



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 120 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 21 juin 2005
Partie A

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 21 juin 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une pétition.

* * *

• (1005)

[Traduction]

LOI INTERDISANT LA VENTE DE MÉDAILLES

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPĐ) demande à présenter le projet de loi C-415, Loi visant à interdire la vente de médailles des forces militaires et policières canadiennes.

Monsieur le Président, je tiens à remercier mon honorable collègue de la Colombie-Britannique d'avoir appuyé le projet de loi. Comme nous le savons tous, il n'est jamais agréable de voir les médailles fièrement portées par nos anciens combattants, nos militaires et les membres de la GRC, par exemple, être vendues dans un marché aux puces ou sur l'Internet ou de quelque autre façon semblable.

L'adoption de ce projet de loi interdirait la vente de toute médaille remise par le gouvernement du Canada à nos braves soldats, à nos anciens combattants et aux agents de la GRC partout au pays. Du plus profond de nos cœurs, nous estimons que ces médailles ne doivent pas servir de monnaie d'échange. Elles revêtent une grande valeur sentimentale et ne devraient pas être vendues ou troquées de quelque façon que ce soit.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR L'EXPORTATION ET L'IMPORTATION DES DIAMANTS BRUTS

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.) propose que le projet de loi S-36, Loi modifiant la Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts, soit lu pour la première fois.

(La motion est réputée adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, je propose l'adoption du sixième rapport du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile qui a été présenté à la Chambre le mercredi 13 avril dernier.

Je suis honoré de prendre la parole à la Chambre pour parler de cette motion. Je vais partager mon temps avec le député de Saanich—Gulf Islands.

C'est une motion très importante. J'aimerais vous en brosser brièvement l'historique. Neuf maires se sont présentés devant le Comité de la justice pour lui faire part de leur très grande inquiétude relativement à la fermeture de neuf détachements de la GRC au Québec. Le commissaire Zaccardelli est également venu nous parler à ce sujet. Il nous a dit que cette mesure s'inscrivait dans un plan établi dont il nous a fourni la justification. On souhaitait fermer ces détachements et redéployer les agents qui y étaient affectés vers un emplacement centralisé afin de mieux contrer le crime organisé.

Les neuf maires qui sont venus s'adresser au comité s'inquiétaient beaucoup du fait que la GRC délaissait leur collectivité pour regrouper ces agents dans un endroit centralisé. Quelles sont les répercussions pour ces communautés? En les privant de présence policière, c'est comme si on disait aux criminels qu'ils peuvent faire ce que bon leur semble. Cette situation préoccupait beaucoup les neuf maires.

J'ai une certaine expérience de collaboration avec la GRC. Avant de devenir député, j'étais agent de prévention des sinistres. L'une des choses sur lesquelles nous nous étions penchés, c'était l'importance de la présence de la GRC. Lorsque les gens ne voient aucun policier, ils comprennent qu'ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent.

La vaste majorité des citoyens canadiens respectent les lois, paient des impôts et travaillent fort, mais un petit pourcentage de personnes au Canada, et dans le monde, ne sont pas respectueuses des lois. C'est pourquoi nous avons besoin d'une présence policière. La seule présence de la police a un effet de dissuasion.

Prenons, par exemple, les automobilistes. Les gens qui ne voient jamais un policier ont tendance à conduire beaucoup plus rapidement. Lorsque des policiers sont présents, les conducteurs ralentissent. Nous avons tous observé ce phénomène sur l'autoroute. Nous avons vu comment les gens ralentissent dès qu'ils aperçoivent un agent de police.

Affaires courantes

Des études de toutes sortes ont été réalisées avec des leures. Même s'il s'agit d'une voiture bidon, d'un vieux véhicule hors service de la GRC ou de la police municipale, la circulation ralentit. La présence de la police est très importante.

Elle est assez importante pour que les maires de ces neuf localités du Québec se rendent à Ottawa et nous demandent de mettre fin à ce projet, parce que la fermeture de ces détachements, qui a été décidée en haut lieu à la GRC, allait être désastreuse pour ces collectivités. Pourquoi? Quels étaient les motifs?

Non seulement l'absence de la police semble être problématique, mais les cultures de marijuana posent un problème partout au pays. Si les détachements de la GRC sont démantelés, qui va s'en occuper? Si cela se produit, nous disons que le crime organisé aura la voie libre.

Une voix: Nous lui disons où aller.

M. Mark Warawa: Nous disons aux criminels voici les localités où il n'y a plus de présence policière et voici de bons endroits où vous adonner à ces cultures. Sans présence policière, nous disons aux criminels qu'ils peuvent avoir leurs armes légitimes, qu'ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent.

Les neuf maires en question sont venus devant le comité pour nous demander d'arrêter les fermetures avant qu'il ne soit trop tard, en affirmant que si la police se retirait, leurs communautés allaient être en difficulté.

En décembre 2004, le comité a présenté son quatrième rapport. Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le comité a adopté la motion suivante le 9 décembre 2004:

Que le comité recommande au gouvernement de voir à ce que la GRC garde ouverts les neuf détachements du Québec dont il a été question lors de nos audiences et à ce qu'elle assure d'y maintenir ou d'y retourner une masse critique d'agents par détachement.

Il n'y avait qu'un seul agent dans certains détachements. Ce n'est pas suffisant. Nous voulons un nombre minimal d'agents pour assurer la masse critique.

• (1010)

Après le quatrième rapport, le comité a encore entendu le témoignage du commissaire Zaccardelli. Il a appris que cette mesure avait déjà été prise, et on lui a demandé comment il pouvait remettre le tout en cause. Le gouvernement a également demandé au comité comment il pouvait douter de la GRC.

Tous les députés sont fiers de la GRC et la respectent. Elle accomplit un travail formidable. Nous nous demandions s'il était logique de fermer ces détachements, qui ne sont pas situés à la frontière mais qui servent à la patrouille de la frontière canadienne.

Certains nous ont indiqué craindre que nous ne protégions pas correctement la frontière canadienne. Nous sommes un pays souverain, et il incombe au gouvernement de protéger ses citoyens et sa frontière. On nous a signalé que, tous les ans, des milliers franchissaient la frontière sans s'arrêter. Ces individus ne transportent pas du lait ou ne veulent pas acheter du fromage. Ils s'adonnent au trafic d'êtres humains, d'armes et de drogues, sans que le gouvernement n'intervienne.

Qui patrouille nos frontières? On restreint les effectifs de la GRC en Ontario comme au Québec, et c'est maintenant le Manitoba qui est visé. Il faut que ça cesse. Il aurait fallu y mettre un terme auparavant.

Notre pays est aux prises avec une épidémie; les ressources policières diminuent. Notre population s'accroît, et le taux de criminalité augmente. Il n'est pas efficace de demander à la GRC et

aux autres services de police, qui comptent sur des ressources et des effectifs retroints, d'affecter dans un bureau des agents patrouillant dans les rues. Nous devons protéger les Canadiens et nos frontières.

Une voix: Nous avons le devoir de le faire.

M. Mark Warawa: Effectivement, et nous avons besoin de policiers à la frontière.

Les agents d'immigration et les douaniers sont responsables de la sécurité aux postes frontaliers, mais c'est la GRC qui l'assure entre les postes frontaliers. Nous pouvons affirmer que nous manquons de ressources à nos postes frontaliers lorsque nous constatons que des individus les franchissent sans s'arrêter. Selon les statistiques des services frontaliers américains, des milliers passent d'un pays à l'autre entre ces postes frontaliers. Qui est responsable de cet aspect? Je le répète, cette responsabilité incombe à la GRC.

Ce n'est gérer correctement une ressource utile que de fermer ces détachements et affecter les agents qui y travaillaient à des tâches administratives qu'ils exécutent avec leurs ordinateurs portatifs en ville.

Nous avons ensuite le sixième rapport qui se lit comme suit:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, votre Comité a étudié la question de la fermeture de neuf (9) postes de la Gendarmerie royale du Canada au Québec.

Votre Comité porte à l'attention de la Chambre le fait que le ministre de la Sécurité publique et de la protection civile et l'État-major de la Gendarmerie royale du Canada n'ont pas tenu compte de l'opinion du Comité exprimée dans son quatrième rapport en poursuivant le processus de fermeture de neuf postes de la GRC au Québec.

Votre Comité recommande que le ministre et la GRC mettent fin au plan de redéploiement des effectifs et procèdent à la réouverture des postes concernés.

Le rapport du Comité de la justice au sujet de la fermeture de ces postes a recueilli l'unanimité des membres du comité. Nous sommes tous préoccupés et ce, à l'unanimité, mis à part les députés du gouvernement. Pour une raison ou une autre, le gouvernement prévoit fermer les postes de la GRC et retirer les membres de la GRC de nos frontières et de nos autoroutes. Il ne fait que supprimer ce qui existe.

• (1015)

Nous avons besoin d'une présence de la GRC et quel que soit le plan caché du gouvernement, il doit être révélé au grand jour. Je crois que les Canadiens veulent que cette question soit réglée tout de suite. Le plan du gouvernement doit être révélé au grand jour et il faut y mettre fin.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, nous examinons le quatrième rapport du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile. C'est un sujet qui intéresse les parlementaires de près et, certainement, tous les Canadiens, et c'est une des raisons pour lesquelles il a fait l'objet d'un débat à cet endroit le 3 mai, si je ne me trompe. Les députés voudront peut-être se pencher sur ce débat.

Affaires courantes

J'aimerais souligner quelques points avant de poser la question au député. Le problème, c'est que les ressources de la GRC au Québec n'ont perdu aucun agent, pas même un seul, par suite de cette réorganisation qui s'est faite pour améliorer l'efficacité de la GRC.

Par ailleurs, en vertu de la Loi sur la GRC, la GRC détient l'autorité de gérer notre service national de police et d'affecter les ressources là où on en a le plus besoin. Le paragraphe 5(1) de la *Loi sur la GRC* énonce clairement:

—le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, qui, sous la direction du ministre, a pleine autorité sur la Gendarmerie et tout ce qui s'y rapporte.

La motion vise directement la responsabilité et les voies hiérarchiques relatives à la GRC et, en fait, sape le fondement législatif de notre service national de police.

Étant parfaitement au fait du débat qui s'est déroulé à cet endroit le 3 mai et comprenant qu'il s'agissait d'une réorganisation pour assurer l'efficacité, le député laisse-t-il entendre en quelque sorte que la réorganisation n'était pas la chose indiquée à faire vu qu'elle était transparente et ouverte et que c'était la décision de la GRC et non celle du gouvernement du Canada?

• (1020)

M. Mark Warawa: Madame la Présidente, la question du député est intéressante, parce que c'est exactement ce qui a été dit au comité. L'objectif était d'améliorer l'efficacité. On a laissé entendre qu'il était plus efficace de retirer les agents de la GRC affectés aux postes frontières.

L'idée est insensée. Et les députés libéraux membres du comité sont les seuls à ne pas la trouver insensée. Ils ont déclaré qu'il était plus sécuritaire et plus efficace de retirer les agents de la GRC qui sont affectés aux collectivités visées et aux postes frontières. Nous devons compter sur les Américains pour protéger la frontière canadienne.

Les Canadiens ne sont pas d'accord. Aucun membre du comité n'accepte ce raisonnement qui défie toute logique.

Le gouvernement dit des sottises quand il affirme qu'il est plus efficace de retirer les agents de la GRC. Ce qui est plus efficace, c'est de les avoir là où il y a des problèmes, là où il y a des plantations de marijuana, là où des crimes sont commis. Il nous faut une présence policière. Retirer ces agents n'a aucun sens.

Concernant l'autorité hiérarchique, le message est très clair. Les membres du comité ne sont absolument pas d'accord avec la décision du gouvernement. J'espère qu'il a saisi le message. Nous n'appuyons aucunement la décision du gouvernement de retirer les agents de la GRC.

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Madame la Présidente, le député libéral soutient qu'il est question ici d'efficacité, de prestation de services. Or, comment peut-on parler d'efficacité quand on continue d'investir des dizaines de millions de dollars dans un registre des armes à feu inutile qui n'aide pas à résoudre des crimes, un registre que les Canadiens de toutes les régions ont rejeté comme moyen de combattre la criminalité, et que l'on essaie ensuite de trouver d'autres façons de réaliser des économies? Les libéraux comptent réaliser des économies sur le dos des policiers de première ligne qui sont affectés à la frontière.

Le député peut-il nous expliquer l'hypocrisie qui entoure la décision de financer un registre inutile et de réduire le nombre de policiers de première ligne chargés de combattre la criminalité?

M. Mark Warawa: Madame la Présidente, la question de mon collègue vise en plein dans le mille. Les Canadiens veulent savoir pourquoi nous gaspillons l'argent qu'ils versent en impôts. Ils

veulent que cet argent soit utilisé de manière judicieuse. Ils ne veulent pas le voir investi dans des programmes comme le registre des armes à feu, un cafouillis qui a coûté deux milliards de dollars.

Les membres des organisations criminelles n'enregistrent pas leurs armes à feu. Les personnes qui font passer de la drogue en contrebande de part et d'autre de la frontière et qui possèdent des plantations de marijuana munies de pièges qui mettent en danger la vie des sapeurs-pompiers et des policiers n'enregistrent pas leurs armes à feu.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais remercier mon honorable collègue de la Colombie-Britannique de bien vouloir partager son temps avec moi.

D'après ce que je comprends, le rapport du ministère de la Justice traite de la fermeture de plusieurs détachements de la GRC. Il est important de ne pas nous arrêter uniquement aux détachements particuliers dont il est question dans le rapport. Depuis 10 ou 12 ans, les détachements de la GRC sont en difficulté. Je vis dans la petite ville de Sydney, en Colombie-Britannique, qui a un détachement local de la GRC, avec un effectif de 25 agents.

Aussi longtemps que je puisse m'en souvenir, ce détachement a souffert d'un manque chronique d'effectifs pour diverses raisons. En général, il lui manque environ 25 p. 100 de personnel. Très souvent, quand il envoie un peloton en opération, il reste deux agents, dont un fait des patrouilles en voiture. Pour diverses raisons, du congé de maternité à la pénurie de personnel aux transferts, le détachement est incapable de combler les postes laissés vacants.

Pourquoi notre service national de police se retrouve-t-il dans cette situation, lorsque le moment est venu de remplacer de ses membres? Il arrive qu'un détachement attende bien longtemps pour combler un poste, comme nous pouvons le constater dans le rapport. Plusieurs petits détachements du pays sont tout bonnement fermés.

Aux premiers temps où le parti libéral a été au pouvoir, il a quasiment fermé le Dépôt de formation de la GRC à Regina parce qu'il ne faisait pas son travail. La situation est devenue assez grave. Pendant des années, nous n'avions que très peu de classes, quand même il y en avait, pour former les nouveaux agents de police. Par conséquent, l'arriéré était énorme. Une pénurie de centaines d'agents de police a mis les détachements de la GRC en difficulté, partout au pays.

Comment le gouvernement a-t-il réagi à cela? Selon bien des rapports, le gouvernement a choisi de ne pas envoyer dans les rues les agents de première ligne pour épargner quelque chose comme 2 milliards de dollars. Les libéraux ont pris une décision définitive de retirer les agents de première ligne parce qu'il n'y avait pas assez de formation pour combler les postes vacants. À leur place, le gouvernement a dépensé des milliards de dollars sur le registre des armes à feu. Personne, au Canada, ne pense que les gens devraient pouvoir déambuler dans les rues avec des armes à feu.

Avant l'épisode infâme du registre des armes à feu, dans lequel le gouvernement a englouti des milliards de dollars, les gens n'avaient pas le droit de porter des armes de poing. S'ils voulaient sortir leurs armes de leur domicile pour se rendre dans un stand de tir, ils devaient s'adresser aux services de police locaux pour obtenir un permis. Dans les faits, il existait un genre de registre des armes de poing dans les bureaux de police locaux. Le gouvernement, dans sa grande sagesse, a toutefois décidé qu'il allait dépenser des milliards de dollars. Comment peut-on en arriver à dépenser deux milliards de dollars pour une base de données, un registre d'armes à feu?

Affaires courantes

Il suffit de regarder ce qui s'est passé avec le Programme de commandites. Pas besoin de beaucoup d'imagination pour savoir où l'argent s'en est allé. Je suis persuadé que nous pourrions constater au cours des prochaines années, à la lumière de nouvelles vérifications et de nouveaux renseignements qui seront mis au jour, qu'une grande partie de ces fonds se sont probablement retrouvés dans les poches de très fidèles partisans du Parti libéral du Canada. Des contrats seront octroyés aux plus généreux donateurs du Parti libéral, cela ne fait aucun doute dans mon esprit. Pour les libéraux, c'est la façon normale de procéder.

• (1025)

En outre, nous nous retrouvons dans une situation plus difficile depuis trois ou quatre ans, soit depuis le 11 septembre 2001.

Douanes Canada doit s'occuper de la circulation des traversiers à destination des États-Unis. Lorsque des gens traversent vers les États-Unis, ils font l'objet d'un contrôle préalable. Cependant, les agents d'immigration des États-Unis refusent de travailler au Canada sans être accompagnés d'un agent de police armé. Ce poste frontalier est situé juste en face d'où j'habitais auparavant. Le traversier d'Anacortes fait un ou deux voyages par jour, pour un total de quatre heures. Un agent du poste de la GRC de Sidney doit accompagner l'agent de l'immigration des États-Unis.

Je constate que le comité sénatorial a fait valoir qu'il existait deux solutions pour les agents de douane canadiens. Lorsqu'ils assurent la sécurité de notre frontière, on peut soit les faire accompagner par des agents de police armés, soit les équiper eux-mêmes d'une arme. Il est ironique de constater que le gouvernement ne fournit pas de revolvers, ou du moins d'escorte policière armée, aux agents canadiens des douanes alors qu'il offre une telle escorte aux agents d'immigration des États-Unis qui travaillent au Canada. C'est tout à fait incroyable. C'est comme ça que les choses fonctionnent aujourd'hui.

Pour travailler, les agents d'immigration américains affectés à la gare maritime Anacortes à Sidney ou au port dans le centre-ville de Victoria, d'où l'on peut se rendre dans la région de Coho aux États-Unis, exigent la présence de policiers canadiens armés, et ce pour des raisons de sécurité. Nous ne le faisons même pas pour nos propres douaniers.

Quelles sont les priorités du gouvernement? La GRC souffre d'un manque chronique de fonds. Le gouvernement a décidé d'investir des milliards de dollars dans le registre national des armes à feu qui, de toute évidence, ne rapporte rien à personne si ce n'est à quelques bons libéraux qui profitent de contrats leur procurant en fin de compte des millions de dollars. Comment le gouvernement peut-il dépenser 2 milliards de dollars pour une base de données. J'aurais aimé avoir ce contrat. C'est tout simplement étonnant.

Le gouvernement a restreint au strict nécessaire la formation dispensée au détachement de la GRC à Regina. L'effectif de ce détachement a toujours été insuffisant. Le scénario se répète dans tous les détachements au Canada. Parfois, il faut attendre six mois ou plus pour que soit remplacé un agent qui a été muté ailleurs. Les autorités de ces détachements doivent tenir compte de ces problèmes lorsqu'ils établissent les horaires. Le manque d'effectif les amène à trouver des solutions pour réduire le nombre d'agents au sein d'un peloton.

Dans ma collectivité, le manque de personnel au détachement de la GRC a toujours été d'à peu près 25 p. 100. C'est un problème très grave. Des agents ont dû constituer les équipes de jour et d'autres ont dû aller travailler aux gares maritimes parce que les agents

d'immigration américains ne travaillent qu'en présence de policiers armés. Nous ne le faisons même pas pour nos propres douaniers.

C'est une question de priorités. Le gouvernement doit mettre l'accent sur les priorités. Lors de la session du printemps, nous avons consacré beaucoup de temps au projet de loi C-38, qui porte sur le mariage entre personnes de même sexe. Encore une fois, c'est une question de priorités. Pourquoi ne pas nous concentrer sur l'emploi, l'économie, les réductions d'impôt et notre système de soins de santé? La priorité du gouvernement, c'est de faire adopter le projet de loi C-38.

• (1030)

De l'autre côté de la Chambre, nous avons des priorités très différentes. Nous voulons présenter des mesures législatives qui auront des répercussions utiles sur l'ensemble des Canadiens. C'est une question de priorités. Il est temps que le gouvernement réfléchisse à ce qu'il a accompli au cours des 12 dernières années. Tous pourraient conclure que les libéraux ont des priorités tout à fait incongrues.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, j'ai dit que la Chambre avait débattu de cette question le 3 mai. On a fait valoir à ce moment-là qu'en vertu de la *Loi sur la GRC*, la GRC avait le pouvoir de gérer le service national de police et d'affecter les ressources là où le besoin était le plus grand, en application du paragraphe 5(1). Bien qu'on agisse de concert avec le ministre, les activités de tous les jours ne relèvent pas de lui. Il s'occupe davantage des orientations stratégiques.

Je voulais également faire remarquer que le commissaire a comparu devant le comité. Il a expliqué aux parlementaires que les détachements devaient être fermés, et il en a donné les raisons. Il a dit au comité que si on maintenait ces détachements et qu'on ne redéployait pas les agents, la sécurité au Québec serait compromise, contrairement à ce que les députés ont dit. Le commissaire a aussi expliqué qu'on avait besoin des agents ailleurs, en raison des priorités croissantes au Québec, en particulier pour contrer le terrorisme et le crime organisé.

Je répète qu'aucun agent de la GRC n'a été retiré. Il s'agissait d'un redéploiement des ressources.

Enfin, je signalerais également qu'au cours des quatre ou cinq dernières années, le budget de la GRC est passé de 2 milliards à 3 milliards de dollars. Il s'agit d'une hausse très importante des ressources dont disposent nos agents de police.

Pourquoi le député ne croit-il pas M. Zaccardelli, le commissaire de la GRC, lorsqu'il dit que ces fermetures compromettraient la sécurité du Québec?

• (1035)

M. Gary Lunn: Madame la Présidente, peu importe que je crois M. Zaccardelli ou non, le député devrait s'entretenir avec les gens qui se trouvent dans les détachements. Qu'il regarde leur horaire. Qu'il aille voir si le personnel est complet. Qu'il aille voir sur place si tous les postes sont comblés. Il constatera sans doute qu'il y a beaucoup de postes vacants. Bien sûr qu'il s'agit d'un redéploiement, puisqu'ils déplacent les gens.

Qui plus est, le député d'en face parle des décisions stratégiques qui ont été prises. Parlons de la stratégie du gouvernement libéral. Comment justifie-t-il que 50 millions de dollars de plus sont prévus dans le budget des dépenses de cette année pour le registre des armes à feu? Où sont les priorités?

Affaires courantes

Le gouvernement ne croit-il pas que l'argent serait peut-être mieux dépensé si on affectait des agents de première ligne dans la rue? Le gouvernement croit-il que les détachements de la GRC disposent d'un effectif complet? Le gouvernement croit-il que les budgets des détachements augmentent? Nous sommes sceptiques de ce côté-ci de la Chambre, parce que les promesses faites par le gouvernement libéral sont brisées l'une après l'autre, de l'aveu même du premier ministre.

Le premier ministre s'est rendu dans ma circonscription l'année dernière au cours de la campagne électorale. Il a regardé certains de mes électeurs droit dans les yeux et leur a promis de les aider. Il a promis qu'il réglerait la situation des employés de JDS Uniphase et qu'il réglerait aussi leur problème d'imposition. Maintenant, il déclare que c'est bien dommage. Les promesses des libéraux ne valent rien, absolument rien.

Le député devrait venir dans ma circonscription et parler avec mes électeurs, avec certains employés de JDS Uniphase. Lorsqu'il s'agit de questions relatives à la justice ou à la fiscalité, le gouvernement est prêt à faire et à dire n'importe quoi pour obtenir des voix. Lorsqu'il s'agit de donner suite aux promesses, il n'y a plus personne.

Les faits sont éloquentes à cet égard. Des milliards de dollars sont dépensés pour un registre des armes à feu inutile. Nous n'en revenons pas de voir quelles ont été les priorités du premier ministre au cours de l'année écoulée. Les Canadiens ont perdu leurs illusions.

La seule réponse du gouvernement à l'opposition consiste à faire des allégations non fondées et à l'attaquer. Il est temps que le Parlement présente des mesures législatives qui changeront la situation de tous les Canadiens de chaque région du pays.

Il faut permettre aux jeunes Canadiens, qui finissent leurs études à l'université et à l'école secondaire, de réaliser leurs rêves et leurs aspirations. Les entreprises ne devraient pas être paralysées par une politique fiscale qui les empêche de croître et de prospérer.

Lorsque j'ai obtenu mon diplôme d'études secondaires en 1975, je gagnais le même salaire horaire que les jeunes qui finissent l'école aujourd'hui. Il y a quelque chose qui ne va pas dans ce bas monde.

Les politiques du gouvernement ont paralysé le pays. Les libéraux sont au pouvoir depuis 13 ans. Leurs politiques jettent au tapis l'économie du pays. Commençons donc par recentrer nos priorités. Commençons par observer où nous dépensons les fonds au lieu de les dépenser pour des amis du Parti libéral.

• (1040)

[Français]

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, c'est une discussion intéressante. Toutefois, comme ce fut le cas par le passé, nous croyons que les Canadiens et les Canadiennes souhaitent que ce Parlement se penche sur des projets de loi importants, par exemple le budget du gouvernement.

[Traduction]

C'est pourquoi je propose:

Que le débat soit ajourné maintenant.

[Français]

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Convoquez les députés.

• (1125)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 127)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	André
Angus	Asselin
Bachand	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélangier	Bell
Bellavance	Bennett
Bergeron	Bevilacqua
Bigras	Blaikie
Blais	Blondin-Andrew
Boire	Boivin
Bonsant	Boshcoff
Bouchard	Boudria
Boulianne	Bourgeois
Bradshaw	Brison
Broadbent	Brunelle
Bulte	Byrne
Cannis	Cardin
Carr	Carrier
Carroll	Catterall
Chamberlain	Chan
Christopherson	Clavet
Cleary	Coderre
Comartin	Comuzzi
Côté	Cotler
Crête	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cullen (Etobicoke North)
Cuzner	D'Amours
Davies	Demers
Deschamps	Desjarlais
Desrochers	DeVillers
Dhalla	Dion
Dosanjh	Drouin
Dryden	Duceppe
Easter	Efford
Emerson	Eyking
Faille	Folco
Fontana	Frulla

Affaires courantes

Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Galloway
Gaudet	Gauthier
Godbout	Godin
Graham	Guay
Guimond	Holland
Hubbard	Ianno
Jennings	Julian
Kadis	Karetak-Lindell
Karygiannis	Khan
Kotto	Laframboise
Lalonde	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lastewka	Lavallée
Layton	LeBlanc
Lemay	Lessard
Lévesque	Longfield
Loubier	MacAulay
Macklin	Malhi
Maloney	Marceau
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	Matthews
McCallum	McDonough
McGuinty	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
McTeague	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Neville
Owen	Pacetti
Paquette	Paradis
Patry	Perron
Peterson	Pettigrew
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Plamondon
Poirier-Rivard	Powers
Proulx	Ratansi
Redman	Regan
Rodriguez	Rota
Roy	Russell
Sauvageau	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Siksay	Silva
Simard (Beauport—Limoilou)	Simard (Saint Boniface)
Simms	Smith (Pontiac)
St-Hilaire	St. Amand
St. Denis	Steckle
Stoffer	Stronach
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Thibault (West Nova)	Tonks
Torsney	Ur
Valeri	Valley
Vincent	Volpe
Wappel	Wasylycia-Leis
Wilfert	Wrzesnewskyj
Zed — 191	

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Batters	Benoit
Bezan	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Carrie
Casey	Casson
Cummins	Day
Devolin	Doyle
Duncan	Epp
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Gallant
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis	Hanger
Harper	Harris
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Jaffer	Jean
Johnston	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lauzon
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Mark
Maczies	Merrifield
Miller	Mills

Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	O'Connor
Obhrai	Oda
Pallister	Penson
Poilevre	Prentice
Preston	Rajotte
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tilson	Toews
Trost	Tweed
Van Loan	Vellacott
Warawa	Watson
Williams	Yelich — 88

PAIRÉS

Aucun

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

J'aimerais informer la Chambre qu'il reste 2 h 25 pour le débat sur la motion d'adoption du sixième rapport du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile. Par conséquent, le débat sur la motion est reporté à une autre séance.

* * *

PÉTITIONS

L'IMMIGRATION

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui des pétitions signées par plus de 15 000 Canadiens de toutes les régions du pays qui demandent au gouvernement de faire en sorte que les objecteurs de conscience américains qui refusent de servir dans les forces armées des États-Unis et de participer à la guerre illégale en Irak soient autorisés à rester au Canada comme réfugiés, ou par l'entremise d'une autre disposition de la loi.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à maintenir son opposition à la guerre illégale en Irak en refusant de renvoyer ces objecteurs de conscience aux États-Unis, où ils risquent d'être incarcérés, persécutés, voire condamnés à mort.

● (1130)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de mes électeurs, notamment ceux de Quill Lake, qui craignent que le gouvernement ne fasse marche arrière et ferme les bureaux de poste ruraux.

Les pétitionnaires déclarent que les soussignés, citoyens du Canada, attirent l'attention de la Chambre sur la fermeture des bureaux de poste. Ils prient le Parlement de garder ouvert le bureau de poste de Quill Lake et de maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste. C'est avec plaisir que je présente cette pétition signée par la majorité des habitants de Quill Lake.

[Français]

LA LOI SUR LE MARIAGE CIVIL

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Madame la Présidente, je dépose en mon nom et aux noms des citoyens de ma circonscription une pétition concernant le projet de loi C-38.

[Traduction]

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Madame la Présidente, j'ai plusieurs pétitions à présenter à la Chambre aujourd'hui.

Les premières pétitions s'opposent toutes au projet de loi C-38. Les pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une loi fédérale qui reconnaît le mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

LES IMPÔTS

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Madame la Présidente, ma deuxième pétition a été signée par 60 personnes âgées de ma circonscription qui prient le Parlement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à permettre aux conjoints de payer leurs impôts comme s'ils gagnaient la moitié du revenu familial.

LA DÉRIVATION DES EAUX DES GRANDS LACS

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Madame la Présidente, ma troisième pétition a été signée par 45 personnes. Elle porte sur le projet de dérivation des eaux des Grands Lacs. Les pétitionnaires prient les Canadiens de s'opposer à l'annexe de l'entente de 2001 conclue entre les huit États du Nord, l'Ontario et le Québec, en vue de mettre un terme à la dérivation des eaux et de protéger les Grands Lacs.

LA SANTÉ

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Madame la Présidente, ma quatrième pétition demande que les Canadiens aient plus facilement accès aux solutions médicinales préventives non pharmaceutiques. Les pétitionnaires appuient le projet de loi C-420, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues.

LE DIABÈTE

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Madame la Présidente, c'est au nom du porte-parole de l'opposition en matière de santé, le député de Charleswood St. James-Assiniboia, que j'ai l'immense honneur de présenter la dernière pétition. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de consacrer des fonds fédéraux à la recherche sur le diabète juvénile de type 1 à raison de 25 millions de dollars par an au cours des cinq prochaines années.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Dave Batters (Palliser, PCC): Madame la Présidente, je suis très honoré de présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, deux pétitions au nom de plusieurs citoyens de ma circonscription, Palliser, dont la plupart sont d'Avonlea et de Cardross, en Saskatchewan.

Les pétitionnaires souhaitent porter à l'attention du Parlement le fait que le gouvernement libéral a imposé un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste en 1994 et que, pourtant, plusieurs bureaux de poste ruraux ont été fermés. La Société canadienne des postes considère que les bureaux de poste ruraux sont un lourd fardeau qui pèse sur ses résultats financiers et elle envisage la fermeture des bureaux de poste ruraux dans les collectivités de la taille d'Avonlea et de Cardross.

Affaires courantes

La fermeture des bureaux de poste ruraux met en péril la viabilité de bien des collectivités rurales. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de maintenir le moratoire et de tenir sa promesse de garder ouverts les bureaux de poste d'Avonlea et de Cardross.

L'IMMIGRATION

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter.

La première demande au gouvernement de reconnaître le dernier groupe de réfugiés de la mer vietnamiens comme appartenant à de la catégorie des personnes de pays d'accueil et de permettre l'établissement de quelque 500 personnes pour raisons d'ordre humanitaire pendant l'exercice 2005-2006. Ces signataires sont de partout au Canada.

La deuxième pétition demande au Parlement d'augmenter le nombre de personnes admises en vertu du programme de parrainage de parents et de réduire les délais d'attente pour ces demandeurs.

• (1135)

L'AIDE ÉTRANGÈRE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je présente d'autres pétitions pour le compte de Canadiens qui demandent avec insistance au gouvernement d'envisager résolument de faire passer l'aide étrangère à 0,7 p. 100 du PIB et de tripler sa contribution au fonds mondial de lutte contre le VIH-sida, la tuberculose et la malaria.

Cela semble être une journée toute indiquée pour ceci. En effet, d'après le témoignage de la ministre responsable de l'ACDI devant le Comité des affaires étrangères, il est clair que le gouvernement ne prévoit pas atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 ou, s'il le prévoit, il n'en dit rien aux Canadiens, ni à nos partenaires sur la scène internationale.

LA QUALITÉ DE L'EAU

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Madame la Présidente, ces pétitionnaires font valoir que la Commission mixte internationale, qui assure l'administration de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, a recommandé en 1992 que le Canada et les États-Unis élaborent un échéancier en vue de l'élimination progressive du déversement de produits chlorés dans le bassin des Grands Lacs. Obliger les terrains de camping, les restaurants, les terrains de caravaning et les églises rurales à dépenser des dizaines de milliers de dollars qu'ils n'ont pas pour chlorer leur eau déjà potable va à l'encontre du Plan d'action sur les substances chlorées du Canada et de l'accord international conclu.

En l'absence de preuves scientifiques indiquant qu'on aurait pris en compte l'ajout de l'effluence d'eau chlorée à la liste des substances toxiques, les pétitionnaires demandent au Parlement d'ordonner au ministre fédéral de l'Environnement qu'il impose un moratoire sur de nouvelles exigences quant à la chloration de l'eau en milieu rural d'ici à ce que des solutions de rechange aient été examinées.

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Madame la Présidente, j'ai déjà déposé une pétition. Je veux en présenter deux autres, qui diffèrent l'une de l'autre, mais qui portent sur le même sujet. Elles traitent de la défense antimissile et de l'arsenalisation de l'espace.

Affaires courantes

Les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir l'approche multilatérale du Canada en matière de sécurité, de réaffirmer le soutien de notre pays à la non-prolifération et au contrôle des armes et au désarmement et de rejeter tout plan prévoyant le déploiement d'armes et la guerre dans l'espace, y compris les plans liés à la défense antimissile. Ils demandent également que le Canada refuse de participer à la défense antimissile et à l'arsenalisation de l'espace et se retire de toute discussion à cet égard.

Ces requêtes témoignent de la grande inquiétude des Canadiens qui se demandent si le gouvernement va nous engager dans la défense antimissile dans le cadre des pourparlers qui semblent se poursuivre, alors même que le gouvernement ne reconnaît pas les possibilités de participation future à Goose Bay.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 150 et 152.

[Texte]

Question n^o 150— **M. Garry Breitkreuz:**

En ce qui concerne l'application des articles 35, 37 et 40 de la Loi sur les armes à feu par l'Agence des services frontaliers du Canada: a) combien d'années-personnes ont été affectées à cette activité pour l'année financière 2004-2005; b) combien d'années-personnes seront affectées à cette activité pour chacune des cinq prochaines années financières; c) quel est le montant total qui a été dépensé pour l'année financière 2004-2005; d) quel est le montant total qui sera dépensé pour chacune des cinq prochaines années financières; e) quelles activités la mise en application de ces articles suppose-t-elle; f) la réaffectation de ressources humaines et financières auparavant consacrées à des activités comme la poursuite de contrebandiers, de terroristes, d'immigrants clandestins, d'armes à feu illicites, de drogues, d'explosifs et d'autres objets interdits pourrait impliquer quels risques pour la sécurité publique et la sécurité nationale?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): En ce qui concerne l'application des articles 35, 37 et 40 de la Loi sur les armes à feu par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), seul l'article 35 est en vigueur et appliqué par l'ASFC en ce moment. Par conséquent:

a) 28,71 années-personnes ont été affectées aux activités visées par l'article 35 durant l'exercice 2004-2005;

b) environ 26 années-personnes seront affectées aux activités visées par l'article 35 durant l'exercice 2005-2006. Ce montant restera inchangé pour chacun des quatre prochains exercices s'il n'y a aucun changement apporté aux responsabilités. Si les articles 37 et 40 de la Loi sur les armes à feu entrent en vigueur durant cette période, des ressources supplémentaires seront demandées au Centre des armes à feu Canada, CAFC, sur une base de recouvrement des coûts—montant à négocier;

c) 1 837 381 \$ ont été dépensés pour les activités visées par l'article 35 durant l'exercice 2004-2005;

d) 1 700 000 \$ seront affectés aux activités visées par l'article 35 durant l'exercice 2005-2006. Ce montant restera inchangé pour chacun des quatre prochains exercices s'il n'y a aucun changement apporté aux responsabilités. Si les articles 37 et 40 de la Loi sur les armes à feu entrent en vigueur durant cette période, des ressources additionnelles seront demandées au CAFC sur une base de recouvrement des coûts (montant à négocier);

e) en vertu de l'article 35 de la Loi sur les armes à feu, l'ASFC traite les armes à feu déclarées par les non résidents qui ne sont pas titulaires d'un permis. Cela nécessite de déterminer la catégorie

d'arme à feu apportée, y compris les exigences relatives à son importation; de confirmer l'autorisation de transport, le cas échéant; de s'assurer que les renseignements sur l'importateur et l'arme à feu correspondent à ceux figurant sur le formulaire Déclaration d'armes à feu pour non résidents, formulaire 909 du CAFC; la perception de frais d'attestation qui sont ensuite transmis au CAFC; la rétention de l'arme à feu durant une certaine période si toutes les exigences juridiques ne sont pas respectées; et le traitement de l'exportation ou la destruction de l'arme à feu si, en dernier recours, l'importateur n'est pas autorisé à l'importer au Canada. Les modifications à l'article 35 qui ne sont toujours pas en vigueur exigeront aussi que l'ASFC traite tous les importateurs non résidents qui ont reçu un rapport du directeur de l'enregistrement des armes à feu avant l'importation et qui, par ces importateurs, remplace la Déclaration d'armes à feu pour non résidents.

En vertu de l'article 37 de la Loi sur les armes à feu, l'ASFC n'est pas responsable pour des activités quelconques, car l'agence ne sera pas tenue de traiter les non résidents non titulaires de permis qui exportent leurs armes à feu.

En vertu de l'article 40 de la Loi sur les armes à feu, l'ASFC traitera les particuliers titulaires d'un permis qui importent des armes à feu. Cela exige de déterminer la catégorie d'armes à feu importées, y compris les exigences relatives à son importation; si l'arme à feu n'est pas enregistrée, de s'assurer que les renseignements sur l'importateur et l'arme à feu correspondent à ceux figurant sur l'autorisation d'importer, qui sont ensuite transmis au CAFC; d'informer le directeur de l'enregistrement des armes à feu de l'importation imminente; de retenir l'arme à feu durant une certaine période si toutes les exigences juridiques n'ont pas été respectées; et de traiter l'exportation ou la destruction de l'arme à feu si, en dernier recours, l'importateur n'est pas autorisé à l'importer au Canada;

f) la grande majorité de toutes les ressources utilisées par l'ASFC pour appliquer les articles 35, 37 et 40 de la Loi sur les armes à feu sont fournies par le CAFC sur une base de recouvrement des coûts. Par conséquent, toute réaffectation des ressources de l'ASFC découlant de l'application de ces articles pour le compte du CAFC est négligeable.

Question n^o 152— **M. Bill Casey:**

Concernant les accidents de la route, mortels et graves, survenus au Canada entre 1995 et 2005, dans lesquels l'alcool ou « la conduite avec facultés affaiblies » a joué un rôle: a) combien de libérations conditionnelles ont été accordées par le gouvernement à des individus qui ont causé des accidents de la route, mortels et graves, alors qu'ils conduisaient sous l'influence de l'alcool: (i) par province, (ii) par classe d'âge, (iii) par sexe, (iv) par année; b) le ministère de la Justice songe-t-il ou songera-t-il à réduire le taux légal d'alcool dans le sang de 0,8 % à 0,5 % pour diminuer le taux de mortalité au Canada; c) le ministère de la Justice songe-t-il à imposer la saisie des véhicules des individus trouvés coupables de conduite sous l'influence de l'alcool?

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et Procureur général du Canada, Lib.):

a) Avant 1997, les lois ne permettaient pas aux tribunaux qui déterminent la peine, d'infliger une peine d'emprisonnement avec sursis. Ces peines ont commencé à être reflétées dans les statistiques dans l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes du Centre canadien de la statistique juridique au cours de l'exercice 1998-1999. De 1998-1999 à 2003-2004*, 38 peines d'emprisonnement avec sursis ont été infligées dans des cas de conduite avec facultés affaiblies causant la mort et 350 peines d'emprisonnement avec sursis ont été infligées dans des cas de conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles

Affaires courantes

(i) par province: C.-B. mort 7 / lésions corporelles 35, Alb. mort 7 / lésions corporelles 57, Sask. mort 4 / lésions corporelles 22, Ont. mort 19 / lésions corporelles 165, QC mort 0 / lésions corporelles 0, N.-B. mort 1 / lésions corporelles 11, Î.-P.-É. mort 0 / lésions corporelles 0, N.-É. mort 0 / lésions corporelles 5, T.-N. mort 0 / lésions corporelles 29, Yn mort 0 / lésions corporelles 4, et T.N.-O. mort 0 / lésions corporelles 0.

(ii) par groupe d'âge de la personne faisant l'objet de la condamnation avec sursis: (18 à 24 ans) mort 13 / lésions corporelles 110, (25 à 34 ans) mort 10 / lésions corporelles 102, (35 à 44 ans) mort 6 / lésions corporelles 78, (45 à 54 ans) mort 6 / lésions corporelles 38, (55 ans et plus) mort 2 / lésions corporelles 17, (âge inconnu) mort 1 / lésions corporelles 5.

(iii) par sexe: (homme) mort 33 / lésions corporelles 287, (femme) mort 3 / lésions corporelles 18, (sexe inconnu) mort 2 / lésions corporelles 0.

(iv) par année:

1998-1999—mort 3 / lésions corporelles 22

1999-2000—mort 3 / lésions corporelles 42

2000-2001—mort 5 / lésions corporelles 38

2001-2002—mort 4 / lésions corporelles 80

2002-2003—mort 12 / lésions corporelles 78

2003-2004—mort 11 / lésions corporelles 90

* La Section de la recherche du ministère de la Justice du Canada, avec la collaboration du Centre canadien de la statistique juridique, a fourni les renseignements susmentionnés. Les données brutes sont tirées de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, mais un ensemble spécial de données était requis sur les peines d'emprisonnement avec sursis dans les cas graves de conduite avec facultés affaiblies. Les données statistiques pour l'exercice 2004-2005 ne sont pas encore disponibles. Jusqu'à l'exercice 2000-2001, l'Enquête couvre environ 80 % du nombre de cas au pays. Aucune donnée n'est disponible pour la C. B., le N.-B., le Man, et le Nt. À partir de l'exercice 2001-2002, l'Enquête couvre environ 90 % du nombre de cas au pays. Des données ne sont toujours pas disponibles pour le Manitoba et le Nunavut. En outre, les données pour le Québec représentent 80 % de tous les cas dans cette province et celles pour la C.-B., 95 %.

(b) En janvier 2005, le ministère de la Justice a parrainé une table ronde regroupant des intervenants clés et visant à discuter de la question de l'abaissement de la « limite légale » à 50 milligrammes pour cent pour l'alcool. Il a été convenu que les risques d'accidents sont plus importants lorsque le conducteur a un tel taux d'alcool dans le sang. Cependant, ces risques sont beaucoup moins importants que les risques associés à la « limite légale » actuellement fixée dans le Code criminel, à savoir 80 milligrammes pour cent. On ne s'est pas entendu sur l'instrument qui devrait être privilégié pour réduire les risques de collision alors que le conducteur a un taux d'alcoolémie de 50 milligrammes pour cent, certains préconisant le recours à des dispositions du Code criminel et d'autres, le recours à des lois provinciales ayant trait à la circulation routière.

Le ministre de la Justice a indiqué lors d'une réunion avec des représentants de l'organisme Les mères contre l'alcool au volant, qui s'est tenue le 2 mai 2005, qu'il n'avait pas d'opinion ferme sur la question de faire passer la « limite légale » fixée dans le Code criminel de « 80 milligrammes d'alcool » à « 50 milligrammes d'alcool ». Il est disposé à prendre en considération les points de vue

des tenants des deux côtés de la question. On y mentionne que toutes les provinces (à l'exception du Québec) utilisent déjà leurs pouvoirs constitutionnels en matière de permis et de sécurité sur les routes pour imposer de courtes suspensions du permis de conduire provincial, surtout à ceux qui ne respectent pas la limite de 50 milligrammes fixée dans la province. Les avis sont partagés sur la question de savoir si le fait d'abaisser la limite légale prévue au Code criminel aurait pour effet de réduire de façon importante les taux d'accidents mortels dans lesquels l'usage de l'alcool est en cause. Les organismes d'application de la loi et les poursuivants craignent une surexploitation des ressources si un nouveau groupe de conducteurs avec facultés affaiblies (51 à 80 milligrammes d'alcool) est visé par le Code criminel. D'autres supposent que les ressources requises pour l'application de la loi en matière pénale à l'égard d'un nouveau groupe d'affaires mettant en cause des conducteurs ayant un taux d'alcoolémie entre 51 et 80 milligrammes seraient contrebalancées dans une certaine mesure par une consommation moins importante chez certaines personnes du groupe des conducteurs ayant un taux supérieur à 80 milligrammes résultant d'une nouvelle limite légale et également chez d'autres conducteurs ayant un taux entre 50 et 81 milligrammes.

(c) Le paragraphe 490.1(1) du Code criminel permet déjà à un tribunal d'ordonner la confiscation de biens utilisés pour la perpétration d'un acte criminel. On a eu recours à cette disposition dans une affaire de conduite avec facultés affaiblies au Nouveau-Brunswick (R. v. Waite (2004) N.B.J. No. 455; NBPC 29). Dans le cas de la conduite avec facultés affaiblies causant la mort et de la conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles, la poursuite doit procéder par voie de mise en accusation. Dans le cas de la conduite avec facultés affaiblies, de la conduite avec un taux d'alcoolémie supérieur à 80 milligrammes et du refus de fournir des échantillons d'haleine, la poursuite peut procéder par voie de mise en accusation ou par procédure sommaire. À l'heure actuelle, on ne prévoit pas étendre l'application de la disposition ayant trait à la confiscation de façon à ce qu'elle s'applique lorsque la poursuite décide de procéder par procédure sommaire. On ne prévoit pas non plus présenter des modifications qui forceraient les policiers, en tant que mesure prévue au Code criminel, à saisir le véhicule d'un conducteur soupçonné d'avoir les facultés affaiblies. Certaines provinces ont choisi d'utiliser leur chef de compétence législative relatif à la « propriété et aux droits civils dans la province » pour adopter des lois prévoyant la saisie des véhicules.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, si la question 140 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, ce document serait déposé immédiatement.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): D'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

[Texte]

Question n° 140— **M. Martin (Sault Ste. Marie):**

En ce qui a trait à l'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor): a) quel a été le budget global de FedNor et de ses programmes de 1993 à aujourd'hui; b) quelle partie des fonds de développement économique et des autres fonds administrés par FedNor est allée à des projets et initiatives du Nord de l'Ontario de 1993 à aujourd'hui; c) comment FedNor définit-il les frontières du Nord de l'Ontario, et cette définition a-t-elle changé depuis 1993; d) combien d'emplois ont été directement créés dans le Nord de l'Ontario, ainsi que dans les autres régions, par les programmes de FedNor et les autres programmes administrés par FedNor de 1993 à aujourd'hui; e) quelle est la liste complète (par emplacement) de tous les employés à temps plein et équivalents qui travaillent pour FedNor?

(Le document est déposé)

[Traduction]

L'hon. Dominic LeBlanc: Madame la Présidente, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

LE PROJET DE DÉTOURNEMENT DES EAUX DU LAC DEVILS

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La présidence a reçu une demande de débat d'urgence de la députée de Kildonan—St. Paul. J'invite la députée à formuler sa demande.

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Madame la Présidente, en conformité avec l'article 52 du Règlement, je demande la permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de tenir un débat concernant l'intention du Dakota du Nord de procéder au détournement des eaux du lac Devils.

Le député de Selkirk—Interlake, tout le caucus du Manitoba et la population du Manitoba sont très préoccupés par cette question. On craint que le détournement ait d'importantes répercussions environnementales négatives sur le lac Winnipeg, qui a déjà son lot de problèmes, la rivière Rouge et le bassin hydrologique de la baie d'Hudson.

Le gouvernement canadien a prétendu qu'un accord avait été conclu pour retarder le détournement. En fait, les choses ont été retardé simplement à cause des pluies et du niveau élevé de l'eau de la rivière Rouge.

Madame la Présidente, je sais que vous prendrez cette question en délibéré et j'attends votre réponse avec impatience.

• (1140)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je remercie la députée. Le Président m'a demandé de vous informer que cette demande sera prise en délibéré. Il reviendra plus tard aujourd'hui à la Chambre pour rendre sa décision.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 juin, du projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendements, ainsi que du groupe de motions n° 1.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Madame la Présidente, je suis ravi de participer au débat sur ce qu'on pourrait décrire seulement comme un budget d'ajout du NPD aux plans originaux du ministre des Finances, qui ne prévoyaient aucune des folles dépenses dont il a été convenu sur une serviette en papier dans le seul but de maintenir le gouvernement au pouvoir et qui sont présentées dans ce document.

Cette mesure législative n'a pas été conçue dans le sérieux des salles de réunion du ministère des Finances. Non. Elle a été concoctée dans une chambre d'hôtel par le premier ministre et le chef du NPD, fier de son tout nouveau pouvoir de chevalier du roi.

Par contre, mon collègue, le député de Medicine Hat, a présenté aux Canadiens une vision bien réfléchie et pleine d'espoir de la façon dont le Parti conservateur ferait prospérer les finances du Canada. Elle comprendrait un effort sur le plan de la concurrence et de la productivité pour faire prospérer le Canada, pour tenter de réaliser le plein potentiel du pays avec la participation d'une jeunesse dynamique et motivée qui aurait sa place et pourrait travailler et participer à l'économie, et pour nous doter de programmes à la fois empreints de compassion, avant-gardistes et axés sur la prospérité. Comme mon collègue de Medicine Hat l'a dit à maintes reprises, un pays prospère est un pays qui crée de la richesse pour pouvoir ensuite se montrer généreux.

Nous voulons offrir à nos citoyens une meilleure qualité de vie, et le gouvernement devrait être en mesure d'aider les Canadiens à se trouver un emploi ailleurs au pays ou encore dans leur ville natale s'ils doivent demeurer auprès de leur famille. Y a-t-il quelque chose de plus fondamental que d'être auprès de ses proches?

Nous voulons que chaque jeune Canadien puisse obtenir son diplôme universitaire sans devoir contracter une dette équivalant à une hypothèque. Nous devrions être le pays le plus instruit et le plus avancé sur le plan intellectuel. Nous avons les moyens d'y parvenir.

Nous voulons que les Canadiens puissent démarrer une entreprise s'ils le désirent, qu'ils puissent prospérer et qu'ils puissent contribuer pleinement à l'essor économique. Les Canadiens veulent réussir, et les Conservateurs veulent les aider à atteindre cet objectif parce qu'il faut célébrer la réussite. Le gouvernement actuel freine les Canadiens. Il les freine par une fiscalité régressive et répressive. Les charges sociales sont accablantes. Relever l'exemption personnelle de base ferait disparaître de nombreux Canadiens du rôle d'impôt.

Initiatives ministérielles

Nous voulons que les citoyens reçoivent des soins de santé de qualité. Nous voulons que les Canadiens aient la garantie qu'ils auront une retraite aisée et qu'on prendra soin d'eux. L'échec lamentable de notre système de soins de santé est imputable avant tout au premier ministre. C'est lui qui, à titre de ministre des Finances pendant plus de dix ans, a mis en œuvre les compressions sauvages qui ont considérablement détérioré la qualité des soins de santé au Canada.

Les Canadiens veulent que le régime actuel fonctionne et respecte la Loi canadienne sur la santé, mais ils doivent manifestement pouvoir profiter des innovations. De toute évidence, à ce chapitre, il faut davantage inviter la contribution des provinces et des personnes qui dispensent les soins de santé.

Nous voulons également que la fiscalité soit équitable. Les allègements fiscaux visent essentiellement à améliorer la compétitivité et le marché de l'emploi tout en permettant aux entreprises de créer des milliers d'emplois au Canada. Cette priorité figurait dans le budget initial. Cependant, ce budget modifié l'a occultée considérablement. Trop de Canadiens, qui travaillent d'arrache-pie, sont écrasés, paralysés par le fisc.

Le projet de loi C-48 ne fait qu'une page et ne renferme que trois articles. Il propose de dépenser 4,6 milliards de dollars sans aucun plan et sans aucun détail. Ce serait une orgie de dépenses catastrophiques et irresponsables, tout comme le programme de commandites, le registre des armes à feu, ainsi que les dépenses irresponsables et indéfendables de DRHC.

Le projet de loi C-48 n'est pas un engagement ferme. Il ne prendra même pas effet avant un an et demi et, je m'empresse de l'ajouter, seulement si le pays affiche un excédent. À la manière d'un discours du Trône, il ne renferme que de belles promesses et encore, il n'y serait donné suite que dans un an et demi. Le NPD a clairement essayé d'obtenir le plus possible du gouvernement qui lui demandait de l'appuyer et le budget NPD va favoriser des dépenses irresponsables sans aucun plan.

● (1145)

Les conservateurs sont à l'origine des objectifs présentés dans ce projet de loi. Nous sommes en faveur d'une meilleure éducation, d'un environnement plus sain et d'un logement adéquat. Nous sommes en faveur de l'aide consentie aux pays pauvres dans le contexte de notre engagement pour le mieux-être du village global. L'aide étrangère comme pourcentage du PIB fait partie de notre plate-forme pour les prochaines élections.

N'oublions pas que c'est un premier ministre conservateur qui a récemment été élu le premier ministre le plus écologique de l'histoire du Canada par le Sierra Club et Elizabeth May.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous nous opposons aux dépenses non appuyées par un véritable plan. C'est ce qui a provoqué les problèmes dont nous avons été témoins dans le cas de nombreux programmes qui ont complètement dérapé. Nous ne voulons pas susciter d'attentes chez ceux qui, tout naturellement, supposent que le gouvernement ne prendrait pas de tels engagements sans plan concret.

Le projet de loi C-48 est un exemple caractéristique à cet égard. Il est coûteux, sans substance et représente un engagement inepte qui, probablement, ne sera jamais respecté. Les promesses que renferme ce projet de loi ne se matérialiseront qu'en cas d'excédent.

Comme dans le conte *Jacques et le haricot magique*, je crois que le NPD n'obtient qu'une poignée de haricots, et aucun engagement concret en matière de postes budgétaires.

Est-il possible qu'il n'y ait pas d'excédent, qu'il n'y ait pas suffisamment d'argent pour couvrir ces dépenses? Seul le temps nous le dira. La situation actuelle est instable et l'économie peut connaître, Dieu nous en garde, des ralentissements, comme cela s'est déjà produit. Nous savons toutefois que les libéraux ne peuvent résister à ce genre de dépenses. L'argent leur brûle les poches.

Depuis 1999-2000, les dépenses de programmes sont passées de 109,6 milliards de dollars à 158,1 milliards de dollars, une hausse de 44,3 p. 100. En revanche, l'économie a affiché une croissance de 31,6 p. 100, ce qui représente un taux de croissance annuelle composé de 5,6 p. 100. L'économie ne progresse pas au même rythme que les dépenses gouvernementales.

J'ai parlé plus tôt des répercussions fiscales. Le commerce figure aussi au nombre des éléments qui seront touchés, tout comme le dollar, le rapport dette-PIB et l'intérêt sur la dette, qui demeure si élevé. Les libéraux se débarrassent des problèmes à n'importe quel prix. Ils distribuent de l'argent dans l'espoir que les problèmes disparaissent. C'est ce qu'ils font dans les domaines de la santé, de l'ordre public et des forces armées. Or, cette approche ne sert pas l'intérêt des Canadiens. Elle va à l'encontre des principes de saine gestion financière, du principe de responsabilité.

Le Parti conservateur se doit d'examiner rigoureusement les pratiques du gouvernement en matière de dépenses, et c'est ce qu'il fait. Malgré les dépenses massives que prévoit le projet de loi C-48, la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a déclaré à mon collègue de Yorkton-Melville que, en 2004, le Centre des armes à feu Canada avait perdu la trace d'au moins 46 000 propriétaires d'armes à feu titulaires de permis. Cela pourrait avoir des conséquences dramatiques pour les policiers chargés de répondre à un appel où aucune arme à feu, à leur avis, n'est présente.

Voilà le genre d'inefficacité et de gaspillage que génèrent les programmes qui ont vu leurs dépenses gonflées, qui ne servent pas l'intérêt des Canadiens, qui privent d'autres secteurs prioritaires d'un financement qui pourrait avoir un impact plus profond. Car il est bien question ici de priorités.

En ce qui concerne l'unité nationale, prenons l'exemple du programme de commandites, où quelqu'un a versé des commissions à des agences de publicité favorables au Parti libéral pour promouvoir l'unité. Cette promotion s'est faite au moyen de drapeaux et de bannières, mais l'argent a été réacheminé vers le Parti libéral par le truchement du programme de commandites. Eh bien, comme l'a dit l'ex-premier ministre, qu'est-ce que quelques millions de dollars quand il s'agit de sauver le pays? Quel délire et quel manque de sincérité!

Ce scénario de pots-de-vin, de blanchiment d'argent et, maintenant, de dissimulation, donne aux Canadiens un tableau tout à fait sordide des dépenses du gouvernement. Cependant, c'est le Parti libéral. Ce n'est pas le Québec, et ce ne sont pas tous les bureaucrates. C'est la corruption systémique qui est l'apanage du Parti libéral qui est à l'origine du scandale des commandites. C'était un programme financé par les deniers publics qui a été exploité à des fins partisans, principalement au Québec.

Imaginons seulement les avocats, payés par les contribuables, qui travaillent pour le ministère de la Justice, soutenir que le premier ministre actuel et l'ancien premier ministre devraient être complètement exonérés de toute responsabilité eu égard à ce programme désastreux qui fait l'objet d'une enquête criminelle. Qu'est-il advenu de « laissons le juge Gomery faire son travail »? C'est, bien entendu, chose du passé quand sont en jeu les intérêts partisans mis de l'avant par notre premier ministre actuel. Quel manque de sincérité!

Initiatives ministérielles

L'article 2 du projet de loi traite de transport en commun et du programme d'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations à loyer modique. Il est question de faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire pour avantager, entre autres, les Autochtones canadiens. Il est question de logement abordable et d'augmentation de l'aide étrangère. Ce sont tous là des objectifs tout à fait louables, mais là encore, aucun plan n'a été dressé, et bon nombre de ces objectifs relèvent de la compétence provinciale.

• (1150)

Où est-il question d'imputabilité? Comment pourrions-nous nous assurer que cet argent est réellement dépensé aux fins prévues? L'absence de plan, de résultats attendus, le manque de détails quant à la réalisation est typique de ce gouvernement minoritaire. C'est semblable au plan de garderies institutionnelles qu'avait, encore une fois, promis ce gouvernement sans fournir aucun détail. Cela ne convient pas à la diversité du pays.

Le projet de loi C-48 autoriserait la création d'un type de dépenses absolument hors de contrôle que le Parti conservateur ne peut appuyer. C'est pourquoi nous avons proposé des amendements. C'est pourquoi nous avons essayé d'améliorer le processus. Les Canadiens méritent mieux que des chèques en blanc. Dans son effort désespéré pour s'accrocher au pouvoir, le gouvernement semble prêt à quasiment n'importe quoi. Les Canadiens ont besoin d'un plan d'action pour le futur. C'est ce que leur donnerait le Parti conservateur.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Madame la présidente, je veux poser à mon très distingué collègue de Nova-Centre quelques questions au sujet de l'agriculture et des impacts qu'aurait le projet de loi C-48 sur ce secteur d'activité.

Il n'y a pas un traître mot au sujet de l'agriculture dans le projet de loi C-48. On n'en fait aucunement état au moment même où les agriculteurs traversent une période des plus difficiles. Tout comme moi, le député a été élu dans une circonscription de la Nouvelle-Écosse où l'agriculture est le secteur le plus mal en point de l'économie. Ce sont les agriculteurs qui sont confrontés aux plus grandes difficultés. Certains risquent de perdre leur ferme, d'être privés de revenus, de ne plus pouvoir pratiquer leur profession et même de perdre leur maison. Malgré cela, le projet de loi C-48 ne traite aucunement de l'agriculture.

Comme si cela n'était pas suffisant, on vient d'annoncer la fermeture de la ferme expérimentale de Nappan dans ma région. Les agriculteurs comptaient beaucoup sur cette ferme expérimentale pour la recherche scientifique, notamment quant à l'utilisation de nos sols et terres uniques en leur genre. Nous avons aussi appris que le gouvernement prévoyait mettre fin aux opérations de la ferme expérimentale de Kentville.

Le député pourrait-il nous en dire un peu plus à ce sujet et nous indiquer quelles mesures devraient, selon lui, se retrouver dans le projet de loi C-48 pour aider les agriculteurs et l'agriculture en général?

M. Peter MacKay: Madame la présidente, mon collègue a mis les bouchées doubles dans ce dossier et, comme toujours, sa ténacité lui a rapporté des dividendes en lui permettant de mettre au jour le plan secret du gouvernement qui compte fermer bon nombre de ces fermes expérimentales vouées à la recherche. Comme il l'a affirmé, ces fermes effectuent des recherches essentielles qui permettent aux agriculteurs de miser sur des renseignements cruciaux en ces temps difficiles où leurs animaux sont affectés par des maladies et différents virus. Nous avons pu constater les répercussions terribles

de fléaux comme l'ESB sur l'ensemble du secteur agricole. Mais ce n'est là qu'une partie du problème. Tout le secteur des ressources a été oublié dans ce budget auquel ont collaboré le NPD et les libéraux.

Les priorités établies dans le projet de loi C-48 ne tiennent aucunement compte de l'agriculture, un secteur essentiel qui nous fournit non seulement les bases de notre alimentation, mais également un grand nombre d'emplois et un mode de vie fondamental pour les Canadiens.

Quant à la question du député, le gouvernement et le ministre de cette région ont agi d'une façon très hypocrite en indiquant que la fermeture de la ferme expérimentale de Kentville n'était qu'une proposition improvisée de la part du ministère. Un plan concret avait été élaboré afin de retirer les crédits à la station de recherche de Kentville et de la fermer par la suite, situation analogue dont mon collègue a été témoin dans sa circonscription avec la ferme expérimentale de Nappan. Des promesses n'ont pas été tenues, et il est prévu que cette installation sera fermée. On a été très hypocrites envers les Canadiens et envers le secteur agricole qui compte beaucoup sur cette installation qui effectue des travaux de recherche importants.

C'est comme si l'on restreignait les crédits affectés à l'éducation ou à la santé. L'agriculture a toujours joué un rôle dans l'économie de la Nouvelle-Écosse comme dans celle du pays. Pourtant, le gouvernement semble être complètement obnubilé par ses priorités incongrues et la préférence qu'il accorde au pouvoir, sa priorité absolue étant de s'y accrocher à tout prix. Les libéraux concluront n'importe quelle entente avec le NPD ou un autre parti pour s'accrocher au pouvoir à tout prix, afin de pouvoir continuer leur tactique partisane leur permettant de faire les nominations et de contrôler les industries de même que les ministères.

Le gouvernement n'est plus à l'écoute des Canadiens. Ses priorités sont incongrues et il a certes abandonné les Canadiens à leur sort, particulièrement dans notre région où il n'accorde plus de crédits à des centres de recherche importants comme celui dont mon collègue a parlé.

• (1155)

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Madame la Présidente, il ne faut pas oublier que le projet de loi C-48 met fin aux allègements fiscaux dont profiteraient des sociétés comme Ford, Chrysler et General Motors.

Chez moi, à Windsor, nous avons perdu 6 000 emplois au premier trimestre de 2005 et le taux de chômage atteint 9,4 p. 100. Le secteur le plus touché est celui des pièces d'automobile qui approvisionne les principaux équipementiers que sont Ford, General Motors et DaimlerChrysler. Les allègements fiscaux dont profiteraient ces sociétés contribueraient énormément à conserver les emplois au Canada. Il s'agit d'emplois bien rémunérés qui assurent une qualité de vie par l'entremise des dons de charité et des impôts.

Mon collègue peut-il nous expliquer pourquoi le NPD abandonne les travailleurs de l'automobile aujourd'hui en éliminant les réductions d'impôt qui auraient aidé Ford, Chrysler et General Motors à demeurer au Canada?

M. Peter MacKay: Madame la Présidente, je trouve inconcevable que le NPD préconise une telle approche en raison, comme il l'a mentionné, de l'importance que cela revêt pour les emplois, les travailleurs syndiqués et, notamment, les travailleurs du secteur de l'automobile. Ils ont besoin de cette entreprise pour prospérer. Lorsque l'entreprise s'en tire bien, les employés s'en tirent bien eux aussi. Cette approche est déphasée.

Initiatives ministérielles

Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est que le ministre des Finances lui-même avait pris des engagements très clairs à ce sujet dans le budget initial et qu'il a ensuite fait volte-face. Ralph a fait volte-face et a laissé le NPD dicter les priorités du budget, d'où l'élimination des réductions d'impôt qui auraient aidé l'industrie de l'automobile, y compris les électeurs de mon collègue. Il a abandonné tous ses principes pour s'accrocher au pouvoir. Voilà ce qu'il en est.

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui dans le débat sur le projet de loi C-48. Je voudrais vous parler du Parti conservateur du Canada, vous dire quelques mots à mon sujet en tant que député conservateur et nouveau venu au Parlement, et vous décrire les efforts que nous déployons en vue de bâtir un Canada meilleur. J'ai investi de façon concrète dans les générations futures. J'ai quatre enfants. Le plus âgé a eu huit ans il y a à peine trois jours.

Nous souhaitons bâtir un Canada meilleur, améliorer la qualité de vie des citoyens à l'intérieur d'un cadre fiscal mieux structuré, sans les mauvaises pratiques de gestion qui ont eu cours pendant 12 ans de ce côté-là de la Chambre, sans le scandale des commandites où les dollars chèrement gagnés des contribuables ont servi à financer les campagnes électorales du Parti libéral au Québec. Nous ne voulons pas non plus de ces ententes conclues à l'endos d'une serviette de table, des ententes fiscales qui laissent à désirer.

Ce que veut le Parti conservateur du Canada, c'est réduire les impôts et accroître la marge de manoeuvre des familles pour qu'elles puissent se concentrer sur ce qui est important dans leur vie, inscrire leurs enfants à des cours de soccer, profiter de la vie. Nous voulons rembourser la dette...

Une voix: Et qu'en est-il du logement? De l'éducation? Vous parlez de pratiques de soccer?

M. Jeff Watson: On fait preuve d'impolitesse de ce côté-là de la Chambre. Les néo-démocrates font preuve d'hypocrisie.

Nous voulons rembourser la dette pour que les générations futures ne croulent pas sous le poids des factures. Les néo-démocrates veulent transmettre à mes enfants et à mes petits-enfants une facture de 500 milliards au lieu de rembourser la dette nationale.

Nous voulons une entente qui nous permette d'avoir de vrais emplois au Canada et non à l'étranger, en Chine. Au Parti conservateur du Canada, nous nous battons pour les travailleurs de l'automobile, les agriculteurs et leurs familles, ainsi que pour tous les autres qui méritent de travailler au Canada.

Le projet de loi C-48 est comme un loup dans la bergerie. Les néo-démocrates essaient de nous faire croire au paradis alors qu'ils se moquent des processus budgétaires ouverts et transparents de la Chambre. Ils essaient de nous fourvoyer par des raisonnements trompeurs.

J'aimerais examiner quelques-uns des arguments présentés par le NPD en faveur du projet de loi C-48. Tout d'abord, les néo-démocrates ne font que prendre les réductions d'impôts dont profiteraient des sociétés comme Ford, General Motors et Chrysler et les réaffecter dans d'autres domaines, qu'ils appellent leurs priorités. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas une simple réaffectation au cours du même exercice.

Le projet de loi C-43 propose un allègement fiscal des sociétés. C'est une dépense budgétaire garantie, dont il est tenu compte dans une entente financière visant un exercice donné. Le projet de loi C-48, la liste de vœux budgétaires du NPD, est une dépense conditionnelle qui ne se déclenche qu'au cas où le pays affiche un

excédent de 2 milliards de dollars. Il n'est pas applicable avant 18 mois.

Une crise nationale pourrait se produire et il en serait ainsi terminé de l'excédent et du projet de loi C-48 du NPD. L'économie pourrait connaître des ralentissements, éliminant ainsi cette latitude financière. Nous pourrions avoir d'autres exigences provinciales auxquelles il faudrait répondre.

Des sociétés comme General Motors, Chrysler et Ford doivent bénéficier d'un allègement garanti pour conserver des emplois au Canada. Elles doivent avoir la certitude que des dépenses garanties vont les aider à rester au Canada et à y maintenir des emplois. Le NPD ne fait que nous jeter de la poudre aux yeux en faisant des promesses qui risquent de ne jamais être tenues.

Le NPD soutiendra qu'il y a amplement de latitude fiscale et qu'il n'y a pas à s'en inquiéter. Il veut aussi un système de garderies qui coûterait 10 milliards de dollars par année de plus que le financement que prévoit le Parti libéral avec le projet de loi C-43. Cela signifiera l'élimination de toute latitude fiscale, et de bien plus encore. Cela nécessiterait l'augmentation des impôts, et il pourrait y avoir des compressions de programmes, de la santé à l'éducation, pour en redistribuer les fonds au système national de garderies.

Ou encore, il pourrait y avoir un déficit actif. Cela se fait beaucoup en Ontario. Rappelons-nous Bob Rae. Nous nous souviendrons sans mal de ce déficit de 11 milliards de dollars qu'avait accumulé la province. Nous nous souvenons de l'époque Rae, pendant laquelle les gens ne pouvaient aller voir leur médecin parce que son cabinet était fermé ce jour-là. Pourquoi? Parce qu'il n'y avait pas d'argent pour payer le médecin ce jour-là. C'est le souvenir qui nous reste de la prudence fiscale du Nouveau Parti Démocratique, ou du moins de ce qu'il aimait appeler la prudence fiscale.

Cela signifie que le système de garderies pourrait bien subir des compressions. Peut-être n'en sera-t-il même plus question. D'où viendra l'argent? Est-ce qu'il servira à financer le projet de loi C-48? Est-ce que sera pour le système national de garderies? On ne peut faire ces deux choses à la fois avec le même excédent financier.

Initiatives ministérielles

•(1200)

Faisons un retour en arrière. Nous avons enregistré 90 milliards de dollars en excédents non prévus depuis 1997. Le surplus réel était incroyablement plus élevé que cela, mais le gouvernement libéral est devenu maître dans l'art de sortir une partie de l'excédent des coffres de l'État à la fin de l'exercice à la faveur de dépenses frénétiques à saveur politique, de telle sorte que l'ampleur du surplus ne préoccupe pas trop les Canadiens.

Je prévois une catastrophe pour les néo-démocrates, qui croient vraiment qu'ils vont obtenir quelque chose grâce au projet de loi C-48. Il est probable qu'ils ne verront même pas la couleur de cet excédent pour le financement de leurs priorités une fois que leurs cousins libéraux se seront partagés l'assiette à la fin de l'exercice. Ils ont été dupés. Ou encore ils essaient de duper les Canadiens en leur faisant croire qu'une partie de leurs mesures se retrouveront dans le budget. Ils savent qu'il n'en sera rien. Le NPD a sauvé la peau des libéraux et n'obtiendra rien en retour. C'est un marché de dupe et les néo-démocrates n'ont rien vu venir.

Parlons un peu des réductions de l'impôt des sociétés. Les néo-démocrates ont fait valoir que ces réductions ne profitent qu'aux riches alors que leur parti, prétendent-ils, est là pour aider le Canadien moyen.

Je vous dirai d'abord que le Parti conservateur est favorable à des mesures d'allègement fiscal, plutôt qu'à de simples réductions d'impôt. Les familles canadiennes, tout comme les entreprises qui éprouvent de la difficulté à soutenir la concurrence à cause de la valeur élevée du dollar, entre autres raisons, ont besoin d'un coup de main dès maintenant, et une réduction ponctuelle des impôts n'est pas suffisante. Ils ont besoin d'une intervention soutenue pour alléger leur fardeau fiscal. Semaine après semaine, ces Canadiens arrivent difficilement à joindre les deux bouts. Ils méritent un allègement fiscal.

Deuxièmement, les allègements fiscaux offerts aux entreprises profitent également aux Canadiens faisant partie de la population active. Je suis le premier travailleur de l'automobile à faire son entrée au Parlement. Intéressons-nous un moment aux travailleurs de ce secteur. La hausse de la valeur de notre dollar nuit à nos exportations. C'est la productivité des entreprises canadiennes du secteur de l'automobile qui en souffre. Il devient plus difficile pour elles de soutenir la concurrence à l'échelle internationale à partir de l'Ontario.

Les licenciements massifs ont déjà débuté aux États-Unis. Il y a eu des mises à pied chez moi à Windsor ainsi que dans certaines collectivités de la circonscription d'Essex. Il y en a eu un peu partout en Ontario. Cela ne se limite pas à Ford, Chrysler et General Motors; c'est la même chose chez les fabricants et les distributeurs de pièces d'automobile ainsi que dans les secteurs de l'outillage, du moulage et de l'emboutissage, qui ont connu un taux d'attrition de 38 p. 100 dans le comté d'Essex au cours de la dernière décennie sous la gouverne libérale. Ces emplois se sont retrouvés sur des marchés du travail étrangers comme ceux de la Chine et des États-Unis.

Selon Buzz Hargrove, un ami des néo-démocrates, celui qui, en fait, les a aidés à conclure cette entente secrète, ces mises à pied vont bientôt se produire au Canada par suite des 25 000 mises à pied annoncées par GM aux États-Unis. Le NPD veut se débarrasser de l'allègement fiscal pour Ford, General Motors et DaimlerChrysler juste au moment où ces sociétés perdent la capacité de garder ces travailleurs de l'automobile en Ontario. Il s'agit de familles canadiennes qui risquent de perdre leur emploi juste au moment

où ce parti, qui prétend vouloir se battre pour les travailleurs de l'automobile, se débarrasse de cet allègement fiscal.

Chaque emploi dans le secteur de l'automobile permet d'assurer six emplois de plus. Ce sont 500 000 Canadiens qui perdent leur travail, lorsque les emplois de l'automobile se retrouvent dans des marchés du travail moins coûteux, à l'étranger, comme celui de la Chine, ou dans des États où les impôts sont moins élevés, comme la Georgie, l'Alabama ou la Caroline du Sud.

Par conséquent, l'allègement fiscal est à l'avantage des Canadiens ordinaires, non seulement dans les centres urbains, mais aussi dans les villes rurales, les villages et les hameaux. Le NPD n'y comprend tout simplement rien. Il n'est pas étonnant que le premier travailleur de l'automobile élu au Parlement par des Canadiens ordinaires soit un conservateur de l'Essex et non un membre du NPD, du CCF, du Parti libéral ou de tout autre parti.

•(1205)

M. Jeremy Harrison: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député fait une allocution fort importante. Je ne pense pas que nous ayons le quorum. Je demande qu'on vérifie s'il y a un quorum.

Après le compte:

Le vice-président: Je crois qu'il y a quorum.

Un autre rappel au Règlement, l'honorable secrétaire parlementaire.

L'hon. Paddy Torsney: Monsieur le Président, le député d'en face ne cesse de dire qu'il est le premier travailleur de l'automobile à avoir été élu au Parlement. Bien sûr, le premier travailleur de l'automobile élu à la Chambre était Janko Peric, député de Cambridge et député libéral. Je crois que le député devrait corriger ses propos à cet égard.

Le vice-président: Je remercie l'honorable secrétaire parlementaire. Je ne pense pas que ce soit un rappel au Règlement, mais peut-être un point qui peut être soulevé dans le cadre des questions, des observations ou du débat.

M. Jeff Watson: Monsieur le Président, je terminerai mes observations en parlant de la logique du NPD et de ce qu'elle signifie. Selon cette logique, il faut supprimer l'allègement fiscal pour les compagnies automobiles, réduire la qualité de vie des Canadiens en adoptant le projet de loi C-48, et espérer qu'il restera assez d'argent après les excès dépensiers de fin d'exercice du Parti libéral pour essayer de rétablir cette qualité de vie à laquelle le NPD s'est attaqué en premier lieu.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que le NPD n'ait jamais formé un gouvernement au Canada. Il est peu probable qu'il y arrive jamais. Nous nous souvenons tous de Bob Rae. Les Canadiens reviendront à la raison aussi, le moment venu des prochaines élections.

En résumé, le projet de loi C-48 est un mauvais marché couché sur l'endos d'une serviette de papier. Ce n'est pas ce qu'on peut appeler une saine gestion financière. Il est contraire au processus budgétaire de la Chambre qui requiert des audiences prébudgétaires approfondies et à tout le reste. Quelques personnes se sont rencontrées dans une chambre d'hôtel pour consolider un gouvernement; c'est ainsi que se fait la gestion financière ici, au Canada. C'est un mauvais marché. Je suis impatient de voter contre ce projet de loi.

•(1210)

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté une partie de ce discours et c'était un peu difficile à accepter, en particulier pour ce qui est des faits.

Initiatives ministérielles

Le député parle de l'état de l'économie canadienne. Je suis ici depuis un certain nombre d'années. Je me souviens des années où les conservateurs étaient au pouvoir. Je me souviens d'un taux de chômage qui était supérieur à la peinture de soulier du premier ministre, seulement une fraction de plus. Je me souviens de l'époque où les taux d'intérêt étaient à peu près l'équivalent.

Je me souviens qu'en huit ans, dans aucun des budgets — et je ne dirai pas qu'ils n'étaient pas équilibrés parce que les conservateurs ne peuvent jamais équilibrer un budget, puisque nous le savons tous déjà — ils n'ont réussi à s'en tenir au déficit qu'ils avaient eux-mêmes prévu. Voilà les années dont nous nous souvenons.

Aujourd'hui, le taux de chômage est de 6,8 p. 100. Nous avons des secteurs en plein essor dans notre économie. Des emplois sont créés partout au pays. Nous avons un excellent budget, le septième budget équilibré consécutif. Nous avons un budget qui a été amélioré grâce à ce projet de loi et je serai le premier à l'admettre.

Une voix: Le huitième.

L'hon. Don Boudria: Le huitième? Excusez-moi. C'est le huitième budget équilibré consécutif. Je sous-évalue notre excellente performance.

Nous avons ce projet de loi budgétaire, le projet de loi C-48, qui aidera nos concitoyens qui sont moins bien nantis.

Le député d'en face a dit, dans une vision inspirée de la thèse de Hobbes, qu'il fallait simplement réduire les impôts et laisser les gens se débrouiller — présumément parce que la vie est brutale et brève, comme le disait Thomas Hobbes — et que tout rentrerait dans l'ordre.

Je n'adhère pas à cette vision des choses et je ne crois pas que les Canadiens y adhèrent. Nous sommes ici pour l'intérêt supérieur ainsi que pour le bien individuel.

Une voix: Thomas Hobbes, un philosophe anglais.

L'hon. Don Boudria: Je sais que Thomas Hobbes était un philosophe anglais. Je l'ai cité amplement par le passé.

Le député d'en face saura que ce qu'il disait à propos de l'esprit humain, lorsque les gens ne recherchent pas l'intérêt supérieur, peut se produire. Pour ma part, je crois qu'il y a place à l'amélioration dans notre société si nous mettons en commun nos ressources dans l'intérêt supérieur.

Je crois que c'est la bonne façon de voir les choses. Nous avons des exemples dans certaines provinces, comme le système de garderies du Québec. Je crois que l'expérience a été concluante dans cette province. Nous permettons maintenant à d'autres provinces de faire de même. Qu'est-ce qui cloche dans cette mesure?

M. Jeff Watson: Monsieur le Président, je n'ai peut-être que 34 ans, mais je me souviens du livre rouge de 1993 et de la campagne électorale qui a eu lieu cette année-là. Les libéraux sont arrivés au pouvoir. Personne, à l'époque, ne parlait d'allègements fiscaux, de réduction de la dette, ainsi de suite. En fait, le livre rouge ouvrait la porte aux dépenses, qui ne cessaient de croître.

Fait étonnant, un parti protestataire a vu le jour dans l'Ouest, un des partis qui a servi de fondement à l'actuel Parti conservateur. Il a fait élire un nombre étonnant de députés qui sont venus à Ottawa et ont réclamé des mesures comme l'élimination du déficit en trois ans, si je ne m'abuse. Ils avaient des idées surprenantes qui, fait intéressant, ne figuraient pas dans le livre rouge.

D'où sont venues les conditions actuelles qui déterminent l'économie d'aujourd'hui? Pas des banquettes d'en face, mais plutôt

de l'opposition officielle, du Parti conservateur, qui s'efforçait d'assainir les finances publiques.

Le projet de loi C-48, pour revenir au sujet à l'étude, ne peut que provoquer un retour au déficit. Ajoutons à cela les quelque 26 milliards de dollars en dépenses promises par les libéraux depuis que le premier ministre s'est montré à la télévision nationale pour assurer sa survie politique. Ils ont prévu un passif non capitalisé de 10 milliards de dollars par année pour le programme national de garde d'enfants. Additionnons tout cela et nous arrivons à des impôts plus élevés, des réductions dans les programmes ou des emprunts pour pouvoir les financer. Financièrement, c'est irresponsable.

Les libéraux ont ouvert la porte au NPD parce que le gouvernement avait besoin d'aide. Voilà comment les libéraux s'y prennent, et cela ne peut les mener qu'à créer des déficits pour financer les dépenses. C'est de l'irresponsabilité. J'attends avec impatience de voter contre le projet de loi.

● (1215)

M. John Cummins (Delta—Richmond-Est, PCC): Monsieur le Président, nous sommes en train, ce matin, de discuter de questions d'intérêt public importantes qui concernent le projet de loi C-48. Notre parti a vivement dénoncé le projet de loi. Comme nous l'avons vu dans le passé, la décision des libéraux d'effectuer des dépenses sans plan aucun ne peut que nous mener droit au désastre. C'est évident. C'est évident pour ceux qui gèrent les finances ou encore l'économie du pays. Comme tout le monde le sait, la seule raison pour laquelle les libéraux ont accepté d'aller de l'avant avec ce projet de loi, c'est qu'ils veulent sauver leur peau. Nous en avons beaucoup parlé depuis un ou deux jours, et nous allons continuer d'en parler dans les jours qui viennent.

Cela dit, je veux utiliser le temps de parole qui m'est alloué ce matin pour vous faire part d'une préoccupation plus globale. Je compte vous parler de façon plus précise de la façon dont les libéraux gèrent l'économie. Toutefois, je veux surtout parler de l'approche adoptée par le gouvernement à l'égard de la gestion des pêches. Il s'agit là d'un poste budgétaire important, un poste que les libéraux auraient dû ajouter au budget s'ils tenaient vraiment à bonifier celui-ci.

J'aimerais parler du fait que le gouvernement n'a pas su prévoir dans son budget des ressources suffisantes pour régler la question des pêches sur la rivière Fraser. Le Comité permanent des pêches et des océans a rédigé deux excellents rapports sur le sujet depuis deux ans. Il a donné au gouvernement d'excellents conseils qui ont été ignorés. Le comité a parlé des problèmes que pose la récolte sur la rivière Fraser cette année, en particulier des restrictions qui seront imposées à la récolte de saumon rouge du fleuve Fraser à cause de préoccupations que suscite la montaison du saumon du lac Cultus.

La saison de pêche du saumon rouge de 2005 sur le fleuve Fraser devrait être un bienfait pour l'économie de la Colombie-Britannique. On s'attend à ce qu'environ 12 millions de saumons rouges reviennent au fleuve, comparativement à environ 5 millions l'année dernière. La récolte aurait dû être belle.

Initiatives ministérielles

De fait, si on regarde les taux de récolte de cette espèce particulière dans les années 1990, environ 8 millions de poissons ont été récoltés à des fins commerciales sur le fleuve Fraser. Cette année, on prévoit prendre environ 1,4 million de saumons rouges. Ce n'est qu'une hausse modeste comparativement à 1,3 million l'année dernière, avec une remontée de moins de la moitié.

La question, c'est pourquoi? Là encore, c'est l'inaction du gouvernement devant un enjeu très important. Le gouvernement a l'obligation constitutionnelle de protéger le poisson sauvage et son habitat. Cela devrait faire partie intégrante du budget du gouvernement, et pourtant, dans ce cas particulier, le gouvernement fait mine d'ignorer les problèmes.

Le saumon rouge du lac Cultus éprouve de grandes difficultés à survivre. Cela ne fait aucun doute. La survie de ces poissons n'est pas menacée par la surpêche, par les pêcheurs commerciaux ou sportifs, ni même par les pêcheurs autochtones. Le problème vient du lac lui-même et de ce qui s'y trouve.

Par exemple, les cyprinoïdes d'Oregon du lac posent un problème. Dans un document datant d'octobre 2004 que j'ai reçu en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, le ministre le dit clairement quand il parle de l'élimination des prédateurs. Le ministre dit:

Les cyprinoïdes d'Oregon adultes, qui s'attaquent aux alevins de saumons, sont abondants dans le lac Cultus. L'élimination de ces prédateurs a été effectuée deux fois dans le passé. L'évaluation de ces mesures a indiqué qu'elles étaient susceptibles d'augmenter la survie des alevins de saumons rouges.

●(1220)

Nous savons que la survie de ce poisson peut être assurée si nous réglons le problème du prédateur. Il faut se demander pourquoi nous ne le faisons pas. L'amélioration est notable. On estime que le lac compte environ 40 000 cyprinoïdes d'Orégon qui déciment les alevins du saumon rouge. On estime que chaque saumon rouge qui retourne au lac Cultus pond environ 3 500 oeufs. Après l'éclosion des oeufs le printemps suivant, les poissons passeront une année dans le lac. C'est là que le prédateur fait des ravages.

On fait valoir qu'une réduction de 80 p. 100 de la population de cyprinoïdes d'Orégon favoriserait la remontée du saumon rouge dans le lac Cultus parce que les alevins des 350 à 500 saumons qui font la remontée auraient beaucoup plus de chances de survivre. Il y a environ 425 saumons rouges. Chacun pond 3 500 oeufs. Si le taux de survie augmentait d'à peine 1 p. 100, il y aurait 14 875 saumons rouges de plus. C'est considérablement plus que les quelque 80 poissons qui, le gouvernement espère-t-il, pourraient remonter jusqu'au lac grâce à une interdiction presque totale de la pêche au saumon rouge dans le fleuve Fraser cette année.

Une telle interdiction entraînera une perte atteignant probablement 75 millions de dollars dans l'économie de la Colombie-Britannique. Il faut se demander pourquoi le gouvernement n'intervient pas et n'intègre pas au budget des mesures pour éliminer ces prédateurs du lac.

L'industrie de la pêche a proposé d'utiliser les senneurs pour lutter contre les cyprinoïdes d'Orégon. Comme l'indique le document du gouvernement que j'ai cité, ce moyen a déjà été utilisé, et les résultats ont été très efficaces. On y a mis fin tout simplement parce que le gouvernement avait refusé de payer les salaires des pêcheurs affectés à cette tâche, soit un montant de 15 000 \$. C'est à cause de ce montant que le gouvernement a annoncé que le programme prendrait fin, alors que le coût pour l'économie de la Colombie-Britannique se chiffre dans les dizaines de millions de dollars.

C'est ainsi que planifie le gouvernement. C'est pourquoi, selon moi, cette situation devrait tous nous préoccuper. Il y a également

d'autres problèmes par rapport à ce lac. On est aux prises avec le myriophylle. Encore une fois, voici ce que dit le document d'octobre 2004 que j'ai obtenu en vertu de la Loi sur l'accès à l'information:

La restauration de l'habitat exige l'élimination de la myriophylle à épi (une achillée commune qui fournit un habitat aux prédateurs du saumon rouge) dans le lac Cultus. On a déjà procédé à l'enlèvement de myriophylles dans le passé, surtout en guise de mesure de contrôle des « plantes exotiques ». La myriophylle est une espèce envahissante dont l'élimination aurait deux avantages : exposer les jeunes cyprinoïdes d'Oregon à la prédation des cyprinoïdes adultes, et enlever la myriophylle des principaux lieux de frai du saumon.

Encore là, le gouvernement pourrait mettre sur pied un programme pour sauver ces poissons. En outre, le lac Cultus est un plan d'eau très occupé. Il faut à peine 1 h 30 ou 2 heures pour s'y rendre en voiture à partir du centre-ville de Vancouver. Quand on sait que cette ville compte deux millions d'habitants, il faut s'attendre à ce que les gens soient nombreux à aller passer une partie de la journée ou plusieurs jours pour profiter des plaisirs qu'offre le lac Cultus. Le lac est très fréquenté par les plaisanciers. Il est entouré de chalets et de résidences permanentes. Tous ces facteurs contribuent à augmenter la quantité de polluants dans le lac et à mettre en péril la survie du poisson.

Lorsqu'on considère le budget et les ajouts apportés par le gouvernement au projet de loi C-48, tout cela semble fort louable. Une partie de ces ajouts visent à aider des gens qui ne sont pas en mesure de s'en sortir par eux-mêmes, et c'est exactement là où je veux en venir. Il suffirait d'investissements raisonnables pour aider grandement les pêcheurs de la Colombie-Britannique.

Je voudrais faire valoir un dernier point relativement à la gestion des pêches. Cela concerne le quota de crabe des neiges pour les pêcheurs de l'est de la Nouvelle-Écosse.

●(1225)

J'ai parlé hier soir à Joan Kennedy, une représentante de ces pêcheurs. Elle m'a dit que le gouvernement va réduire d'environ 60 p. 100 le quota pour le crabe des neiges qui se situe actuellement à 16 000 livres. Cette mesure aura un impact considérable sur l'économie. Cette décision importante a été prise sans qu'aucune consultation ne soit tenue.

Qu'il soit question de mise en oeuvre du budget ou de gestion des pêches, il y a des dossiers où le gouvernement n'est pas à la hauteur. Le ministre a refusé de parler avec ces pêcheurs relativement à cette question. Le gouvernement a refusé de discuter sérieusement avec les pêcheurs du lac Cultus. Voilà autant de comportements néfastes.

J'ose espérer que le gouvernement en viendra à prendre les mesures nécessaires pour régler ces questions.

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses commentaires, en particulier en ce qui a trait aux pêches. Une des choses que j'aime de la Chambre des communes, c'est que nous venons de toutes les régions du Canada et nous nous réunissons ici pour apprendre ensemble.

J'essaie de voir quelle province est la plus éloignée de l'océan, et je crois que c'est ma province, la Saskatchewan. J'ai beaucoup appris en écoutant le député, en particulier lorsqu'il a parlé du poisson prédateur dans le lac Cultus. Je n'ai pas très bien compris d'où venait ce poisson et tous les autres détails qui le concernent.

Initiatives ministérielles

J'espère que le député peut éclairer le gars des Prairies que je suis, qui est plus habitué au bœuf qu'au poisson, au sujet du poisson prédateur. D'où vient-il? Sa présence est-elle naturelle ou est-elle le résultat d'un programme de transfert gouvernemental? Tous les députés pourraient écouter et profiter de son expertise.

M. John Cummins: Monsieur le Président, la question de mon ami est importante. D'où viennent ces poissons prédateurs du lac Cultus? Le lac Cultus est l'un de ceux qui se déversent dans le fleuve Fraser. Le cyprinoïde d'Oregon n'existe pas dans le lac Harrison, qui se trouve dans votre circonscription, je crois, monsieur le Président, ni dans le lac Pitt. D'où vient ce poisson? Quelqu'un a-t-il déversé un aquarium? A-t-il été amené dans le cadre d'un programme de transfert provincial ou fédéral visant à rehausser la pêche sportive? Personne ne le sait. Nous devons avoir ces réponses.

Le ministre a fait une annonce il y a quelques jours. Lorsqu'il fait une annonce concernant les pêches de la Colombie-Britannique, il ne le fait pas dans cette province. Il tient une conférence de presse ici, à Ottawa. On épargne ainsi l'argent des contribuables, mais qui plus est, le ministre n'a pas besoin de regarder en face les gens qui sont les plus touchés, les gens qui ont un intérêt dans les pêches de la Colombie-Britannique. Il le fait par téléconférence, à partir d'Ottawa.

Au cours de la récente téléconférence, il a fait allusion à des dépenses de 5,2 millions de dollars pour renforcer l'application des lois, mettre en oeuvre les nouveaux programmes de contrôle des prises et améliorer la recherche scientifique. Le type de recherche qui est effectuée découle probablement davantage de motifs politiques que d'un réel désir de comprendre l'environnement de ces poissons. Je ne suis au courant d'aucun crédit qui soit affecté à cette pêche dans le lac Cultus. Le ministère fait preuve de négligence et ne fait pas effectuer les recherches de base pour examiner divers problèmes, qu'il s'agisse du cyprinoïde d'Oregon dans le lac Cultus ou des effets de la hausse de température de l'eau sur la remontée du saumon rouge. La recherche de base n'est vraiment pas effectuée.

L'autre jour, je parlais à un type qui a effectué de la recherche pour le compte du Sierra Club. Je lui ai indiqué le problème imputable à la pêche au filet fixe dans le canyon du Fraser. C'est un problème permanent, que reconnaissent tous les pêcheurs. J'ai parlé à des membres de la Native Brotherhood, la plus ancienne entreprise de pêche commerciale autochtone en Colombie Britannique. Je pense qu'elle a vu le jour il y a environ 75 ans. J'ai parlé aux Chilcotins de l'ouest du lac Williams, dans la partie centrale et côtière de la Colombie Britannique. Ils s'inquiètent de la pêche au filet fixe dans le canyon du Fraser.

Dans le canyon du Fraser, les poissons subissent un stress énorme, en raison non seulement du débit rapide mais aussi des températures élevées. Cependant, ils réussissent à franchir le canyon en utilisant ses parois pour passer d'un remous à l'autre. Le gouvernement a autorisé la pêche au filet fixe dans le canyon, ce qui accroît le stress que subissent ces poissons. Des spécialistes ne relevant pas du gouvernement ont effectué des recherches qui montrent le stress énorme que subissent les poissons, mais personne fait quoi que ce soit. Le gouvernement n'effectue pas les recherches nécessaires afin d'assurer la protection de nos ressources halieutiques.

Le budget ne contient rien à cet égard. Il est important que le gouvernement prenne l'initiative et commence à assumer certaines de ses responsabilités fondamentales, dont la protection du poisson sauvage et de son habitat.

● (1230)

M. Andrew Scheer: Monsieur le président, je voudrais faire un recours au Règlement. J'ai entendu mon honorable collègue parler avant, et je pense que nous devrions avoir à la Chambre plus de députés pour entendre ce qu'il a à dire. Je ne pense pas que nous ayons le quorum.

Le vice-président: Convoquez les membres.

Après l'appel de la sonnerie:

Le vice-président: Il y a maintenant le quorum. Nous reprenons le débat. Le député de Prince Albert a la parole.

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le président, je voudrais examiner cela chronologiquement. De la Saskatchewan, j'ai observé la situation en Ontario au début des années 1990, sous le gouvernement de Bob Rae. D'après ce que je me rappelle de ce gouvernement et ce que j'en ai entendu dire, il y a eu un taux de chômage faramineux pendant cette période. Quand M. Rae a fini par partir, un million de personnes vivaient de l'aide sociale, soit plus que la population entière de la Saskatchewan. Les impôts étaient très élevés et les déséquilibres fiscaux étaient hors de contrôle, quelque chose d'incroyable en Ontario.

Je me rappelle une affiche que j'avais vue à Buffalo. La Chambre de commerce de Buffalo avait dressé une énorme affiche déclarant que le premier ministre Bob Rae était l'homme de l'année. C'était l'homme de l'année pour Buffalo parce qu'il avait fait fuir tellement d'investissement et d'entreprises de l'Ontario vers Buffalo que la ville pensait devoir souligner les bénéfices des politiques socialistes du NPD en Ontario.

Fort heureusement, en 1995, la population de l'Ontario a anéanti ce parti. Il a fait tellement de ravages dans la province que pas un seul député du NPD n'a été élu au Parlement fédéral pendant plusieurs élections subséquentes. La situation était à ce point mauvaise. C'est le style de dépense que fait le NPD quand il s'empare du pouvoir.

La Parti conservateur s'oppose à ce projet de loi parce que nous avons vu l'effet que peuvent avoir les gouvernements du style de celui de Bob Rae sur l'économie et le mal qu'il font au pays. Nous n'aimons pas voir cela.

Du point de vue de la Saskatchewan, je dois m'opposer au budget parce qu'il ne règle pas les problèmes de l'ESB. Il n'y est pas question des problèmes forestiers. Le secteur forestier de la Saskatchewan est en très mauvaise posture pour toute une éventail de raisons. Le budget n'aide pas les producteurs de grains qui ont été touchés par la sécheresse, le gel et des problèmes de revenus. C'est incroyable. Les fermiers de la Saskatchewan se préparent à un bilan financier net absolument catastrophique cette année, sans pareil dans l'histoire de la province.

Et puis il y a cette formule de péréquation. De toutes les provinces, celle qui, selon moi, est le plus mal servie par la formule de péréquation est la Saskatchewan. Tout représentant élu, y compris le premier ministre de la province, le sait. Nous sommes tous unis dans notre effort pour faire changer cela, à part une personne, le ministre des Finances. Je dois m'obliger à constamment le rappeler.

Le budget de règle aucune de ces questions. Les collectivités rurales de la Saskatchewan croulent sous ce type de problèmes, mais aucune mesure n'a été prise dans ce budget pour y faire face.

Initiatives ministérielles

Permettez-moi de revenir au vote sur le premier projet de loi sur le budget. Notre parti avait beaucoup d'inquiétudes au sujet du budget qui renfermait peut-être quelques éléments positifs, mais où on retrouvait beaucoup de négatifs. Nous avons été à l'écoute des gens dans l'ensemble du pays: ils voulaient que le Parlement fonctionne. Les Canadiens ne voulaient pas d'élections, si bien que nous nous sommes pincé le nez et nous nous en sommes abstenus.

Le leader des néo-démocrates et ses 18 députés ont voté contre ce budget et pointé du doigt les conservateurs en disant: « Comment osez-vous soutenir ce gouvernement libéral corrompu et incompetent? ». Ce budget ne prévoit strictement rien pour l'agriculture. Les néo-démocrates ont envoyé des dix-pour-cent et des communiqués aux circonscriptions conservatrices, dénonçant les conservateurs qui s'abstenaient au sujet du premier budget. Surprise que de voir où nous en sommes, quelques mois plus tard.

Examinons un autre aspect de toute cette situation. Il ne fait aucun doute que l'histoire montrera que notre premier ministre est l'un des plus désespérés du Canada. Il va d'une crise à l'autre et se montre prêt à faire n'importe quoi pour rester au pouvoir. C'est ainsi que l'histoire jugera le premier ministre.

• (1235)

À ce moment-là, le premier ministre, par l'entremise de Tim Murphy et d'autres personnes de son cabinet, ont commencé à attirer des députés de l'opposition pour appuyer et soutenir son gouvernement. Ils ne se sont pas gênés pour le faire. Ils ont réussi à attirer un petit poisson dans un grand étang, qui est passé de l'autre côté. Ils ont tout essayé pour en attirer d'autres. En même temps, cependant, trois des propres députés du premier ministre ont abandonné le navire, ce qui en dit long sur son leadership.

Surprise, le premier ministre a rencontré le leader du NPD dans un hôtel à cinq étoiles de Toronto. Je suis sûr que du champagne leur a été servi. Ils ont eu leur déjeuner et leur réunion, etc., et ont signé une entente. C'était une entente contre nature, à mon avis, qui a solennisé quelque chose qui, je le crains, ne peut-être béni par quelque divinité que ce soit, mais le père Buzz était là. Le père Buzz Hargrove était là pour l'approuver.

Ce jour là, ce premier ministre désespéré a trouvé le bon filon. Il a réussi à attirer 19 néo-démocrates dans son administration incompetente et corrompue. Ils se sont fait complètement avaler et ont mordu à l'hameçon. Les libéraux ont aussi attiré une personne du Parti conservateur, mais ce jour là, ils ont obtenu 19 néo-démocrates qui se sont simplement glissés dans leur lit et ont solennisé cette entente contre nature.

Qu'est-ce qui caractérise ce merveilleux budget libéral-néo-démocrate? Je l'ai ici devant moi. Si l'on fait abstraction de la première page, ce n'est que du jargon juridique. Les paragraphes 1 et 3 ne sont que du jargon juridique. Le projet de loi ne fait donc qu'un quart de page. Que dit-il? Je vais m'exprimer du point de vue de la Saskatchewan. J'essaie de voir ce que le projet de loi apporte aux agriculteurs de la Saskatchewan, au dossier de la péréquation et ainsi de suite. Il y a peut-être quelque chose qui m'échappe. Les députés néo-démocrates peuvent peut-être m'éclairer.

D'abord, pour ce qui est de l'environnement, notamment, les systèmes de transport en commun et les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations à loyer modique, le budget prévoit un maximum de 900 millions de dollars. Il n'y a rien au sujet des agriculteurs, de l'ESB, des forêts, de la péréquation.

Deuxième point: un maximum de 1,5 milliard de dollars est prévu pour les programmes de formation et l'accès à l'enseignement postsecondaire, dans l'intérêt notamment des Canadiens autochtones.

Encore une fois, il n'y a rien au sujet des agriculteurs. On ne parle ni de péréquation, ni d'allégements fiscaux pour les petites entreprises de la Saskatchewan.

Point trois: un maximum de 1,6 milliard de dollars est prévu pour le logement à prix modique, notamment le logement pour les Canadiens autochtones. Point quatre : un maximum de 500 millions de dollars est prévu pour l'aide à l'étranger.

Je ne veux pas qu'on m'accuse de faire preuve de mesquinerie à l'égard de l'aide étrangère, mais franchement, il y a des collectivités dans ma circonscription qui sont aux prises avec de sérieuses difficultés. Nous avons un gouvernement qui fait la sourde oreille aux problèmes que vivent ces collectivités. Nous avons besoin d'aide étrangère dans notre propre pays parce que diverses régions sont confrontées à de gros problèmes.

Je pourrais dire bien des choses au sujet de cette entente malsaine que le NPD et le Parti libéral ont conclue. Reste qu'il n'y a rien de concret dans ce projet de loi pour les habitants de la Saskatchewan. Il n'y a rien pour les producteurs de céréales, rien pour l'ESB, rien dans le domaine de la péréquation, et rien pour l'industrie forestière qui est en sérieuse difficulté. Il y avait peut-être trop de smog à Toronto ce jour-là. Le chef du NPD n'arrivait pas à voir la Saskatchewan quand il a conclu cet arrangement d'un quart de page avec les libéraux. Toutefois, il a fait front commun avec l'administration libérale corrompue et incompetente quand il a signé l'entente, tout comme l'ont fait les 18 autres députés du NPD.

• (1240)

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens qui écoutent cette diatribe doivent être sidérés. La plupart des Canadiens ne s'intéressent pas vraiment aux ridicules bizarreries que l'on voit souvent ici.

Quelles sont leurs préoccupations? Ils veulent avoir un emploi. Ils veulent avoir des soins de santé lorsqu'ils sont malades. Ils veulent une éducation pour leurs enfants. Ils veulent un secteur privé dynamique qui nous permettra de créer des emplois pour eux. Ils veulent des programmes sociaux qui seront en place pour toujours. Ils se préoccupent des personnes âgées parce qu'ils veulent être certains d'avoir des soins lorsqu'ils seront plus vieux. Ils veulent que leurs prestations de retraite soient versées pendant longtemps. Ils se préoccupent de leur environnement. Ils se préoccupent de leurs villes.

Voilà les choses dont les Canadiens se préoccupent. Voilà ce dont ils nous ont parlé. Voilà ce qui se trouve dans le budget que nous avons publié. Nous avons prévu de l'argent pour l'infrastructure des villes. Nous avons investi de l'argent pour que les enfants aient un bon départ et que leurs besoins fondamentaux soient satisfaits, non pas pour supplanter les parents, mais pour travailler avec eux afin de garantir que leurs enfants aient la meilleure chance possible. Nous avons fait en sorte que nos budgets soient équilibrés. Ce budget est le huitième budget excédentaire consécutif.

Initiatives ministérielles

Est-il parfait? Non, il n'est pas parfait. Toutefois, il contribue grandement à répondre à bon nombre de préoccupations des Canadiens, de manière pragmatique, de manière à assurer une stabilité financière et à apaiser leurs inquiétudes. Aucun gouvernement ne peut faire tout ce qu'on lui demande, mais je dirais que nous avons fait un pas important pour répondre à de nombreuses préoccupations des Canadiens.

Selon mon collègue, le budget ne prévoit rien pour la Saskatchewan. De toute évidence, il n'a ni lu, ni compris ce que le gouvernement a fait dans son initiative pour les municipalités. Nous leur avons accordé non seulement une part de la taxe sur l'essence, mais nous les avons exonérées d'un pourcentage de la TPS de façon à ce qu'elles puissent affecter l'argent ainsi économisé à leurs infrastructures.

Mon collègue ne reconnaît-il pas que la Saskatchewan recevra des montants importants grâce au remboursement de TPS et aux crédits que nous avons pu obtenir pour les municipalités ou que nous sommes en train de négocier avec les provinces? Ne croit-il pas que cela serait une mesure utile? Dans le cas contraire, que propose son parti pour satisfaire aux besoins des municipalités sur le plan des infrastructures?

M. Brian Fitzpatrick: Monsieur le Président, nous avons présenté une motion l'an passé, ce dont mon collègue devrait se rappeler. Je pense qu'il siégeait alors comme député indépendant. Nous avons recommandé que 5 cents le litre soient accordés aux provinces à condition que ces montants servent à la construction de routes, de ponts et d'infrastructures municipales. Nous avons pris cet engagement ferme. Cela faisait partie de notre programme lors des dernières élections.

Mon collègue est député depuis 1993. Douze ans se sont écoulés depuis. Tout à coup, les libéraux se rendent compte qu'il y a un déséquilibre au niveau municipal et que les municipalités ont besoin d'argent pour financer certaines mesures importantes. Ils ont finalement compris. Le chef du Parti libéral a essentiellement saisi un aspect de la plate-forme électorale des conservateurs sur l'équilibre fiscal et les infrastructures municipales. Les libéraux ont finalement compris, mais il leur a fallu 12 ans.

J'aimerais parler du remboursement de la taxe sur l'essence. En raison de sa situation économique, la Saskatchewan récupère ses recettes par habitant, mais en utilise deux fois plus par habitant que n'importe quelle autre province du pays. On pourrait prétendre que, en vertu de cette entente, la Saskatchewan, dont le revenu par habitant est bien inférieur à celui de Toronto, Vancouver ou Montréal, subventionne en fait les grands programmes d'infrastructure de ces centres.

Si le député d'en face pense qu'il est juste de retirer des sommes à une province où le revenu par habitant est de 19 000 \$ pour les transférer vers des villes où le revenu par habitant est de 55 000 \$, je crains ne pas être d'accord avec lui et avoir quelques difficultés à comprendre ses calculs.

• (1245)

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, mon collègue de Prince Albert a mentionné plusieurs éléments que l'on ne retrouve pas dans le budget. Il a parlé de la foresterie, de la péréquation, de l'élevage et de l'ESB et bien sûr, il n'en n'était pas question dans le projet de loi C-43 lorsque la Chambre en a été saisie. Toutefois, 4,6 milliards de réductions d'impôt des sociétés étaient prévus dans ce budget, que les conservateurs ont appuyé en ne votant pas contre. Ils ont voté essentiellement pour un budget où

il n'était pas question d'élevage, d'ESB, de péréquation, de foresterie et de plusieurs autres éléments.

Nous avons réalisé une entente où des fonds supplémentaires sont susceptibles d'aider les Canadiens dans le domaine de l'éducation et du logement abordable. Mon collègue a de nouveau parlé des fonds affectés aux affaires étrangères et les a critiqués, alors que ses propres collègues les ont appuyés et continuent de le faire au sein de son parti. Ils feraient donc mieux de s'entendre, car ils commencent à se comporter comme le premier ministre et le ministre des Finances.

Si tous ces éléments ne se trouvaient pas dans le budget, pourquoi le député n'a-t-il pas voté contre le budget et pourquoi son parti n'a-t-il pas fait d'efforts pour modifier ce budget de manière qu'il corresponde aux besoins des Canadiens?

M. Brian Fitzpatrick: Monsieur le Président, je trouve que toute cette discussion est plutôt alambiquée et qu'il est difficile d'y voir clair. Des réductions d'impôt étaient prévues pour les petites, les moyennes et les grandes entreprises. L'entente conclue entre le leader de la gauche caviar et le député libéral dans cet hôtel cinq étoiles visait notamment la suppression de toutes ces réductions d'impôt.

Le ministre des Finances a été complètement laissé à l'écart de ces négociations, mais il s'est levé de nouveau en Chambre après que trois budgets différents eurent été présentés dans la même semaine et il est toujours debout. Il a peut-être perdu un peu de son panache, mais il faut croire qu'il est toujours debout. Il a dit que les réductions d'impôt seraient retirées pour être réinstaurées ultérieurement dans le cadre d'une autre entente. Le chef du NPD a toutefois rétorqué que les réductions devaient être supprimées. Malgré toutes ces déclarations, leur alliance indue tient toujours. Je trouve ça intéressant.

Je suppose que le NPD a adopté l'approche libérale: s'approprier un joli petit magot et le refiler à quelques amis du parti dans le milieu des affaires et du commerce pendant que toutes les autres entreprises en souffrent, plutôt que de permettre à toutes les entreprises, petites, moyennes et grandes, de bénéficier de réductions d'impôt qui leur permettront de s'épanouir et de mieux soutenir la concurrence grâce à un traitement plus équitable.

Le NPD préférerait verser des subventions à General Motors, plutôt que de lui accorder une réduction d'impôt de manière à ce qu'elle puisse profiter d'une meilleure marge de manœuvre. C'est l'approche choisie par le NPD.

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de ce projet de loi. Pour situer un peu mieux dans leur contexte mon intervention et mes observations, je vais revenir au projet de loi initial car, comme cela a été maintenant bien établi, nous nous penchons actuellement sur le deuxième projet de loi de nature budgétaire.

Le matin même où le ministre des Finances a présenté le projet de loi, j'ai fait une déclaration aux termes de l'article 31 du Règlement concernant les priorités des gens de ma circonscription et les préoccupations des citoyens de ma province. J'aimerais vous en parler davantage.

Dans cette déclaration, j'ai parlé de mon bon ami, Andrew Duff, un agriculteur qui travaille dans un parc d'engraissement dans l'est de la Saskatchewan. J'ai parlé de quelques-unes de ses priorités pour sa famille. J'aimerais revenir sur certaines d'entre elles.

Initiatives ministérielles

Les réductions d'impôt figurent au nombre de ses priorités. Il est agriculteur et ne touche aucun revenu. Or, il continue de verser des impôts, dont certains, il est vrai, sont provinciaux et d'autres municipaux, mais à cause notamment de la formule de péréquation inéquitable, ces impôts peuvent difficilement être réduits. Il paie aussi d'autres impôts par le biais de son emploi, comme les cotisations d'assurance-emploi, qui sont appliquées en Saskatchewan. En tant qu'agriculteur, il n'a pas droit au chômage, de sorte que ses cotisations ne sont que des charges sociales. Ajoutons à cela la taxe sur les carburants, le coût des engrais pour les céréales, ainsi de suite.

Il espérait bénéficier d'une réduction d'impôt pour pouvoir acheter l'exploitation, qui est productive et qui fournit de l'emploi à d'autres personnes grâce aux achats qu'il effectue au sein de la collectivité.

Il voulait également un plan durable pour l'agriculture. Nous nous sommes pincés le nez l'autre jour quand nous avons voté en faveur de l'autre projet de loi qui ne prévoyait rien pour l'agriculture. Nous l'avons fait en raison des grandes difficultés que vit la province de Terre-Neuve-et-Labrador, une province qui a été constamment lésée par le gouvernement fédéral. La province avait besoin d'aide, des recettes générées par ses propres ressources naturelles, dont le contrôle lui a été restitué, comme il se doit. Nous, au sein de ce parti, même si nous savions qu'il y avait de grands pans du projet de loi budgétaire qui ne nous plaisaient pas, sommes venus en aide à une région du pays afin qu'elle reçoive ce qui lui est dû.

Il n'y a rien dans ce projet pour l'agriculture. Il n'y a rien dans la deuxième partie de ce projet pour l'agriculture. Je ne parle pas ici d'annonces d'investissements, car, comme on l'a vu, ces annonces souvent ne se concrétisent pas. Ce qu'il nous faut, c'est du concret, un vrai plan.

Enfin, la troisième chose dont mon ami et sa famille auraient besoin, et cela vaut pour de nombreuses jeunes familles qui vivent dans les régions rurales de la Saskatchewan, c'est un crédit d'impôt pour la garde d'enfants, un crédit qui les aideraient à élever leurs familles. Mon ami et son épouse sont des producteurs laitiers. Les enfants font partie intégrante de l'exploitation agricole. Ils travaillent. Ils ne peuvent constamment faire la navette entre la ferme et la garderie subventionnée par le gouvernement. Ce n'est pas pratique. Conduire les enfants à la garderie et retourner ensuite travailler leur coûterait beaucoup plus cher. Ils ne peuvent pas le faire. La seule façon dont ils vont pouvoir obtenir de l'aide, c'est au moyen d'un crédit d'impôt direct pour la garde d'enfants. Or, il n'en est aucunement question dans le budget initial et dans cette nouvelle mesure législative que nous sommes en train d'examiner. Les priorités des électeurs de ma circonscription et des habitants de la Saskatchewan ne sont pas prises en compte.

Une autre raison de mon mécontentement et de mon opposition à ce projet de loi est l'absence de reddition de comptes. Cette question a été soulevée, de façon très succincte, je dois ajouter, par plusieurs députés lors du débat d'hier soir. L'une des grandes priorités et le principal objectif du Parlement, des représentants de la population, sont d'obliger le gouvernement à rendre compte de la manière dont il dépense les deniers publics.

C'était l'objet de toutes les luttes. Lorsqu'on regarde l'histoire du Parlement britannique, pour régler le problème du financement, le roi ne voulait pas rappeler le Parlement parce qu'il n'aimait pas ses points de vues, mais il y a été forcé parce que, en fin de compte, le Parlement exerçait le contrôle sur la dépense. Nous avons vu la guerre civile anglaise, diverses réformes, Gladstone et Disraeli, etc.,

au fil de l'histoire. L'obligation redditionnelle est une priorité fondamentale à laquelle nous devons nous accrocher.

L'une des choses qui est des plus troublantes à propos de ce projet de loi dont nous débattons, c'est qu'il n'y a pas de plans, pas de lignes directrices réelles. On a déjà dit qu'il en était de même de la loi antérieure. C'est la justification et les motifs qu'ont invoqués certains députés qui ont dit pendant le débat qu'il y avait eu d'autres projets de loi ineptes, ridicules et mal pensés que moi et mes collègues du Parti conservateur avons appuyés, alors pourquoi ne pas appuyer tout autre projet de loi mal pensé et piètrement planifié?

● (1250)

Nous sommes parfois forcés d'appuyer certaines choses pour le bien commun. Ce projet de loi ne favorise absolument pas le bien commun. Il ne prévoit aucune obligation redditionnelle. Il a déjà été dit à maintes reprises qu'on pouvait constater à la lecture du projet de loi qu'il était très vague. Il n'y a rien.

Je rappellerais à mes collègues du NPD que, s'ils croient vraiment dans le marché qu'ils ont conclu, peut-être devraient-ils faire un retour sur le passé. Lorsque les libéraux ont promis quelque chose, il leur a fallu pas moins de cinq à quinze ans pour s'acquitter de leur promesse.

Je vous rappellerai la grande campagne qu'ont menée les libéraux en promettant de supprimer la TPS. Ils l'ont promis encore et encore. Une ancienne députée d'Hamilton a fini par démissionner. Au bout du compte, la promesse répétée à maintes reprises n'a jamais été tenue.

L'obligation de rendre des comptes est indispensable. C'est l'objectif primaire du Parlement. Nous regardons les folies du passé. On a déjà dit qu'un député de la Saskatchewan ramènera toujours la question sur le tapis, mais cela touche tellement de gens dans notre province. Les armes à feu, les fusils et les carabines sont des outils qui nous sont utiles dans nos fermes. Ils servent aux chasseurs et à des fins récréatives. Ils font partie de notre culture.

Le registre des armes à feu est peut-être le plus grand fiasco et la politique dont on ne rend aucun compte qui soit la plus irréfléchie et la plus mal conçue de toute l'histoire du pays. Il a fallu 2 milliards de dollars pour enregistrer les chasseurs de canards. Ce ne sont pas les gens qui utilisent des armes de poing. On s'occupe des armes de poing depuis 1935. Le registre des armes à feu est l'un de ces plans libéraux qui n'exigent aucune reddition de compte. Les libéraux ont simplement fait ce qu'ils voulaient faire sans y réfléchir.

J'aimerais parler brièvement de quelques effets macroéconomiques que produisent des dépenses inconsidérées. Ces effets ont été observés lors de la coalition antérieure du NPD et des libéraux dans les années 70. On rétorquera sans doute que d'autres facteurs pouvaient expliquer les folles dépenses et la façon dont les taux d'intérêt se sont emballés. La prudence financière et la responsabilité sont importantes dans tout ce que nous faisons.

Ce qui me préoccupe le plus des dépenses inconsidérées et débridées, ce sont notamment les taux d'intérêt plus élevés. Il est relativement bien connu que lorsqu'il y a des pressions financières non productives et non raisonnables du côté de la demande, ces pressions entraînent une hausse du taux d'inflation.

La Banque du Canada a judicieusement suivi une politique monétaire rigoureuse. Voilà une chose qui n'a pas été faite et qui a contribué au problème antérieurement, c'est-à-dire l'absence d'une politique monétaire conservatrice. La Banque du Canada réagit en augmentant les taux d'intérêt pour réprimer l'inflation.

Initiatives ministérielles

Je demande à tous ceux qui lisent ces mots ou qui nous regardent à la télévision et à tous les députés qui écoutent ici de songer aux effets qu'aura une hausse des taux d'intérêt sur les petites entreprises ou les propriétaires de maisons hypothéquées. Par exemple, si un menuisier nous regarde, il devrait songer aux répercussions que cette hausse aura sur son emploi. Les dépenses inconsidérées et continues de la coalition NPD-Parti libéral contribueront à éliminer des emplois.

La plupart des gens qui possèdent une maison à Saskatoon, dans ma circonscription, à Burlington ou ailleurs ont une hypothèque. Les jeunes familles ont des hypothèques. J'ai moi-même contracté récemment un prêt hypothécaire lorsque j'ai acheté ma première maison. Je n'ai pas hâte au désastre macroéconomique que les dépenses inconsidérées du gouvernement vont créer.

J'aimerais faire des suggestions positives au gouvernement pour que les libéraux aient quelques bonnes idées à l'avenir. J'ai énuméré mes priorités un peu plus tôt, mais permettez-moi de reparler de l'une d'elles. J'ai mentionné une réduction dans l'assurance-emploi. Il s'agit essentiellement d'une diminution des charges sociales. Je suis personnellement sensible à cette question, parce que j'ai travaillé dans une boulangerie au salaire minimum pendant un an avant de fréquenter l'université.

J'ai travaillé dans la boulangerie avec des collègues qui avaient 10 ou 12 ans d'expérience et qui n'avaient pas droit aux prestations de l'assurance-emploi en raison des caprices du régime. Pendant des années, ils ont versé des cotisations supérieures à ce qu'ils auraient dû payer. C'est très mauvais pour l'emploi. Ce qui empêche le plus les petites entreprises d'embaucher davantage d'employés, c'est l'augmentation des charges sociales et des coûts.

Je sais que le gouvernement est d'avis qu'il est merveilleux que notre taux de chômage s'établisse à 6,8 p. 100. Aux États-Unis, un tel résultat entraînerait la défaite des candidats aux élections. Notre taux de chômage doit baisser. Il faut en faire une priorité permanente. Ce n'est qu'une mesure. Il en existe beaucoup d'autres que le gouvernement pourrait prendre pour améliorer la productivité et favoriser la croissance, au lieu de simplement chercher à redistribuer la richesse d'une façon désorganisée, incongrue et inconsidérée.

● (1255)

Les priorités du gouvernement ne correspondent pas à celles de électeurs de Saskatoon—Humboldt. Elles ne correspondent pas aux valeurs que je défends. C'est pourquoi je voterai contre le projet de loi C-48.

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux pas croire que mon collègue puisse émailler ses propos d'un tel tissu d'incohérences et de faussetés. C'est tout à fait étonnant de l'entendre énoncer à la Chambre des faits complètement contraires à la vérité.

Le député croit que nous avons mal géré l'économie, mais examinons les faits. Le Canada a l'économie la plus solide parmi les 26 pays de l'OCDE. Notre taux de chômage n'a jamais été aussi bas. Nos taux d'intérêts sont à leur plus bas niveau depuis des décennies. Nous remboursons la dette.

Mon collègue a raison lorsqu'il signale qu'une économie solide passe par un taux d'inflation et des taux d'intérêts faibles, ce qui est important pour renforcer notre secteur privé afin qu'il puisse créer des emplois.

Mon collègue n'est-il pas au courant des indicateurs économiques pour notre pays? Notre économie crée des emplois. Notre taux de chômage a rarement été aussi bas. La faiblesse de nos taux d'intérêts et d'inflation est sans précédent. Je suis sûr que ses électeurs

souscrivent à ces résultats. N'y souscrit-il pas lui aussi? Ne reconnaît-il pas que telle est la situation au Canada? Ne reconnaît-il pas que c'est une saine gestion budgétaire?

● (1300)

M. Bradley Trost: Monsieur le Président, j'écoutais avec grand intérêt les propos de mon ami qui comparait les statistiques économiques des différents pays du monde. Je ne me préoccupe pas vraiment de la mauvaise gestion qui peut être le lot de bon nombre des autres économies de la planète. Le Canada doit faire ce qui est le mieux pour les Canadiens.

Il comparaît la situation au Canada à celle prévalant dans d'autres pays. Prenons par exemple le cas de l'Allemagne, un pays qui n'est pas partiellement dirigé par ses alliés idéologiques, mais entièrement sous leur gouverne. L'Allemagne enregistre un taux de chômage de 12 p. 100. Ce pays a suivi des politiques similaires à celles adoptées par notre gouvernement.

L'honorable député se targuait d'un taux de chômage de 6,8 ou 6,9 p. 100. Le président des États-Unis — et je pourrais me livrer à des critiques très virulentes à l'égard de son programme économique — a presque perdu les dernières élections parce que le taux de chômage se situait à 5 p. 100 dans ce pays, et ce, même si on utilise là-bas des modes de calcul plus restrictifs que les nôtres.

Je ne sais pas pour quelle raison le député se pète les bretelles au sujet des réalisations de son gouvernement. La Grande-Bretagne a un taux de chômage inférieur au nôtre grâce, dans une large mesure, à l'administration tory précédente qui a suivi une politique monétaire ferme mettant l'accent sur les réductions d'impôt, la croissance, la propriété et la société.

Je n'arrive pas vraiment à comprendre où le député veut en venir. Il veut s'attribuer le mérite des faibles taux d'intérêt et de l'inflation réduite notamment, mais il ferait mieux de regarder les résultats.

Je conviens que les administrations tories n'ont pas toujours suivi une politique monétaire stricte et adéquate. Leur approche était keynésienne. Le député s'en attribue le mérite. Les libéraux ont critiqué cette approche pendant de nombreuses années. Des pressions s'exerçaient sur notre économie pour faire augmenter l'inflation en raison des politiques irresponsables mises de l'avant dans les années 1970, tant au Canada que dans les autres pays du monde. C'est ce qu'on appelle le keynésianisme où l'on dépense pour soutenir le gouvernement, le faire passer du côté de la demande, pour finalement se retrouver aux prises avec une certaine stagflation, des taux de chômage plus élevés, une productivité réduite et l'absence de croissance, de perspectives futures et de plans.

C'est la raison pour laquelle la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et les chambres de commerce, entre autres, ont condamné le gouvernement. Le gouvernement sait comment s'attribuer le mérite de toutes les choses accomplies avant lui, mais il n'est pas vraiment capable de passer lui-même à l'action. Il sait comment surfer sur les réalisations des autres.

Les députés de ce côté font du chahut à propos d'une administration antérieure. Je ne suis pas ici pour défendre une administration antérieure. Aux élections de 1872, j'aurais voté pour le Parti libéral parce que c'était le parti de l'honnêteté et de l'intégrité à cette époque-là, ce qu'il n'est pas à l'heure actuelle. En tant que députés, nous avons le devoir de parler des politiques d'aujourd'hui et des politiques pour l'avenir. Je ne m'intéresse pas vraiment aux gouvernements antérieurs. L'histoire dira ce qu'ils ont fait. Nous devons défendre ce qui est bien maintenant.

Initiatives ministérielles

J'étais trop jeune pour voter sur toutes les questions dont débattent de nombreux députés. Je suis l'un des plus jeunes députés de la Chambre. Mon travail consiste à regarder vers l'avenir, pour ma circonscription, pour les gens de Saskatoon—Humboldt, pour tous les Canadiens, qu'ils soient jeunes, d'âge moyen ou vieux, peu importe comment ils se décrivent eux-mêmes.

Les Canadiens ont besoin d'une économie en expansion. Ils ont besoin d'une économie vigoureuse. Les prévisions de 6,9 p. 100 que le gouvernement a faites ne sont tout simplement pas assez bonnes. Le Canada devrait avoir la meilleure économie du monde, le taux de chômage le plus bas et le niveau de vie le plus élevé. Notre pays a les ressources naturelles et le talent. Nous avons tout ce qu'il faut pour faire du Canada le meilleur pays du monde.

• (1305)

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole à la Chambre pendant que vous occupez le fauteuil. J'allais dire pendant que vous faites le surveillant, mais je ne suis pas certain que ce serait un compliment, même si, espérons-le, cela me procurera quelques bons points dont je pourrai me servir ultérieurement.

Nous débattons aujourd'hui du projet de loi C-48. C'est un projet de loi d'exécution du budget qui sert essentiellement à permettre à l'actuel gouvernement de demeurer au pouvoir. Il s'agit d'une entente de 4,6 milliards de dollars que le Parti libéral a conclue avec le NPD pour obtenir son appui.

Les libéraux non seulement ont acheté un parti par cette entente— et ce fut le parti au complet—, mais ils avaient entrepris également de faire des offres à d'autres députés. Je pense qu'une telle attitude explique dans une grande mesure pourquoi il y a tant de cynisme dans la population. Les Canadiens sont consternés lorsqu'ils examinent certaines des mesures prises par le gouvernement simplement pour se maintenir au pouvoir.

Je voudrais commencer par deux ou trois problèmes, pour ensuite exposer les mesures qui, selon mon parti et moi, devraient être prises et le genre de pays que nous pourrions obtenir s'il était dirigé correctement.

Nous avons maintenant un projet de loi budgétaire de 4,6 milliards de dollars qui ne fait que deux pages et qui ne prévoit pas de programmes ni de règlements pour soutenir ces dépenses. Le projet de loi autorise le Cabinet « à élaborer et à mettre en oeuvre » les programmes, et à faire des versements comme il le juge indiqué.

Cela ne nous rappelle-t-il pas ce qui s'est produit dans le cadre du scandale des commandites? On a jeté de l'argent par les fenêtres, des centaines de millions de dollars de notre argent, sans autorisation adéquate, sans règlement et sans aucun mécanisme de contrôle.

Dans ce cas-ci, 4,6 milliards de dollars seront dépensés avec l'autorisation du Cabinet sans aucun texte d'appui et sans que la Chambre n'en soit saisie; ainsi, les Canadiens ne pourront voir comment ces fonds vont être dépensés et s'ils vont l'être judicieusement. C'est un énorme problème en soi.

Lorsque nous cherchons certains éléments qui ne se trouvent pas dans le projet de loi C-48, comme l'ont fait remarquer beaucoup de mes collègues, il y a de quoi s'inquiéter. Dans les priorités du NPD qui font partie de l'entente conclue avec les libéraux, des choses ont été laissées de côté et oubliées. Nous pourrions parler de l'agriculture et d'autres éléments encore, mais passons.

Avant d'aller trop au fond des choses, j'aimerais remercier les députés du Parti conservateur qui ont siégé au sein du Comité des finances. Comme nous le savons tous, nous avons eu des soirées très

longues et des discussions assez intenses. Je me souviens d'un soir en particulier où le Comité des finances a siégé presque jusqu'à minuit alors qu'il tenait une séance parallèle à celle de la Chambre pour traiter de ce projet de loi.

Les députés de Medicine Hat, Portage—Lisgar, Peace River et d'autres qui ont siégé au sein de ce comité ont fait un travail extraordinaire, cherchant par tous les moyens à demander des comptes au gouvernement et aussi, à proposer des amendements solides. Si ces amendements avaient été acceptés, nous pourrions aller de l'avant. Le gouvernement a complètement rejeté la plupart de ces points.

Au bout du compte, le projet de loi qui a été renvoyé à la Chambre n'était qu'un titre, sans rien d'autre, car nous n'avons pas pu nous entendre. Nous sommes très inquiets, comme la plupart des Canadiens, vu que ces fonds qui risquent d'être mal gérés, vont être dépensés sans faire l'objet d'un examen public.

En tant que députés du Parti conservateur, nous avons en partie le mandat de critiquer le gouvernement et de lui demander des comptes, mais nous devons également avoir des solutions de rechange à proposer aux mesures prises par le gouvernement et avoir notre propre vision quant à l'avenir du Canada.

Ce pays est doté de ressources naturelles abondantes et de territoires immenses qui devraient permettre à tous les Canadiens de bien gagner leur vie, de travailler, de nourrir leurs familles, de planifier et d'économiser pour l'avenir, de faire éduquer leurs enfants. Ce sont là les questions que la plupart des familles abordent quand elles me rencontrent.

Les Canadiens aimeraient que les familles bénéficient de réductions d'impôt considérables qui leur permettraient de faire des choix. Le programme de garderies enfants proposé par le gouvernement va créer de nombreuses places en garderie, sauf qu'il ne tient pas compte des personnes qui travaillent par postes, des personnes qui vivent dans les régions rurales. Ce programme ne s'appliquera qu'à certains segments de la société.

• (1310)

Nous, au sein du Parti conservateur, affirmons que toutes les familles devraient bénéficier de réductions d'impôt pour qu'elles puissent prendre des décisions, choisir la façon dont elles entendent élever leurs propres enfants. La plupart des parents, il est vrai, préféreraient élever leurs propres enfants, mais la plupart des familles ont maintenant deux revenus. Les deux parents travaillent parce qu'il leur faut six mois sur douze pour payer leurs impôts.

Les parents doivent travailler la moitié de leur vie juste pour payer des impôts. Voilà pourquoi ils doivent travailler. Si nous arrivions à restructurer le régime fiscal, à laisser de l'argent dans les poches des parents, ils pourraient choisir la façon dont ils veulent élever leurs enfants. Ils pourraient économiser quelques dollars de plus pour leur avenir, pour leur retraite, pour l'éducation de leurs enfants.

Il y a beaucoup de Canadiens qui ne réaliseront jamais leur rêve de posséder une maison, parce qu'il ne leur reste plus suffisamment d'argent à la fin du mois pour payer une hypothèque. Nous devons changer cela. Tout le monde devrait pouvoir avoir accès à un logement abordable. Cela fait partie du programme du Parti conservateur. Nous estimons que les Canadiens devraient avoir accès à un logement abordable.

Initiatives ministérielles

Quant à cette idée qu'il faut retirer de l'argent à tous les Canadiens pour le leur rendre, ne devrions-nous pas seulement le leur laisser et les laisser décider de la manière dont ils le dépenseront? Est-ce que cela n'est pas logique?

Il y a une disparité régionale, au Canada. Il y a ce déséquilibre financier, dont nous parlons. C'est une autre chose que nous devons régler, en tant que nation. Il nous faut nous assurer que toutes les régions du Canada aient des chances de croissance économique et de stabilité. C'est ce qui donne aux citoyens la possibilité de jouir d'une carrière de qualité, d'être propriétaires de leur maison et de vivre en paix, sachant qu'ils ont pu mettre quelques dollars de côté pour éduquer leurs enfants ou en vue de leur propre retraite.

Lorsque les gens sont ainsi habilités, lorsqu'ils prennent eux-mêmes ce genre de décisions, cela favorise aussi la création d'une société qui se fie sur elle-même pour résoudre ses problèmes plutôt que de compter sur d'autres. C'est ce que devraient faire les gens, mais nous devons leur donner les moyens de régler ces problèmes. Je pense que si nous équilibrons la situation économique dans tout le pays et donnions à tous ce pouvoir de gestion plutôt que de gérer pour eux, nous pourrions améliorer les choses.

Il y a un élément du marché qu'a conclu le NPD avec les libéraux qui est vraiment étonnant. Les libéraux ont dû promettre des dépenses de 4,6 milliards de dollars pour acheter tout un parti et compter sur son soutien à la Chambre. Cela n'a pas suffi à assurer assez de votes au Parti libéral pour garantir sa survie, alors il lui a fallu essayer d'acheter encore d'autres députés. Il a réussi dans certains cas et moins dans d'autres. Un aspect du marché portait sur des réductions d'impôt prévues, que souhaitait faire supprimer le NPD, et alors le Parti libéral a dit qu'il le ferait, qu'il l'éliminerait du budget et trouverait d'autres moyens de le faire.

Par conséquent, non seulement le Parti libéral a-t-il dépensé 4,6 milliards de dollars pour acheter quelques votes qui n'ont pas suffi à assurer son succès à la Chambre, mais il a manqué à sa part du marché au sujet des réductions d'impôt, parce que ces réductions d'impôt se concrétiseront et que le NPD est encore à la Chambre, à appuyer le Parti libéral. C'est presque aussi ridicule que de voir les députés libéraux d'arrière-ban qui sont tellement opposés au projet de loi C-38 et qui continuent d'appuyer leur gouvernement juste assez pour qu'il puisse adopter le projet de loi C-38. Certains de ces gens devront répondre de leurs actes devant leurs électeurs.

Je voudrais en arriver à certains éléments de la politique du parti qui, selon les conservateurs, devrait être appliqués au Canada pour que le pays soit vigoureux et viable et encore plus magnifique qu'il ne l'est actuellement, c'est à dire aussi magnifique qu'il devrait l'être. Comme je l'ai dit, je suis de l'Alberta. Or, les Albertains ont la bonne fortune d'avoir des ressources abondantes, bon nombre d'entre elles étant encore inexploitées. Nous avons du pétrole, des terres agricoles et des forêts. Tout y est.

Je suppose que ceux parmi nous qui vivent en Alberta ont un avantage à cause de cela. Toutefois, compte tenu de la structure du pays et de la volonté de partage des provinces mieux nanties, nous devons veiller à ce que cela se fasse de telle sorte que les moins bien nantis soient amenés au même niveau.

• (1315)

Nous croyons que pour assurer le dynamisme et la vigueur de son économie, le Canada doit bénéficier de politiques environnementales bien solides, coordonnées et réalistes. Pour un gouvernement conservateur, notre bien-être individuel et collectif passe par des activités de prospection et de mise en valeur responsables ainsi que par la conservation et le renouvellement de notre environnement.

Étant de l'Alberta, j'en parle en raison des activités de prospection d'hydrocarbures et des diverses autres activités qui s'y déroulent. Tout en assurant la prospection et la mise en valeur de ces ressources fort nécessaires, nous devons veiller à l'environnement. Il est prouvé que lorsque l'économie va bien, on accorde plus d'attention à la sauvegarde de l'environnement.

Lorsque je prends la parole devant des classes, comme le font la plupart des députés lorsqu'ils visitent des écoles, je constate que la question de l'environnement intéresse grandement les jeunes. C'est tout à leur honneur, selon moi. Je ne suis pas particulièrement fier de la dégradation de l'environnement dont ma génération est responsable, mais la prochaine génération sera outillée pour y remédier. Nous devons veiller justement à ce qu'elle le soit. Nous préconisons des activités de prospection et de mise en valeur responsables. La mise en valeur doit être facilitée mais elle doit aller de pair avec la protection de l'environnement.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, pour répondre précisément aux observations de mon collègue, selon qui les conservateurs sont en faveur d'une éducation de bonne qualité, je dois dire que je n'arrive tout simplement pas à comprendre pourquoi ceux-ci n'approuveraient pas les fonds supplémentaires que le NPD est allé chercher au moyen du projet de loi C-48. Ces fonds n'étaient pas prévus dans le projet de loi C-43, ce budget que les conservateurs étaient prêts à appuyer. Ils le sont dans le projet de loi C-48, que les conservateurs songent à ne pas appuyer. Il y a contradiction, et j'imagine que les deux aspects de cette contradiction se retrouveront dans les dépliants que les conservateurs vont distribuer d'ici peu.

Le député a terminé son intervention en parlant du soutien des initiatives environnementales. Encore une fois, le budget néo-démocrate, le projet de loi C-48, prévoit un soutien accru pour les initiatives environnementales. Cela est prévu. On a mis dans le mille. Le député a également fait allusion au logement abordable. Cela aussi est prévu dans le budget néo-démocrate, le projet de loi C-48.

Je ne comprends vraiment pas ce que les conservateurs trouvent à redire à ce budget, outre le fait que les sociétés ne bénéficieraient peut-être pas de réductions d'impôt totalisant 4,6 milliards de dollars, ces sociétés dont les conservateurs représentent les intérêts ici au lieu de ceux de l'ensemble des Canadiens. Des allègements d'impôt à l'intention des petites et moyennes entreprises sont toujours prévues dans le budget. Cela aussi faisait partie de l'entente. Quoi qu'en disent ces députés, il demeure que ces éléments figurent toujours dans le budget.

Si les libéraux peuvent trouver 4,6 milliards de dollars à consacrer à des réductions d'impôt, nous en parlerons la prochaine fois. À notre avis, s'ils ont les moyens d'accorder des réductions d'impôt de 4,6 milliards de dollars, en sus des milliards de dollars versés ces dernières années à ce chapitre, ils ont les moyens de redonner quelque chose aux Canadiens. Pourquoi les conservateurs ne veulent-ils pas que l'on redonne de leur argent aux Canadiens ordinaires?

M. Rick Casson: Monsieur le Président, c'est une question intéressante. Dans mes observations, j'ai demandé comment nous allions savoir où irait cet argent. Le Nouveau Parti démocratique fait de nombreuses suppositions. Si les députés de ce parti veulent conclure une entente avec le gouvernement libéral, ils ont intérêt à faire préciser assez clairement la façon dont elle va s'appliquer. Nulle part il n'est précisé quand et comment cet argent va être accordé. À mon avis, ces députés pourraient avoir une énorme surprise. Une fois que toute la poussière sera retombée, ils vont se retrouver avec une toute petite partie de ce qui avait été convenu.

Initiatives ministérielles

La députée parle de rembourser une partie de l'impôt aux Canadiens et demande pourquoi on ne le ferait pas. C'est précisément là le point que je fais valoir. Pourquoi prélever cet impôt pour ensuite le redonner? La façon la plus équitable de faire, c'est de laisser cet argent dans les poches des contribuables qui l'ont gagné, et de les laisser décider de la façon dont ils vont le dépenser. Certes, il y a des domaines où le gouvernement doit intervenir, par exemple la sécurité du pays, le financement des forces armées, les questions internationales auxquelles nous sommes confrontés et les politiques monétaires. Toutes ces questions doivent faire l'objet d'une intervention de la part du gouvernement fédéral.

Par contre, nombre des interventions du gouvernement fédéral dont il est question dans le projet de loi, grâce à l'appui du Nouveau Parti démocratique, pourrais-je ajouter, empiètent de plus en plus sur les compétences provinciales. Nous sommes favorables à un partage des recettes tirées de la taxe sur l'essence, mais nous voulons procéder de façon très différente. Pour acheminer cet argent aux municipalités, il faut passer par le palier provincial. C'est un dangereux précédent si le gouvernement fédéral s'adresse directement à une ville ou à une municipalité à cette fin sans respecter la compétence de la province. Si nous tenons à une telle mesure, obtenons la participation des provinces et concluons avec elles une entente suivant laquelle elles transféreront l'argent.

• (1320)

M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, Lib.): Monsieur le Président, le Parti conservateur vient de montrer pourquoi il est dans l'opposition depuis 12 ans. Il y restera sans doute encore pendant 12 ans.

Je vais faire une mise au point, mais au préalable, permettez-moi de dire que les interventions incohérentes que j'écoute depuis deux jours recèlent tellement d'inexactitudes qu'elles méritent sans doute de figurer à ce titre dans le livre des records Guinness.

En réalité, le déficit, le chômage, les taux d'intérêt et le nombre des faillites montaient en flèche, lorsque le parti d'en face était au pouvoir. Des excédents successifs n'ont eu que d'heureuses conséquences pour les Canadiens. Les taux sont faibles, la capacité financière est excellente, des réductions d'impôt de 100 milliards de dollars ont été accordées aux contribuables au cours des cinq dernières années et notre pays est prospère.

Quelque chose m'échappe. Le gouvernement était censément corrompu jusqu'à la moelle lorsque le projet de loi C-43 était à l'étude. Ce gouvernement corrompu a voté pour ce projet de loi avec l'appui du Parti conservateur. Au départ les conservateurs s'y opposaient, mais ils se sont ravisés. C'est maintenant le projet de loi C-48 qui est un signe de corruption. Vont-ils se faire une idée et appuyer le C-48? Il est dans l'intérêt supérieur de la population.

Les députés d'en face prétendent que le marché a été griffonné sur une serviette de papier. Peu importe où il l'a été. Ils disent aussi que le gouvernement a sauvé sa peau en faisant un marché avec le NPD. Nous avons sauvé la peau des Canadiens, qui ne veulent pas crouler sous les déficits, les impôts et toutes les mesures que ce parti-là veut leur imposer. Pourquoi ont-ils appuyé...

Le vice-président: Le député de Lethbridge a la parole.

M. Rick Casson: Monsieur le Président, une chose sur laquelle je suis d'accord avec le député, c'est que le gouvernement libéral est corrompu. Je ne ferai que répéter ses propos.

Nous n'avons plus beaucoup de temps, mais un secteur de l'économie dont se vante le député est le secteur agricole. L'année dernière, ce secteur était en déficit. Dans l'ensemble, toute l'industrie

a perdu de l'argent. C'est en raison des efforts infructueux du gouvernement libéral pour négocier des ententes équitables pour nos producteurs. C'est en raison de la politique d'impôts élevés du gouvernement. C'est en raison du fait que le gouvernement écrase l'industrie sous les impôts.

Comme le député l'a dit, un des principaux piliers sur lesquels notre pays a été bâti est le secteur agricole. L'ensemble du secteur a perdu de l'argent l'année dernière. Il s'agit là d'une statistique accablante qui découle des politiques inefficaces du gouvernement, que ce soit dans le secteur de l'agriculture, de l'économie ou du commerce. Ces politiques ont toutes contribué à cet échec.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, à titre de député d'Oshawa, j'interviens contre le projet de loi C-48. Le fait d'appuyer cette mesure législative équivaldrait à encourager et à permettre les folles dépenses que le gouvernement envisage dans une tentative désespérée pour se maintenir au pouvoir.

Le Parti conservateur ne permettra ni au gouvernement de dépenser sans avoir un plan ni au Parti libéral d'acheter le vote des Canadiens. Nous ne pouvons approuver qu'un gouvernement corrompu qui n'a ni l'autorité morale ni le pouvoir constitutionnel de gouverner adopte un budget irresponsable. Le Parti conservateur est déterminé à défendre les intérêts des Canadiens et, de toute évidence, le projet de loi C-48 ne sert pas les intérêts des Canadiens.

En échange de l'appui du NPD, le gouvernement libéral a fait des promesses irréflechies et est prêt à s'engager dans des dépenses extravagantes. Même avant qu'une entente n'ait été conclue avec le NDP, sous la direction des libéraux, les dépenses de programmes ont augmenté de 18 milliards de dollars, soit 12 p. 100 de plus que l'an dernier, atteignant ainsi 158 milliards de dollars. Les libéraux se sont maintenant engagés à dépenser 5,1 milliards de dollars additionnels au cours des deux prochaines années. L'argent nécessaire à ces dépenses proviendra entièrement du fonds pour éventualités.

Pour intégralement mettre en oeuvre l'ensemble des programmes prévus dans cette mesure législative, il faudrait que le gouvernement réalise un excédent de 8,5 milliards de dollars au cours des deux prochains exercices. D'éminents économistes ont fait des mises en garde pour signaler que de tels engagements de dépenses enlèvent toute marge de manoeuvre pour réduire les impôts et la dette ou pour augmenter les dépenses au cours des années à venir. Le Parti conservateur n'appuiera pas une politique financière si irresponsable.

S'il est adopté, le projet de loi aura des répercussions néfastes pour Oshawa, comme pour bien d'autres villes canadiennes. Mettons de côté le fait qu'il s'agit d'une mesure législative qui propose des dépenses sans plan, et concentrons-nous sur les secteurs où les libéraux promettent de dépenser.

Les libéraux affirment que cette mesure législative vise notamment à faire baisser les frais de scolarité des étudiants. Toutefois, dans le projet de loi, il n'y a pas une seule mention des étudiants ou des frais de scolarité. Il y est plutôt question d'appuyer les programmes de formation et de faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire. Voilà un exemple de la façon dont le gouvernement induit les Canadiens en erreur. Ce genre de déclaration peut signifier bien des choses. Si les libéraux veulent réduire les frais de scolarité, pourquoi ne le disent-ils tout simplement pas?

Initiatives ministérielles

Ils prétendent que ce projet de loi est pour l'environnement, pour les logements abordables et pour l'amélioration des transports en commun. Nous avons récemment appris que les principaux bénéficiaires de la taxe sur l'essence sont, et de loin, les grandes villes. Par exemple, Toronto, qui ne compte que 20 p. 100 de la population totale de l'Ontario, obtiendra la moitié des recettes tirées de la taxe sur l'essence. Le maire néo-démocrate de Toronto a récemment déclaré qu'il était emballé par le résultat de l'entente sur les transports en commun. Ce n'est pas surprenant, compte tenu du fait que le projet de loi C-48 est beaucoup plus avantageux pour les grandes villes.

Je prends la parole aujourd'hui au nom des contribuables d'Oshawa qui travaillent fort et qui en ont marre de subventionner les grandes villes. Selon mes calculs, Oshawa paie environ 30 millions de dollars par année sous forme de taxe sur l'essence, ce qui équivaut à 150 millions de dollars sur cinq ans. Selon le *Toronto Star*, ce journal libéral imprimé au centre de l'univers, pendant ces cinq années, Oshawa recevrait 11,3 millions de dollars au total. Autrement dit, Oshawa paie 150 millions de dollars et en obtient 11,3 millions, pour un déficit net de 138,7 millions de dollars.

C'est inacceptable. Ce projet de loi n'est qu'une tentative des libéraux d'acheter des votes dans les grandes villes tout en profitant des contribuables des petites municipalités et des Canadiens des régions rurales.

Les experts s'entendent pour dire que le gouvernement libéral, pour financer ce budget, devra épuiser la majeure partie des fonds fédéraux de réserve d'urgence, ce qui réduit à néant toute possibilité de baisses d'impôt des particuliers, à une période où la croissance économique du Canada est presque stagnante. Les experts disent que ce n'est qu'un autre exemple du déni par le gouvernement libéral de la crise de productivité qui secoue le Canada.

Au cours de la dernière décennie, le Canada s'est classé au 18^e rang des 24 plus grands pays industrialisés sur les plans de la croissance moyenne, de l'emploi et de la productivité. On estime que le PIB par habitant du Canada s'établit à seulement 84 p. 100 de celui des États-Unis, résultat d'un ralentissement de la croissance de la productivité au Canada. Un rapport publié récemment par Statistique Canada révèle que le Canada a connu l'an dernier sa pire année en dix ans sur le plan de la productivité. Le ministre des Finances a réagi en jetant le blâme sur les sociétés. Notre qualité de vie est donc en péril.

• (1325)

Selon les experts, pour améliorer cette situation, les entreprises canadiennes ont désespérément besoin de l'allègement fiscal de 3,4 milliards de dollars que le gouvernement avait prévu dans son budget initial. En abandonnant cet engagement, le gouvernement libéral ne tient pas compte de la crise qui frappe la productivité au pays et permet ainsi à l'écart qui existe au chapitre de la productivité de se creuser entre les Canadiens et les Américains.

En acceptant de renoncer aux réductions de l'impôt des sociétés pour obtenir les votes du NPD, le gouvernement fera aussi du tort aux manufacturiers et aux exportateurs qui doivent déjà assumer une réglementation trop lourde et un régime fiscal non concurrentiel à cause des politiques libérales de la dernière décennie.

Le gouvernement a été prévenu que si ces politiques ne changent pas, s'il ne réagit pas, nous ne serons probablement plus le principal partenaire commercial des États-Unis dans cinq ans.

Je représente Oshawa, joyau des constructeurs automobiles canadiens et nord-américains. Les usines de fabrication d'auto-

mobilis d'Oshawa ont récemment gagné le prix J.D. Power pour la très grande qualité de leurs produits en Amérique du Nord. J'en suis très fier. Comme j'ai travaillé sur la chaîne de production de GM lorsque j'étais jeune, je sais que ces employés travaillent très fort et qu'ils sont très fiers de leurs réalisations.

Ces dernières années, General Motors et d'autres entreprises canadiennes ont dû composer avec l'appréciation de 30 p. 100 du dollar canadien. Cette appréciation a porté un dur coup à la compétitivité et à la productivité. En d'autres mots, nos exportations vers les États-Unis, notre principal partenaire commercial, coûtent 30 p. 100 de plus.

L'industrie automobile canadienne fait face à des défis sans précédents et à la concurrence des constructeurs étrangers. La menace que présente actuellement l'arrivée massive de voitures chinoises en Amérique du Nord ne doit pas être prise à la légère.

Récemment, General Motors a annoncé 25 000 mises à pied aux États-Unis. Selon les TCA, il y aura inévitablement des répercussions ici au Canada. Les emplois dans le secteur automobile au Canada sont menacés. Qu'a fait le NPD, le prétendu champion des travailleurs, en cette période où nous subissons des pressions sans précédents de l'étranger et où le dollar canadien est fort? En collaboration avec les libéraux, les néo-démocrates ont donné un coup à l'industrie automobile alors qu'elle était en mauvaise posture. En éliminant les réductions d'impôts accordées aux sociétés, ils mettent encore plus en danger les emplois canadiens. Le NPD pense peut-être qu'il peut s'en prendre aux résultats financiers des constructeurs automobiles sans qu'il n'y ait de répercussions sur l'emploi, mais il ne trompe personne.

Lorsque les députés du NPD tenaient les libéraux par la gorge et que le premier ministre était prêt à accepter presque n'importe quoi, ils n'ont pas saisi l'occasion pour faire des travailleurs canadiens de l'automobile une priorité. Ils auraient pu sans peine forcer les libéraux à déposer leur insaisissable stratégie de l'automobile. Nous entendons parler de cette stratégie de l'automobile depuis des mois. Où est-elle? Ils disent qu'elle est en cours de préparation, mais ils n'ont jamais publié de politique transparente de l'automobile pour que nous puissions tous en prendre connaissance.

Les députés du NPD ont plutôt choisi de vendre leurs votes pour conclure un accord qui mène notre pays à la ruine en permettant au gouvernement de dépenser de grosses sommes sans aucune planification et sans obligation de rendre compte. Avez-vous l'impression d'avoir déjà entendu cette rengaine?

En appuyant le projet de loi C-48, le Parti conservateur du Canada viendrait en aide à un gouvernement qui n'a pas l'autorité pour gouverner. Nous sommes convaincus que la démocratie ne saurait exister dans notre pays sans que le gouvernement soit obligé de rendre compte et de fonctionner dans la transparence. Nous pensons que le bien-être des Canadiens doit passer en premier.

Je prends la parole aujourd'hui devant la Chambre pour assurer les gens d'Oshawa et du reste de l'Ontario que mes collègues conservateurs et moi n'appuierons pas un projet de loi imprudent qui ferait du tort aux Canadiens et qui pourrait faire disparaître des emplois en Ontario. Par conséquent, nous allons voter contre le projet de loi C-48, et nos votes ne sont pas à vendre.

Initiatives ministérielles

Le Parti conservateur du Canada croit que nous devrions avoir pour but de donner aux Canadiens le plus haut niveau de vie au monde. Tout Canadien souhaitant travailler devrait pouvoir trouver un emploi. Nos politiques devraient être formulées en conséquence. La croissance économique devrait caractériser la région d'Oshawa et toutes les autres régions du pays, et des possibilités nouvelles devraient s'offrir à la population de ces régions.

Nous voulons que le Canada fasse l'envie du monde sur le plan économique. Nous voulons que chaque mère, chaque père, chaque enfant du pays se couche le soir en sachant que le rêve canadien est à sa portée.

Tout le monde devrait être capable de s'acheter une maison, de faire des économies pour sa retraite et de se garder un peu d'argent pour passer quelques jours dans une colonie de vacances ou pour partir en voyage. Les Canadiens sauraient peut-être comment faire bon usage de leur argent. Nous devrions peut-être le laisser dans leurs poches parce qu'ils voudront peut-être se lancer en affaires un jour ou l'autre. Mais, nous y arriverons seulement si le gouvernement allège le fardeau fiscal des contribuables et ne dépense pas trop.

Le projet de loi C-48 pose justement un problème à cet égard. Le gouvernement cherche par ce moyen à obtenir un chèque en blanc pour dépenser de manière imprudente. Nous ne pouvons pas appuyer ce projet de loi.

• (1330)

L'hon. Judi Longfield (secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le jeune député d'en face. Il a dit qu'il était ici pour prendre la défense de ses électeurs de la ville d'Oshawa. Je tiens à lui rappeler que j'ai également l'insigne honneur de représenter les citoyens de cette ville.

J'ai été très surprise d'entendre le député se plaindre en disant que le gouvernement n'avait apporté aucune aide à la ville d'Oshawa. Que penser alors de la subvention de 200 millions de dollars qu'il a accordée à la General Motors au titre du projet Beacon? Cet investissement du gouvernement du Canada permettra à General Motors d'investir 2,4 milliards de dollars dans cette ville que le député dit vouloir représenter et dont il veut protéger les emplois.

Comment cet investissement de 200 millions de dollars pourrait-il faire disparaître des emplois et ne pas aider ses électeurs?

Le député dit qu'il votera contre le projet de loi C-48, en avouant en même temps qu'il appuie le logement abordable et l'assainissement de l'environnement. En tant qu'ancien chiropraticien, je suis certaine qu'il comprend que l'air sain est essentiel, car il est le gage d'une meilleure qualité de vie. En lisant le projet de loi C-48, je vois qu'il prévoit de l'argent pour l'environnement et le logement abordable.

S'il s'adressait à la présidente des services sociaux de la région de Durham, elle lui dirait que cette région a besoin de logements abordables et qu'elle se réjouit de recevoir les fonds que le gouvernement investit à ce titre.

S'il s'adressait au président du conseil de comté dans la région qu'il représente, qui est aussi président de l'AMO, celui-ci lui dirait combien il est enthousiaste et satisfait du remboursement de la taxe sur l'essence.

S'il avait assisté à la réunion de la Fédération canadienne des municipalités, il aurait entendu l'un après l'autre les maires de petites communautés déclarer avec enthousiasme leur ravissement absolu du fait de la coopération qu'ils recevaient enfin d'un gouvernement fédéral qui les considérait comme des partenaires.

Je suis surprise de constater que le député d'en face n'écoute pas vraiment ses électeurs.

• (1335)

M. Colin Carrie: Monsieur le Président, il est difficile de savoir où commencer et quelle est la question au juste.

Lorsque nous avons parlé aux 40 maires qui sont venus rencontrer le caucus conservateur, ceux-ci étaient préoccupés du fait qu'ils n'avaient pas eu de contact avec le gouvernement libéral depuis 12 ans. En fait, ils ont dit qu'ils étaient heureux des miettes qui leur étaient enfin données par le gouvernement libéral, après tant d'années de négligence, après tant d'années au cours desquelles le gouvernement libéral a refilé les problèmes aux provinces et aux municipalités.

Ce que mes électeurs me disent c'est qu'ils en ont marre de payer des taxes municipales de plus en plus élevées pour subventionner les grandes villes où le NPD et les libéraux veulent acheter des votes.

La députée a parlé du projet Beacon de GM et du fait que le gouvernement investissait 200 millions de dollars. Je lui dis merci beaucoup parce que le gouvernement va enfin investir dans une infrastructure, tout comme General Motors d'ailleurs. Toutefois, ce n'est là qu'un exemple de la politique du gouvernement libéral à l'égard de l'industrie.

Le gouvernement veut faire payer des impôts excessifs aux sociétés, puis leur imposer une réglementation outrancière et, comme dans le cas de General Motors, une fois qu'elles se mettront à connaître des difficultés, il les subventionnera. C'est une approche typique du NPD et des libéraux. Ils cherchent à étouffer les sociétés en les surimposant. Lorsqu'elles auront des problèmes, ils leur donneront de l'argent.

Notre approche est différente. Nous n'avons pas l'intention de donner de chèque en blanc aux sociétés. Nous surveillons de près l'argent qui est versé à General Motors. Je me réjouis qu'il y ait enfin un investissement, mais c'est très peu. J'aurais aimé voir un peu plus de planification.

Le ministre de l'Industrie nous promet une stratégie pour le secteur de l'automobile depuis des années. Or, se contenter de verser de l'argent aux sociétés n'est pas une stratégie. Il faut injecter de l'argent dans l'infrastructure requise pour faire des investissements, non seulement dans le secteur de l'automobile mais dans les autres segments de l'industrie, au Canada et particulièrement en Ontario.

Où est le nouveau passage frontalier entre Windsor et Detroit? Lorsque les libéraux étaient acculés au pied du mur, le NPD aurait pu aborder ce sujet. Un comité sénatorial a récemment déclaré que la situation était critique et que le gouvernement ne pouvait se permettre d'attendre 12 autres années avant d'agir.

Le gouvernement doit faire preuve d'un peu de leadership et faire en sorte que le passage frontalier soit mis en place. Maintenant et pas dans 10 ans. Nous en avons besoin il y a 10 ans. Le gouvernement a-t-il des plans à cet égard? Bien sûr que non.

Je peux lui expliquer la situation s'il ne la comprend pas. Un emploi sur sept au Canada est lié au secteur de l'automobile. Chaque jour, des produits représentant plus d'un milliard de dollars de recettes traversent le pont entre Windsor et Detroit. Quand le gouvernement va-t-il intervenir? Quand se penchera-t-il sur les problèmes d'ordre réglementaire, sur l'infrastructure et sur l'alimentation en énergie à l'échelle du pays? Lorsque l'industrie voudra investir et faire des affaires au Canada, elle devra compter sur une alimentation stable en électricité et en énergie. Quand cela se concrétisera-t-il? C'est à ce chapitre que je veux que le gouvernement intervienne.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, dresser un budget est, de façon générale, une science, mais pas à 100 p. 100. C'est aussi partiellement un art, une prière, car on est à la merci de facteurs économiques qui pourraient bousiller toutes nos prévisions.

Il faut beaucoup de travail de la part de beaucoup de gens qui, après mûre réflexion, dressent un budget qui, selon eux, assurera le fonctionnement du pays pour une année, voire plusieurs avec ces budgets libéraux, et qui garantira la prestation des services essentiels, selon les recettes qui proviendront de diverses sources.

Cependant, nous devons tenir compte des taux d'intérêt, des prix des matières premières, dont ceux du pétrole et du gaz. C'est assurément une science dont il faut appliquer à la lettre les règles et les principes, sinon le budget peut dérailler.

Cela ne diffère guère de la préparation d'un budget familial. Toute famille prudente sait qu'elle doit prévoir les dépenses et les recettes du mois à venir et ajuster ses dépenses en conséquence. Quiconque a déjà dressé un budget familial sait que si l'on s'écarte soudainement du budget, on s'expose à des difficultés. Il y a peut-être des choses qu'on voudrait acheter, mais on doit tenir compte des revenus réels ou prévus avant d'effectuer tout achat. Toute famille qui s'écarte de ce principe s'expose à un désastre financier.

Les Canadiens doivent comprendre que c'est précisément ce qui s'est passé au niveau du gouvernement fédéral libéral. Le gouvernement a présenté un budget principal et, à titre de parti de l'opposition, nous pouvons dire qu'il y a des choses que nous n'avons pas aimées, mais il y a aussi des choses qui nous ont plu. En fait, il y a plusieurs éléments clés qui ont été inclus dans le budget original à notre suggestion. Notre chef et bon nombre de porte-parole avaient fait une étude de certains secteurs et présenté des suggestions. Par exemple, c'est nous qui avions proposé qu'une partie de la taxe sur l'essence soit remise aux municipalités et nous étions donc d'accord avec cette mesure contenue dans le budget.

Nous avons appuyé une grande partie des éléments du budget principal, mais par la suite, il s'est produit une chose extraordinaire. Au moment où ils allaient déposer le budget, et je précise que le budget a été déposé et que nous y avons accordé notre appui tacite, compte tenu de la participation que nous y avons apportée, les libéraux ont soudainement dévié de leur chemin et tout a déraillé parce que le gouvernement a conclu une entente avec les socialistes néo-démocrates et qu'il a annoncé de nouvelles dépenses non prévues qui s'élevaient à environ 4,6 milliards de dollars. C'était tout à fait inattendu.

Plus tôt, lorsque nous avions proposé l'inclusion d'autres mesures, le gouvernement a répondu que ce n'était pas possible parce qu'il avait soigneusement calculé le budget, que tout ce processus était très scientifique et qu'à la limite, c'était presque un art. Le gouvernement a dit qu'il avait soigneusement tenu compte de tous les éléments et qu'il avait un budget. Toutefois, tout d'un coup, il a

Initiatives ministérielles

mis 4,6 milliards de dollars sur la table pour acheter les 19 votes socialistes. Les députés voudront bien faire le calcul. Cela correspond à près d'un quart de milliard de dollars par vote. Dans un effort désespéré pour conserver le pouvoir, le gouvernement minoritaire s'est tourné vers les députés néo-démocrates et leur a demandé ce qu'il en coûterait pour obtenir leur appui, précisant qu'il était prêt à y mettre le prix. La facture s'est élevée à 4,6 milliards de dollars.

Certaines personnes ont critiqué les néo-démocrates pour avoir conclu cette entente avec les libéraux. Moi, je dis plutôt qu'ils ont bien fait. Ils ont évalué chacun de leurs votes à un quart de milliard de dollars. Puisque la vérificatrice générale a dit que le gouvernement avait dépensé environ 350 millions de dollars dans la province de Québec dans le cadre du scandale des commandites et qu'il y a environ quatre millions de Québécois sur la liste électorale, cela signifie que chaque vote enregistré au Québec valait de 80 à 85 dollars pour le gouvernement. Par contre, les votes des députés néo-démocrates valaient un quart de milliard de dollars chacun. Où est donc passé le principe de l'égalitarisme?

Le gouvernement vient de lancer par-dessus bord 4,6 milliards de dollars de l'argent des contribuables. Si nous nous écartions aussi radicalement des principes de gestion des finances de notre ménage que les libéraux l'ont fait à l'égard des finances du pays, cela retiendrait l'attention de nos banquiers, de nos créanciers et de nos fournisseurs, qui diraient que nous échappons à tout contrôle.

• (1340)

Exactement la même chose va se produire ici et elle se produit déjà. Des analystes externes suivent ce que fait le Canada. Les gouvernements doivent être bien vus des agences d'évaluation du crédit et des agences de notation, parce que leurs obligations reposent sur le type de stabilité et de confiance que ces organismes extérieurs ont dans leurs projections. Lorsque nous faisons une incartade de 4,6 milliards de dollars, cela soulève l'idée d'instabilité chez des gens qui comptent littéralement sur nos obligations et sur notre crédibilité.

Ce montant de 4,6 milliards de dollars a retenu l'attention du magazine *The Economist*, un parmi beaucoup d'autres, qui est un magazine non partisan, mais il a mis en évidence le fait que le gouvernement était hors de contrôle.

J'ai entendu des députés libéraux tenter de faire porter le blâme à des gouvernements précédents. Nous savons tous que c'est vers la fin des années 1970 que le gouvernement libéral dirigé par Pierre Trudeau a perdu tout sens de la réalité économique. C'est tout simplement un fait. Le financement par le déficit budgétaire a été mis en place à un taux gigantesque, sans pareil, sans précédent et le pays a plongé dans des déficits records qu'il n'avait jamais connus auparavant. C'est là que tout a commencé.

Pierre Trudeau a souscrit à la philosophie de John Maynard Keynes, qui a affirmé que lorsque nous nous heurtons à des difficultés, il faut simplement continuer d'emprunter. Pour l'essentiel, cela se résume à ça. Lorsqu'on lui a demandé ce qui se produirait à long terme lorsque les déficits continueraient de s'accumuler et que nous commencerions à avoir des intérêts composés, il a répondu qu'à long terme, nous serions tous morts.

C'était une approche irresponsable et c'était aussi une approche irresponsable de jeter 4,6 milliards de dollars par la fenêtre simplement pour que les libéraux ne soient pas balayés aux prochaines élections. Cela est irresponsable devant les prochaines générations.

Initiatives ministérielles

Les maires et conseils municipaux de ma circonscription ne pourraient s'en sortir s'ils déposaient un budget un jour, puis, quelques jours plus tard, s'ils s'écartaient radicalement de ce budget. Les contribuables ne les laisseraient pas faire.

Le maire d'Okanagan Falls, le maire de Naramata, le maire Perry, à Penticton, le maire Tom Johnston, à Summerland, le maire Bob Harriman, à Peachland, le district régional de Westbank, le maire Laird, à Merritt, et le maire Brown, à Logan Lake: ces personnes ne pourraient s'en sortir si elles s'écartaient du budget et disaient simplement aux contribuables de leur faire confiance, car l'argent sera au rendez-vous.

L'ancien ministre des Finances, qui est le premier ministre actuel, dit être celui qui a su résorber le déficit. C'est une légende. Afin de combler le déficit, il a sabré dans les transferts aux provinces au titre de la santé, les réduisant de 34 p. 100 du jour au lendemain. C'est loin d'être un coup de génie.

Il s'est tout de même acquis la réputation de quelqu'un que le déficit préoccupe. Puis, volte-face. Comme un toxicomane qui vient de terminer le programme de réhabilitation, il a pété les plombs le jour où il a eu un budget entre les mains et où il a constaté qu'il perdait du terrain. Il s'est alors lancé dans une course à la dépense effrénée: 4,6 milliards de dollars d'un coup, puis au lendemain de son misérable appel à la nation diffusée par la chaîne de télévision nationale, le premier ministre a entrepris un périple pancanadien de 21 jours au cours desquels il a dépensé 23 milliards de dollars, ce qui surpasse même le montant qu'il a versé pour acheter le vote néo-démocrate.

Il est aussi préoccupant de voir avec qui il s'est allié. Il s'est allié aux députés néo-démocrates, des adeptes d'une philosophie socialiste avortée, une philosophie néo-démocrate qui a précipité l'Ontario dans une situation de dette et de déficit sans précédent et qui a acculé cette province à la ruine économique. Ce parti a fait la même chose lorsqu'il en a eu l'occasion en Colombie-Britannique.

Les politiques du NPD ne sont pas fondées sur la réalité. Ce parti saisira la moindre occasion de précipiter n'importe quel État dans une situation de dette et de déficit, l'empêchant ainsi de payer les services essentiels.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons les Canadiens à coeur. Nous voulons que les services essentiels soient maintenus, renforcés et, là où c'est nécessaire, élargis. Nous avons appuyé le projet de loi C-43, le budget principal, mais somme toute le projet de loi C-48 consacre l'imprudence qui donnera lieu à un déficit accru, voire à un endettement. Nous voulons que cela cesse. Les députés de l'opposition ont raison d'intervenir à la Chambre pour demander que l'on mette fin à l'imprudence du gouvernement, imprudence dont les effets se feront sentir sur les Canadiens.

• (1345)

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une courte question à poser au député.

Étant donné que, selon le projet de loi C-48, de nouvelles dépenses ne seront engagées que si l'excédent budgétaire du gouvernement fédéral dépasse 2 milliards de dollars, le député ne dirait-il pas de ce projet de loi sur le budget qu'il est un projet de loi interdisant les déficits?

M. Stockwell Day: Absolument pas, monsieur le Président, parce que les dépenses dont parlent les libéraux ne sont pas planifiées. C'est presque risible. Je pense bien que le député parle sincèrement; c'est pourquoi je ne ris pas.

C'est presque risible de l'entendre parler d'excédents, car nous avons constaté comment les libéraux agissent lorsqu'il s'agit de faire des prévisions sur les excédents. Les libéraux nous disent qu'il n'y aura qu'un certain montant au début de l'année. Tous les économistes préviennent que les libéraux sont entièrement à côté de la plaque, que les excédents seront énormes et que nous devrions remettre de l'argent aux Canadiens. Les excédents sont beaucoup plus élevés que les libéraux ne le prévoient, de sorte qu'ils se donnent carte blanche.

Ils ont établi un montant arbitraire de 2 milliards de dollars et ils disent que, s'ils atteignent ce montant, toutes ces dépenses seront engagées. Ils peuvent engager ces dépenses n'importe quand, car leurs prévisions, selon tous les prévisionnistes dignes de foi et tous les commentateurs externes, sont absolument à côté de la plaque. Elles reposent sur une chose: avoir un excédent caché vers la fin de l'année ou au moment des élections, pour dépenser sans compter afin d'acheter des votes. Nous ne pouvons pas nous fier à des prévisions de ce genre.

• (1350)

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté le député de Okanagan—Coquihalla et plusieurs de ses collègues décrier ces 4,6 milliards de dollars, qui sont très soigneusement consacrés à certaines priorités très clairement définies que les Canadiens appuient et dont ils ont désespérément besoin. Ces députés prétendent que c'est une dépense imprudente et irresponsable qui nous mènera à la ruine. Ils laissent entendre qu'il est totalement irresponsable d'investir une telle somme.

Pourtant, le député a lui-même reconnu, très justement, que le gouvernement n'a rien fait avec ses très grands excédents budgétaires. Il a maintenant l'occasion d'en parler. La dernière fois, on avait prévu un excédent de 1,9 milliard de dollars, et il s'est avéré être de 9,1 milliards de dollars. Que signifie ce renversement des chiffres? Une différence de l'ordre de 8 milliards de dollars. Quel est le problème?

Pourquoi les députés conservateurs qui comprennent cela n'appuieraient pas des dépenses ciblées sur les besoins des Canadiens? Le projet de loi C-48 porte sur quatre choses: premièrement, l'accès à une éducation abordable, qui est essentiel à la prospérité et à la productivité de la société. Deuxièmement, le logement à prix modique, qui stimule la création d'emplois et dont les Canadiens ont désespérément besoin. J'ai entendu le député de Nova-Centre dire que nous devons veiller à ce que les familles puissent vivre ensemble. Le logement à prix modique est une façon de veiller à cela. Troisièmement, les transports en commun; et quatrièmement, les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations à loyer modique, afin d'assainir notre air. De surcroît, nous commençons à nous acquitter de notre engagement de consacrer 0,7 p. 100 de notre PIB à l'aide internationale, mesure que son propre parti vient à peine d'appuyer, bien qu'à contrecœur.

Comment le député peut-il expliquer la contradiction entre les faits, qu'il connaît, et ses discours grandiloquents comme quoi on ne peut pas se le permettre?

M. Stockwell Day: Monsieur le Président, nous avons appuyé chacun des points que la députée a mentionnés. Certains de ces éléments figuraient dans le premier budget qui a été déposé, le projet de loi C-43, et nous les avons appuyés. Nous ne pouvons toutefois pas appuyer des dépenses sans précédent non planifiées.

La députée de Halifax a parfaitement raison. J'ai dit dans mes observations que, lorsque le gouvernement prévoit un excédent, il le sous-évalue considérablement, mais il le fait intentionnellement. Il camoufle l'excédent tout au long de l'exercice, pendant que nous lui demandons de répondre aux véritables besoins des Canadiens, puis, à l'approche des élections ou à la fin de l'exercice financier, nous assistons à ce que nous appelons la folie de mars, car en mars, le gouvernement se lance dans de folles dépenses. Celles-ci ont été presque sept fois plus élevées. Comme la députée l'a dit, le gouvernement a annoncé un excédent de seulement 1,9 milliard de dollars qui, à la fin de l'exercice, a atteint 9,1 milliards de dollars.

D'où provient cet excédent? Un des principaux facteurs à l'origine de cet excédent, ce sont les cotisations d'assurance-emploi beaucoup trop élevées. Des personnes qui travaillent d'arrache-pied voient tous les jours une partie de leur salaire prélevée à la source au titre de l'assurance-emploi. Même la vérificatrice générale a reconnu la validité de nos chiffres et a dit au gouvernement qu'il imposait un trop lourd fardeau à ceux qui travaillent fort et qui cotisent à l'assurance-emploi de même qu'aux entreprises, notamment les petites entreprises. Leurs cotisations au régime d'assurance-emploi sont beaucoup trop élevées.

La caisse de l'assurance-emploi est suffisamment bien garnie pour résoudre les problèmes de chômage à long terme ou même une crise catastrophique dans le secteur de l'emploi. Malgré cela, les libéraux continuent de surimposer les Canadiens. Ils accablent les travailleurs canadiens afin d'amasser des excédents qu'ils dissimulent avant d'en faire l'annonce sans prévoir de cadre budgétaire planifié. Ce n'est pas la bonne façon de faire. Ce n'est pas honnête. C'est malsain pour l'économie et pour les gens qui travaillent d'arrache-pied.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Il est important de revoir les événements qui ont conduit à la présentation du projet de loi C-48 et de voir comment nos amis socialistes du NPD, à l'autre bout de la rangée, ont collaboré avec le gouvernement libéral corrompu.

Au cours des semaines qui ont précédé l'accord intervenu dans une chambre d'hôtel et qui a conduit au projet de loi C-48, le NPD a pris la parole chaque jour à la Chambre des communes pour faire des commentaires au sujet de la corruption qui était révélée lors des audiences de la Commission Gomery. Cette corruption n'a pas été mise au jour par des commentaires arbitraires, mais dans le cadre de témoignages faits sous serment par des membres importants du Parti libéral qui ont joué un rôle dans le plus gros scandale de corruption de la décennie.

Le NPD le savait. Il le soulignait chaque jour à la Chambre. Jour après jour des députés néo-démocrates ont dénoncé le gouvernement pour la corruption et pour le détournement de l'argent des contribuables. Les néo-démocrates vilipendaient les libéraux pour avoir détourné cet argent dans leurs propres budgets de campagne alors qu'il aurait pu être consacré au logement abordable, à la protection de l'environnement, et à l'aide aux étudiants. Chaque jour, les députés néo-démocrates parlaient de ces méchants libéraux corrompus.

Puis, le gouvernement minoritaire libéral corrompu aurait pu être défait dans le cadre d'un vote de défiance. Il nous faudrait peut-être pardonner le chef du NPD d'être un peu naïf au sujet de l'honnêteté des libéraux, mais peut-être pas, puisque plusieurs membres de son caucus ont une longue expérience des relations avec nos vis-à-vis.

Le chef du NPD et certains membres de son parti savaient que les libéraux étaient corrompus. Ils savaient que le Parti libéral avait volé des dizaines de millions de dollars appartenant aux contribuables et

Article 31 du Règlement

avait donné cet argent à ses amis ou l'avait utilisé dans ses campagnes électorales. Cependant, les députés néo-démocrates ont vu que les libéraux étaient dans une situation désespérée et seraient défaits lors du vote de défiance, aussi ont-ils pensé à ce qu'ils pourraient retirer de la situation. Les députés néo-démocrates ont pensé qu'ils pourraient prendre une partie de l'argent pour financer leurs propres projets.

Du jour au lendemain, les députés néo-démocrates qui accusaient le gouvernement libéral de corruption, à juste titre d'ailleurs, se sont liés d'amitié avec les libéraux et ont conclu une entente, à l'instigation de Buzz Hargrove, apparemment le nouveau ministre des Finances libéral. Les parties sont arrivées à une entente dans une salle d'hôtel. Le NPD était au courant de la corruption des libéraux. Il était au courant des pratiques politiques peu orthodoxes des libéraux. Les néo-démocrates ont dit aux libéraux que moyennant 4,5 milliards de dollars pour certains projets, ils leur pardonneraient, s'entendraient avec eux et que tout serait réglé. Je ne l'ai pas dit auparavant, mais certains qualifient purement et simplement ce genre d'arrangement de prostitution politique. Je ne l'ai pas dit moi-même, mais je suis plutôt d'accord.

Voici ce qui s'est produit. En février 2005, le ministre des Finances libéral a présenté un budget, le projet de loi C-43. Le Parti conservateur a proposé certains amendements à cette mesure législative parce qu'il n'était pas d'accord sur tous les points. Le Parti conservateur voulait que le Parlement continue de fonctionner. Comme nous étions déterminés à ce que le Parlement continue de s'acquitter de sa tâche, nous avons proposé certains amendements. Nous avons décidé d'appuyer le budget légitime, soit le projet de loi C-43, pour l'année parlementaire 2005-2006.

Soudainement, parce que les libéraux ont craint que leur navire ne coule, ils ont conclu une nouvelle entente de 4,5 milliards de dollars, rédigée sur une serviette de papier et portant entre autres la signature de Buzz Hargrove. Le NPD a conclu une entente avec les libéraux et les a assurés de son appui lors du vote sur la motion de censure.

• (1355)

Voilà donc que 4,5 milliards de dollars de l'argent des contribuables tombent du ciel, au 23^e étage d'un hôtel, et les libéraux veulent que nous acceptions cette mesure législative alors qu'elle ne prévoit aucun plan pour les dépenses envisagées. Certains secteurs sont vaguement mentionnés, mais il n'y a pas de plan. De plus, comme la vérificatrice générale a vivement critiqué les dépenses envisagées dans certains secteurs, nous ne pouvons y donner notre aval.

Le vice-président: Nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1400)

[Traduction]

L'ÉMEUTE ANTI-GRECS DE 1918 À TORONTO

L'hon. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour parler d'une période trouble de notre histoire. En 1918, entre le 2 et le 5 août, quelque 50 000 personnes ont envahi les rues de Toronto et ont participé à des batailles rangées avec les policiers, détruisant tous les commerces grecs sur leur passage. Les préjugés envers les nouveaux immigrants et l'idée selon laquelle les Grecs n'avaient pas participé à la Première Guerre mondiale ont été à l'origine de l'émeute.

Article 31 du Règlement

Aujourd'hui, M. George Treheles, M. Michael Vitopoulos et M. Thomas Gallant ont présenté à la Bibliothèque du Parlement un ouvrage intitulé *The 1918 Anti-Greek Riot in Toronto*, qui explique les causes et les conséquences de l'émeute de 1918.

Je tiens à les remercier d'avoir écrit et publié cet ouvrage, afin que ces événements tragiques de notre histoire ne tombent pas dans l'oubli. Même si l'émeute a eu lieu en 1918, elle fait ressortir clairement la nécessité pour l'ensemble des Canadiens de respecter et d'accepter la diversité culturelle qui fait du Canada un endroit aussi dynamique où vivre et élever des enfants. Nous devons nous souvenir de notre histoire afin de ne pas répéter nos erreurs du passé.

* * *

LA JOURNÉE NATIONALE DES AUTOCHTONES

M. Jeremy Harrison (Desnethé—Missinipi—Rivière Churchill, PCC): Monsieur le Président, 2005 est l'Année de l'ancien combattant, et c'est aujourd'hui la Journée nationale des Autochtones. Aussi, il me semble particulièrement opportun de rendre aujourd'hui hommage aux anciens combattants autochtones du Canada.

Ce matin, au Monument à la mémoire des anciens combattants autochtones du Canada, des Canadiens de tous les horizons ont rendu hommage aux membres des premières nations, aux Innus et aux Métis qui ont servi leur pays et qui ont été nombreux à consentir le sacrifice ultime.

Des milliers d'Autochtones se sont portés volontaires pour servir leur pays. Des combattants qui, sous la direction de Joseph Brant, ont contribué à repousser l'invasion américaine de 1813, en passant par les participants à la Première Guerre mondiale, à la Seconde Guerre mondiale, à la guerre de Corée et aux nombreuses missions actuelles de maintien de la paix, les Autochtones ont servi le Canada en dépit du fait que bon nombre d'entre eux ne bénéficiaient pas de tous les droits accordés aux citoyens canadiens.

Si le fait de déposer une couronne ou de prononcer un discours n'est qu'un bien pâle hommage comparativement aux sacrifices consentis par ces femmes et ces hommes valeureux, cela témoigne toutefois de notre gratitude. En Cri, on dit « *Kahgee pohn noten took* » le jour du Souvenir. Cela signifie « le combat est terminé ». Au nom de tous les Canadiens, puissions-nous ne jamais oublier.

* * *

L'ÉPÉE DE MARINE DES FORCES CANADIENNES

L'hon. Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, le 12 juin, le lieutenant Ralph Edwards s'est vu remettre l'épée de marine des Forces canadiennes, ornée du galon doré, par les cadets, les officiers et des membres de sa famille, au corps de cadets de la Marine Iron Duke, à Burlington, pour souligner ses 25 ans de service exemplaire auprès des jeunes de notre collectivité.

Ralph Edwards est devenu cadet de la Marine en 1957, a rejoint les rangs de la Marine royale du Canada en 1967 et a servi à bord du NCSM *Fraser*. En 1974, il est devenu membre de la GRC. Ralph Edwards a contribué de façon exceptionnelle à la vie des jeunes depuis 1970, d'abord en tant que chef louveteau, puis auprès de nombreux organismes jeunesse, y compris le corps de cadets de la Marine Iron Duke, à titre d'instructeur civil et, plus tard, de commandant.

Ralph et sa femme, Sandra Edwards, sont des parents de famille d'accueil associés à la Halton Children's Aid Society depuis 29 ans et leurs deux enfants aînés ont suivi leur exemple.

Le 4 juin dernier, le GRC a rendu hommage à Ralph Edwards pour son travail bénévole exceptionnel. Il a reçu la récompense pour services rendus à la communauté policière IODE à Edmonton.

Tous les Canadiens et tous les citoyens remercient le lieutenant Ralph Edwards de son travail et lui transmettent leurs meilleurs voeux.

* * *

[Français]

CARMEL PAQUIN

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, il y a des gens qui marquent de façon spéciale notre vie par leur dévouement, leur amour des gens, des arts, des jeunes, des artistes et de la vie en général. Ce sont des gens au cœur énorme qui nous font nous demander ce que nous aurions pu faire sans eux.

Je connais un homme qui possède ces valeurs exceptionnelles. C'est Carmel Paquin, prêtre curé du Lac-à-la-Tortue. Il a marqué ma vie et celle des gens de la Mauricie et du Québec en entier en 50 ans de vie sacerdotale.

Son dévouement, son travail et son souci des autres démontrent une ouverture d'esprit incontournable qui lui a permis de laisser une trace indélébile dans le cœur des gens qu'il a côtoyés.

Carmel Paquin, nous vous souhaitons un bon anniversaire et nous nous souhaitons de vous garder encore longtemps parmi nous.

* * *

LES POMPIERS BÉNÉVOLES

L'hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.): Monsieur le Président, la semaine passée, la maison familiale de mon beau-père à Bouctouche, au Nouveau-Brunswick, a pris feu à cause d'un problème dans le panneau électrique. En moins de 45 minutes, la maison était totalement envahie par le feu.

Cependant, les pompiers bénévoles de la ville de Bouctouche se sont déplacés sur les lieux pour maîtriser la situation et empêcher le feu de se propager. Avec l'aide d'autres pompiers bénévoles de Cocagne, de Saint-Antoine et de Shediac, d'autres pertes ont été évitées et le feu fut maîtrisé et finalement éteint. Nous les remercions.

Ces moments difficiles nous permettent de réfléchir aux services extraordinaires que donnent nos pompiers bénévoles. Ces braves hommes et femmes font souvent face à des dangers incroyables, mais ils sont toujours en devoir et nos communautés sont beaucoup plus sécuritaires grâce à leur engagement et à leur courage.

Le temps est venu pour ce Parlement de reconnaître leurs services en appuyant, comme je l'ai toujours dit, le projet de loi qui leur donnerait un crédit d'impôt pour récompenser leurs efforts, leur engagement et surtout les sacrifices que font leurs familles.

* * *

● (1405)

[Traduction]

LES DISPENSATEURS DE SOINS DE SANTÉ

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, c'est avec des sentiments doux-amers que je prends la parole aujourd'hui. Melissa Anderson, qui a été mon assistante personnelle en soins de santé pendant deux ans, quitte ses fonctions pour se marier.

Melissa est spéciale à bien des points de vue, mais je me contenterai d'en souligner deux. Premièrement, elle est la première personne non élue de l'histoire du Canada à siéger avec les députés de la Chambre des communes. Deuxièmement, Melissa incarne le même dévouement et la même patience que tous les professionnels de la santé du Canada, chaque jour.

Les besoins liés à mon travail de député sont complexes. Avec l'aide de Melissa, j'ai été en mesure de remplir complètement mes fonctions.

Pour Melissa, la famille passe avant tout. Je sais que Melissa témoignera à son nouveau mari, Carlin Thiessen, et aux trois enfants de ce dernier, Devin, Colin et Bryce, la même compassion et la même attention dont elle a toujours fait preuve envers moi.

J'aimerais remercier Melissa de son dévouement, de son engagement et de sa patience inébranlable envers moi. Ce fut un honneur pour moi de l'avoir à mes côtés pendant ma première année comme député. Mes vœux les plus sincères l'accompagnent.

* * *

LA JOURNÉE NATIONALE DES AUTOCHTONES

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui, le 21 juin, que se tient la Journée nationale des Autochtones. En qualité de peuples fondateurs, les premières nations, les Inuits et les Métis ont beaucoup contribué à l'histoire et ils contribueront à l'avenir du Canada.

Le Canada est un pays d'une grande diversité culturelle, fondé sur le compromis et la compréhension.

Aujourd'hui à Iqaluit, 11 étudiants inuits seront les premiers diplômés du programme de droit d'Akitsiraq. Les Inuits ont maintenant voix aux grandes questions de leadership et de conscience sociale, et je les en félicite.

Je tiens aussi à féliciter le premier ministre du Nunavut, Paul Okalik, du doctorat honorifique en droit que lui a décerné l'Université Carleton, samedi dernier.

Les Inuits et tous les Autochtones ont un rôle de premier plan à jouer dans l'avenir de notre grand pays et ce n'est qu'un début. Je me joins à tous les Canadiens pour célébrer la Journée nationale des Autochtones.

* * *

[Français]

GISÈLE ET JEAN-CHARLES BURELLE

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ): Monsieur le Président, le 30 juin prochain marquera le départ à la retraite d'un couple de bénévoles profondément impliqué en faveur des enfants du monde, Mme Gisèle et M. Jean-Charles Burelle, directeurs de l'Unicef Montérégie.

Mme et M. Burelle militent depuis plus de 40 ans au sein du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Unicef, qui procure un monde meilleur aux enfants défavorisés de la terre. Ils sont également les fondateurs des Mécènes de la Montérégie, qui oeuvrent plus particulièrement pour les familles défavorisées de la Rive-Sud.

Comme mère de famille qui croit que tout enfant a droit à un bon départ dans la vie, comme fière ambassadrice de l'Unicef Montérégie, comme citoyenne et députée de Longueuil—Pierre-Boucher, je les assure de ma profonde admiration et les remercie pour leur engagement exceptionnel auprès de la plus grande richesse de l'humanité: les enfants.

Article 31 du Règlement

ANNE-MARIE ALONZO

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, le milieu culturel québécois est en deuil à la suite du décès d'Anne-Marie Alonzo. La Lavalloise était à la fois dramaturge, poète, romancière, critique et éditrice.

Fondatrice du Festival de Trois qui a lieu chaque année à Laval, elle a publié une vingtaine de livres, dont *Bleus de mine*, qui lui a valu le prix Émile-Nelligan en 1985.

Mme Alonzo a été journaliste pour *La Gazette des femmes*, *Spirales* et d'autres revues. Cofondatrice de la revue *Trois*, elle a créé le Festival littéraire de Trois en 1989.

Elle a été reçue membre de l'Ordre du Canada en 1996 et s'est vu remettre la médaille de bronze de la société Arts-Sciences-Lettres de Paris en 1997.

Mme Alonzo laisse un héritage indélébile à la culture québécoise. J'offre à sa famille et à ses amis mes plus sincères condoléances.

* * *

[Traduction]

LES EMPLOYÉS DES DÉPUTÉS

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, en cette fin de session parlementaire, je crois qu'il convient de prendre un instant pour remercier tous ceux qui nous aident à remplir notre tâche de député.

À titre de députés, nous comptons en tout temps sur l'appui de notre personnel pour obtenir des conseils sur les dossiers auxquels le pays fait face et, dans la plupart des cas, pour être épaulés dans nos activités courantes.

Je dois souligner tout particulièrement la contribution de trois employés du Parti conservateur qui quitteront la Colline pour d'autres horizons. Jim Armour nous manquera pour ses conseils bienveillants et son sens de la répartie. Mike Storeshaw nous manquera pour son leadership et sa capacité de demeurer calme en dépit de la pression.

Nancy Heppner, notre directrice de la période des questions, nous manquera pour sa capacité de cibler les questions d'actualité et de remettre le prince de la mesquinerie, le député de Calgary-Sud-Est, à sa place.

Au nom de mes collègues du Parti conservateur, je tiens à remercier tous nos employés de leurs sacrifices, de leurs sages conseils et de leur appui au cours de la dernière session.

* * *

● (1410)

[Français]

LES INFRASTRUCTURES

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de reconnaître l'investissement du gouvernement du Canada promis aux collectivités de Glengarry—Prescott—Russell.

Dans le cadre du nouveau pacte pour les villes et les collectivités, le gouvernement versera directement aux 10 municipalités de ma circonscription plus de 13 millions de dollars des revenus provenant de la taxe sur l'essence. Ces fonds aideront toutes les collectivités à la modernisation de leurs infrastructures, améliorant en plus la qualité de vie des diverses communautés.

Article 31 du Règlement

J'attends avec impatience de voir le progrès sur les projets innovateurs que ces fonds rendront possibles.

Je salue et félicite le premier ministre et le ministre d'État responsable de l'Infrastructure et des Collectivités pour cette excellente initiative.

* * *

[Traduction]

LA JOURNÉE NATIONALE DES AUTOCHTONES

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée Nationale des Autochtones, et je suis fier de réaffirmer que les néo-démocrates sont solidaires des premières nations, des Innus et des Métis du Canada. En cette Année de l'ancien combattant, il convient de rendre un hommage particulier aux anciens combattants autochtones.

[Français]

C'est donc un honneur très spécial pour moi, pendant cette Année des vétérans, de rendre hommage auxdits vétérans autochtones du Canada.

[Traduction]

Les anciens combattants autochtones ont combattu durant les guerres, mais ils ont été traités de façon honteuse en temps de paix. Je pense notamment à des Canadiens comme le sergent Tommy Prince, du Manitoba, l'ancien combattant le plus décoré. Celui-ci s'est vu décerner des médailles de service, y compris la Croix militaire et même la Silver Star des États-Unis. En dépit des services remarquables qu'il a rendus à notre pays, il est mort dans la pauvreté, comme tant d'autres anciens combattants autochtones, sans avoir pu toucher l'indemnisation accordée aux autres anciens combattants.

Aujourd'hui, en célébrant notre solidarité avec les peuples autochtones du Canada, n'oublions pas ceux qui nous ont quittés et prenons l'engagement de veiller à ne plus jamais imposer un tel traitement.

[Français]

N'oublions jamais.

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, la fonction publique fédérale est le plus grand employeur de la région de la capitale nationale. Elle compte plus de 119 000 employés, dont des milliers résident dans ma circonscription, Carleton—Mississippi Mills.

Comme nous le savons, les fonctionnaires fédéraux sont reconnus pour leur professionnalisme, leur débrouillardise et le travail qu'ils accomplissent pour nous. Je suis en faveur de bonnes politiques innovatrices qui continuent de promouvoir une fonction publique professionnelle qui soit efficace, efficiente et indépendante. Je crois fermement à la nécessité d'adopter des dispositions législatives rigoureuses afin de protéger ceux qui dénoncent la corruption et les actes préjudiciables contre des mesures de représailles.

En cette Semaine nationale de la fonction publique, je remercie tous les fonctionnaires, particulièrement ceux de Carleton—Mississippi Mills, qui travaillent chaque jour afin de fournir aux Canadiens les services qui font de notre société une société saine, sûre et prospère.

[Français]

LA JOURNÉE NATIONALE DES AUTOCHTONES

M. Bernard Cleary (Louis-Saint-Laurent, BQ): Monsieur le Président, je voudrais souligner, en ce 21 juin, la Journée nationale des Autochtones.

Il s'agit d'une journée spéciale et toute désignée pour célébrer le patrimoine, les cultures et les contributions uniques des gens des premières nations, des Inuits et des Métis aux autres peuples de ce monde.

Le solstice d'été marque, chez les Autochtones, la fête de la lumière et du jour le plus long, et s'accompagne, dans les communautés, de cérémonies festives.

Je souhaite donc, en cette occasion spéciale, offrir mes meilleurs voeux à tous les Autochtones dans la paix et l'amitié la plus sincère.

* * *

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC): Monsieur le Président, en mars dernier, j'ai eu l'insigne honneur de rencontrer Sam Johnson, un Texan, membre du Congrès des États-Unis, qui a été prisonnier de guerre au Vietnam pendant sept ans. Son livre, *Captive Warriors*, contient l'une des descriptions les plus saisissantes de la barbarie humaine qu'il m'ait été données de lire.

Trente ans plus tard, on continue d'entendre dans ce pays des allégations de mauvais traitements infligés aux organisations religieuses, de harcèlement des fidèles et de persécution des leaders. Au Vietnam, les dissidents politiques ont exigé le respect des droits de la personne, de la liberté et de la démocratie.

En janvier dernier, j'ai visité Hanoï. J'ai appris que le régime politique actuel tient enfin compte de l'opinion internationale, car il veut être admis à l'OMC et, dans ce contexte, il veut mettre le Vietnam en valeur en en faisant l'hôte du sommet de l'APEC en 2006.

Ce week-end, le premier ministre du Vietnam visitera le Canada. Nous devons être honnêtes avec lui. Les Canadiens veulent apporter une aide constructive à l'évolution pacifique d'une authentique démocratie au Vietnam.

* * *

● (1415)

ETOBICOKE—LAKESHORE

L'hon. Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, en tant que parlementaires, nous connaissons tous l'importance d'un milieu communautaire vigoureux. J'ai l'honneur de représenter les électeurs d'Etobicoke—Lakeshore. Ils se distinguent par une fierté civique incroyable, se dévouant sans répit à l'amélioration de notre communauté.

Grâce à leur collaboration, notre communauté continue de prospérer. Les activités communautaires, en plus de favoriser la camaraderie, permettent la formation d'un réseau d'entraide qui a pour but d'aider les gens et de faire avancer des causes communes.

Au cours de la fin de semaine prochaine, l'association des propriétaires de Grand Hamptons tiendra sa fête populaire annuelle. Celle-ci permet aux voisins de se rencontrer et de célébrer leur quartier. Dans toute la région du Grand Toronto, des gens feront la promotion de la sécurité dans leurs communautés, dans le cadre de la campagne National Night Out.

Je souhaite à tous mes électeurs le plus merveilleux des étés, en toute sécurité. J'ai hâte de les rencontrer, avec leurs familles, dans ma circonscription et ses environs, ainsi qu'à mon pique-nique, qui se tiendra au parc Marie Curtis, le 28 août. Je souhaite un été sécuritaire et plaisant à tous mes collègues à la Chambre et à tous mes électeurs.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, on a maintenant la confirmation que l'ancienne ministre de l'Immigration s'est mise en situation de grave conflit d'intérêts. Lors des élections de l'an dernier, l'ancienne ministre a accéléré le processus de délivrance de permis ministériels au profit des députés libéraux qui faisaient campagne. En fait, elle a signé quelque 74 permis de ce genre durant la campagne électorale et 19 en deux jours juste avant l'émission des brefs.

Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si quelqu'un dans son cabinet était au courant de cette politique à ce moment-là?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas eu la chance de lire le rapport. Je reviens tout juste de Montréal, où l'annonce de l'entente concernant les municipalités du Québec a été faite. Si je comprends bien, le rapport n'en vient pas à la conclusion que des irrégularités ont été commises par la députée de York-Ouest elle-même. Cela répond sans doute à la question du député.

L'hon. Stephen Harper (Calgary-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je vais pousser ma première question un peu plus loin. Le premier ministre a toujours défendu les actions de l'ancienne ministre. En fait, il les a défendues à 100 p. 100 jusqu'à maintenant, et je suppose que c'est encore le cas aujourd'hui. Le premier ministre peut-il nous dire quand il a appris que l'ancienne ministre distribuait les permis ministériels à des fins partisanses?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, les permis ne sont jamais délivrés à des fins partisanses. Ils sont délivrés aux demandeurs, peu importe d'où viennent ceux-ci.

En réponse à ce genre de question, il serait probablement utile que le chef de l'opposition et nous tous comprenions que le ministère rend quelque 1,1 million de décisions favorables par année et que certains permis de séjour temporaire sont inclus dans ces 1,1 million de décisions, lesquelles sont prises selon un système très transparent fondé sur le mérite.

L'hon. Stephen Harper (Calgary-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, le commissaire à l'éthique a constaté que 98 p. 100 des permis délivrés à la hâte étaient allés à des libéraux. Personne ne sera assez dupe pour croire que cela ne s'est pas fait selon des considérations partisanses.

Les députés se souviendront que, juste avant le vote de confiance de mai, le gouvernement avait orchestré une exonération bidon de l'ancienne ministre ici, à la Chambre. La vice-première ministre, le

Questions orales

ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et le directeur des communications du premier ministre ont tous clamé l'innocence de l'ancienne ministre, ce qui ne correspond pas exactement à ce que dit le rapport.

Quand le premier ministre a-t-il appris que cette exonération complète n'était en fait qu'une supercherie?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il est clair que le député dénature le contenu du rapport. Je n'ai pas eu l'occasion de le lire, mais je crois comprendre que le commissaire à l'éthique en est venu à la conclusion qu'il n'y avait pas eu d'irrégularités de la part de la députée elle-même.

Nous avons un commissaire à l'éthique indépendant. Je crois qu'il est très important que nous ne fassions pas d'insinuations et d'allégations ici. Je fais entièrement confiance à la députée. Je l'ai déjà dit et je le répète encore aujourd'hui.

* * *

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, il importe que le premier ministre lise le rapport avant de disculper la ministre. Ce serait un changement apprécié.

Les prix de l'essence sont parmi les plus élevés que les Canadiens n'aient jamais connus. Entre-temps, le gouvernement continue d'engranger d'énormes revenus avec la taxe sur l'essence. Le prix de l'essence touche tout le monde, y compris les familles et les entreprises. Quand le gouvernement va-t-il agir pour alléger le fardeau des Canadiens?

• (1420)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, dans le budget, nous avons effectivement pris des mesures pour réduire le fardeau fiscal des Canadiens. On a proposé des économies d'environ 13 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, y compris notamment l'augmentation du minimum exonéré d'impôt, qui va passer de 8 000 \$ à 10 000 \$. Avec cela, 860 000 Canadiens à faible revenu ne paieront plus d'impôt du tout.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, avec ces belles paroles et 90 ¢, nous pourrions acheter un litre d'essence. Il est question ici des taxes sur l'essence. Le gouvernement récolte actuellement des revenus importants en taxant l'essence. Les Canadiens, par contre, pâtissent à la pompe à essence, en partie à cause de taxes élevées.

Le gouvernement applique la TPS en sus de toutes les autres taxes sur l'essence, ce qui fait augmenter encore les prix. Quand le ministre des Finances s'engagera-t-il à mettre un terme à ces prix abusifs que nous devons au gouvernement en éliminant tout simplement une taxe qui vient en sus d'une taxe?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons pris deux initiatives précisément à cet égard.

Premièrement, lors d'une flambée des prix de l'essence il y a quelques mois, nous avons affecté les recettes de la période au fonds pour l'équipement médical, qui faisait d'ailleurs partie des 41 milliards de dollars que nous transférons aux provinces pour améliorer le régime d'assurance-maladie. Maintenant, nous transférons la moitié de la taxe sur l'essence aux municipalités du Canada pour aider au financement des infrastructures.

Questions orales

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, avec l'arrivée des vacances estivales, le prix de l'essence ne cesse de grimper, mettant en relief une situation paradoxale. En effet, lorsque l'on annonce une flambée du prix du baril de pétrole, on assiste à une hausse immédiate du prix à la pompe. À l'inverse, lorsque le prix du baril de pétrole baisse, très souvent le prix au détail ne suit pas immédiatement cette mouvance.

Est-ce que le premier ministre réalise que les compagnies pétrolières profitent de l'inertie de ce gouvernement, alors que celui-ci persiste à agir à titre d'observateur et ne fait rien pour remédier à cette situation plutôt particulière?

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le Bureau de la concurrence a examiné maintes fois les prix de l'essence au cours des dix dernières années et n'a jamais trouvé aucune preuve de collusion. Le prix du pétrole et de l'essence est déterminé par les marchés mondiaux. L'établissement et le contrôle des prix de l'essence à la pompe relèvent des provinces.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, on sait bien que le prix de l'essence au détail relève des gouvernements provinciaux, mais la Loi sur la concurrence, elle, relève d'Ottawa. S'ils n'ont rien trouvé, c'est que cette loi n'a aucun pouvoir. C'est cela qui cause le problème. Le gouvernement a aussi le pouvoir de créer un office de surveillance du secteur pétrolier, ce que ne cesse de demander le Bloc depuis plusieurs années.

Une fois de plus, ce gouvernement n'est-il pas en train de prouver qu'il privilégie les pétrolières au détriment des consommateurs?

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rappeler à quiconque quels sont les prix de l'essence. Ce que nous devons faire, c'est nous assurer d'avoir une bonne et solide politique sur la concurrence. J'espère que le député et son parti voteront en faveur des modifications proposées à la Loi sur la concurrence dont le Parlement est saisi.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, à chaque occasion où le prix du pétrole monte de façon déraisonnable, cela nous démontre que le gouvernement fédéral n'a pas assumé ses responsabilités comme il aurait pu le faire, à chaque fois que nous lui avons demandé de le faire.

Le ministre de l'Industrie admettra-t-il qu'au-delà des fluctuations du prix international, c'est aussi la marge de profit au raffinage qui est trop élevée et le gouvernement fédéral refuse toujours d'intervenir pour protéger le consommateur? Pourquoi?

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, le Bureau de la concurrence a examiné les prix de l'essence à maintes reprises au cours des dix dernières années. Il n'a découvert aucune preuve de collusion pour fixer les prix de manière déloyale.

Si le député veut déposer une plainte, il devrait le faire auprès du Bureau de la concurrence. Son parti et lui devraient appuyer les

modifications proposées à la Loi sur la concurrence afin qu'elle ait plus de mordant.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a effectivement les pouvoirs et les responsabilités de surveiller les problèmes de la concurrence. Or, dans le domaine pétrolier, c'est notamment un problème de manque de concurrence qui nous fait payer le prix de l'essence aussi cher.

Le gouvernement admettra-t-il que le fait qu'au Canada les raffineurs et les distributeurs soient les mêmes entreprises, cela crée inévitablement une concentration et un pouvoir dans les mains des pétrolières qui jouent à leur guise avec le prix de l'essence au détriment des consommateurs?

● (1425)

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire que les dernières personnes au monde qui devraient essayer de comprendre le marché compétitif sont les politiciens et des personnes de ce genre. Cela devrait être laissé aux experts, à un organisme juridique indépendant comme le Bureau de la concurrence.

* * *

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui a dit avoir rempli toutes ses promesses. Il semble que Bob Geldof ne soit pas de cet avis. En fait, il dit que le premier ministre devrait rester chez lui à moins que le Canada ne respecte ses obligations et ne remplisse la promesse qu'il a faite au monde.

Les Canadiens n'aiment pas se faire dire de rester chez eux parce qu'ils ne remplissent pas leurs promesses faites au monde. Cela préoccupe-t-il le premier ministre au point où il tiendra enfin sa promesse?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je crois au 0,7 p. 100 et je souhaite vivement que le Canada l'atteigne d'ici 2015, mais je ne prendrai pas d'engagement sans être sûr que le gouvernement pourra l'honorer.

J'estime qu'il est important que les gouvernements disent non seulement ce qu'ils vont faire, mais encore comment ils vont le faire. Ce que je dis aux députés, c'est qu'il arrive trop souvent, en matière de politique internationale, que les dirigeants prennent des engagements pour mousser leur popularité. Je me refuse à le faire.

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, le fait que Khadafi veuille voir le premier ministre, mais non Bob Geldof, en dit long sur la politique étrangère du premier ministre. C'est tout ce que je peux dire. Parlons-en des séances de photos.

Je voudrais poser une question au ministre des Finances, si vous permettez, parce qu'il a cité Bob Geldof hier. Selon le ministre des Finances, le Canada fait ce que Bob Geldof a demandé. Cependant, aujourd'hui, Bob Geldof lui-même a contredit le ministre des Finances et lui a en fait dit de rester chez lui s'il ne garde pas la promesse que le Canada a faite au monde.

Le ministre voudrait-il citer Bob Geldof aujourd'hui ou finira-t-il par respecter l'engagement du Canada?

Questions orales

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Oui, monsieur le Président, Bob Geldof a dit ce matin: « un doublement historique de l'aide consentie à l'Afrique, ce qui est précisément ce qu'il faut... et ce que l'Afrique peut absorber comme aide en raison d'une infrastructure déficiente » et le montant accordé par le gouvernement représente « le doublement de l'aide ». Je suis heureux de dire que l'aide que le Canada a consentie à l'Afrique dans le budget du 23 février a doublé.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, le rapport du commissaire à l'éthique sur l'ancienne ministre de l'Immigration contient des éléments nouveaux: le cabinet du premier ministre a été mis au courant du scandale immédiatement après les dernières élections.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas agi tout de suite? Comment le code d'éthique peut-il inspirer confiance au Parlement ou au public si le premier ministre lui-même, sachant que le code avait été violé, a conspiré pour camoufler le scandale?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme on l'a dit plus tôt, le rapport a été rendu public aujourd'hui. Le gouvernement et les ministres responsables sont en train de l'étudier. Le commissaire à l'éthique a fait son travail. Il a remis un rapport au Parlement.

Ce qui cloche, c'est que le contenu de ce rapport ne plaît pas aux députés, qui tentent donc une fois de plus de discréditer le commissaire à l'éthique.

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a attendu que ce scandale éclate au grand jour avant d'agir. Il a attendu que le scandale des commandites soit connu de tous avant de prendre des mesures.

Pourquoi le premier ministre attend-il toujours de se faire prendre sur le fait avant de s'attaquer à la corruption?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne la première question, on me dit que, selon le rapport, mes collaborateurs ont pris les mesures qui s'imposaient et ne font donc l'objet d'aucune critique.

Quant à la deuxième question du député, je puis dire que, le jour même où le rapport de la vérificatrice générale a été déposé aux Communes, nous avons créé la Commission Gomery. Le jour où je suis devenu premier ministre, nous avons annulé le Programme de commandites. Nous avons agi immédiatement, car nous croyons que la vérité sera connue et triomphera. Lorsque les faits sont connus, nous agissons. C'est ce que nous avons fait.

* * *

● (1430)

LES RESSOURCES NATURELLES

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, vendredi, au cours de la période des questions, j'ai affirmé que les États-Unis avaient proposé, il y a trois ans, de saisir la Commission mixte internationale de la question du projet de dérivation du lac Devils au Dakota du Nord et que le gouvernement du Canada avait refusé.

Le ministre de l'Environnement prétend que c'est faux. J'ai en main une lettre datée du 21 mai 2002 qui a été signée par Michael Kergin, ancien ambassadeur du Canada, qui affirme que le

gouvernement a refusé un renvoi conjoint. Pourquoi le gouvernement tente-t-il de cacher le fait qu'il a eu l'occasion de présenter un renvoi conjoint à la CMI?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de remettre les pendules à l'heure. Il n'y a rien de vrai dans les affirmations de la députée. Le Canada n'a jamais refusé de faire appel à la CMI. Nous avons dit à ce moment-là qu'il était peut-être prématuré de le faire à l'étape préliminaire, mais nous n'avons jamais refusé de faire appel à la CMI. Bien au contraire. À une étape antérieure du projet, nous avons tout simplement affirmé qu'il fallait être réaliste et que tout le projet devait être pris en compte.

C'est donc tout à fait inexact.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, je crois que le ministre devrait repenser à la réponse qu'il vient de faire.

Marc Grossman, du département d'État des États-Unis, a envoyé une lettre à l'ambassade du Canada le 20 mai 2002 pour demander au Canada de se joindre aux États-Unis afin de présenter un renvoi conjoint à la CMI concernant le projet de dérivation du lac Devils qui avait alors été proposé. L'ambassadeur Kergin a fait parvenir la réponse suivante:

Le gouvernement du Canada est d'avis qu'il n'est pas approprié de renvoyer un projet, comme celui qui a été proposé pour le lac Devils, à la CMI [...]

Pourquoi le gouvernement a-t-il raté une aussi belle occasion de présenter un renvoi conjoint à la CMI?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, les députés d'en face sont loin d'aider la cause du Lac Winnipeg et du Canada en continuant de répéter de fausses interprétations. À ce moment-là, c'est le service du génie de l'armée américaine qui prétendait que le projet faisait l'objet d'une évaluation environnementale annulée par le Dakota du Nord. Nous avons alors effectivement rejeté cet argument. Les députés devraient être bien sûrs de ce qu'ils avancent. Il est curieux qu'ils n'aient commencé à se préoccuper du projet du lac Devils que depuis un mois. La question ne les intéressait pas avant cela.

* * *

[Français]

LA RADIODIFFUSION

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Monsieur le Président, si j'ai bien compris la ministre du Patrimoine canadien hier, elle affirme qu'elle ne peut être juge et partie, qu'elle ne peut pas agir tout de suite, qu'elle ne peut pas faire appel de la décision du CRTC concernant la radio par abonnement avant que certains groupes n'aient porté eux-mêmes la décision en appel.

La ministre du Patrimoine canadien peut-elle m'assurer que ses propos, que je viens d'énoncer, reflètent fidèlement sa pensée relativement à la récente décision du CRTC dans le dossier de la radio par abonnement?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, d'une part, j'ai mentionné hier que c'était une décision très complexe et que cela avait nécessité un an au CRTC pour en arriver à cette décision. Nous allons prendre le temps de voir les répercussions.

D'autre part, les groupes ou les organismes qui veulent aller en appel ont 45 jours pour le faire. Ensuite, nous avons 45 jours pour y répondre. Nous allons prendre nos responsabilités et y répondre.

Questions orales

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Monsieur le Président, je vais vous lire un extrait de la Loi sur la radiodiffusion, et je cite:

Le gouvernement en conseil peut, par décret [...] sur demande écrite [...] ou de sa propre initiative, annuler ou renvoyer au Conseil pour réexamen et nouvelle audience la décision de celui-ci d'attribuer, de modifier ou de renouveler une licence [...]

Pourquoi la ministre soutient-elle qu'il lui faille attendre l'appel de certains groupes avant d'agir, alors que la loi stipule clairement qu'elle peut agir de sa propre initiative?

• (1435)

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, la décision est sortie jeudi à 16 heures. C'est une décision qui a pris un an au CRTC pour en arriver à nous présenter ses recommandations.

J'ai dit que les groupes ont 45 jours pour aller en appel et que nous avons 45 jours pour y répondre. Tout indique qu'il y aura des groupes qui iront en appel. Alors, nous allons attendre. Pendant ce temps, nous étudions les répercussions de la décision. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit.

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, la ministre du Patrimoine canadien nous a dit hier, très clairement, qu'elle ne peut pas être juge et partie dans la récente décision du CRTC concernant la radio par abonnement. Or, la ministre n'est pas juge ni partie; son rôle est de faire appel, comme la loi lui permet de le faire.

La ministre du Patrimoine canadien cessera-t-elle de jouer la carte du juge et partie, qui n'a rien à voir ici, et entend-elle assurer la protection et le respect de la culture canadienne et québécoise, comme il est de son devoir de le faire?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire avec tout le respect que je dois à l'opposition, que je n'ai pas de conseil à recevoir de sa part quant à la protection de la culture canadienne et québécoise.

Cela dit, tout nous indique qu'il y aura des groupes qui iront en appel. En attendant, je le répète, c'est une décision qui est complexe. Nous en étudions tous les tenants et aboutissants. Je prendrai mes responsabilités, comme je le fais toujours, pour protéger la culture québécoise et canadienne. Cela est l'histoire de ma vie.

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais que la ministre ajoute un chapitre qui ne soit pas noir à l'histoire sa vie. Actuellement, la culture québécoise francophone ne disposera que d'un maigre 2,5 p. 100 de l'ensemble de ce qui se produira en matière de radio par satellite, ce que dénonçait aussi l'Union des artistes ce matin même.

Au nom de la diversité culturelle qui lui est si chère, est-ce que la ministre du Patrimoine canadien peut agir immédiatement, ne pas attendre les autres, ne pas attendre que certains groupes décident d'aller en appel, mais de faire appel elle-même de la décision?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit que je prendrais mes responsabilités et c'est ce que je ferai. Je n'ai pas de leçon à recevoir de personne. Je le ferai en toute connaissance de cause, point final.

[Traduction]

PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE CANADA

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas été franc au sujet de Partenariat technologique Canada.

Pendant des années, on a critiqué avec raison ce programme parce qu'il n'a pratiquement pas distribué de fonds, qu'il a créé très peu d'emplois et que les examens et rapports promis ne se sont jamais matérialisés.

Hier, le ministre de l'Industrie a déclaré qu'aucun paiement inapproprié n'avait été fait à des lobbyistes par l'intermédiaire de Partenariat technologique Canada. Si c'est bien le cas, pourquoi le ministre n'a-t-il pas rendu publics aujourd'hui les résultats de la vérification spéciale?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, la vérification que nous avons faite s'inscrit dans le cadre de la vérification préventive que le ministère a entreprise comme mesure proactive visant à assurer une bonne administration.

Nous avons constaté quelques anomalies concernant des frais de consultation payés à des gens pour aider des clients à présenter une demande de subventions. Ces subventions ont été extrêmement efficaces pour aider à adapter des techniques mises au point par des entreprises au Canada. Elles ont aidé à créer des entreprises comme Research in Motion.

Nous continuerons d'administrer ces programmes avec toute la rigueur voulue.

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, nous parlons ici de plus de deux milliards de dollars de deniers publics et les contribuables méritent de savoir comment leur argent est dépensé.

Trois ministres de l'Industrie libéraux successifs ont promis des examens publics du programme, pourtant, pas un n'a présenté de rapport de vérification à la Chambre ou aux Canadiens. Des milliards de dollars ont été dépensés, des millions ont été gaspillés, pourtant le programme reste entouré d'un nuage de secret.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il de cacher les faits concernant ce programme? Pourquoi un comité spécial a-t-il été créé à Industrie Canada pour limiter les dommages qui suivront la vérification? Pourquoi le ministre ne rend-il pas public le rapport de cette vérification?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nos vis-à-vis attaquent le programme Partenariat technologique Canada depuis aussi loin que je peux me souvenir.

C'est un programme qui aide à adapter les techniques pour beaucoup de petites et moyennes entreprises au Canada. Beaucoup de ces entreprises se trouvent dans les circonscriptions de nos vis-à-vis. Beaucoup de propriétaires de ces petites entreprises font du lobbying auprès du gouvernement afin d'obtenir des subventions de Partenariat technologique Canada.

C'est un bon programme. Nous rendrons publics les résultats de la vérification que nous avons entreprise. Nous procéderons à une réforme du programme.

•(1440)

M. Werner Schmidt (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie a admis publiquement que des fonds alloués au programme Partenariat technologique Canada ont abouti entre de mauvaises mains. Il nous a donné l'assurance qu'il irait au fond des choses. Toutefois, il retarde la publication de ses conclusions jusqu'en septembre.

Les Canadiens n'endureront pas une autre opération de camouflage. Si le ministre de l'Industrie a sérieusement l'intention de faire toute la lumière sur l'affaire, pourquoi ne demande-t-il pas à la vérificatrice générale de procéder à un contrôle complet qui permettrait aux Canadiens de connaître la vérité?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier à la Chambre, nous rendrons publics les résultats de la vérification en septembre.

En réalité, la vérification n'est pas terminée. C'est très complexe. Si la vérificatrice générale décide d'en faire une — et je crois bien qu'elle le fera —, il y aura une vérification, que je lui demande ou non.

M. Werner Schmidt (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, je remercie le ministre de son optimisme. Le problème, c'est que les Canadiens ne sont pas de son avis. Je suis sûr qu'il sait pourquoi. La population n'a pas confiance dans le gouvernement ni dans sa capacité de gérer des fonds comme il convient.

Le premier ministre va-t-il nous donner l'assurance qu'aucune somme d'argent affectée au programme Partenariat technologique Canada n'a abouti dans les coffres du Parti libéral du Canada?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, c'est toujours la même histoire: sottises, insinuations, insultes et tentatives de salissage.

Tout l'argent qui a été versé aux experts-conseils chargés d'aider les clients à obtenir des fonds au titre du programme PTC a été remboursé. Chaque cent a été remboursé.

* * *

LES INONDATIONS EN ALBERTA

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, comme nous le savons tous, les pluies diluviennes qui se sont abattues sur l'Alberta ont provoqué d'importantes inondations qui obligé nombre de résidents à quitter leur domicile. La situation est maintenant stable, mais plusieurs routes demeurent fermées et l'état d'urgence n'a pas encore été levé dans plusieurs municipalités.

La ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile peut-elle dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement a prises afin de participer aux efforts de remise en état?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de dire que le gouvernement a à coeur la situation des Albertains qui ont été touchés par les inondations.

Le premier ministre s'est entretenu avec le premier ministre Klein et les maires de plusieurs des municipalités touchées. Je suis en communication régulière avec les intervenants sur le terrain, y compris les maires et les ministres provinciaux.

J'ai offert à la province tout type d'aide financière, militaire ou autre qu'elle pourrait estimer nécessaire. L'Alberta peut demander une aide financière en vertu des Accords d'aide financière en cas de

Questions orales

catastrophe, les AAFCC. J'ai indiqué au gouvernement de l'Alberta que, le cas échéant, notre réponse ne se ferait pas attendre.

Nous devrions être en mesure de verser des fonds dès que nous aurons reçu une demande d'aide de la province.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le premier jour de l'été et les Canadiens allument leurs barbecues.

Les prix du bifteck n'ont pas baissé, l'endettement agricole est en hausse et les profits des conditionneurs montent en flèche. Nous traversons la pire crise agricole que l'on puisse se rappeler, et deux géants américains de l'alimentation font des affaires d'or. Les sociétés Cargill et Tyson contrôlent plus de 80 p. 100 de la capacité d'abattage de notre pays.

Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour garantir un prix plancher et pour nous protéger contre les prix abusifs fixés par ces deux sociétés américaines?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, nous devons mettre en place un certain nombre de mesures.

Premièrement, nous devons augmenter la capacité de notre pays à transformer la viande et elle a été effectivement accrue de plus de 30 p. 100. Deuxièmement, nous devons simplement étendre notre marché en-dehors des États-Unis. Je suis heureux de souligner que nous avons gagné ou regagné 14 marchés au cours de l'année écoulée.

Par ailleurs, nous avons injecté plus de 2 milliards de dollars d'aide directe ou indirecte dans diverses industries du bétail. Et nous continuerons à les soutenir.

•(1445)

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, je ne parle pas d'improviser des solutions pour les éleveurs ni de laisser Tyson et Cargill accroître leur capacité d'abattage. Nous savons que ces sociétés contrôlent le marché des deux côtés de la frontière. Selon le rapport sur le prix du boeuf en caisse carton de mars 2005, les profits des conditionneurs ont fait un bond remarquable, tandis que les prix du bétail ont chuté. Nous sommes pratiquement en présence d'un monopole agricole américain.

Que fait-on face à un monopole? Nous le brisons. Quand le gouvernement imposera-t-il par règlement un régime d'établissement des prix pour faire entendre raison enfin à ces profiteurs américains?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, pas étonnant d'entendre le Nouveau Parti démocratique parler de solutions improvisées quand il s'agit de 2 milliards de dollars. C'est conforme à l'idéologie de ce parti.

En réalité, afin d'aider nos éleveurs de bétail, nous avons mis en place un programme de retrait qui a contribué à stabiliser les prix. Ils ont ainsi obtenu sur le marché un rendement bien supérieur à ce qu'ils auraient obtenu autrement.

La solution à long terme consiste à rendre de nouveau le marché rationnel en équilibrant l'offre et la demande. Voilà pourquoi il importe d'accroître notre capacité d'abattage. C'est ce qui explique qu'elle ait augmenté de 30 p. 100 au cours des derniers mois.

Questions orales

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, j'écoute les interventions et j'agis après coup. On le constate par les changements et les modifications que j'ai déjà présentés cette année, en cette Chambre. Par exemple, on accepte beaucoup plus de parents et de grands-parents. On a mis en place un système qui permettra à des étudiants de travailler pendant leurs études, de même qu'un système qui permettra de régionaliser les bénéfices de l'immigration. On a...

Le Président: L'honorable député d'Okanagan—Coquihalla a la parole.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, une Québécoise a été kidnappée en Haïti. Elle a été torturée et libérée après rançon. Quand la famille a rapporté le fait au ministère des Affaires étrangères, on lui a dit de téléphoner à la police de Montréal. C'est bizarre. Dans presque tous les cas où un Canadien se fait capturer ou torturer, le gouvernement ne fait rien.

Quand le gouvernement va-t-il protéger nos citoyens et citoyennes lorsqu'ils sont à l'étranger?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la famille a même remercié le gouvernement canadien et le ministère des Affaires étrangères de l'excellent travail que nous avons fait dans ce dossier.

Évoquer sur la place publique une rançon, comme on vient de le faire, n'est pas particulièrement responsable. La famille nous a demandé précisément d'adopter l'attitude que nous adoptons.

Nous prions les Canadiens de ne pas se rendre en Haïti à l'heure actuelle, sauf s'ils ont des raisons extrêmement importantes ou urgentes de s'y rendre. En effet, en ce moment, la situation y est précaire et difficile sur le plan de la sécurité.

Nous ne commenterons pas sur un cas particulier, comme le souhaite la famille et comme notre sens du devoir l'exige.

[Traduction]

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, nous avons parlé à la personne qui a téléphoné et elle n'était pas très impressionnée. Ce fut la même chose lorsque Bill Sampson a été détenu pendant deux ans dans un pays étranger. Il a été torturé. Notre gouvernement n'a pratiquement rien fait. En fait, ce sont les Britanniques qui ont aidé cet homme à s'enfuir.

Après avoir été capturée en Iran, Zahra Kazemi a été battue, torturée, violée et tuée. Comment notre gouvernement a-t-il réagi? Nous avons dépêché notre ambassadeur en vue normaliser les relations. Dans le cas qui nous occupe, une personne en état de panique téléphone après l'enlèvement d'un membre de sa famille et se fait dire de téléphoner à la police de Montréal.

Quand le gouvernement va-t-il commencer à défendre les Canadiens et à faire quelque chose par rapport aux terroristes et...

• (1455)

Le Président: Le ministre des Affaires étrangères a la parole.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'assure aux députés que notre gouvernement ne relâche pas sa vigilance. Mon secrétaire parlementaire est très attentif à ces cas particuliers et il parcourt la planète pour aider les Canadiens et prêter main forte aux services

consulaires. Les cas relevant des affaires consulaires canadiennes ont triplé, compte tenu de la situation mondiale.

Je peux dire aux députés que nos ambassades, nos consulats et les services consulaires sont là pour aider les Canadiens. Toutefois, les Canadiens doivent agir de façon responsable; ils peuvent consulter notre site web pour obtenir des renseignements sur la situation dans le pays où ils comptent se rendre. Les gens doivent assumer des responsabilités. La planète n'est pas toujours comme nous voudrions qu'elle soit.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Roger Valley (Kenora, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État au Nord canadien.

Le 21 juin est la Journée nationale des Autochtones, un jour où nous rendons hommage aux contributions des premières nations, des Inuits et des Métis au développement du Canada. Je suis ravi d'exprimer mes meilleurs vœux aux millions de Canadiens qui célèbrent la Journée nationale des Autochtones.

Pour souligner cette journée importante, la ministre d'État aurait-elle l'obligeance d'expliquer à la Chambre ce que le gouvernement a fait pour combler l'écart qui existe toujours et pour rehausser la qualité de vie des Autochtones, les premiers habitants du Canada?

L'hon. Ethel Blondin-Andrew (ministre d'État (Nord canadien), Lib.): Monsieur le Président, la Journée nationale des Autochtones est la journée de la reconnaissance des peuples autochtones du Canada, le jour où nous saluons leurs contributions au Canada, leurs cultures, leurs traditions et leur esprit en qualité de premiers habitants du pays.

L'année qui vient de s'écouler a donné lieu à des réalisations considérables. Le mois dernier, le gouvernement du Canada a signé cinq accords avec des organisations nationales qui traduisent les relations renouvelées et renforcées avec les peuples des premières nations, avec les Inuits et les Métis, et qui veillent à garantir un partenariat intégral sur les questions les plus importantes pour les populations autochtones, comme la santé, l'éducation et le logement.

* * *

LA CHINE

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, la ministre continue de nier qu'elle donne de l'argent directement à la Chine, mais elle ne nie pas qu'elle lui en donne indirectement, par l'intermédiaire de ses partenaires. Lorsque je lui ai demandé en comité, aujourd'hui, pourquoi son site web énumère divers ministères du gouvernement chinois comme bénéficiaires de l'aide canadienne, la ministre a dit que ce n'était pas vrai. Elle a dit que nous pouvions lui faire confiance.

Qui dit la vérité, la ministre ou son ministère?

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je croyais que, ce matin, nous avons enfin eu une discussion calme et raisonnable en comité. J'ai eu l'occasion d'expliquer ce que bilatéral veut dire, ce que de gouvernement à gouvernement veut dire, et d'expliquer en détail le fait que nos ONG font un travail remarquable pour assurer la primauté du droit, en défendant le concept de droits de la personne au nom du gouvernement

J'ai dit à ce moment-là, et je vais le répéter, que le gouvernement et mon agence ne donnent pas un centime au gouvernement de la Chine.

Questions orales

[Français]

Est-ce clair? La députée peut-elle comprendre cela?

* * *

[Traduction]

LE COMMISSAIRE À L'INFORMATION

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, le commissaire à l'information du Canada, M. John Reid, a déclaré aujourd'hui devant un comité qu'il a reçu, le 17 mars 2005, une lettre du ministre de la Justice l'informant que son mandat prendrait fin le 30 juin. Or, le 15 juin, ce même ministre a voté en faveur du cinquième rapport du comité permanent qui recommandait que le mandat du commissaire soit prolongé d'une année.

À quoi cela rime-t-il?

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Dufferin—Caledon a posé une question. Je sais qu'il s'attend à une réponse, comme tous les autres députés. J'invite les députés à un peu d'ordre pendant que le Président du Conseil du Trésor donne sa réponse.

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit la dernière fois que la question m'a été posée, nous examinons l'affaire. Une motion vient juste d'être adoptée. Nous allons réunir les documents nécessaires. Je vais m'entretenir avec le ministre de la Justice. À quoi cela rime-t-il?

* * *

[Français]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, l'ancien ministre de la Défense nationale, Paul Hellyer, a affirmé qu'il avait été mal informé et même trompé par les militaires, à l'époque, et que les forces armées ne lui avaient pas dit toute la vérité sur l'utilisation, à la base de Gagetown dans les années 1960, de l'agent orange, un défoliant extrêmement nocif.

L'actuel ministre de la Défense nationale entend-il agir et intervenir auprès des autorités militaires pour qu'elles lui transmettent toute l'information dont elles disposent? Surtout, comment entend-il s'assurer que ce qu'on lui dit est vrai?

• (1500)

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre à plusieurs reprises, ces événements se sont passés il y a 45 ans. Nous faisons les efforts les plus fiables pour déterminer ce qui s'est passé.

Ce matin, des experts ont comparu devant le comité pour que les membres du comité puissent leur poser des questions. Cette semaine, des gens iront à Gagetown, au Nouveau-Brunswick, pour informer le public, essayer de connaître tous les faits et savoir qui a été touché. Nous déterminerons ensuite quelle compensation peut être offerte à ceux et celles qui ont été affectés par ces mauvaises choses.

* * *

[Traduction]

LES TECHNIQUES DE REPRODUCTION

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, il y a environ un an, les parlementaires de la 37^e législature ont adopté un projet de loi sur les techniques de reproduction qui visait, dans un premier temps, à interdire des choses comme le clonage

humain et, dans un deuxième temps, à surveiller certaines activités comme les expériences sur des embryons humains. Avant que ces activités qui font l'objet d'une surveillance puissent être assujetties à la loi, il faut rédiger un règlement, le soumettre au Comité de la santé pour qu'il le commente, apporter les amendements nécessaires, puis procéder à la promulgation.

Le ministre de la Santé peut-il nous dire quand le règlement nécessaire sera présenté afin que la loi limitant les expériences sur des embryons humains puisse entrer en vigueur?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le règlement à cet égard devra faire l'objet de consultations auprès de tous les Canadiens d'un océan à l'autre. Nous nous apprêtons à faire cela. Nous rédigerons un projet de règlement que nous soumettrons évidemment au comité par la suite.

Le 9 mai dernier, j'ai annoncé l'emplacement de l'agence à Vancouver. Celle-ci sera opérationnelle au début de 2006, et le processus de recrutement des membres de son conseil d'administration est déjà en cours.

* * *

[Français]

LE VIETNAM

L'hon. David Kilgour (Edmonton—Mill Woods—Beaumont, Ind.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le Canada a participé à l'apprentissage des juges au Vietnam, afin de l'aider dans sa réforme du processus juridique.

[Traduction]

Le gouvernement du Vietnam continue d'arrêter et de condamner des personnes en raison de leurs croyances religieuses ou parce qu'elles expriment leurs points de vue d'une manière pacifique, au motif, entre autres, qu'elles sèment la discorde au sein de la population et qu'elles minent l'unité de l'État et du parti.

[Français]

Ne serait-il pas temps de considérer d'autres options pour aider le Vietnam dans sa réforme judiciaire, afin de produire des résultats tangibles?

[Traduction]

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je sais à quel point le député tient à aider des pays tels que le Vietnam et à leur inculquer une meilleure compréhension des pratiques démocratiques. Nous avons d'excellents programmes en place au Vietnam. Certains ont trait à la formation des juges. Par ailleurs, nos ONG à vocation juridique sont en train de créer des structures juridiques. Je pense que le travail entrepris au Vietnam par l'ACDI, qui est l'un de nos partenaires en matière de développement, est en train de donner à ce pays l'orientation souhaitée par le député.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MOTION NO 17 DU GOUVERNEMENT

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la motion n° 17 du gouvernement dont avis a été donné hier et qui était frappée d'embargo.

Comme l'heure de tombée pour le dépôt des motions est 18 heures, je soutiens que l'embargo dont une motion est frappée ne peut aller au-delà de cette heure. Je n'ai pu consulter la motion qu'à 0 h 25 aujourd'hui. Je soutiens donc que cette motion ne peut être mise à l'étude avant le jeudi 23 pour deux raisons.

D'abord, j'aurais dû pouvoir prendre connaissance de la motion à 18 heures hier soir. Comme je n'ai pu le faire, le délai doit être repoussé d'une journée.

Deuxièmement, l'avis n'a pu être consulté qu'après minuit, le lundi 20 juin.

Par conséquent, je soutiens qu'on ne pourrait mettre la motion n° 17 à l'étude qu'à 0 h 25, jeudi.

• (1505)

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire que j'ai respecté toutes les exigences relatives au dépôt de la motion. L'avis a été présenté de la façon normale. La motion est publiée au *Feuilleton* aujourd'hui, et il est possible de la mettre à l'étude mercredi.

Je comprends que le député d'en face ne veut pas débattre la motion et ne veut pas continuer à siéger pour étudier les mesures dont la Chambre est saisie. C'est pourquoi il invoque le Règlement. Toutefois, je soutiens que je me suis conformé à toutes les exigences pour la présentation des avis.

J'espère que vous en tiendrez compte, monsieur le Président, lorsque vous déciderez si le rappel au Règlement est fondé.

Le Président: La présidence examinera la question soulevée par le député de Prince George—Peace River. Je dois dire que nous ne sommes pas habitués à ces séances prolongées à la fin du mois de juin. Il n'y en a pas eu depuis des années. L'an dernier, comme les députés s'en souviendront, nous n'avons pas siégé au mois de juin et, l'année d'avant, il n'y a pas eu de séances prolongées, à ma connaissance. C'est donc un sujet que je ne connais pas aussi bien que je le voudrais, sinon je pourrais improviser sur-le-champ une réponse au député de Prince George—Peace River.

Je pourrais peut-être le faire quand même, mais je dois présenter au député des arguments convaincants. Je sais que je dois convaincre tous les députés, mais plus particulièrement ce député parce que c'est lui qui a soulevé la question. C'est pourquoi je vais examiner la question et faire connaître ma décision à la Chambre un peu plus tard cet après-midi parce que je ne voudrais pas qu'il soit insatisfait si la motion était appelée demain à l'ordre du jour pour une raison quelconque et qu'il estime qu'elle ne puisse être appelée avant 0 h 25 jeudi. Je vais donc étudier la question et voir ce que je peux faire.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre pour déposer une lettre datée du 21 mai 2002 de l'ancien ambassadeur canadien, Michael Kergin, à Mark Grossman, sous-secrétaire du département d'État des États-Unis, dans laquelle il affirme que ce gouvernement a refusé un renvoi commun.

Le Président: La députée de Kildonan—St. Paul a-t-elle le consentement unanime pour déposer cette lettre?

Recours au Règlement

Des voix: D'accord.

LA QUESTION DE PRIVILÈGE SOULEVÉE PAR LA DÉPUTÉE D'AHUNTSIC

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Hier, la députée libérale d'Ahuntsic a pris la parole à la Chambre pour parler d'un discours que j'ai fait au sujet des modifications à la Loi électorale. Je voudrais lire ce que j'ai dit exactement de sorte qu'elle comprenne très bien. La première phrase de mon intervention était la suivante:

Dans son dernier discours le député a déclaré que des présidents en postes d'associations de comté libérales ont été nommés directeurs de scrutin.

J'ai ensuite déclaré:

Il a cité en exemple la circonscription d'Ahuntsic. Le président de l'association de comté libérale de cette circonscription a été directeur du scrutin.

La phrase suivante est celle-ci:

Si cela n'est pas un étrange conflit d'intérêts, je ne sais pas ce que c'est.

La première phrase, qui est ce que le député bloquiste a dit au sujet de la nomination de présidents d'associations de comté libérales, est vraie.

La citation suivante, où le député a expressément mentionné la circonscription d'Ahuntsic, où le directeur du scrutin était président de l'association de comté libérale, est aussi vraie.

Quant à la phrase suivante, où je dis que c'est un étrange conflit d'intérêts, il y a là matière à débat.

Je crois que la question soulevée par la députée portait sur le fait que la personne nommée était un ancien président. Dans la deuxième citation, c'est ce que j'ai dit. La députée s'indigne parce que cette personne n'était pas le président en poste.

Monsieur le Président, si vous lisez le compte rendu, vous verrez que c'est un sujet de débat.

• (1510)

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, le député devrait prendre le temps de lire ce que j'ai lu hier.

Je répéterai donc ce que j'ai dit hier parce que le député pourrait être intéressé par mes paroles. Il fait de la diffamation. Salir des réputations à la Chambre des communes est un sport très prisé du Parti conservateur, qui ne s'embarrasse pas de rechercher la vérité.

C'est un autre exemple du genre de fange où le député de Calgary-Ouest se complaît. En fait, il n'a pas dit ce qu'il a lu. Il n'a pas la courtoisie du député bloquiste, qui a retiré ses paroles. Il n'a aucun respect pour la Chambre et pour les Canadiens.

Initiatives ministérielles

Le Président: La présidence examinera ce que les deux députés ont dit, mais je dois souligner que j'ai l'impression que nous enrons ici dans un débat. J'examinerai donc les documents que les députés ont mentionnés ainsi que les arguments qui ont été présentés par la députée d'Ahuntsic et, au besoin, je ferai part de ma décision à la Chambre. Cependant, je dois dire que je crois qu'il s'agit d'une question de débat et il est probablement préférable que nous passions à autre chose.

* * *

DEMANDE D'UN DÉBAT D'URGENCE

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Ce matin, la députée de Kildonan—St. Paul a demandé la tenue d'un débat d'urgence, conformément à l'article 52 du Règlement, afin que la Chambre discute de l'intention du Dakota du Nord d'ouvrir le canal de détournement du lac Devils. J'ai étudié la demande de la députée et décidé d'y accéder.

La difficulté qu'a actuellement la présidence concerne le libellé du Règlement à cet égard, car il n'explique pas la marche à suivre lorsque nous siégeons jusqu'à minuit.

Si cette motion est acceptable, je serais très heureux que le débat d'urgence ait lieu à ce moment-là plutôt qu'après minuit, ce qui serait très peu pratique à mon avis.

Voici comment je vois les choses. Il est convenu que, si cette motion est agréée, le débat d'urgence commencerait après les votes et durerait jusqu'à minuit comme le prévoit le Règlement. D'accord?

Des voix: D'accord.

Le Président: Le whip en chef du gouvernement a-t-il le consentement unanime pour mettre la motion aux voix selon l'entente que j'ai décrite?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

• (1515)

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, je sais que tous les Canadiens à l'écoute attendent avec impatience les cinq prochaines minutes.

Il y a environ trois ans, dans un discours que je prononçais à la Chambre, j'ai déclaré que le gouvernement libéral passerait à l'histoire comme le plus corrompu de toute la politique canadienne. Je ne me rendais pas compte à quel point ma déclaration était prophétique.

Nous avons constaté la corruption dans le scandale des commandites, dans la rétribution d'amis libéraux et dans les versements aux caisses de partis pour les frais de campagne. Nous avons vu des ententes avec les socialistes du NPD qui occupent le coin de la Chambre pour permettre aux libéraux, en dépit de leur réputation de corruption, de mauvaise gestion et d'inconséquence dans la dépense, de maintenir à flot le *Titanic* de la politique qu'ils représentent.

Aujourd'hui, nous avons entendu ce qu'avaient à dire la députée d'Ahuntsic et notre député de Calgary-Ouest. Un député du Bloc a accusé le gouvernement libéral d'avoir nommé un ancien président libéral comme directeur de scrutin dans la circonscription d'Ahuntsic aux dernières élections.

On se demande bien ce que les libéraux vont encore faire pour prouver à la population canadienne qu'ils vont passer à l'histoire comme le gouvernement le plus corrompu de toute la politique canadienne.

Dans le projet de loi C-48 issu de l'entente conclue par le NPD, par l'intermédiaire de Buzz Hargrove, on promet de verser 4,5 milliards de dollars en sus de ce que prévoit le projet de loi C-43, que nous étions prêts à appuyer à trois ou quatre égards. Mais, comme tant de budgets libéraux précédents, celui-ci ne contient qu'un vague plan de dépenses, sans véritable information concrète sur la façon dont les libéraux comptent dépenser cet argent.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement; ainsi que du groupe de motions n° 1.

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre tous les partis concernant l'étape du rapport du projet de loi C-48 et je crois qu'il y a consentement pour présenter la motion suivante. Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou pratique habituelle, à 19 heures, le mardi 21 juin 2005, toutes questions nécessaires pour disposer de l'étape du rapport du projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, soient réputées mises aux voix, le vote par appel nominal réputé demandé et que ces votes soient décidés immédiatement sans être reportés; et

si le débat se termine avant 19 heures aujourd'hui, que toutes questions nécessaires pour disposer de l'étape du rapport du projet de loi C-48 soient réputées mises aux voix, le vote par appel nominal réputé demandé et reporté à 19 heures aujourd'hui.

Le Président: Le whip en chef du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, je veux juste donner un éclaircissement. Nous sommes certes d'accord avec le gouvernement. Le whip du gouvernement a tout à fait raison de dire que des discussions ont eu lieu, je crois, entre tous les partis à cet égard.

Monsieur le Président, dans ce cas, avez-vous l'intention de faire suivre immédiatement le vote par le débat d'urgence, qui aurait lieu entre 19 h 30 et 23 h 30 environ?

Le Président: Si c'est ce que souhaite la Chambre, cela rendrait certainement la chose possible puisque, si nous considérons que la Chambre arrive à ce moment-là à l'heure de son ajournement, le débat d'urgence se poursuivrait jusqu'à minuit, ce que prévoit le Règlement.

Je ne sais pas comment le NPD a pu accepter des promesses aussi vagues de la part du gouvernement libéral, surtout quand un si grand nombre de députés néo-démocrates qui siègent ici depuis 12 ans ont vu les libéraux manquer à une promesse après l'autre depuis 1993 et leur fameux livre rouge. Cela a été le début des promesses non tenues, que le NPD n'a eu de cesse de reprocher au gouvernement libéral. Les libéraux promettent maintenant d'affecter 4,5 milliards de dollars à des dépenses dans des secteurs qui tiennent à coeur aux néo-démocrates, si ces derniers les appuient et leur permettent de se maintenir au pouvoir. Je suis certain qu'ils savent que les mesures prévues n'entreront pas en vigueur avant l'an prochain.

Il faudrait que je sois vraiment très mal pris pour croire ce que promet le gouvernement libéral au sujet d'argent qui pourrait être versé dans le courant de l'année prochaine, compte tenu de sa mauvaise habitude de ne pas tenir ses promesses, comme le NPD le sait. On a vu toute la série de promesses non tenues.

Je voudrais énumérer en terminant des promesses que les libéraux ont prouvé, je crois, qu'ils sont capables de tenir. Il y en a dix sur ma liste, que j'ai intitulée « Liste des 10 promesses que les libéraux sont le plus susceptibles de tenir ».

Promesse numéro 1: maintenir la corruption, les pots-de-vin et l'argent versé aux petits amis et aux campagnes électorales.

● (1520)

Promesse numéro 2: maintenir les taux élevés d'imposition et les mauvaises pratiques de gestion.

Promesse numéro 3: continuer de dépenser de façon irresponsable sans planification.

Promesse numéro 4: continuer de défendre le mariage entre conjoints de même sexe, malgré le fait qu'une vaste majorité de Canadiens ne veut pas de mesure législative de cet ordre.

Promesse numéro 5: maintenir les échappatoires dans les lois concernant la pornographie juvénile qui permettent aux pervers et aux pédophiles d'avoir en leur possession certains types d'articles de pornographie juvénile à des fins, comme le disent les libéraux, artistiques.

Promesse numéro 6: continuer de faire de la discrimination contre les familles où un seul parent travaille.

Promesse numéro 7: continuer d'imposer des peines ridicules aux criminels violents de notre société et de leur accorder des peines avec sursis.

Promesse numéro 8: continuer de s'opposer à porter de 14 à 16 ans la hausse de l'âge requis pour consentir à un acte sexuel. Ils ont prouvé qu'ils ne bougeraient pas sur ce point.

Promesse numéro 9: continuer de verser des millions de dollars dans le programme inutile d'enregistrement des armes à feu. Ils ont dit clairement qu'ils continueraient de le faire.

Promesse numéro 10: garder les bateaux du premier ministre à la Barbade, ce paradis fiscal qu'il a lui-même aidé à créer.

Mon BlackBerry vient de sonner; je l'avais réglé pour qu'il détecte la corruption. Je crois que nous ferions mieux d'envoyer quelqu'un vérifier ce que fait le gouvernement en ce moment.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le député est expérimenté. Il sait sûrement que nous n'avons pas le droit d'utiliser des accessoires à la Chambre. Je suis certain qu'il va s'excuser lorsqu'il prendra la parole pour répondre.

Je vais récapituler, pour ceux qui n'étaient pas ici hier. On s'en souviendra, hier matin, les conservateurs se sont mis dans l'embarras

Initiatives ministérielles

parce qu'il n'y avait personne qui soit capable de discuter du projet de loi. Dans l'après-midi, un député a fait un excellent exposé sur les logements abordables. Les autres députés, eux, ont repris le discours préparé par leurs recherchistes, utilisant les mêmes mots et les mêmes phrases. On dirait bien qu'ils s'apprennent à prendre la même tangente aujourd'hui en évitant de parler du projet de loi.

Le député a mentionné 10 thèmes sans aucun lien avec le projet de loi. Peut-être qu'il pourrait faire des observations sur les éléments du projet de loi. Je sais que c'est très difficile. J'éprouve de la sympathie pour les députés d'en face. Leur parti est le seul à la Chambre qui pourrait s'opposer aux transports en commun; à un air de qualité pour les Canadiens; ou à une aide étrangère pour les gens nécessitant dans d'autres pays. C'est le seul qui pourrait s'opposer au fait d'aider les enfants qui ne mangent même pas un repas par jour; ou au fait d'offrir des logements abordables pour que tous les Canadiens aient la chance d'avoir une habitation pour y vivre avec leur famille; ou encore à l'éducation postsecondaire, notamment pour les Autochtones qui n'ont peut-être pas eu l'occasion d'y accéder.

Le député peut-il commenter l'un ou l'autre des quatre éléments du projet de loi?

M. Richard Harris: Monsieur le Président, les trois ou quatre secteurs de dépenses qui figurent dans le projet de loi C-48, à la suite de l'entente conclue dans une chambre d'hôtel avec Buzz Hargrove et le NPD, peuvent avoir un certain mérite en soi, mais la mesure législative ne prévoit aucun engagement précis et ne donne aucun détail quant à la destination des fonds.

Le gouvernement et le député de Yukon demandent essentiellement à la Chambre de donner aux ministres un chèque en blanc de 4,5 milliards de dollars pour élaborer certains programmes en fonction du goût du jour. Or, ce n'est pas ainsi qu'on procède. S'ils estiment ces programmes si importants, ils auraient alors dû les inclure dans le budget initial. Lorsque le ministre des Finances a préparé le budget 2005-2006, qui est devenu le projet de loi C-43, ces éléments auraient dû y figurer et être justifiés de façon à préciser comment les fonds seraient dépensés et les résultats escomptés. Au lieu d'essayer de faire adopter à toute vapeur le projet de loi C-48 qui découle d'une entente rédigée au dos d'une serviette de table avec des gens qui ne sont même pas des politiciens, le gouvernement aurait pu renvoyer le projet de loi au comité pour qu'il soit débattu et amendé. L'entente conclue avec le NPD visait à aider les libéraux à maintenir à flot un gouvernement sur le point de couler.

Selon la procédure, les dépenses soumises à la Chambre doivent être accompagnées d'un plan précisant comment les fonds seront dépensés et comment on en rendra compte. Or, un tel plan ne figure pas dans le projet de loi C-48. Le Parti conservateur n'appuiera jamais une mesure législative comme celle-ci à la Chambre. C'est une mesure absolument irresponsable. Le Parti conservateur n'est pas irresponsable. Au contraire, il est responsable et c'est ce qu'il montrera lorsqu'il formera le gouvernement après les prochaines élections.

Initiatives ministérielles

• (1525)

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs affirment avec insistance que le projet de loi C-48 est incomplet. Ils soutiennent que le projet de loi ne précise pas comment l'argent sera dépensé. Si les conservateurs étaient honnêtes et francs avec les Canadiens, ils leur diraient la vérité. L'approche utilisée dans le projet de loi C-48 est la même approche appliquée dans tous les budgets. On indique de façon générale où l'argent sera affecté, mais on n'entre pas dans les détails.

Les conservateurs devraient, pour une fois, être honnêtes avec les Canadiens.

M. Richard Harris: Monsieur le Président, j'implore les libéraux d'être transparents avec les Canadiens, de rendre compte aux Canadiens et d'être honnêtes avec les Canadiens lorsqu'ils établissent des projets de dépense sous forme de loi. Le projet de loi C-48 ne contient rien à cet égard. Le Parti conservateur n'appuiera jamais ce projet de loi et moi non plus.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des consultations entre les partis au sujet des délibérations de ce soir conformément aux dispositions de l'article 52 du Règlement et vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que durant les délibérations d'aujourd'hui, conformément aux dispositions de l'article 52 du Règlement, la présidence ne reçoive ni demandes de vérification du quorum, ni motions dilatoires ni demandes de consentement unanime.

Le Président: Le whip en chef du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je ne prendrai qu'une minute pour parler du projet de loi C-48.

Contrairement à ce que l'opposition a prétendu, ce projet de loi n'est pas le budget. En effet, le budget lui-même est un document dont il est donné lecture à la Chambre et qui est déposé en vertu d'une motion de voies et moyens. Nous sommes ensuite saisis d'une liste de projets de loi complémentaires pour la mise en oeuvre des orientations générales du budget.

Le premier, le principal projet de loi d'exécution du budget, c'est le projet de loi C-43. Il a été adopté et renvoyé à l'autre endroit. Nous sommes actuellement saisis du deuxième projet de loi, qui est complémentaire et fait suite à l'entente intervenue entre deux partis, et qui, à mon avis, améliore le document qui existait déjà. Il prévoit des avantages supplémentaires pour les Canadiens.

Ce projet de loi n'est pas une nouvelle version du budget, ni un nouveau budget. Affirmer cela n'a tout simplement aucun sens. Si nous avons fait tout ce qu'ont décrit les conservateurs d'en face, et que nous avons apporté tous les changements qu'ils disent à l'ensemble du budget, nous ne nous serions pas contentés d'y affecter une si petite fraction du budget total.

Il faut remettre les pendules à l'heure, car les discours qu'on entend aujourd'hui ne reposent pas beaucoup sur les faits. C'est surtout parce que trop de conservateurs et trop peu de libéraux ont pris la parole. Il y a donc une pénurie de faits concrets. Vraiment, les conservateurs occupent une trop grande place en ce moment.

Permettez-moi d'ajouter au débat quelques éléments susceptibles d'aider la Chambre, de convaincre — espérons-le — les conservateurs qu'ils sont dans l'erreur et peut-être même de les amener à voter en faveur du projet de loi C-48.

Une voix: Oh, oh!

L'hon. Don Boudria: J'entends la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke chahuter. J'étais en train de rédiger mes mémoires et je me suis rappelé le jour où je suis allé faire une annonce à Haley Station, dans sa circonscription. Le soir précédent, mes collaborateurs avaient fourni d'avance des informations à la députée. Au lieu de respecter la règle habituelle de confidentialité, elle a communiqué toute l'affaire aux médias en cherchant à obtenir quelques manchettes et même en prétendant avoir influencé le processus.

Mais le meilleur reste à venir. Peu après l'annonce, nous sommes revenus à la Chambre des communes et sa compagne de pupitre, debout juste à côté d'elle, a entrepris de remettre en cause le programme même que la députée avait louangé dans sa circonscription quelques minutes auparavant, à savoir le Programme Partenariat Technologie. Cette députée alliée, que l'on nommerait aujourd'hui conservatrice — ce qui revient au même —, dans l'enceinte des Communes, reprochait au premier ministre, premièrement, l'existence de ce programme et, deuxièmement, l'aide que celui-ci apportait à des sociétés comme Bombardier.

Pendant ce temps, la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, qui avait l'air plutôt ridicule compte tenu de ce qu'elle venait tout juste de faire, était assise juste à côté de sa collègue qui, sans savoir, critiquait le programme que l'autre avait louangé et dont elle s'attribuait du mérite pour sa mise en oeuvre dans sa propre circonscription.

Cette anecdote nous en dit long sur l'incohérence des conservateurs et sur le fait qu'ils peuvent se tromper au sujet de bons programmes libéraux. Dans ce cas — et il s'agit d'une rare exception — la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke avait raison de faire l'éloge de ce programme. Elle avait tort de s'en attribuer le mérite, bien sûr, nous le savons tous, mais elle avait au moins raison sous ce rapport.

Quoi qu'il en soit, revenons aux réalités financières et économiques du Canada. Il importe de remarquer que, sous l'administration libérale très compétente, nous avons connu huit excédents budgétaires consécutifs, qui nous ont permis de diminuer de 61 milliards de dollars la dette fédérale.

Initiatives ministérielles

•(1530)

La Chambre aimerait sans doute savoir combien de fois le gouvernement conservateur qui nous a précédés a réussi à équilibrer le budget et à présenter un excédent. Que dire de zéro fois? Le gouvernement conservateur n'a jamais réussi à équilibrer le budget, pas même une seule fois. Inutile de dire qu'il n'a pas non plus réussi à rembourser les vieilles dettes. Plus de la moitié de la dette accumulée par notre pays est issue de la période allant de 1984 à 1993, alors que j'étais sur les banquettes de l'opposition et que j'observais le gouvernement conservateur de l'époque.

Le Canada a été le seul pays du G7 à afficher un excédent en 2004. Vous le savez bien, monsieur le Président, vous qui êtes une personne indépendante et objective. Le Canada est le seul pays du G7 qui devrait encore avoir un excédent budgétaire en 2005-2006. Avec l'adoption des projets de loi C-43 et C-48, nous serons le seul pays du G7 à avoir un excédent budgétaire.

Permettez-moi de rappeler à la Chambre ce que j'ai dit il y a quelques instants à propos des années des conservateurs. C'est la vérité pure et simple. Ils peuvent bien essayer de maquiller la réalité à leur avantage tant qu'ils veulent, mais cela ne change rien aux faits.

Permettez-moi de présenter d'autres faits. Le ratio de la dette du pays par rapport à son produit intérieur brut est actuellement de 41 p. 100. Peu après notre arrivée au pouvoir, ce ratio avait atteint 68 p. 100. Il était à l'époque le deuxième ratio le plus élevé de tous les pays du G7, alors qu'il est maintenant le plus faible, grâce au gouvernement libéral actuel. Les députés d'en face n'étaient manifestement pas au courant de cela lorsqu'ils ont décidé de se prononcer contre le projet de loi C-48. Peut-être qu'en écoutant ces quelques éclaircissements, ils changeront d'avis.

•(1535)

[*Français*]

Qui plus est, il y a des diminutions d'impôts de 100 milliards de dollars pour les Canadiens et les Canadiennes. Les députés conservateurs n'en parlent pas, bien sûr.

On pourrait parler des taxes corporatives, qui sont beaucoup plus avantageuses à bien des égards au Canada qu'elles ne le sont aux États-Unis d'Amérique, par exemple. La revue *The Economist* dit que le Canada est le deuxième pays du monde pour son environnement politique propice à l'investissement, derrière le Danemark et devant les États-Unis. C'est là une réalisation de notre gouvernement.

Les députés d'en face n'en parlent pas. Il serait peut-être important qu'ils écoutent. Encore mieux, j'ai des statistiques susceptibles de faire changer d'idée toute personne raisonnable qui pourrait penser autrement. Cela exclut peut-être certains députés d'en face, puisque ceux-ci ne sont pas toujours raisonnables.

Nous avons accru notre engagement dans les soins de santé. On en parle beaucoup. Nous avons offert 63 milliards de dollars en guise d'appui aux provinces en matière de santé entre 2000-2001 et 2007-2008. Nous avons augmenté les fonds pour le crédit d'impôts pour enfants. Nous avons amélioré le Régime de pensions du Canada en investissant les fonds et en établissant le cadre réglementaire qu'on connaît bien.

[*Traduction*]

Nous avons investi. Tout à l'heure, un député conservateur parlait d'investissements. Il s'agit d'un député pour lequel j'ai beaucoup d'estime et qui s'y connaît habituellement dans le domaine de la recherche et dans les domaines connexes. Je suis désolé, mais

j'oublie le nom de sa circonscription. Il a parlé du manque d'investissements dans la recherche et dans l'innovation.

Je ne sais pas combien il lui faudrait, mais je tiens à lui dire que nous avons investi 13 milliards de dollars dans la recherche et l'innovation, ce qui a permis de faire des universités et des centres de recherche canadiens des chefs de file à l'échelle mondiale. L'un de ces centres est par exemple le synchrotron, que l'on trouve en Saskatchewan et que j'ai eu le plaisir de visiter pendant mes derniers jours à titre de ministre. Je constate que le temps passe trop vite, puisqu'il s'est déjà écoulé un an et demi depuis que j'ai occupé ce poste.

Permettez-moi de conclure en parlant du chômage. L'économie canadienne a créé 35 000 emplois au cours du dernier mois seulement. Le taux de chômage est actuellement de 6,8 p. 100 au Canada, comparativement à 11,2 p. 100 lorsque nous avons pris le pouvoir. On trouve trois millions de Canadiens de plus au travail que lorsque nous avons été élus. Je prendrai ma retraite avant la prochaine campagne électorale, mais je garderai la fierté d'avoir vu trois millions de Canadiens rejoindre les rangs de la main-d'oeuvre active depuis que je suis passé des banquettes de l'opposition à celles du gouvernement.

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Finances s'est exprimé à la Chambre lorsqu'il a parlé de son budget. Il a dit qu'il avait consulté un grand nombre de Canadiens et qu'il en était arrivé à un budget équilibré. En fait, lorsque le chef de l'opposition a demandé au ministre s'il serait disposé à apporter des changements au budget, celui-ci a répondu qu'il n'apporterait que des changements d'ordre technique et qu'il rejeterait tout changement de fond.

Pourtant, lorsque le gouvernement a fait l'objet d'un vote de défiance, il a dépensé 4,6 milliards de dollars pour acheter l'appui des députés néo-démocrates, à la seule fin de rester au pouvoir. En outre, nous avons constaté que, d'un point de vue constitutionnel, lorsqu'une motion de défiance est présentée à la Chambre directement ou indirectement, le premier ministre a l'obligation de demander lui-même la tenue d'un vote de défiance. Or, pendant une semaine, même si, selon moi, il n'avait pas l'autorité constitutionnelle pour continuer à gouverner à la Chambre, le premier ministre s'est servi des leviers du pouvoir et du gouvernement pour acheter des votes supplémentaires, à la seule fin de rester au pouvoir.

Le député a dit qu'il s'est rendu en Saskatchewan. Il aurait dû le faire plus récemment, alors que 49 ventes aux enchères ont eu lieu dans ma circonscription et 179 à l'échelle de la province. Les agriculteurs sont confrontés à la pire crise de leur existence. Ces hommes et ces femmes travaillent avec leurs fils et leurs filles afin d'essayer de sauver leurs fermes. Cette crise est la pire qu'ils aient connue.

Pendant ce temps, le gouvernement d'en face dilapide 4,6 milliards de dollars. Il conclut une entente avec le NPD qui prévoit des dépenses de 4,6 milliards de dollars, mais qui ne renferme rien pour les agriculteurs de la Saskatchewan, alors que ceux-ci sont confrontés à la pire crise de leur existence. Pourquoi en est-il ainsi?

•(1540)

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, je compatis beaucoup au sort des agriculteurs, tant de ma circonscription que de celle du député.

Initiatives ministérielles

• (1555)

M. Bob Mills: Monsieur le Président, la question du député me donne l'occasion d'expliquer à son intention et à l'intention des autres députés pourquoi le Protocole de Kyoto n'est qu'une chimère et pourquoi, en l'appuyant, nous n'arrivons à aucun des objectifs qui devraient être atteints, selon le député.

Je me permets de lui rappeler que c'est le gouvernement libéral qui a décidé la semaine dernière de ne pas fermer les centrales électriques au charbon. J'aimerais lui expliquer le plus simplement possible que le Protocole de Kyoto concerne les gaz à effet de serre, c'est-à-dire surtout le CO₂. Or, le CO₂ n'est pas un polluant. Il n'entre pas dans la composition du smog. Le smog est formé de dioxyde de soufre, d'oxyde d'azote, de particules en suspension et d'ozone de surface. Voilà ce qu'est le smog. Si chaque pays ayant signé le Protocole de Kyoto respectait ce protocole, le problème du smog demeurerait entier parce qu'il ne fait pas l'objet du protocole.

C'est la bureaucratie entourant l'application du Protocole de Kyoto qui est au coeur du problème, de même que la non-adhésion des États-Unis, de la Chine et de l'Inde à ce protocole.

Je suis heureux que le député ait parlé du charbon parce que c'est un sujet intéressant. Que ferions-nous à ce sujet? Nous favoriserions la gazéification du charbon, une technique vieille de 60 ans qui est employée dans d'autres pays et que l'on s'efforce vraiment de favoriser aux États-Unis. Imaginez ce qui se produirait si nous mettions au point cette technique et devenions des chefs de file à l'échelle mondiale. Nous avons au Canada des réserves de charbon qui pourraient durer des centaines d'années. Les Américains, eux, en ont pour environ 1 500 ans. Imaginez-vous que nous gazéifions tout cela.

Pensez aux possibilités qui s'offriraient à nous si nous mettions au point cette technique et si nous en faisons la promotion. Environ 81 p. 100 de l'électricité produite en Chine vient du charbon. La proportion est de 78 p. 100 en Inde, de 57 p. 100 aux États-Unis, de 25 p. 100 en Ontario et de 70 p. 100 en Alberta. Après avoir mis au point cette technique, il n'est pas difficile de s'imaginer combien il serait plus avantageux de la vendre partout dans le monde plutôt que d'envoyer de l'argent à d'autres pays pour qu'ils la mettent au point et nous fassent concurrence.

Comment pourrait-on faire le choix insensé d'envoyer de l'argent à l'étranger alors que nous pourrions mettre au point une technique proprement canadienne et nous en servir? Voilà pourquoi nous nous opposons à l'application du Protocole de Kyoto. Nous n'atteindrons pas nos objectifs, ni du reste la plupart des autres pays signataires du Protocole de Kyoto.

• (1600)

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, j'étais prête à poser une question que j'ai attendu toute la journée pour poser, mais je suis heureuse d'entrer dans le débat. J'espère que nous pourrions ensuite échanger des idées.

Les propos du député de Red Deer, sur le fait que son parti aimerait voir de réelles percées technologiques dans le domaine du charbon épuré pour aider à lutter contre le problème des changements climatiques, m'ont beaucoup déçue.

Quand l'ancien ministre des Finances et actuel premier ministre a décidé de réduire les dépenses publiques en général, son gouvernement libéral a fait la plus importante coupe des dépenses environnementales de l'histoire du Canada.

Le Parti conservateur, ou plutôt, pour être honnête, le Parti réformiste avant qu'il ne devienne l'Alliance, est demeuré silencieux

sur la décision du gouvernement de mettre fin à d'importants projets de recherche qui se déroulaient, à l'époque, dans les industries houillères du Cap-Breton. Le parti du député a gardé le silence sur les façons de développer les technologies du charbon épuré, d'orienter les recherches et de faire en sorte que nous puissions continuer d'utiliser le charbon de façon plus sûre et plus propre, tout en maintenant nos engagements environnementaux.

Il y a un aspect du débat qui le rend difficile. C'est d'entendre la sempiternelle rengaine des conservateurs au sujet des péchés de commission et d'omission des libéraux. Depuis deux semaines, soit depuis la décision dévastatrice de la Cour suprême concernant les soins de santé, les députés conservateurs ne cessent de dire que notre système de soins de santé est en crise. Nous entendons dire que le système de soins de santé à deux vitesses se porte bien et gagne du terrain. C'est au gouvernement libéral que nous le devons en réalité et plus particulièrement à l'ancien ministre des Finances qui est devenu premier ministre.

Cela est vrai en partie, mais il est également vrai que l'opposition officielle conservatrice a fait des pieds et des mains pour exiger des compressions des dépenses sociales. Lorsque nous avons entendu le ministre des Finances de l'époque se vanter que son gouvernement libéral avait réduit les dépenses sociales à leur plus bas niveau depuis la Seconde Guerre mondiale, l'opposition officielle conservatrice n'a pas fait jouer la force du nombre pour que le gouvernement cesse de nous faire dériver vers un système de soins de santé à deux vitesses. La raison en est que ce parti, non pas en parole mais dans les faits, est d'accord avec cette orientation.

Le débat porte maintenant sur le projet de loi C-48. De nombreux députés ont reproché au NPD d'appuyer les libéraux corrompus. L'opposition conservatrice affirme ne pas vouloir appuyer le projet de loi C-48 parce que ce serait appuyer ces libéraux corrompus.

Si telle est la position de l'opposition officielle au sujet du projet de loi C-48, à savoir qu'il ne symbolise rien d'autre que l'appui du NPD aux libéraux corrompus, il faut tout de même se demander comment il se fait que les conservateurs, après avoir à peine pris connaissance du budget libéral avant les changements apportés par le projet de loi C-48 et, de fait, avant les ajouts qui en font un budget mieux équilibré et plus progressiste, avaient peine à s'empêcher de se ruier sur les microphones. Le chef conservateur s'est précipité pour donner son aval au budget devant les microphones. La raison en est que ce budget lui plaisait beaucoup. Ce budget comportait de très importantes réductions d'impôts. C'est l'explication qui a été donnée.

• (1605)

Les conservateurs n'ont-ils pas épaulé le gouvernement libéral corrompu quand ils ont dit qu'ils allaient adopter le budget? Pourquoi n'ont-ils pas considéré cela comme un vote de censure et pourquoi n'ont-ils pas trouvé qu'il serait quelque peu évasif et irresponsable de leur part de ne pas dire qu'ils étaient disposés à appuyer le budget?

C'est un peu hypocrite. C'est un problème, parce qu'il est si facile de critiquer le budget des libéraux. J'aurais pensé que les conservateurs auraient eu plus de mal à défendre le projet de loi C-43 auprès de leurs électeurs que le meilleur budget équilibré que nous avons maintenant grâce au projet de loi C-48.

Initiatives ministérielles

J'aurais cru que le projet de loi C-43 aurait été beaucoup plus difficile à défendre dans les circonscriptions qui ont élu des conservateurs. Après les coupes massives que le gouvernement libéral a faites, particulièrement dans les domaines du logement à loyer modique, de l'éducation postsecondaire, de l'environnement, des transports en commun et de l'aide au développement à l'étranger, comment l'opposition officielle conservatrice peut-elle s'opposer au programme qui permettra de commencer à réinvestir des fonds dans ces initiatives fondamentales?

Je garde toujours l'oreille ouverte pour comprendre pourquoi la teneur du projet de loi C-48 est à ce point inacceptable. La semaine dernière et encore une fois cette semaine, nous avons entendu les conservateurs dire — parce que ça les arrange, politiquement — que la responsabilité revient aux libéraux. C'est à cause du Parti libéral que notre système de soins de santé public à but non lucratif est en crise et en danger, et nous devons faire quelque chose.

Comment l'opposition officielle peut-elle ne pas voir que c'est la même chose dans le domaine de l'éducation postsecondaire? Le gouvernement libéral a entraîné une crise dans notre système d'éducation postsecondaire à cause de ses coupes massives, imprudentes et unilatérales.

Compte tenu du fait que les gouvernements devraient tenir leurs promesses, tous les députés conservateurs savent que le premier ministre, lors de la campagne électorale de 2004, s'est engagé à rétablir les quelque 8 milliards de dollars qui avaient été retirés du financement de base pour l'éducation postsecondaire. C'était un engagement concret envers un début de remboursement.

Le budget plus équilibré du NPD est loin de rétablir le financement de base qui nous permettrait de procéder à la reconstruction. Sans l'injection des ressources que les néo-démocrates prévoient consacrer à l'enseignement postsecondaire, en vertu du projet de loi C-48, auquel s'opposeront ces conservateurs, nous n'atteindrons que le niveau de 1995 en matière de financement de base de l'enseignement postsecondaire.

Dix ans plus tard, nous n'avons pas encore atteint notre objectif. De leur côté, les conservateurs ne peuvent même pas se résoudre à entreprendre le processus de reconstruction de l'infrastructure de l'enseignement postsecondaire, qui a été gravement érodée par l'augmentation fulgurante des frais de scolarité. Cette augmentation a été causée par le retrait massif des subventions fédérales et la diminution des bourses d'études basées sur les besoins des étudiants. Les occupants de ces banquettes ne semblent pas prêts à reconnaître qu'ils s'appêtent à voter contre le rétablissement d'au moins 1,5 milliard de dollars de financement sur les 8 milliards de dollars qui avaient été supprimés.

• (1610)

C'est la même chose en ce qui concerne le logement abordable. J'ai entendu plusieurs discours ronflants sur la nécessité de faire en sorte que les gens aient accès à des logements abordables, pour que leurs familles puissent vivre dans le confort et la dignité, comme tous les Canadiens. Le député de Nova-Centre l'a dit, ainsi que certains autres.

Il est bien connu que, de tous les pays du monde industrialisé, c'est le Canada qui disposait du meilleur programme de logement social. Le Canada était même cité comme modèle. Nous étions invités dans le monde entier pour partager notre expérience. Ce programme a été supprimé par le gouvernement Chrétien. Les députés conservateurs ne sont pas prêts à rétablir ne serait-ce que 1,6 milliard de dollars pour reconstruire l'infrastructure de logement abordable.

Je suis impatiente de débattre le fond de ce budget néo-démocrate mieux équilibré que contient le projet de loi C-48.

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Monsieur le Président, la députée de Halifax a parlé avec éloquence de toutes les merveilles imaginaires que ce budget est censé matérialiser.

Lorsque j'ai lu ce court projet de loi, j'ai pensé à tous les tours de passe-passe que les libéraux ont joué au fil des ans. Ils disent une chose et en font une autre. En voici quelques exemples.

Pendant de nombreuses années, il y a eu la dérive fiscale, une augmentation d'impôt de facto attribuable à l'inflation. Il s'agit d'une augmentation d'impôt englobée automatiquement dans le système. Lorsque le ministre des Finances et son secrétaire parlementaire ont mis fin à ces hausses d'impôt systématiques et continues après avoir essuyé pendant des années les critiques du Parti conservateur, ils ont prétendu que l'on accordait une diminution d'impôt. Il faut partir d'une logique tordue et pour le moins bizarre pour prétendre qu'une non-augmentation d'impôt est une diminution d'impôt. Cet exemple montre bien que nous ne savons pas toujours ce que nous réservent les mesures présentées par le gouvernement. Par exemple, une non-augmentation d'impôt devient une réduction d'impôt.

En examinant le projet de loi, j'ai vite compris ce qu'il était: un tas de généralités vagues assorties d'aucune obligation de rendre compte. Il est question de 500 millions de dollars en aide étrangère, si je me rappelle bien. Connaissant la réputation du gouvernement et sa façon de définir les choses, j'ai cru qu'il pourrait s'agir de subventions à une entreprise liée au Parti libéral ou d'autres subventions qui ne concernent pas les enjeux véritables tels que des fonds pour des puits en Afrique, des programmes d'immunisation, etc.

Au sein du Parti conservateur, nous ne sommes pas dupes des méthodes utilisées par les libéraux. Pourquoi le NPD a-t-il été assez naïf pour croire que les libéraux joindraient le geste à la parole? Comment le NPD peut-il savoir si, au bout du compte, les libéraux ne joueront pas un autre tour de passe-passe avec les livres, n'ajusteront pas les dépenses dans d'autres domaines et que cette mesure sera adoptée?

La députée croit dur comme fer que la moindre dépense prévue dans le projet de loi permettra de renforcer la société. C'est très bien. Je ne suis pas nécessairement d'accord avec elle. Compte tenu du manque de crédibilité qui caractérise le gouvernement, la députée croit-elle sincèrement que celui-ci livrera la marchandise?

Mme Alexa McDonough: Monsieur le Président, les députés ne peuvent pas savoir à quel point je suis contente qu'on me pose cette question. C'est une excellente question. Si nous continuons dans cette voie, nous commencerons peut-être à parler du fond du projet de loi C-48.

Je ne crois pas qu'on puisse faire confiance aux libéraux pour tenir leurs promesses. Ils nous l'ont prouvé à maintes reprises. Cependant, cela soulève la question de la responsabilité des députés de l'opposition qui siègent à la Chambre.

Parfois, je me dis que le Parti conservateur a tellement soif de pouvoir qu'il n'a pas l'intention de profiter de sa position d'opposition officielle et qu'il ne veut pas comprendre que le rôle des députés est d'essayer de faire fonctionner le Parlement et le gouvernement. Pour assumer cette responsabilité que nous avons de faire fonctionner le gouvernement, nous devons user de notre privilège comme députés et venir ici tâcher de répondre aux besoins des Canadiens.

Initiatives ministérielles

Loin de moi l'idée de contester les décisions de la présidence, mais il me paraît évident que les députés de l'opposition n'ont aucun respect pour la règle de la pertinence et encore moins pour la cohérence. Nous discutons de quatre mesures précises qui portent sur le logement abordable, l'accès à l'éducation et à une meilleure formation, l'assainissement de l'air et les transports en commun, et enfin les engagements que nous devons commencer à respecter en matière d'aide au développement international, ce que le Parti conservateur a appuyé au comité, mais semble incapable d'accepter à la Chambre.

Nous discutons des quatre mesures contenues dans le projet de loi C-48. De quoi ces députés parlent-ils depuis quelques heures? De dérive fiscale, de condamnations avec sursis, de prostitution, de pornographie, d'âge requis pour consentir à des relations sexuelles, de registres d'armes à feu et de paradis fiscaux. Je me demande si ces députés tiennent le moins à ce que le Parlement fasse son travail, à ce que ce gouvernement minoritaire fasse son travail.

Je vais en revenir à la question qui a été soulevée. Est-ce que je fais confiance aux libéraux et est-ce que je crois qu'ils tiendront parole? Pas le moins. Je suis ici pour veiller à ce qu'ils tiennent parole. C'est ainsi que fonctionne la démocratie, c'est ainsi qu'un Parlement où le gouvernement est minoritaire peut faire son travail.

Plus j'écoute les conservateurs parler de corruption, d'absence de responsabilisation et de promesses reniées, plus je me dis que les Canadiens doivent se demander ce que l'opposition officielle a fait. S'il y a eu tant de problèmes chez les libéraux, cela en dit long sur l'échec des conservateurs, qui n'ont pas su faire leur travail en exigeant des libéraux qu'ils tiennent parole, en exigeant qu'ils rendent des comptes sur les faits de corruption ou les pratiques condamnables.

● (1615)

L'hon. Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis), Lib.): Monsieur le Président, les questions et observations qui viennent d'être formulées sont très intéressantes.

C'est un honneur et un privilège pour moi de prendre la parole relativement au projet de loi C-48 qui, à mon avis, est une illustration concrète de l'engagement pris par le gouvernement libéral de continuer à investir dans les assises sociales du Canada, ainsi que de l'engagement pris par les libéraux de faire en sorte que ce gouvernement minoritaire fonctionne.

Cette mesure montre clairement à tous les Canadiens que le gouvernement libéral, avec l'appui du NPD, a donné la priorité aux intérêts des gens ordinaires, plutôt qu'à la partisanerie, plutôt qu'aux intérêts politiques personnels...

Une voix: Vous avez voulu sauver votre peau.

L'hon. Marlene Jennings: Le député d'en face dit que nous avons voulu sauver notre peau. Cette mesure n'a rien d'une tentative visant à sauver notre peau.

Elle vise plutôt à compléter le projet de loi C-43, le budget présenté par le gouvernement en février-mars, qui prévoyait déjà une augmentation des investissements dans les quatre secteurs que sont le logement abordable, l'enseignement postsecondaire, l'environnement et l'aide étrangère.

Grâce à l'aide du NPD, qui a veillé à ce que l'on continue d'améliorer les assises sociales du Canada dans ces quatre secteurs fondamentaux, le projet de loi C-48 a vu le jour. L'accouchement n'a pas été difficile. La plupart des femmes qui ont donné naissance à un

enfant diraient que cet accouchement a été relativement facile, parce que la mesure législative se fonde sur des valeurs chères au Parti libéral du Canada, au gouvernement libéral.

Je veux aborder deux points précis, à savoir l'initiative en matière de logement abordable et son financement accru, et l'environnement.

Pourquoi est-ce que je veux traiter de ces deux questions? Depuis la révision des limites des circonscriptions électorales, ma circonscription, Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, inclut la ville de Dorval et certains des endroits au Québec qui comptent parmi les plus pauvres, où le taux de décrochage est particulièrement élevé, et où les besoins en logements sociaux et en logements abordables sont les plus grands.

Je peux donner un exemple concret de mesure qui aide plusieurs centaines de familles de NDG, des familles qui n'auraient pas eu accès à des logements sociaux et abordables si le gouvernement n'avait pas réinvesti, ni réaffirmé sa foi, dans ce type de logements et dans l'Initiative pour les sans-abri. Je veux parler des logements Benny Farm pour anciens combattants.

Bien des Canadiens d'un océan à l'autre connaissent bien les logements Benny Farm. Il s'agit de logements pour les anciens combattants qui ont été bâtis après la Seconde Guerre mondiale à l'intention des anciens combattants et de leur famille. Au fil des ans, de moins en moins d'anciens combattants ont vécu dans ces logements. Ces derniers appartenaient à la SCHL, qui se chargeait de leur administration, et ils ont commencé à se détériorer parce qu'on n'avait pas investi dans leur entretien et parce que les logements inoccupés étaient laissés à l'abandon.

Dans les années 1980, la SCHL a lancé tout un projet. Elle a voulu obtenir un décret de zonage autorisant la démolition de tous les édifices et la construction d'immeubles en hauteur, cela, pour vendre les terrains à des promoteurs privés susceptibles d'y construire des condominiums et des appartements luxueux. Des citoyens de NDG et d'ailleurs à Montréal ont protesté et ont réussi à bloquer ce genre de projet de développement pendant plus de dix ans.

Mon prédécesseur, qui a représenté la partie de cette circonscription constituée par NDG, l'honorable Warren Allmand, a fait partie de ce regroupement de citoyens qui voulait amener le gouvernement fédéral à s'intéresser de nouveau au projet de logements abordables et sociaux, pour faire en sorte que les Montréalais aient un lieu où ils puissent vivre, travailler et élever leur famille et pour empêcher la démolition des immeubles en question.

● (1620)

Après avoir été élue pour la première fois, en 1997, c'est l'une des premières questions auxquelles je me suis attaquée. Je me suis mêlée aux activistes communautaires et aux représentants des citoyens ordinaires de Notre-Dame-de-Grâce dans le but de convaincre le gouvernement de transférer, de vendre la propriété à la Société immobilière du Canada et de lancer une initiative en faveur des sans-abri et une autre en faveur du logement abordable. Dieu merci, en 2000, le gouvernement s'est engagé dans cette voie et a commencé à investir dans ces initiatives.

Résultat: aujourd'hui ces immeubles sont en cours de rénovation. Certains sont déjà prêts. Ils ont été achetés par des coopératives d'habitation et par des organisations qui oeuvrent auprès de jeunes femmes célibataires ou monoparentales qui fréquentent l'école et qui doivent prendre soin de leurs enfants; ces organisations leur procurent un logement. Des familles vivent aux côtés d'anciens combattants et de leurs parents ou de leurs survivants qui, eux, habitent les nouveaux immeubles qui ont été construits.

Initiatives ministérielles

Le projet Benny Farm, devenu un modèle de prise en charge de la question du logement par les citoyens, n'aurait pas vu le jour si le gouvernement n'avait pas pris un engagement en ce sens auprès des Canadiens.

Je remercie le Nouveau Parti démocratique de s'intéresser d'aussi près au logement; cela nous a aidés à poursuivre notre engagement dans le domaine du logement abordable, notamment en faveur des sans-abri. Cette initiative a notamment permis de veiller à ce que des Canadiens ordinaires ne vivent pas dans la rue et disposent de solutions réelles et durables, en particulier ceux qui souffrent de troubles mentaux.

Je peux donner un autre exemple, celui d'une organisation, cette fois à Lachine, qui a entrepris en 1997-1998 de s'occuper de résidants souffrant de troubles mentaux. L'un des principaux problèmes que nous pose cette partie de notre population, c'est qu'elle est parfois hospitalisée pour des traitements pendant de longues périodes. Lorsque ces personnes sortent de l'hôpital, elles n'ont plus de logement et elles aboutissent dans la rue.

Grâce au ministre du Travail et du Logement, anciennement ministre responsable du Logement et des Sans-abri, une initiative a été lancée. On érige actuellement à Lachine un immeuble de 24 logements afin que les résidants de ce quartier qui souffrent de troubles mentaux et qui n'ont plus de logement pour cette raison en aient un. Des services sociaux seront offerts sur place pour les aider à continuer de prendre une part active et valable à la vie ordinaire et à la société de cette localité.

L'investissement supplémentaire que prévoit le projet de loi C-48 au chapitre du logement est extrêmement important. Il répond à une attente des Canadiens ordinaires et des Québécois.

Le dernier point que je veux aborder est la question de l'environnement. Je suis ravie que le gouvernement ait ratifié le Protocole de Kyoto et rendu public son Plan vert, son plan d'action pour la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, et que les projets de loi C-43 et C-48 allouent des milliards de dollars qui nous permettront de respecter nos engagements en vertu du Protocole de Kyoto, dont l'investissement dans des sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie éolienne.

Je remercie les députés qui sont venus ici pour écouter. Je ne remercie pas ceux qui ont chahuté, mais je remercie ceux qui ont écouté attentivement.

● (1625)

Je tiens à remercier tous les députés libéraux et néo-démocrates de ce côté-ci de la Chambre d'appuyer le projet de loi C-48. Je mets en garde les bloquistes, qui comptent s'opposer au projet de loi, à moins qu'ils ne changent d'idée, car celui-ci comporte des mesures bénéfiques pour les Québécois. Quiconque prétend avoir à coeur les intérêts du Québec et des Québécois accordera son appui au projet de loi C-48.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, je remercie la députée de ses observations, particulièrement celle concernant le logement abordable. Je me demandais si elle savait qu'en 1998, le gouvernement libéral avait mis de côté 2,2 milliards de dollars pour le logement abordable et qu'il reste encore 1,8 milliard de dollars dans la caisse.

Le problème tient à la façon dont le système a été mis en place. La province doit fournir un montant équivalent à l'argent fédéral pour pouvoir lancer ces projets. En raison des compressions libérales, bon nombre des provinces ne disposent pas des fonds permettant de fournir des logements abordables aux Canadiens qui en ont besoin.

En outre, la façon dont l'initiative sur le logement abordable est structurée en ce moment prête beaucoup au gaspillage. En d'autres termes, on dépense beaucoup plus d'argent pour construire des logements abordables que ce qu'il en coûterait dans le secteur privé.

Je le demande à la députée: pourquoi investir encore plus d'argent dans un système qui ne semble pas fonctionner alors que, parce qu'il y a surabondance d'immobilier, nous pourrions donner immédiatement des allègements fiscaux aux personnes âgées et aux gens qui en ont besoin et faire en sorte qu'ils puissent se permettre un logement tout de suite?

L'hon. Marlene Jennings: Monsieur le Président, j'inviterais le député du Parti conservateur à faire ses recherches un peu plus soigneusement. Il verrait que le programme du gouvernement fédéral en matière de logement abordable encourage la participation des promoteurs du secteur privé à des partenariats pour la construction de logements à prix modique. Dans ma circonscription, il y a des promoteurs du secteur privé qui construisent des logements à prix modique dans le cadre du projet Benny Farm. Donc, la participation du secteur privé existe déjà.

Le programme encourage aussi les partenariats avec les coopératives d'habitation. Il encourage les partenariats avec les municipalités qui administrent leur propre programme de logements sociaux. Il encourage les partenariats avec, par exemple, Habitat pour l'humanité. Ce qu'il y a d'intéressant dans le programme de logement abordable et dans l'Initiative pour les sans-abri, c'est qu'ils prévoient des partenariats avec toutes les parties intéressées, y compris le secteur privé.

Je ne peux parler que pour le Québec, mais je peux dire que cela fonctionne dans cette province. On construit des logements et il y a de vraies personnes qui vivent dans ces logements, des personnes qui n'avaient pas accès à des logements auparavant ou qui devaient payer jusqu'à 50 p. 100 de leur revenu net ou même, dans certains cas, de leur revenu brut pour se loger. Cette proportion a maintenant été réduite à 25 ou 30 p. 100. Cela fonctionne. Je ne sais pas si c'est la même chose dans la province du député, mais cela fonctionne au Québec.

Je crois comprendre qu'on vient de signer une entente avec l'Ontario. Cela fonctionnera en Ontario en partenariat avec les coopératives d'habitation. Si ce n'est pas déjà le cas, cela fonctionnera aussi en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador, aux Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et au Yukon. Le seul endroit où cela ne fonctionne pas est peut-être l'Alberta, et c'est peut-être à cause des conservateurs.

● (1630)

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, la députée s'est montrée très engagée à l'égard des questions que nous discutons.

Je ne veux choquer personne, mais je crois vraiment que la question qu'a soulevée le député conservateur, il y a un instant, est une question sérieuse qui devrait nous préoccuper, car elle porte sur la mise en oeuvre d'initiatives fédérales dans le secteur du logement.

Initiatives ministérielles

Je parle du point de vue d'une personne qui est originaire de la Nouvelle-Écosse lorsque je dis que, en dépit de l'engagement du gouvernement fédéral d'affecter enfin des fonds à la construction de logements vraiment abordables, je ne parle pas des initiatives en faveur des sans-abri. Je ne veux pas être injuste, mais ces initiatives ont donné de l'espoir aux groupes chargés des logements sociaux et les ont grandement encouragés à tenter de maintenir la pression et d'amener le gouvernement à prendre des initiatives de fond en matière de logements à prix modique, mais cela n'a pas donné lieu à la création d'un grand nombre de logements à prix modique. Absolument pas.

Nous parlons maintenant de logements à prix modique. La Nouvelle-Écosse a à peine augmenté la mise, de sorte qu'une partie considérable des fonds fédéraux affectés aux logements sociaux...

Le vice-président: La secrétaire parlementaire a la parole.

L'hon. Marlene Jennings: Monsieur le Président, je sais gré à la députée de Halifax de demander si de vrais logements ont été construits dans le cadre du programme de logement à prix modique du gouvernement fédéral.

Je souligne que le programme initial de logement à prix modique prévoyait que le gouvernement fédéral négocie et signe des ententes avec les gouvernements provinciaux. Dans bien des cas, ces gouvernements possédaient leurs propres programmes et étaient peut-être mieux placés pour déterminer où se trouvaient les besoins dans leur province. Le programme prévoyait également des fonds de contrepartie de la part des gouvernements provinciaux. Dans certains cas, des gouvernements provinciaux n'étaient pas désireux ou en mesure de verser des fonds de contrepartie.

Le projet de loi C-48 ne prévoit pas de fonds de contrepartie.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole, au nom de mes électeurs, au sujet de projet de loi C-48, le budget libéralo-néo-démocrate qui a été concocté dans une chambre d'hôtel de Toronto. Nous croyons savoir que M. Hargrove a joué un rôle clé. J'en viens au contenu du budget et aux raisons pour lesquelles nous nous opposons à son adoption.

Mme Bev Desjarlais: Épargnez-nous la même vieille rengaine.

Mme Alexa McDonough: Passez au point suivant. Nous en avons assez d'entendre les mêmes faussetés.

M. Gary Lunn: Monsieur le Président, je vais les laisser terminer.

Il est important de recentrer le débat sur les faits. Lorsque le gouvernement a présenté son budget, le projet de loi C-43, aucun des éléments du budget à l'étude ne l'intéressait. Le ministre des Finances a même déclaré publiquement que l'on ne pouvait choisir uniquement les éléments du budget qui nous plaisent, que ces éléments ne pouvaient pas être ajoutés.

Le NPD a exercé des pressions sur le gouvernement relativement à certains de ces éléments, et je comprends pourquoi il l'a fait, mais lorsque les libéraux ont présenté leur budget au départ, ils ont dit qu'aucune modification ne pourrait y être apportée. Il ne faut pas se leurrer; ce budget-ci a été présenté pour une seule et unique raison, à savoir garantir au gouvernement les 19 voix dont il avait besoin pour rester au pouvoir. Aucune autre raison...

Mme Alexa McDonough: Notre but était de coopérer et de faire avancer les choses.

M. Gary Lunn: Monsieur le Président, la députée de Halifax aime chahuter comme ses collègues néo-démocrates. J'apprécierais

énormément que ces députés m'accordent autant de respect que je leur en ai donné lors qu'ils sont intervenus.

Le dépôt de ce budget a coûté près d'un quart de milliard de dollars par vote. Les libéraux ont extrait quatre éléments de notre programme pour ensuite acheter des votes dans le but de sauver le gouvernement. Ces quatre éléments m'importent peu, mais je trouve inadmissible qu'un gouvernement achète des votes pour rester au pouvoir.

Examinons un peu ce dont nous sommes témoins à la Chambre depuis six mois. Il y a surtout eu le scandale des commandites. Les faits se passent de commentaires. Nous avons entendu les témoins. Nous avons tous entendu les témoignages qui confirment que des millions et des millions de dollars ont été acheminés au Parti libéral. En réaction au pire scandale de l'histoire politique canadienne, le gouvernement, qui était sur le point d'être renversé, a pris davantage d'argent des contribuables pour acheter des votes. Voilà qui est répréhensible. Cela ne devrait pas se produire. J'appuie entièrement le Parti conservateur de faire tout son possible pour s'opposer à ce budget.

À l'heure actuelle, le gouvernement a totalement perdu le contrôle des dépenses de programmes. Il anéantira complètement l'économie canadienne avec ces dépenses de 4,6 milliards de dollars, ce budget...

L'hon. Paul Harold Macklin: Pendez-vous vous-même avec votre propre corde.

M. Peter Julian: ...que vous vouliez donner en toute prodigalité aux entreprises.

Mme Alexa McDonough: Faites preuve d'un peu de respect à l'égard des faits.

M. Gary Lunn: Monsieur le Président, encore une fois, je demande à la députée d'Halifax et à ses collègues de m'accorder le même respect que j'ai accordé à la députée lors de son intervention que j'ai écoutée calmement.

Le budget ne comporte qu'une page, dans la version anglaise comme dans la version française, mais prévoit des dépenses de 4,6 milliards de dollars. La dernière fois que nous avons vu des mesures législatives vagues comme celle-ci, c'était dans le cas du registre des armes à feu et du scandale des commandites. Évidemment, personne ne connaissait les détails de ces programmes, mais on sait que le gouvernement a complètement perdu le contrôle des dépenses. Aucune reddition de comptes n'avait été prévue. Il n'y avait pas de freins. Il est incroyable que les néo-démocrates croient vraiment que ce budget est possible. Je comprends qu'ils sont soudainement devenus de véritables parties prenantes au Parlement grâce à leur nouvelle amitié avec les libéraux, mais je dois absolument m'opposer à la façon dont les choses se sont passées.

• (1635)

Nous pourrions nous pencher sur certains des éléments de ce budget. Permettez-moi de parler du bilan des libéraux en matière d'environnement. Le Protocole de Kyoto a été signé il y a près de 10 ans et les émissions de dioxyde de carbone augmentent. Nos grands centres urbains ont de plus en plus de problèmes de smog. Dites-moi un peu ce que le gouvernement actuel a fait en matière d'environnement au cours des dix dernières années. Rien du tout. Il n'a rien fait du tout et maintenant, il voudrait que nous acceptions de signer un chèque en blanc d'un montant de 4,6 milliards de dollars qui seraient censés être dépensés pour l'environnement.

Présentez-moi un programme ou une mesure législative dont nous pourrions mesurer les résultats tangibles. Je pourrais alors accorder mon appui. Toutefois, les chèques en blanc que les néo-démocrates veulent donner au gouvernement, c'est autre chose.

En ce qui a trait aux programmes de formation, j'aimerais rappeler aux députés d'en face que c'est le Parti conservateur qui a dit, dans le cadre d'un amendement au discours du Trône, que nous devons réduire les cotisations d'assurance-emploi pour favoriser l'emploi au pays. La caisse de l'assurance-emploi a un excédent de 46 milliards de dollars. Nous n'avons pas besoin d'argent neuf. Ce dont nous avons peut-être besoin toutefois, c'est d'un calcul honnête des fonds qui se trouvent dans cette caisse et d'une garantie que ces sommes seront mises à la disposition des travailleurs.

Il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire, mais le budget néo-démocrate n'en fait pas partie. J'aimerais revenir à la Colombie-Britannique où le NPD a dirigé la province pendant huit années consécutives. Notre économie s'est effondrée. Nous avons accumulé les déficits.

Le ministre de la Santé, qui est un membre important du Cabinet, a participé à la construction des traversiers rapides. Ce projet a englouti un demi-milliard de dollars de l'argent durement gagné par les contribuables. Cet argent est disparu. Il s'est évaporé.

C'est là le genre de choses que nous trouverons dans ce budget. Il n'y a pas de détails, pas de programmes. Les libéraux ont dépensé 4,6 milliards de dollars en 400 mots. Compte tenu du bilan du gouvernement à cet égard, sont-ils assez naïfs pour croire qu'il rendra quelque compte que ce soit?

Je suis tout à fait d'accord pour que nous nous battions jusqu'au bout dans ce dossier et que nous nous opposions à cette mesure législative chaque fois que nous aurons l'occasion de le faire. Nous avons la responsabilité constitutionnelle d'obliger le gouvernement à rendre des comptes. C'est ce que nous faisons d'ailleurs. Cette mesure législative renferme des lacunes fondamentales. Elle a été déposée de façon tout à fait cavalière, dans le seul but de soutenir un gouvernement pour lui permettre de s'accrocher au pouvoir.

En résumé, on peut dire que les députés néo-démocrates ont été achetés au prix de 4,6 milliards de dollars. Ils ont vendu leur âme. Et soudainement, ils croient qu'ils sont devenus les nouveaux amis du Parti libéral.

J'ai hâte à la prochaine campagne électorale. Je crois savoir qu'elle aura lieu vers la fin de l'année en cours ou au début de l'année prochaine. Le premier ministre a dit qu'elle s'amorcerait 30 jours après le dépôt du rapport de la Commission Gomery. Si le premier ministre veut tenir des élections sur le présent budget, qu'il le fasse. Le NPD et les libéraux peuvent tenir une conférence de presse commune et défendre leur budget, qui est fondamentalement vicié.

Quelles sont les modalités d'application de la proposition concernant le logement? À quoi pouvons-nous nous attendre? Donnons un chèque en blanc aux libéraux pour dépenser 4,6 milliards de dollars. Qu'offriront-ils aux Canadiens selon nous?

Pourquoi n'y a-t-il pas de détails sur les réductions d'impôt? Pourquoi ne pas réduire le coût du logement pour que les premiers acheteurs puissent faire l'acquisition d'une maison? Pourquoi ne pas aider financièrement les coopératives d'habitation et d'autres genres de programmes d'habitation? Le budget ne renferme aucune précision à cet égard. Ce ne sont que 400 mots pour 4,6 milliards de dollars de dépenses.

Il faut être cinglé pour appuyer un budget aussi vague, sans parler de la façon dont il a été concocté dans une chambre d'hôtel, par le

Initiatives ministérielles

gouvernement en compagnie de Buzz Hargrove à Toronto, qui se sont entendus sur un cocktail de dépenses de rêve de 4,6 milliards de dollars. Les simples députés du Parti libéral n'ont pas eu grand-chose à dire sur leur propre budget.

Le ministre des Finances a affirmé que le budget formait un tout, qu'il ne pouvait être modifié et que l'on ne pouvait choisir une mesure, mais pas l'autre. Si les présentes mesures correspondent à la véritable intention des libéraux, pourquoi ne figuraient-elles pas dans le premier budget? Elles n'y étaient pas parce qu'il n'y croit pas. Elles n'y étaient pas parce qu'il n'avait aucunement l'intention de les prendre.

Examinons comment ces mesures ont vu le jour. Examinons ce qu'elles sont. C'est une farce monumentale. Depuis mon arrivée à la Chambre il y a huit ans, je n'ai jamais rien vu d'aussi pathétique. Il est ridicule de proposer des dépenses de 4,6 milliards de dollars sans donner de détails et de nous demander de les approuver. Ils se moquent de nous.

●(1640)

Nous allons nous battre pour tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays afin de nous assurer que leur argent durement gagné soit dépensé sagement et d'une manière responsable. Nous allons mettre le gouvernement au défi. Je suis prêt à discuter de ce projet de loi avec le gouvernement n'importe quand. Je suis prêt à me mesurer à n'importe quel candidat libéral dans toute élection ainsi qu'à n'importe quel candidat des nouveaux amis des libéraux, les néo-démocrates. Qu'ils fassent cause commune, qu'ils aient leur nouveau ministre de la Santé de la Colombie-Britannique parce qu'ils sont comme cul et chemise et que les Canadiens méritent beaucoup mieux.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député, en particulier la partie qui portait sur la Colombie-Britannique. Comme le député le sait, à l'assemblée législative, les deux tiers de sa circonscription sont maintenant représentés par des députés provinciaux du NPD. Cela s'explique très facilement. Les libéraux de Gordon Campbell en Colombie-Britannique ont affiché les plus importants déficits de toute l'histoire de la province, alors que le NPD présente des budgets équilibrés. Je crois que ses électeurs lui envoient un message clair.

Il est également important de prendre note que le pire bilan de l'histoire du Canada sur le plan de la gestion financière appartient aux conservateurs de Brian Mulroney. Plus tôt aujourd'hui, les conservateurs ont parlé de l'excellent travail accompli par M. Mulroney et ils ont souligné son bilan. Ce bilan se résume aux plus importants déficits et aux pires résultats financiers de l'histoire du Canada.

L'incompétence des conservateurs sur le plan financier ne se limite pas à ce qui s'est produit il y a 15 ans. Nous savons qu'en juin dernier, les conservateurs ont présenté le programme politique le plus énorme, le plus gonflé de l'histoire du Canada. Ils promettaient de dépenser 86 milliards de dollars, et c'était avant que le chef conservateur n'ajoute le porte-avions à la dernière minute. Nous n'avons jamais su combien cela aurait coûté exactement. Ce programme était le plus ruineux et le plus financièrement irresponsable de l'histoire du Canada. Voilà ce que le Parti conservateur représente.

Initiatives ministérielles

Je me rallie à certains des commentaires du député, à propos de l'inaction des libéraux sur le plan de l'environnement, du logement et de la pauvreté. C'est pourquoi les 19 députés de ce coin-ci de la Chambre se sont mis au travail pour essayer de changer les choses, afin que le Parlement s'attaque à ces questions.

Le député a utilisé le terme « ridicule ». J'aimerais lui demander s'il trouve les commentaires suivants ridicules:

Je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit de mal dans l'idée de dénoncer quelqu'un, ni dans l'idée que quelqu'un veuille vous offrir un pot-de-vin. Ce qui est mal, c'est lorsque vous acceptez le pot-de-vin, mais lui ne l'a pas fait.

Cette déclaration est l'oeuvre du chef du Parti conservateur. Il dit qu'il est acceptable d'offrir des pots-de-vin, mais pas de les accepter. Ces commentaires ont été publiés dans le journal d'aujourd'hui.

•(1645)

M. Gary Lunn: Monsieur le Président, ces observations sont absurdes. Elles sont simplement ridicules.

Ces députés devraient peut-être apprendre à se taire. J'ai fait preuve de respect envers le député en écoutant ses questions et je lui serais reconnaissant de me rendre la pareille.

Il est absurde de croire qu'on puisse être fier de la performance du NPD en Colombie-Britannique. Je me ferai un plaisir de débattre ce point avec n'importe quel député néo-démocrate n'importe quand. Les néo-démocrates ont un bilan lamentable en Colombie-Britannique. Les néo-démocrates font maintenant équipe avec les libéraux fédéraux. De folles dépenses sont prévues, comme celles qui ont ruiné l'économie de la Colombie-Britannique. Tous les Britanno-Colombiens pourront vous décrire ces huit ans qui ont constitué rien de moins qu'un désastre.

Le député a déclaré que les conservateurs voulaient acheter un porte-avions. C'est un mensonge éhonté. C'est complètement faux et je n'hésite pas à le déclarer publiquement. S'il veut prendre la parole à la Chambre...

Le vice-président: Je demanderais au député de Saanich—Gulf Islands de retirer le mot « mensonge ». Il pourrait se lancer dans un débat, mais, très certainement, il...

M. Gary Lunn: Monsieur le Président, je pourrais retirer le mot « mensonge » pour parler de déclarations totalement fausses, puisque c'est ce dont il s'agit. Les Canadiens savent que c'est tout simplement quelque chose que les libéraux ont mis dans une publicité à la télévision. Il est important que le compte rendu soit précis.

Nous intervenons à la Chambre. Nous débattons les dossiers. Il faut au moins faire des déclarations exactes et non présenter une longue diatribe sans valeur qui nous fait perdre notre temps.

Le vice-président: Pour que ce soit bien clair, je demanderais au député de Saanich—Gulf Islands de retirer le mot « mensonge ».

M. Gary Lunn: Absolument.

Le vice-président: Je remercie le député.

M. Borys Wrzesnewskij (Etoibicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais interroger mon vis-à-vis au sujet de certaines des affirmations contenues dans son discours. Le député du NPD a déclaré que son parti souhaitait prendre sa place au Parlement. Il me semble qu'il est ressorti des dernières élections que la population canadienne a clairement fait savoir qu'elle souhaitait voir fonctionner un gouvernement minoritaire et que la collaboration s'imposait.

J'ai pu constater que les conservateurs n'étaient pas heureux de voir le chef de l'opposition jouer le rôle de chef de l'opposition. Le parti était en tête dans quelques sondages et c'est à ce moment-là qu'ils ont retiré leur appui.

Les conservateurs étaient à la recherche d'un nouveau rôle. Ils étaient disposés à laisser tomber leurs amis du secteur de l'entreprise. Comment le député peut-il expliquer le rôle qu'ils ont joué en laissant tomber leurs amis tout simplement pour que leur chef devienne premier ministre?

•(1650)

M. Gary Lunn: Monsieur le Président, je tiens à dire que je suis très fier de notre chef, de ses réalisations et de ce qu'il représente. Nous avons un chef honnête et intègre qui a des principes. Lorsque la Chambre étudie une mesure législative, il s'attend à ce que tous les députés de son groupe parlementaire agissent en fonction des intérêts supérieurs des Canadiens. Nous allons continuer d'agir de la sorte.

Les sondages varient de jour en jour. Le député a beau croire tous leurs résultats si c'est ce qu'il souhaite. Les sondages vont montrer que notre parti est en avance sur le sien à un moment donné et les résultats vont bien changer dix fois d'ici les prochaines élections.

Ce qui importe, par contre, ce sont les valeurs qu'un parti représente et les résultats qu'il obtient au Parlement.

M. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'estime que c'est une chance pour moi de pouvoir prendre la parole sur le projet de loi C-48, un projet de loi très important qui s'inspire des priorités du gouvernement.

J'ai eu l'occasion d'entendre certains des commentaires des députés de l'opposition. J'ai entendu bien des belles paroles et beaucoup de commentaires partisans. Nous devons toutefois tenir compte de certains faits. Comment en sommes-nous arrivés à cette situation? Comment en sommes-nous venus au point où, à la Chambre des Communes, nous avons l'occasion de débattre d'un projet de loi de nature budgétaire qui permettrait au gouvernement d'investir des milliards de dollars dans les programmes sociaux?

Il est important de reconnaître le travail acharné du gouvernement depuis qu'il a hérité d'un déficit de milliards de dollars au début des années 1990. Le gouvernement a réussi à réduire le déficit. Qui plus est, il a même commencé à réduire la dette. Il l'a fait à hauteur de 66 milliards de dollars, ce qui représente des économies d'environ 3 milliards de dollars par année à cause des intérêts en moins.

En outre, le gouvernement s'est livré à un examen interne des dépenses qui figure dans le budget de 2005. De là découle aussi le présent projet de loi. Nous avons économisé 11 milliards de dollars en cinq ans, seulement à ce chapitre. Le gouvernement a économisé des milliards de dollars qui lui permettent maintenant de procéder à de nouveaux investissements.

Notre débat se fait avec l'économie en arrière-plan. L'opposition parle de productivité et de saine gestion financière. Elle parle de l'importance de la reddition de comptes aux contribuables. Voyons un peu les données économiques et arrêtons-nous aux faits.

Initiatives ministérielles

De 1997 à 2004, le Canada a été le premier pays du G7 pour la croissance annuelle moyenne de l'emploi, avec un taux de croissance de 2,2 p. 100. Le taux de chômage au Canada s'établit actuellement à 6,8 p. 100. En mai, donc il n'y a pas longtemps, grâce à ses politiques et à ses initiatives, le gouvernement a aidé à créer 35 000 emplois pour les Canadiens d'un océan à l'autre. C'est là quelque chose de remarquable.

L'écart entre les taux de chômage au Canada et aux États-Unis était de cinq points de pourcentage en 1996, lorsque nous avons hérité du déficit et des problèmes financiers du gouvernement conservateur, mais cet écart n'est plus que de 1,5 p. 100 aujourd'hui.

Le taux de productivité moyen du Canada s'est beaucoup amélioré ces dernières années. Globalement, de 1997 à 2004, le taux de croissance de la productivité de la main-d'œuvre des entreprises s'est établi à 2,1 p. 100 par année, alors qu'il n'était que de 1,2 p. 100 de 1990 à 1996.

Ce sont là quelques indicateurs économiques qui montrent la direction que notre pays a prise, d'où nous sommes partis, comment nous sommes parvenus à la situation financière saine, donc propice aux investissements, où nous nous trouvons actuellement.

L'opposition nous demande continuellement ce que signifie le fait de gouverner, vers quoi nous nous dirigeons et ce que nous voulons réaliser. Nous sommes un parti socialement très progressiste, mais je ne veux pas aborder les questions sociales; nous sommes aussi financièrement très sensés. Nous avons la confiance de la population canadienne. Quel parti a jugulé le déficit? C'est notre parti. Quel parti a réduit la dette? C'est notre parti.

Nous sommes maintenant en mesure d'investir dans des initiatives clés. Nous avons décidé de travailler avec le NPD et de conclure un accord portant sur des domaines d'intérêt commun. Ce n'était pas un nouveau budget. Cela n'est pas sorti de nulle part. C'était un accord qui reposait sur un fond commun. Ce nouvel accord mettait l'accent sur des secteurs où les deux partis pouvaient travailler ensemble en vue de faire des investissements intelligents. Cet accord représente 4,5 milliards de dollars d'investissements dans quatre secteurs clés: le logement abordable, l'éducation postsecondaire, la protection de l'environnement et l'aide étrangère.

Je ne comprends tout simplement pas ce qui inquiète les députés de l'opposition. Ne se soucient-ils pas du logement abordable? Les habitants de Mississauga—Brampton-Sud et d'autres régions du pays ont besoin de logements abordables.

Les députés de l'opposition ne sont-ils pas préoccupés par l'enseignement postsecondaire? Il n'y a pas si longtemps, j'ai fait mon baccalauréat à l'Université York et ma maîtrise à l'Université de Windsor. Je me souviens que les droits de scolarité augmentaient alors je comprends très bien qu'il nous faut aider les étudiants.

Les députés de l'opposition se préoccupent-ils de l'environnement? Nous avons entendu parler du smog à Toronto et ailleurs au pays. L'environnement est un enjeu important; je ne comprends pas quel est le problème de l'opposition à cet égard.

L'opposition se préoccupe-t-elle de l'aide étrangère? Même aujourd'hui, l'opposition a fait référence au 0,7 p. 100 pour l'aide étrangère. La seule façon d'atteindre ce niveau, c'est en investissant. Nous avons donc investi dans ces domaines.

•(1655)

À quoi équivalent ces 4,5 milliards de dollars? Les députés d'en face présentent la situation comme si elle nous échappait et que nous ne maîtrisons pas nos dépenses. C'est faux. Les 4,6 milliards de dollars viendront des excédents prévus. Comment obtenons-nous ces

excédents? Certains économistes estiment que nous sommes trop conservateurs. Ils trouvent que nous utilisons une approche trop prudente parce que nous ne voulons pas de déficit. Ils ont absolument raison: nous n'en voulons pas.

Nous sommes arrivés au pouvoir et avons éliminé les déficits. Nos excédents découlent de notre méthodologie et de notre façon de calculer nos budgets.

Soit dit en passant, les 4,6 milliards de dollars représentent environ 1 p. 100 de notre budget de base sur deux ans, étant donné que nous dépensons approximativement 200 milliards de dollars annuellement. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi ce 1 p. 100 empêcherait l'opposition de dormir.

De plus, nous nous sommes engagés à réduire la dette de 4 milliards de dollars sur deux ans.

Comme je l'ai dit plus tôt, sur le total de 4,6 milliards, une somme de 1,6 milliard de dollars sera affectée aux logements abordables, l'un des quatre domaines dans lesquels nous investissons. Ce montant aidera certainement de nombreuses familles à faible revenu de ma circonscription qui éprouvent des difficultés. Mes collègues ont déjà parlé de certaines de nos initiatives. C'est un bon investissement qui vient s'ajouter à ce que le gouvernement a déjà promis dans le budget.

Le gouvernement investira aussi dans l'enseignement postsecondaire. Le campus Erindale de l'Université de Toronto n'est pas situé dans ma circonscription proprement dite, mais dans une circonscription voisine; j'y rencontre de nombreux étudiants. Certains m'ont même aidé pendant la campagne électorale. L'endettement de ces étudiants, notamment ceux qui fréquentent l'Université de Toronto, une fois leurs études postsecondaires terminées est ahurissant. Pour eux, ce projet de loi sera un énorme soulagement.

Nous avons parlé de la désaffection des jeunes pour la politique. C'est un problème qui en dit long sur leurs préoccupations. C'est là une de leurs préoccupations, et le fait que nous fassions cet investissement judicieux est révélateur de l'attention que nous accordons aux jeunes.

Il est aussi question de l'environnement. Nous dépensons environ 900 millions de dollars à ce chapitre, et l'accent est mis sur le transport en commun. Je sais que c'est une question très importante dans la circonscription de Mississauga—Brampton-Sud. Il est vrai que cette région connaît un essor très rapide. Quand on examine les données sur un an, on constate que, sur les 240 000 personnes qui immigrent au Canada, près de 100 000 choisissent de s'établir à Toronto ou dans la région du Grand Toronto. Cela a évidemment provoqué le développement de cette région. Nous devons faire des investissements judicieux dans le transport en commun afin que les gens aient une solution de rechange viable à l'utilisation de leur voiture, ce qui peut très certainement avoir des répercussions sur l'environnement.

Il y a deux semaines, quelques électeurs se sont présentés à mon bureau. Ils m'ont expliqué qu'ils venaient de l'étranger, plus particulièrement de l'Inde. Ils s'étonnaient du fait que nous nous préoccupions de l'environnement, que nous investissons dans ce secteur, que nous en avons fait une priorité, ce qui en dit long sur le genre de pays que nous avons bâti. Vu leurs origines, ils étaient très fiers de cela. Ils venaient d'un grand centre urbain. Une de ces personnes m'a expliqué qu'un jour, elle était sortie vêtue d'un t-shirt blanc. Lorsqu'elle était rentrée, au bout de quelques heures, le t-shirt était tout noir. Voilà le genre de problèmes environnementaux qui existent ailleurs.

Initiatives ministérielles

L'environnement devrait donc être une priorité, et je me réjouis que nous dépensions aussi 900 millions de dollars dans ce secteur.

Le quatrième volet de l'accord que nous avons conclu avec le NPD concerne l'aide étrangère. Nous investirons 500 millions de dollars à cet égard.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement a des responsabilités et un rôle à jouer non seulement au niveau intérieur, mais aussi à l'étranger. Nous avons une obligation envers les pays qui ont besoin de notre aide et envers les populations qui comptent sur nous pour les aider.

Je pense que la somme de 500 millions de dollars en aide extérieure constitue un bon investissement. Nous projetons ainsi l'image du genre de pays que nous formons. Comme l'a voulu notre ancien premier ministre, M. Pearson, nous sommes un pays qui souhaite jouer un rôle dans le monde. La tradition s'est maintenue au fil des ans et elle est défendue aujourd'hui par notre premier ministre actuel, qui a eu l'occasion de voyager à l'étranger.

J'ai eu, moi aussi, le privilège de voyager à l'étranger en compagnie du premier ministre, plus particulièrement en Asie du Sud-Est après le désastre du tsunami. Un très grand nombre de personnes ont vu leur existence complètement dévastée. Elles ont perdu leur foyer, ont été déplacées et avaient besoin d'assistance.

Étant donné que nous sommes un pays privilégié qui se trouve dans une situation financière avantageuse, où nous avons des millions sinon des milliards de dollars d'excédents budgétaires, nous avons une responsabilité. Le premier ministre a eu bien entendu un grand rôle à jouer dans tout cela.

Aujourd'hui, nous débattons non pas du budget, mais plutôt du genre de pays que nous voulons bâtir. L'injection d'une somme supplémentaire de 4,6 milliards de dollars dans notre économie et dans notre infrastructure sociale est très importante.

● (1700)

Grâce à ce budget, le gouvernement investira dans des domaines clés, et notre coalition avec le NPD afin de faire adopter le budget nous permettra d'investir encore davantage. Il ne s'agit pas d'un geste de désespoir, mais plutôt de l'expression de notre philosophie et de notre volonté de bien servir le peuple canadien.

Nous formons un gouvernement minoritaire parce que les gens voulaient que nous collaborions avec les députés de l'opposition. C'est pourquoi nous avons conclu un accord avec le NPD. Sur quels domaines porte cet accord? Il porte sur l'éducation, et je n'y vois rien de mal. Il porte également sur l'environnement et sur le renforcement de notre rôle dans le monde. J'en suis très fier et je n'hésiterai pas à défendre le budget.

Je voudrais une nouvelle fois féliciter le premier ministre et le ministre des Finances pour les efforts considérables qui leur ont permis de préparer ce budget.

[Français]

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter mon collègue pour la présentation qu'il nous a faite aujourd'hui.

J'ai trouvé un aspect de son discours particulièrement intéressant. C'est celui disant que la population canadienne a choisi un gouvernement minoritaire, c'est-à-dire un gouvernement qui s'est avéré minoritaire en fonction de la représentation ici, dans cette Chambre. Bien sûr, la population ne choisit pas le gouvernement directement, mais élit un certain nombre de députés de chaque parti, ce qui dicte ensuite la répartition de la députation en Chambre.

Cela dit, mon collègue et moi allons nous entendre à dire que la population a décidé que ce Parlement devait fonctionner. Il n'était pas inscrit sur le bulletin de vote: « Nous voulons que le Parlement ne fonctionne pas. » On a donc confié, de façon collective, à tous les parlementaires le mandat de faire fonctionner le Parlement.

Dans sa présentation, le collègue vient de dire que c'est partie intégrante de ce mandat que de négocier avec les autres formations politiques dans cette Chambre pour voir à la bonne gouvernance de ce pays. N'est-il pas d'accord avec moi pour dire que le projet de loi C-48 est en quelque sorte un témoignage de ce bon vouloir de faire fonctionner ce Parlement, et ce, dans le meilleur intérêt de la population canadienne?

[Traduction]

M. Navdeep Bains: Monsieur le Président, le député souligne un élément clé de la notion du fonctionnement idéal d'un gouvernement minoritaire. C'est très simple. Nous n'avons pas une majorité des sièges à la Chambre, ce qui nous oblige à coopérer avec les autres partis. Allons-nous travailler avec les séparatistes? Probablement pas, parce qu'ils veulent détruire le pays.

Nous avons tenté de travailler avec les conservateurs, mais ils sont incapables de comprendre que l'investissement dans ces domaines clés fait partie de notre programme social. D'abord ils nous appuient, et ensuite ils s'abstiennent. Pour une raison quelconque leurs genoux cèdent sous la pression et ils ne peuvent plus nous soutenir. Quelques semaines plus tard, ils se rendent compte que le budget est bon et maintenant ils sont mal pris parce que nous avons renforcé davantage le budget avec nos amis du NPD et, tout d'un coup, ils perdent leur sang froid et font volte-face. Ils appuient le projet de loi C-43 mais ne sont pas d'accord avec le projet de loi C-48.

Je pense effectivement que les conservateurs ont fait volte-face. Nous, en revanche, avons démontré notre capacité de travailler avec d'autres partis afin de veiller au renforcement des assises sociales du pays et de veiller à faire de bons investissements dans certains domaines clés, les domaines dont j'ai parlé dans mon discours, comme le logement à prix modique. Je ne comprends pas ce qu'ils trouvent à redire là-dessus.

Un autre domaine est l'éducation postsecondaire. Si je me souviens bien, certains députés ont dit que leurs enfants étaient actuellement aux études. Je sais qu'ils touchent un certain salaire en tant que députés, mais il s'agit quand même d'un bon investissement dans l'éducation postsecondaire. Nous investissons aussi dans l'environnement et l'aide à l'étranger.

Ce sont tous des domaines clés dans lesquels nous avons investi et je suis fier que nous ayons travaillé avec le NPD. J'espère que le budget sera adopté, mais nous ne ferons pas volte-face. Il est malheureux que les conservateurs n'appuient pas le budget.

● (1705)

[Français]

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, j'ai bien aimé le discours du député. J'ai trouvé important qu'il aborde les thèmes sur lesquels porte le travail du NPD depuis son arrivée dans ce Parlement. Nous avons justement travaillé afin d'affecter plus de ressources en matière de logement. Nous savons que le nombre de familles et enfants pauvres ainsi que de sans-abri est en croissance au Canada. Effectivement, il fallait commencer à faire des investissements dans ce domaine.

Initiatives ministérielles

Il existe aussi une crise dans le domaine de l'éducation postsecondaire, de la formation et des études collégiales et universitaires. Au Québec comme partout au Canada, on vit une crise. Il faut absolument que ce Parlement commence à s'attaquer à ces questions.

L'environnement constitue également un élément clé. On sait que, malheureusement, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté dans ce pays. On était supposé accuser une diminution de 20 p. 100, mais au contraire, depuis cinq ans, on a pu constater une augmentation de 20 p. 100.

Tous ces investissements que le NPD a travaillé à incorporer dans ce budget, au moyen du projet de loi C-48, sont très importants. Je sais que le député est également conscient du fait que, partout au Québec, de plus en plus d'organisations oeuvrant pour les personnes pauvres ou handicapées, comme le FRAPRU qui s'occupe du logement, demandent aux députés des quatre coins de cette Chambre d'appuyer le budget, soit le projet de loi C-48.

Comme le député l'a mentionné, le Parti conservateur et, malheureusement, le Bloc québécois affichent leur opposition. Comment peut-il expliquer cette opposition, surtout celle du Bloc, alors que tellement de Québécois et Québécoises veulent véritablement que ce projet de loi soit adopté?

[Traduction]

M. Navdeep Bains: Monsieur le Président, le député manifeste clairement sa volonté de se concentrer sur quelques domaines clés, mais je lui rappelle qu'il y a toujours des priorités concurrentes et que les ressources sont limitées. Le gouvernement et le Parti libéral, sous la conduite du premier ministre et du ministre des Finances, ont bien montré qu'ils savaient doser toutes ces priorités.

La crise ne peut pas être générale. Tout ne peut pas avoir la même importance. Le député doit admettre et comprendre que les engagements dont nous avons parlé au sujet de ce budget, le projet de loi C-48, et les priorités que sont le logement, l'éducation postsecondaire, l'environnement et l'aide à l'étranger étaient des éléments importants de notre budget initial. Bien des gens le comprennent, et c'est pourquoi le Parti conservateur nous a appuyés au départ. J'ignore ce qu'il fera demain ou après-demain.

Ce sont des sujets de préoccupation commune. Nous ne devons pas oublier la nécessité d'équilibrer le budget. Il ne faut pas oublier que nous ne pouvons continuer à dépenser à un rythme tel que nous nous retrouverons avec un déficit sur les bras.

Encore une fois, il s'agit de priorités concurrentes. Il ne faut pas faire comme si c'était partout la crise, mais il faut consentir des investissements sensés dans d'importants domaines d'intérêt commun.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole au nom des habitants de Yellowhead et d'ajouter leur grain de sel au débat à l'étape du rapport du projet de loi C-48.

Je commencerai là où mon collègue a terminé, en posant une question. Comment nous sommes-nous mis dans ce pétrin? Comment en sommes-nous arrivés là, en train d'essayer de voir que faire avec ce projet de loi?

Je ne vois pas les choses exactement comme mon collègue. Selon lui, c'est parce que le gouvernement est minoritaire et que les Canadiens veulent qu'un gouvernement minoritaire fonctionne. Je suis d'accord avec lui sur ce point.

Si cela était vrai et si le gouvernement voulait collaborer avec les partis en vue de faire adopter des lois dans l'intérêt des Canadiens, il

aurait prévu ce pouvoir de négociation, et le projet de loi C-43, non pas le projet de loi C-48, aurait fait l'objet de négociations. On aurait pu établir un plan assorti de critères et de mesures de mise en oeuvre.

Le gouvernement, que l'histoire retiendra comme le gouvernement le plus corrompu que les Canadiens n'aient jamais eu, n'aurait pas accepté de négocier en désespoir de cause dans une chambre d'hôtel à Toronto. Les négociations n'auraient pas fait intervenir le mouvement syndical.

On aurait prévu les mesures de reddition de comptes dont doivent être assorties toutes les mesures législatives, au vu particulièrement de l'absence de reddition de comptes et de planification qui caractérise le gouvernement actuel. Si nous voulons être honnêtes dans nos débats, nous avons le devoir de comprendre ce qui s'est passé.

Les députés du NPD ont décidé qu'ils allaient vendre leurs votes et soutenir ce gouvernement corrompu. Ils ont dit: « Que pouvons-nous obtenir en échange? Allons dans cette chambre d'hôtel et voyons ce que nous pouvons négocier. Affichons notre prix! »

Voyons voir ce qu'ils ont obtenu et à quel prix. Après avoir vendu leurs votes en échange d'un appui au gouvernement coincé dans une position intenable, les députés du NPD ont dit: « Voyons voir nos priorités! »

Je sais ce qu'on a fait des priorités de ma circonscription. Les régions rurales de l'Alberta ont traversé une épreuve difficile lors de la crise de l'ESB. Cette crise faisait suite à deux années de sécheresse intense et à une infestation de sauterelles. Les régions de l'Atlantique et du centre du Canada ont dû prendre l'initiative de lancer un programme d'aide et de nous expédier du foin.

C'était une situation dévastatrice pour l'agriculture. Celle-ci n'a jamais été dans la situation où elle est maintenant. Nous avons un gouvernement qui a laissé tomber les agriculteurs à maintes reprises. En fait, les agriculteurs de ma circonscription sont tellement désespérés qu'ils ne savent pas vraiment quoi faire. Nombreux sont ceux qui en sont au point où ils perdent tout.

Lorsqu'un agriculteur perd tout, ce n'est pas simplement qu'il perd son travail, mais il perd toute sa vie et, dans de nombreux cas, l'histoire de sa famille. Bon nombre de ces exploitations agricoles sont transmises de génération en génération. C'est une situation dévastatrice.

Quelle est la priorité du NPD? Il n'y a pas un mot sur l'agriculture dans son projet de loi. Il n'y a pas une once d'aide à l'agriculture. Ce ne sont pas seulement les Canadiens de l'Ouest qui s'adonnent à l'agriculture en Alberta. Dans notre pays, l'agriculture, d'un océan à l'autre, est confrontée à la même situation et aux mêmes difficultés.

S'il avait pris le temps de déterminer ce qui sert le mieux les intérêts des Canadiens, il est certain que le NPD aurait intégré cette question à ses priorités. Cela n'a pas été le cas. Nous avons vu qu'il a concocté cette petite entente en 400 mots sur un bout de papier et il a indiqué qu'il présenterait ce nouveau projet de loi, le C-48. Il n'a pas de critères quant à la façon de dépenser cet argent. Il n'a pas de mécanismes de reddition de comptes, pas de plan. Je considère aussi que ses priorités ne servent pas nécessairement les intérêts des Canadiens.

Initiatives ministérielles

S'il s'agissait d'un gouvernement désireux de servir au mieux les intérêts des Canadiens, ce budget aurait été négocié dans le cadre du projet de loi C-43. Soyons honnêtes. La partie honnête du projet C-48, c'est que ce n'est pas ce qui s'est produit.

Combien d'argent a-t-on dépensé, en fait, à la Chambre au cours des deux derniers mois pour le bénéfice des Canadiens? Si nous étudions la question sous cet angle, nous constatons que le coût de cette entente s'est élevé à 4,5 milliards de dollars. Toutefois, nous devons ajouter cela à toutes les annonces que le gouvernement a faites pour acheter des voix, pas seulement les voix du NPD, qui ont coûté 4,5 milliards de dollars. Nous devons ajouter à cela 22 autres milliards. Un total de 26 milliards de dollars a été dépensé pour appuyer illégitimement le gouvernement. Telle est la situation dans laquelle nous nous retrouvons.

• (1710)

Toutefois, cela ne s'est pas arrêté là, parce que ce n'était pas tout à fait suffisant. Les libéraux avaient besoin des 19 votes du NPD pour rester au pouvoir. Mais même cela n'était pas encore suffisant. Ils ont dû acheter des députés de l'opposition. En effet, cela s'est aussi produit ici.

Cette tactique est la plus répréhensible, parce qu'il ne s'agit pas d'argent ou d'affectation de fonds. Il s'agit du respect accordé au rôle d'un parlementaire à la Chambre, du respect accordé au processus démocratique, processus que nous nous efforçons de protéger pour le bénéfice de tous nos électeurs, dans chacune de nos circonscriptions.

Je suis devenu aussi cynique que certaines personnes de ma région lorsque je leur parle des politiciens. Cette façon de faire ternit non seulement l'image du Parti libéral et du NPD, mais aussi l'image de chacun d'entre nous à la Chambre. Lorsque je rentre chez moi la fin de semaine, j'ai presque l'impression qu'il faudrait que je prenne plusieurs douches pour me purifier des choses sordides qui se passent ici et qui n'ont rien à voir avec les intérêts des Canadiens, ni avec ceux de la Chambre, de la démocratie ou de notre grande nation, qui compte parmi les meilleures au monde.

Que pouvons-nous faire? Nous devrions nous préoccuper du contenu du projet de loi C-48, compte tenu des autres mesures et programmes adoptés de façon impulsive par le gouvernement. Si on veut savoir ce que quelqu'un va faire, il suffit de regarder ce qu'il a fait dans le passé.

Dans le cas du projet de Davis Inlet, la réaction impulsive du gouvernement a été de réinstaller les Inuits, au coût de 400 000 \$ par habitant. Cette mesure n'a pas réglé le problème. Il y a aussi eu le scandale à DRHC. Le registre des armes à feu, dont on nous avait promis qu'il ne coûterait que 2 millions de dollars, a fini par coûter 2 milliards de dollars et c'est un désastre complet. Ce désastre se poursuit quotidiennement et annuellement. Sauf erreur, l'an dernier le registre a encore coûté 125 millions de dollars.

Il y a aussi le scandale des commandites, le modèle de tous les scandales, dans le cadre duquel on a essayé d'acheter les Québécois. Il n'est pas surprenant que ceux-ci soient si offensés par ce qui se passe. Ils considèrent que c'est une insulte personnelle. Le gouvernement a dévalorisé les Québécois par sa façon de s'occuper du scandale des commandites.

Les libéraux ont non seulement essayé d'acheter les Québécois, mais, au cours des deux derniers mois, ils ont essayé d'acheter les Canadiens, puis des députés de l'opposition. Pareille manœuvre est un véritable affront à la Chambre et à tout ce qu'il y a de bon dans cette institution et dans notre pays.

C'est ce qui fâche tant l'opposition à propos de cette mesure législative. Celle-ci nous est présentée sans plan ni mesures de reddition de comptes. Elle passera à la postérité tout comme le scandale des commandites ou le registre des armes à feu qui a coûté 4,6 milliards de dollars, en raison de ce qui va arriver dans les faits.

Pour savoir ce qu'il adviendra de cet argent, il suffit de voir comment le gouvernement a mené certains projets dans le passé; on saura alors exactement ce qui nous attend. Il est regrettable de voir de telles choses se produire à la Chambre, car cela place les Canadiens dans une situation intenable.

Comment remédier au problème? Nous aurons l'occasion, à l'étape du rapport, après l'examen au comité, de proposer des amendements pour mettre un peu d'ordre dans la situation folle et ridicule que vit la Chambre depuis deux mois environ.

Nous avons présenté un plan. Il faut rembourser la dette que les gouvernements ont accumulée dans le passé. Il faut examiner notre façon de procéder. Nous avons proposé un amendement à ce sujet. Nous avons proposé un amendement pour que les dépenses soient effectuées suivant un plan afin de prévenir un nouveau scandale. Nous voulons également qu'il y ait des dispositions de reddition de comptes.

Nous avons proposé trois amendements qui répondraient à ces trois préoccupations, dans l'espoir que le gouvernement les approuve à l'étape du rapport, pour que cela soit bénéfique en fin de compte.

J'estime que le Canada est la meilleure nation du monde et, si je ne m'abuse, la plupart des députés et des Canadiens partagent cet avis. Toutefois, le Canada n'a pas réalisé ce qu'il aurait dû réaliser. Cette situation est attribuable au fait qu'il est dirigé par un gouvernement qui n'a pas vraiment saisi l'occasion de développer, ce que je me plais à appeler, le rêve canadien. Cette entente de convenance coûtera au moins 3 000 \$ à chaque famille canadienne.

Voilà exactement ce qui est arrivé. Cet argent aurait pu servir à améliorer le niveau de vie. Il aurait pu aider les Canadiens à réaliser le rêve canadien et à faire l'envie du monde. Je mets n'importe qui au défi de me dire quelle population de 32 000 millions d'habitants, à part celle du Canada, dispose d'autant de ressources.

• (1715)

Le Canada devrait faire l'envie du monde. Il devrait avoir le plus haut niveau de vie au monde. Or, ce n'est pas le cas pour l'instant, même si les Canadiens ont ce qu'il y a de mieux dans tous les domaines. Le gouvernement devrait diriger la nation au lieu de nous faire l'affront de ne pas s'occuper comme il faut de certaines questions.

Des voix: Oh, oh!

M. Rob Merrifield: Je constate que cela déclenche une certaine réaction chez les libéraux. J'estime que c'est approprié, parce qu'ils doivent avoir honte de la façon dont ils traitent le Canada.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement devrait utiliser cet argent pour améliorer la situation de l'emploi et faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire. Il devrait également aider les gens à fonder des familles, acheter une maison ou épargner en vue de la retraite. Or, le budget fait une ponction directe d'au moins 3 200 \$ dans les poches des familles canadiennes. C'est absolument catastrophique. Il faut que cela cesse. Le problème est davantage lié à la corruption qu'à l'argent. J'en ai vraiment plus qu'assez.

• (1720)

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement ce que le député avait à dire au sujet du projet de loi. Il a dit que la priorité des négociations entre le gouvernement et le Nouveau Parti démocratique, comme il l'a appelé, a été d'acheter son soutien ou de vendre la cause des néo-démocrates. Selon cette logique, on présume, compte tenu qu'il a appuyé le projet de loi C-43, qu'il a aussi vendu son soutien parce qu'il appuyait des mesures auxquelles il souscrivait lui-même.

Il pourrait peut-être nous expliquer pourquoi quelque chose est immoral à son point de vue s'il s'agit de deux partis qui s'appuient l'un l'autre, mais que c'est différent s'il est une des parties en cause. Il pourrait peut-être nous expliquer comment il peut arriver à cela dans son esprit parce que c'est incompréhensible pour certains d'entre nous.

Ensuite, le député a parlé des amendements que son parti et lui voulaient proposer au projet de loi. J'examine maintenant certains de ces amendements. Je serais très curieux de l'entendre dire en quoi ces amendements, qui devraient selon lui améliorer le projet de loi, rendront le projet de loi meilleur.

Le troisième point que je voudrais aborder avec le député est le suivant. Selon lui, le gouvernement, un gouvernement qui, a-t-il dit plus ou moins, a tout cédé au NPD, a des priorités qui sont mauvaises parce que l'argent va au NPD.

Lorsque je considère la liste des quatre éléments prévus ici, il me semble difficile de dire que le NPD va toucher quoi que ce soit sur les 900 millions de dollars de plus qui sont prévus pour l'environnement. Il y a des fonds de 1,5 milliard de dollars pour les programmes de formation, les études postsecondaires, les Canadiens autochtones, etc. Je ne crois pas que les députés néo-démocrates soient aux études. Ils font leur travail à la Chambre. Quant aux 1,6 milliard de dollars prévus pour le logement abordable, le député ne croit-il pas que ce sont des citoyens canadiens qui en profiteront?

Enfin, en ce qui concerne le montant consacré à l'aide à l'étranger, il ne sera pas distribué directement. Il sera confié à l'Agence canadienne de développement international, l'ACDI, dont j'ai déjà été chargé à titre de ministre. Il sera donc confié à l'ACDI, qui l'administrera et bonifiera les programmes grâce auxquels les organisations non gouvernementales et d'autres font du bon travail au nom des Canadiens.

L'ACDI est l'une des organisations de développement international les plus respectées dans le monde entier. Sa réputation est excellente. J'ai parcouru le monde à la tête de ce groupe, et je connais sa réputation. Le député n'estime-t-il pas que l'ACDI, qui administre déjà un budget de 3 milliards de dollars par année, est en mesure de s'occuper des fonds prévus dans le projet de loi sur le budget?

M. Rob Merrifield: Monsieur le Président, les questions de mon collègue me donnent l'occasion de l'aider un peu. Je sais qu'il siège ici depuis une période de temps considérable, mais il y a peut-être une partie des choses qui se font ici qui lui a échappé.

Je ne suis ici que depuis 2000, donc je vois les choses avec un œil neuf. Voyons ce qui s'est produit dans le cas de ce projet de loi, par opposition à ce qui est arrivé au projet de loi C-43, qui a franchi toutes les étapes du processus. Les membres du comité se sont déplacés et ils ont dialogué avec les Canadiens d'un océan à l'autre au sujet du projet de loi C-43 pour voir s'il en ressortirait des idées sur les domaines dans lesquels il faudrait dépenser l'argent en cette prochaine année. Les budgets sont très importants, car ils présentent ces choix à tous les Canadiens.

Ce projet de loi, le C-48, n'a pas suivi ce processus. Il a suivi un processus étonnant: une chambre d'hôtel où se trouvaient trois personnes, quatre cents mots, pas de mécanisme de reddition de comptes, pas de planification et pas de décision sur la façon dont l'argent devrait être dépensé ou sur les priorités qu'il fallait définir.

Voilà pourquoi ce projet de loi est une abomination; il n'a pas franchi toutes les étapes normales du processus et a tourné en ridicule les budgets de notre pays. Il a également couvert la Chambre de ridicule, car son seul objectif était l'achat de votes. Il n'a rien à voir avec les Canadiens. À tous les députés d'en face qui disent que ce projet de loi est dans l'intérêt des Canadiens, je réponds que ce n'est pas le cas. L'argent a été dépensé au Canada, mais pas pour les Canadiens. Ces dépenses ont servi à acheter l'appui nécessaire pour qu'un gouvernement demeure illégalement au pouvoir. Cela doit absolument cesser. Il faut régler ce problème.

Qui le réglera? Un seul groupe est suffisamment puissant pour le faire: le public canadien. Les Canadiens sont conscients de ce qui se trame. Ils comprennent exactement ce qui s'est passé et, le moment venu, ils régleront le problème. J'ai bien hâte d'expliquer cela aux Canadiens pendant les prochaines élections. Les Canadiens ne sont pas dupes, ils vont faire cesser cela. J'ai bien hâte.

Le député a parlé de certains des amendements. Le but de nos amendements était d'introduire un minimum de bon sens dans ce qui s'est passé dans cette chambre d'hôtel. Le premier amendement portait sur le remboursement de la dette. C'était l'article 1. L'article 2 visait à dresser un plan pour garantir que les fonds ne seraient pas gaspillés ou mal utilisés. L'article 3 visait à inclure au projet de loi une disposition touchant la reddition de comptes concernant l'utilisation des fonds.

Voilà ce que je réponds à mon collègue. Je trouve sa question consternante, car il est à la Chambre depuis assez longtemps pour connaître les faits exacts.

• (1725)

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, je saisis l'occasion qui m'est offerte d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-48 ce soir. Je me suis demandé quelles impressions avaient les Canadiens qui suivaient ce débat, particulièrement du dernier échange et des commentaires formulés par le dernier intervenant.

Une chose évidente doit ressortir de tous les grands discours qui ont servi à taxer le gouvernement de corruption et son bilan budgétaire d'abomination. Toutes les personnes bien renseignées qui ne tarrissent pas sur les effets que cette mesure aura sur le public canadien devraient se montrer honnêtes et reconnaître que les Canadiens ont envoyé deux messages.

Initiatives parlementaires

Premièrement, ils ont dit qu'il voulait que le gouvernement établisse clairement des priorités. Deuxièmement, ils veulent que ces priorités soient articulées autour du budget. Ils porteront un jugement sur le gouvernement en fonction des suites que celui-ci aura données au budget.

Quant aux sondages, ils sont un outil permettant de jauger les impressions des gens sur nos actions. Nous n'agissons pas uniquement en fonction des sondages, mais ceux-ci indiquent clairement que les Canadiens veulent que nous revenions à l'essentiel et que nous renforçons les institutions dont ils dépendent, en particulier par le truchement de programmes sociaux et de programmes visant à améliorer l'environnement.

Prenons brièvement un peu de recul pour parler des priorités des Canadiens, sans pointer de doigt accusateur ou parler de corruption et de tout le reste. Si nous faisons cela, les Canadiens, dans leur sagesse collective, finiront par examiner notre bilan et les secteurs où nous voulons faire mieux et ils nous jugeront en conséquence.

Je crois que ce que craignent les députés de l'opposition, si je puis le dire, c'est que nous serons mieux perçus qu'eux par la population. Cela s'expliquera du fait que nous aurons clairement défini les besoins des Canadiens.

Il m'est difficile à accepter que nous n'abordons pas les questions qui intéressent les Canadiens quand nous parlons du logement abordable et de ses répercussions sur les sans abri dans nos grandes villes, ou quand nous parlons d'éducation postsecondaire et que des jeunes viennent ici nous faire un rappel. Les associations étudiantes universitaires sont venues nous rappeler, à l'occasion d'un jour de lobbying, l'escalade de la dette que les étudiants doivent contracter. Quand nous parlons des préoccupations des étudiants de niveau postsecondaire, nous parlons des préoccupations de leurs parents quant à leur capacité de gérer leurs aspirations et leurs espoirs.

N'est-ce pas là ce dont les Canadiens veulent nous entendre parler d'abord et avant tout?

En matière d'environnement, le projet de loi C-48 prévoit 800 millions de dollars de plus en vue de permettre aux villes de gérer leurs programmes de transport et de planification de façon durable. N'est-ce pas ce que les Canadiens attendent de nous? Ne s'attendent-ils pas à ce que nous empruntons tous les moyens possibles pour satisfaire aux aspirations de plusieurs centaines de collectivités? Ce sont là les questions que les Canadiens veulent nous voir aborder.

Ce n'est pas un simple tour de passe-passe qui accompagne une manœuvre politique. C'est un vrai dialogue avec les Canadiens. Je crois que l'opposition a peur que nous commencions à utiliser les bons mots et à parler la même langue que les Canadiens.

* * *

● (1730)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre tous les partis et vous constaterez qu'il y a un consentement unanime pour présenter la motion suivante. Je propose:

Que, à la fin de la période prévue pour les questions orales, le jeudi 23 juin 2005, un porte-parole de chaque parti prononce une courte déclaration à la Chambre pour souligner le 20^e anniversaire de la tragédie d'Air India.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté un projet de loi d'intérêt public, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

Comme il est 17 h 32, la Chambre abordera maintenant la période prévue pour l'étude des affaires émanant de députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

UN SYMBOLE POUR LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 mai, de la motion.

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi de parler de la motion n° 228 qu'a présentée un député du gouvernement libéral. La motion propose que le Canada élabore et mette en valeur un nouveau symbole national, sous prétexte qu'un symbole est justifié à la Chambre des communes. Je me demande pourquoi le Canada a besoin d'un nouveau symbole national.

Jetons un coup d'oeil à nos symboles actuels. J'ai examiné les symboles que possède le Canada, des symboles qui permettent aux Canadiens de visualiser leur fierté à l'égard de leur pays, des symboles qui rassemblent les Canadiens de toutes les régions, des symboles qui incarnent leur sentiment d'appartenance à leur pays, leurs valeurs et leurs aspirations communes, non seulement au Canada, mais aussi à l'étranger.

Nous nous rappelons tous combien nous nous gonflons d'orgueil, individuellement et collectivement, lorsque nous apercevons le drapeau canadien porté dans un stade, à l'occasion des cérémonies d'ouverture de tous les Jeux olympiques, ou lorsque nous voyons l'unifolié hissé derrière nos médaillés, sur le podium.

Des gens de ma circonscription, tout comme de nombreux Canadiens de toutes les régions, se rendent à mon bureau de circonscription pour demander des épinglettes représentant le drapeau canadien et fabriquées au Canada, afin de les apporter avec eux lorsqu'ils voyagent à l'étranger. Ces épinglettes sont prisées par des citoyens de bien d'autres pays, car elles représentent un pays qui fait l'admiration du monde entier.

Quelle valeur les Canadiens attachent-ils à notre plus important symbole, notre drapeau, dans nos villes, dans nos municipalités et dans nos provinces? En général, le drapeau est respecté et arboré fièrement, mais, la fin de semaine dernière, j'ai été choquée en lisant un article de la *Gazette* de Montréal. On s'y demandait en grand titre si la phobie du drapeau n'était pas un symptôme de la maladie de Gomery, de la gomerite. L'article poursuivait:

Pitié pour le pauvre unifolié, dernière victime du scandale Gomery.

Initiatives parlementaires

L'image de notre drapeau a tellement été entachée par le fiasco des commandites que plus personne en ville ne voudrait être pris à l'agiter pendant le défilé de la Fête du Canada. Jeudi dernier, en première page de la *Gazette*, un article disait que les organisateurs avaient beaucoup de mal à trouver des commanditaires pour des chars arborant des drapeaux du Canada, car les entreprises sont « effrayées » par le scandale des commandites.

Le symbole national dont nous étions jadis si fiers rappelle maintenant des enveloppes remplies d'argent liquide. Selon l'un des organisateurs du défilé: « Les entreprises hésitent à commanditer un char du défilé de la Fête du Canada de peur d'être associées à l'unifolié. »

N'est-il pas ironique qu'un député du parti qui a inspiré un tel dédain et une telle réticence à l'idée d'être associé à notre drapeau propose maintenant un nouveau symbole national? Le Parti libéral et sa façon de puiser à même l'argent des contribuables pour remplir ses coffres et les poches de quelques privilégiés sont la cause profonde de cette situation honteuse.

Je rappellerai à tous les députés que le scandale des commandites découle d'une initiative d'un gouvernement libéral visant à promouvoir le Canada et la citoyenneté canadienne dans la province de Québec. Nous avons appris grâce à la commission Gomery que le gouvernement s'est acquitté de sa mission en imprimant le symbole du Canada absolument partout, y compris sur les balles de golf.

Nous ne pouvons appuyer cette initiative visant à adopter un nouveau symbole national au moment où des gens ne veulent d'aucune façon être associée à notre drapeau national.

● (1735)

Avant que l'opposition n'envisage un nouveau symbole national, nous estimons que le gouvernement a la responsabilité d'accepter la triste réalité. La seule façon de réhabiliter le drapeau du Canada au Canada, et tout particulièrement au Québec, est de réhabiliter le gouvernement.

Nous avons moins besoin d'adopter un nouveau symbole de la Chambre que de rétablir la Chambre dans l'estime de la population. Nous devons la rétablir comme lieu d'intégrité et de responsabilité. Nous devons montrer que la Chambre fonctionne dans l'intérêt de tous les Canadiens et ne sert pas tout simplement à acheter des votes pour garder le pouvoir.

Si nous n'arrivons pas à rétablir à la Chambre la notion d'un gouvernement honnête et compétent, il nous restera à adopter un symbole qui ne sera source de fierté pour aucun d'entre nous. Nous savons que les médias ont proposé comme symboles des animaux rassemblés autour de la même auge. Ce n'est pas le symbole que souhaitent les Canadiens. Ils méritent mieux.

La motion du député propose un nouveau symbole national qui serait le reflet du rôle, de l'histoire et de l'autorité de la Chambre. Or, nous avons vu comment le gouvernement a joué son rôle, pris sa place dans l'histoire et exercé son autorité. Libre à chacun d'imaginer quels symboles pourraient représenter la corruption et la tromperie, le plus grand scandale de l'histoire politique du Canada et le fait d'exercer son autorité pour dépenser des milliards de dollars de deniers publics à la cadence d'un milliard de dollars par jour pour acheter des votes. Un tel héritage se passe de symboles, selon nous.

De plus, la motion demande que soit promulgué et protégé un nouveau symbole national. Nous avons vu comment le gouvernement exploite les symboles canadiens pour dépenser l'argent de nos impôts en le gaspillant et en l'employant à des fins douteuses.

Pour ces raisons et surtout parce que nous estimons que notre responsabilité première consiste, avant d'adopter de nouveaux symboles, à donner aux Canadiens la fierté de leur pays, de leurs institutions et de leur drapeau, à renouveler cette fierté et à la maintenir, nous devons tous faire en sorte que les Canadiens soient à

nouveau fiers de cette Chambre, de ce pays et de notre drapeau national, de telle sorte qu'il soit arboré fièrement dans tous les défilés, partout au pays le jour de la fête du Canada.

● (1740)

[Français]

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais bien féliciter la députée d'en face de son discours, mais si je le faisais, je ne serais pas honnête.

À la veille de la fête du Canada, elle vient prétendre que le drapeau de mon pays est entaché. Je ne l'accepte pas.

Comme plusieurs en cette Chambre, on a tous des questions à propos de l'administration d'un programme. Cependant, cela ne veut pas dire pour autant qu'on a le droit de prétendre que nos institutions et, encore moins, le drapeau de notre pays sont entachés. Si certains le prétendent à l'extérieur de cet endroit, il est de notre devoir, à nous tous qui siégeons ici, de défaire un mythe semblable et de nous assurer que les symboles de notre pays demeurent chers aux yeux de tous.

[Traduction]

Monsieur le Président, je connais personnellement l'une des deux personnes qui sont à l'origine du drapeau se trouvant à côté de vous. Il s'agit du colonel Matheson, qui est le cousin du Président de la Chambre. Il habite à Kingston et il nous regarde peut-être.

Le jour de la Fête du Canada de l'an 2000, le colonel Matheson, qui a été juge après avoir été député, se trouvait dans ma circonscription pour l'ouverture des jeux des Highlands dans Glengarry. J'avais pris les dispositions nécessaires auprès de notre sergent d'armes pour remettre au colonel Matheson le drapeau du Canada qui avait flotté sur la tour de la Paix le jour de la Fête du Canada de l'an 2000. À mes yeux, étant donné que John Matheson avait donné au Canada son drapeau, il était bien normal que nous lui remettions pour sa contribution ce témoignage modeste de notre reconnaissance. Voilà comment je vois ce symbole de notre pays.

Ce genre d'intervention dans le débat actuel me semble déplacé. Je voudrais revenir au sujet du débat, bien que je sois quelque peu fâché de ton employé à propos de la question précédente. J'appuie la proposition du député de Scarborough—Rouge River.

Je ne pense pas que le Canada ait trop de symboles. Je suis l'un de ceux qui accordent beaucoup d'importance à notre patrimoine. J'ai un diplôme en histoire, que j'ai d'ailleurs obtenu tout en siégeant à titre de député et, au cours des dernières années, à titre de ministre. Je crois beaucoup en ces symboles, qui font partie intégrante de notre identité.

La Chambre des communes du Royaume-Uni a un symbole qui lui est bien particulier. Il s'agit de la grille que nous connaissons bien et qui se trouve sur tous les documents de la Chambre des communes.

Par le débat qu'il a lancé, notre collègue de Scarborough—Rouge River veut s'assurer que la Chambre des communes du Canada a un symbole semblable. Pour savoir de quoi ce symbole aura l'air, nous pourrions jeter un coup d'oeil du côté du symbole que nous portons. Le député d'en face qui vient de prononcer un discours porte le même symbole que moi, c'est-à-dire la masse et la feuille d'érable. Le code vestimentaire auquel adhèrent les députés comprend un insigne de sécurité que nous portons tous sous forme d'épingle à boutonnière. Voilà qui pourrait être, selon moi, le point de départ du symbole que nous recherchons.

Initiatives ministérielles

J'ai une copie du rapport McGrath, qui tire son nom de James McGrath, un député conservateur qui a présidé un des premiers comités sur la réforme de la Chambre, il y a 20 ans. La plupart des recommandations ont été adoptées, même si le gouvernement Mulroney ne les a pas toutes adoptées à l'époque, comme on s'en souviendra.

Sur la page couverture du rapport McGrath, on peut voir une reproduction agrandie de l'insigne que nous portons comme députés. Je consulte ce rapport fréquemment. J'en ai une copie dans mon pupitre, que je ne peux pas montrer parce qu'il est interdit de brandir des objets à la Chambre des communes. Il reste que ce sont là des symboles importants pour nous.

• (1745)

Je me demande si certains de nos collègues ont lu le livre de John Matheson sur l'histoire de notre drapeau et sur la lutte qui a mené à l'adoption de ce très important symbole de notre pays. Il souligne que tous les députés avaient dû prendre cette question au sérieux à l'époque parce qu'elle ne méritait pas moins que cela. Il raconte comment lui et d'autres se sont battus pour faire approuver le projet de loi et le design du drapeau, celui qui est aujourd'hui reconnu partout dans le monde. C'est le symbole du beau pays dans lequel nous vivons.

Ce fut quelque chose de merveilleux pour nous. Avant que nous ayons notre drapeau, trois ou quatre designs différents avaient été utilisés pour identifier les Canadiens. Nous savons tous d'où vient la feuille d'érable sur notre drapeau canadien et sur notre épinglette. Elle vient du symbole qu'on trouvait sur les tombes des soldats en France et ailleurs après la Première Guerre mondiale. J'ai visité beaucoup de ces sites. J'ai vu la feuille d'érable. C'est principalement de cela que s'est inspiré le colonel Matheson lorsqu'il a produit le drapeau canadien. C'est le genre d'inspiration que nous devrions avoir en recherchant un symbole pour la Chambre des communes afin de rehausser l'image de cette institution au lieu de la dénigrer comme j'ai entendu quelqu'un le faire dans le discours précédent.

Je n'avais même pas l'intention de parler de cette question. Je ne le fais manifestement pas à partir de notes préparées. Lorsque cette mesure sera enfin adoptée et que tout sera prêt, je ne serai plus député. Comme tous mes collègues le savent, je prends ma retraite. Cependant, je crois quand même que c'est quelque chose qui doit se faire. À mon avis, c'est une bonne idée que d'avoir ces symboles qui identifient une nation, que ce soit l'aigle américain, notre tour de la Paix, les trois couleurs du drapeau français ou d'autres symboles de ce genre. Les pays sont identifiés par des symboles. Certains groupes sont identifiés par des symboles. Diverses associations ont chacune leur propre drapeau.

[Français]

Il y a deux ans, l'Assemblée législative de la province de l'Ontario a adopté le drapeau franco-ontarien, grâce à l'initiative de mon collègue provincial. Ce drapeau flottera à l'Assemblée législative dans quelques jours, le 24 juin; c'est un symbole.

Le député de Scarborough—Rouge River propose de nous doter d'un symbole semblable, comme il en existe ailleurs, pour cette belle et grande institution dans laquelle nous avons l'honneur et le privilège de siéger. Quant à moi, je l'appuie. J'espère qu'un jour il atteindra son objectif. Je sais que c'est un travail de longue haleine. On pourra se moquer comme on le voudra de la volonté d'adopter un nouveau symbole, mais lorsque arrivera le moment de passer à l'action, on constatera que ce symbole prend les gens par les tripes. Son adoption ne se fera pas du jour au lendemain. Tout le monde a des idées très arrêtées à cet égard. C'est pourquoi il faudra du temps.

Pour ma part, je dis bravo au député de Scarborough—Rouge River et à tous ceux et celles qui voteront en faveur de sa motion. J'espère qu'on adoptera ce symbole qu'il souhaite nous voir adopter et qu'un jour, on trouvera que ce fut une très bonne idée de doter la Chambre des communes du Canada de ce symbole distinctif auquel on peut s'associer et qui fera dorénavant partie de la grande institution dans laquelle nous sommes appelés à servir les Canadiens.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote est reporté au mercredi 22 juin 2005, immédiatement avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1750)

[Traduction]

LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des amendements, et des motions du groupe n° 1.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, dans une autre vie, le ministre des Finances, l'actuel premier ministre, se félicitait de gérer avec prudence les finances de notre pays.

En 1994, il a pris la parole à la Chambre et il a déclaré que le temps des promesses extravagantes et inconsidérées était révolu, précisant ce qui suit: « Cela fait des années que les gouvernements promettent plus qu'ils ne peuvent en donner, et en donnent plus qu'ils ne peuvent se permettre. Cela ne peut plus continuer. Nous y mettons fin. » C'était il y a longtemps tout cela.

Le premier ministre a renoncé à la notion de prudence en matière de dépenses budgétaires. Comme en témoigne le projet de loi C-48, il a plutôt privilégié l'imprudence à cet égard. Pire encore, le premier ministre a décidé de conclure derrière des portes closes un curieux accord avec le chef du parti qui compte le moins de députés à la Chambre, cela pour obtenir l'appui de ces derniers, laissant du même coup le NPD dicter la teneur du budget.

Voici ce qu'a écrit Don Martin, le chroniqueur respecté de la scène politique fédérale:

Après avoir tourné en dérision M. Layton, ce chef de parti dont la philosophie du « imposer et dépenser » allait, disait-il, être à l'origine d'énormes déficits fédéraux, le premier ministre qualifie maintenant le budget du NPD de document budgétaire prudent, qui atteste le bon fonctionnement du Parlement.

Pensez aux ramifications de tout cela. Tout ce que nous faisons en tant que parlementaires, tous nos débats et tous les votes ainsi que toutes les mesures législatives, tout cela ne touche pas les familles canadiennes aussi directement que la façon dont nous dépensons l'argent qu'elles gagnent durement. Les postes de dépense choisis par le gouvernement renvoient aux priorités et aux valeurs des Canadiens.

En février dernier, le gouvernement libéral a présenté un budget dont il était très fier et qu'il présentait sous le titre *Respecter ses engagements*. Dans l'introduction des documents budgétaires, on louait ce qui est décrit comme étant « une stratégie équilibrée afin de bâtir une économie du XXI^e siècle qui améliorera la qualité de vie de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. » On ajoutait qu'une « économie productive et croissante crée des emplois, accroît les revenus et appuie les investissements dans la qualité de vie des Canadiens ».

Le Parti conservateur était prêt à travailler avec le budget de février. Ce n'était pas le budget idéal, mais il reconnaissait la nécessité de contrebalancer l'augmentation des dépenses par le remboursement d'une partie quelconque de la dette et des allègements fiscaux modestes.

Cependant, comme les vents changeants de la fortune politique menaçaient de mettre un terme au règne libéral, le premier ministre a complètement mis de côté sa propre planification budgétaire et a adopté un budget néo-démocrate qui, selon la Fédération des contribuables canadiens, « dilapide l'excédent budgétaire et fait fi de l'établissement d'un budget responsable en faveur de dépenses irresponsables ».

Au moment de formuler sa mesure législative la plus importante, celle qui renvoie directement aux valeurs et aux priorités des Canadiens, le gouvernement fédéral a décidé de faire un virage radical et d'adopter les priorités du NPD, un parti qui a reçu un maigre 15 p. 100 des voix lors des dernières élections et le moins populaire des trois grands partis politiques fédéraux.

Ce n'est pas un fait isolé. Les Canadiens ont rejeté avec constance le NPD et sa philosophie des impôts élevés et des dépenses incontrôlées. Pourquoi les Canadiens rejettent-ils avec une telle constance ce parti politique? Je ne peux pas me prononcer pour tous les Canadiens, mais beaucoup ont vu le comportement souvent désastreux des néo-démocrates lorsqu'ils forment des gouvernements provinciaux.

Les habitants de ma province, la Saskatchewan, savent trop bien comment un gouvernement néo-démocrate traite le Trésor public. D'ailleurs, aujourd'hui même, dans un éditorial du *StarPhoenix* de Saskatoon, on lisait un éditorial extrêmement critique du gouvernement néo-démocrate de cette province. On y lit:

Initiatives ministérielles

[...] un gouvernement qui n'a pas de véritable stratégie pour la province, mais qui a l'intention de dépenser jusqu'au dernier sou noir qu'il y aura dans les coffres de la province en laissant ceux qui viendront demain se débrouiller seuls.

La conclusion de cet éditorial, c'est que « les contribuables sont très peu susceptibles de retirer quelque avantage direct que ce soit de toutes les dépenses irresponsables que continue de faire le gouvernement ».

Les ressemblances entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de la Saskatchewan sont très révélatrices. Les deux se sont engagés dans une course folle à la dépense sans aucun cadre de référence et sans accorder d'allègements fiscaux aux contribuables.

Toute action a une conséquence. Les dépenses imprudentes de l'État ont des conséquences. Le premier ministre le savait, à une époque. Il n'y a pas si longtemps, il a parlé à la Chambre du danger des dépenses effrénées et de la manière dont celles-ci contribuaient au « cercle vicieux dans lequel notre déficit chronique contribuait à la léthargie de l'économie, ce qui augmentait encore davantage les déficits, et créait ensuite un plus grand malaise. »

● (1755)

Ce cercle vicieux de dépenses effrénées et de ralentissement économique de plus en plus important coûte cher aux familles et aux particuliers qui travaillent fort pour survivre.

La Saskatchewan a beaucoup souffert des années pendant lesquelles les néo-démocrates étaient au pouvoir. Son niveau de revenu familial par habitant est un des plus faibles du pays, elle compte le plus petit nombre de personnes d'âge moyen à haut revenu au Canada, son taux d'épargne chez les particuliers est négatif depuis quatre ans et, encore plus inquiétant, cela fait 14 trimestres de suite qu'elle se vide peu à peu de sa population.

Je répète que le problème de l'exode est extrêmement grave pour l'avenir de la Saskatchewan. Ce n'est pas seulement le nombre de gens qui quittent qui est un problème, mais aussi le type de gens.

D'après un récent rapport de Statistique Canada, les deux plus grandes villes de la province, Regina et Saskatoon, sont parmi les villes canadiennes qui souffrent le plus de l'exode des cerveaux. Regina a perdu 7 p. 100 et Saskatoon 6 p. 100 de leurs diplômés universitaires de 2001, qui sont partis dans d'autres centres urbains canadiens. L'ingérence excessive de l'État, surtout sous forme de dépenses imprudentes, étouffe l'innovation et l'entrepreneuriat. Plus important encore, elle mine les emplois, ces mêmes emplois que les nouveaux diplômés cherchent en vain en Saskatchewan.

Malheureusement, puisque le premier ministre estime qu'il est nécessaire de modifier le budget afin de convenir aux néo-démocrates, nous nous retrouvons avec une économie néo-démocrate. Les libéraux auraient peut-être dû demander ce qui caractérise une économie néo-démocrate, ou plutôt, ce qui ne caractérise pas une économie néo-démocrate, avant de signer avec tant d'entrain.

L'Institut C.D. Howe a récemment déterminé que les modifications apportées au budget par le NPD coûteraient à l'économie canadienne 340 000 emplois, ce qui est énorme. Les réductions de l'impôt des sociétés auxquelles le NPD s'oppose farouchement auraient permis aux sociétés d'offrir aux Canadiens plus d'emplois et des emplois mieux rémunérés.

Selon Dennis Gartman, analyste en placements bien connu, le projet de loi C-48 est « le pire message que le premier ministre peut envoyer aux marchés financiers [...] Les gens souhaitant investir au Canada devraient maintenant, au mieux, y penser à deux fois ».

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-48 va à l'encontre du principe universellement reconnu selon lequel pour stimuler la croissance de l'emploi, il faut des taux d'imposition des sociétés concurrentiels. Je cite de nouveau M. Gartman. Selon lui, le projet de loi est « tout simplement de la mauvaise politique économique. Il contredit l'affirmation des libéraux voulant qu'une économie concurrentielle soit prioritaire pour garantir notre niveau de vie collectif ».

Cela étant, comment quelqu'un peut-il appuyer le projet de loi C-48? En fait, quelqu'un croit-il honnêtement que le premier ministre, vers 1994 ou 1998 lorsqu'il était ministre des Finances, aurait appuyé ce projet de loi? La plupart des gens sensés ne voudraient pas dépenser quelques milliers de dollars en rénovations sans plan détaillé, alors encore moins près de 5 milliards de dollars pour d'importantes initiatives gouvernementales ne reposant sur aucun plan convenable.

Les libéraux vont-ils réagir aux réserves sérieuses exprimées par la vérificatrice générale au sujet de la capacité de certains ministères d'exécuter les programmes efficacement, les mêmes ministères auxquels les libéraux veulent donner plus d'argent dans le cadre du projet de loi C-48? Existe-t-il un plan adéquat pour répondre à ces préoccupations? Les libéraux en ont-ils discuté avec Buzz Hargrove à l'hôtel Royal York?

Il serait insultant pour les millions de Canadiens qui travaillent fort d'appuyer un projet de loi qui, en plus de coûter des milliards de dollars, risque de ne pas atteindre ses objectifs. Si nous voulions agir de manière rationnelle, nous nous assurerions, premièrement, que l'argent disponible est dépensé efficacement et que les programmes peuvent être suffisamment améliorés pour justifier des dépenses supplémentaires. Étonnamment, la coalition formée des libéraux et des néo-démocrates s'oppose fermement à cette démarche; elle a voté contre des amendements, proposés lors de l'étude par le Comité des finances, pour que les dépenses du projet de loi C-48 fassent l'objet d'une meilleure reddition de comptes aux Canadiens et s'appuient sur une approche financière plus prudente.

Comme la plupart des gens rationnels, je ne peux pas, en mon âme et conscience, appuyer l'adoption de ce projet de loi.

• (1800)

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté les propos de la députée et j'ai un peu perdu le fil quand elle a parlé de l'exode des cerveaux en Saskatchewan et qu'elle a établi un lien avec le budget et avec le gouvernement en poste au cours des dernières années.

Je ne regarde peut-être pas les bons postes de télévision, mais je crois me rappeler avoir vu des publicités dans lesquelles on faisait la promotion de la Saskatchewan comme un endroit idéal pour la recherche et le développement, un bon endroit pour faire des affaires, une fière province nantie où les gens, les entrepreneurs et les scientifiques devraient venir.

Je n'ai pas de chiffres en main, mais le Centre canadien de rayonnement synchrotron de l'Université de la Saskatchewan est devenu un centre mondial de haute technologie, pas seulement dans le sens général du terme, mais aussi dans le sens scientifique, une science qui dépend d'installations perfectionnées qui n'existent pratiquement nulle part ailleurs au monde.

Je crois également comprendre que l'Université de la Saskatchewan offre le plus grand éventail de programmes de formation en matière de santé au pays et probablement même en Amérique du Nord. Parmi toutes les institutions de formation dans le domaine de la santé, des écoles de médecine dites normales jusqu'aux différents

genres d'écoles de soins infirmiers et de centres de technologies de la santé, l'Université de la Saskatchewan est réellement dans une classe à part. Pour ce qui est des sciences vétérinaires et des autres aspects de l'agriculture, si l'on peut classer les sciences vétérinaires dans le domaine agricole, l'Université de la Saskatchewan est également un endroit de prédilection.

Je suis un peu moins à l'aise de parler de l'Université de Regina et de la First Nations University qui se trouve également à Regina. Toutefois, je sais que toutes les deux ont reçu un grand nombre de chaires de recherche du Canada et obtenu un montant substantiel pour financer les coûts indirects de la recherche. Ces deux universités font un travail remarquable pour les étudiants autochtones de la province.

La députée pourrait-elle me dire ce qu'elle entend par l'exode des cerveaux en Saskatchewan alors que la province a profité de tout cela. Pourrait-elle me dire par exemple combien de chaires de recherche du Canada l'Université de la Saskatchewan a obtenues? Combien de bourses du millénaire ont été accordées en Saskatchewan? Combien de bourses d'études supérieures du Canada la Saskatchewan a-t-elle reçues? Combien d'argent l'Université de Regina a-t-elle obtenu pour couvrir les coûts indirects de la recherche dans les universités? Combien ces trois universités ensemble ont-elles reçu des conseils subventionnaires, des programmes de sciences sociales et de sciences physiques, du CRSNG et des Instituts de recherche en santé du Canada?

La députée pourrait-elle nous expliquer ce phénomène d'exode des cerveaux qu'elle a mentionné et nous dire pourquoi elle n'est pas prête à appuyer une augmentation de 2 p. 100 de ce budget, qui viendrait appuyer ces éléments dont je viens de parler?

Mme Lynne Yelich: Monsieur le Président, je pense que je devrais inviter le député à venir en Saskatchewan, afin qu'il voit ce dont je parle.

Notre population a diminué de façon incroyable. Les gens sont très déprimés, parce que le budget ne parle pas de l'agriculture. Ceux qui suivent ce qui se passe avec le programme de péréquation ont l'impression que la Saskatchewan a été exclue. Ils éprouvent un sentiment d'aliénation très fort, sans compter que les impôts qu'ils doivent payer les ruinent.

Ce que j'essaie de dire, c'est que la plupart des gens qui quittent la Saskatchewan le font parce que l'administration qui dirige les destinées de la province à l'heure actuelle est très antipathique vis-à-vis des entreprises et de l'industrie. On m'a dit que la plupart des compagnies préfèrent rester à l'extérieur de la Saskatchewan. Par exemple, les sociétés pétrolières préfèrent avoir leur siège social en Alberta, parce qu'elles sont très mal accueillies dans notre province.

Pourtant, il s'y passe de bonnes choses, en dépit du gouvernement néo-démocrate en place. C'est dire à quel point les gens de la Saskatchewan sont bons et travailleurs. Nous parvenons à garder la tête au-dessus de l'eau malgré la présence du gouvernement néo-démocrate. Cela dit, j'invite le député à venir se promener sur nos routes.

Je ne sais trop quoi penser de cette publicité, étant donné que l'an dernier en Saskatchewan les parcs allaient rester fermés jusqu'en juillet, parce qu'on n'avait pas assez d'argent pour les ouvrir et y affecter du personnel. Nos parcs ne sont pas entretenus et ils sont en très mauvais état. Ce n'est qu'une chose parmi d'autres.

Une voix: Le gouvernement fédéral essaie d'apporter une aide relativement à ces questions.

Initiatives ministérielles

Mme Lynne Yelich: Je parle d'un gouvernement néo-démocrate qui a des priorités. Ses priorités sont l'ouverture de trois nouveaux magasins d'alcool. Le NPD ferme des écoles dans les régions rurales de la Saskatchewan. Il ferme des hôpitaux. C'est en Saskatchewan que les listes d'attente sont les plus longues au pays. Le député peut consulter nos statistiques en matière de justice pénale s'il veut réellement vivre en Saskatchewan, ou encore il n'a qu'à voir ce que c'est que de vivre sous un régime communiste.

• (1805)

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je ne puis que sourire lorsque j'entends les députés conservateurs d'en face nous parler de déficit et de prudence financière. Les conservateurs n'ont pas de leçons à nous donner sur les questions budgétaires.

Lorsque nous avons pris le pouvoir en 1993, nous avons hérité d'un déficit de 43 milliards de dollars que nous avait laissé le gouvernement conservateur. Nous avons en même temps hérité d'une dette énorme détenue en grande partie par des intérêts étrangers. Nous avons fait ce qu'il fallait et nous venons de présenter notre neuvième budget équilibré d'affilée. Nous avons effectué des remboursements sur la dette chaque année.

Les conservateurs continuent de parler de nos excédents. J'ignore si certains députés se rappellent encore du SRAS, des feux de forêt en Colombie-Britannique ou des inondations du Saguenay. Il nous fallait de l'argent pour apporter notre aide dans ces situations d'urgence, sans pour autant nous endetter à nouveau. C'est ce qu'on appelle la prudence financière. Celle-ci consiste à avoir de l'argent en réserve pour parer à l'imprévu. Le gouvernement n'a pas seulement prêché la prudence financière. Il l'a mise en pratique.

C'est avec fierté que nous prenons aujourd'hui la parole pour dire que le Canada, de tous les pays du G-8, fait partie de ceux qui affichent la meilleure performance financière. Comment ces députés pourraient-ils parler de prudence financière et avoir ensuite l'audace de laisser entendre que nous avons couché avec le NPD pour présenter certains éléments de notre programme qui ont toujours été des priorités pour nous.

Nous entendons parler du grand public et on nous dit qu'il faut l'écouter. Nous l'écoutons. Le public a élu un gouvernement minoritaire parce que, dans sa sagesse, il a estimé que les députés devraient se comporter comme des adultes et collaborer au bien commun. C'est exactement ce que font les deux partis de ce côté de la chambre. Nous nous sommes rencontrés pour parler d'initiatives qui permettront au gouvernement d'avancer et d'agir dans le meilleur intérêt du public. De ce côté de la Chambre, nous nous comportons comme des adultes. Nous essayons de faire ce pour quoi le public nous a élus, mais certains jouent encore leur petit jeu.

Avant même que le ministre des Finances ait terminé de dire ce qu'il avait à dire au sujet du budget, le chef de l'opposition a déclaré que son parti n'aurait rien à lui reprocher. Il a dit que son parti ne serait jamais capable de renverser le gouvernement sur la question du budget, car c'était un bon budget.

Vers le milieu d'avril, il y a eu un revirement de situation. Tout à coup, la cupidité, si l'emploi de ce mot est permis, et la nature accapareuse de ce parti se sont manifestées. Celui-ci a donc décidé de s'en prendre au gouvernement et de le faire tomber. Les conservateurs ont décidé de ne pas faire ce pourquoi la population nous a élus, à savoir former un gouvernement minoritaire au sein duquel nous pouvons collaborer. C'est alors que les petits jeux ont commencé.

Les voilà maintenant qui nous parlent de prudence financière et qui se soucient beaucoup de l'existence d'un excédent. Je m'étonne que ces gens-là sachent même ce qu'est un excédent.

Jetons un coup d'oeil au bilan des gouvernements conservateurs. Je ne pense pas que les conservateurs savent ce qu'est un excédent parce qu'ils n'en ont jamais vu. À la vue d'un excédent, ils ne savent donc pas quoi en faire. Cela doit les contrarier parce qu'ils n'arrêtaient pas d'en parler.

Nos excédents nous permettent de faire face aux imprévus, comme cela est arrivé ces dernières années. Ils nous permettent d'intervenir quand les éléments se déchainent ou que d'autres difficultés surviennent, tout en préservant l'équilibre budgétaire et en prévenant les situations déficitaires.

Examinons maintenant l'opposition des conservateurs au logement abordable. J'ai récemment entendu un député dire que les gens préféreraient avoir l'argent dans leurs poches.

• (1810)

Quelqu'un a parlé de cours de violon. Beaucoup de gens dans ma circonscription aimeraient bien suivre des cours de violon, mais ils n'ont pas les moyens de payer leur loyer, à plus forte raison des leçons de musique.

Parlons de la réalité du logement abordable. Le logement est un besoin fondamental. Un logement abordable est un moyen essentiel grâce auquel des gens peuvent se permettre une vie non pas extraordinaire, mais tout à fait ordinaire et de s'en tirer en ayant un abri, de la nourriture et des vêtements. Voilà ce que permet un logement abordable.

Ce n'est pas un domaine auquel le gouvernement a soudainement décidé de s'intéresser par hasard. Cette initiative découle d'une plateforme du logement abordable que nous avons mise en avant. Nous avons conjugué nos efforts à ceux du Nouveau Parti démocratique pour mettre cette initiative en avant plus rapidement. Nous venons de parler de logement abordable. Nous avons injecté 2 milliards de dollars dans l'itinérance. Depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons consacré plus de 2 milliards de dollars à divers types de logement. Nous favorisons l'existence des coopératives d'habitation en veillant au maintien des coopératives actuelles et à la création d'un nouveau parc de logements coopératifs. Nous accélérons quelque peu leur développement. Nous pouvons nous le permettre. Voilà ce que la prudence financière a rendu possible. Elle nous a fourni l'argent dans la caisse grâce auquel nous avons pu réaliser ce genre de projet sans entraîner un déficit. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Nous faisons ce qu'il faut pour les Canadiens.

En ce qui concerne l'éducation postsecondaire, pour être compétitifs, nous devons comprendre que c'est une main-d'oeuvre qualifiée qui va nous procurer l'avantage concurrentiel dont nous avons besoin afin d'exister au XXI^e siècle. Les piliers, les moteurs de la croissance et du développement économiques, ce sont les gens, c'est le capital humain. Nous devons investir pour aider nos jeunes gens à acquérir les qualifications, l'éducation et la formation dont ils ont besoin pour devenir des éléments productifs de notre société, pour bien gagner leur vie et pour faire en sorte que le Canada puisse concurrencer le reste du monde.

Initiatives ministérielles

Nous dépendons du commerce pour une part tellement importante de notre produit intérieur brut. Nous avons donc besoin de gens capables de travailler et de produire. Nous constatons qu'il y a une crise de productivité non seulement au Canada, mais dans tous les grands pays industrialisés. Nous nous attaquons à ce problème avant qu'il ne prenne trop d'ampleur. Nous consacrons nos énergies à progresser et à mettre à niveau les compétences des Canadiens, de nos jeunes et de ceux dont le métier n'est plus en demande pour diverses raisons dans la nouvelle économie.

Nous avons besoin d'une main-d'oeuvre compétente pour le XXI^e siècle et nous avons pris des mesures en ce sens. Nous avons investi dans l'éducation postsecondaire, nous avons augmenté les transferts aux provinces à cet égard. En ce qui a trait au Transfert canadien en matière de programmes sociaux, nous avons injecté 5 milliards de dollars par année afin d'aider directement l'éducation postsecondaire, entre autres. Le REEE lancé par le gouvernement permet aux familles de mettre de l'argent de côté dès la naissance de leur enfant, afin que cet enfant puisse avoir accès à l'éducation postsecondaire.

Voilà ce que nous avons fait. Nous avons investi dans les Canadiens. En présentant ce budget, nous demandons 1,5 milliard de dollars supplémentaires pour accélérer le processus. Le monde évolue rapidement et nous devons demeurer concurrentiels et à la fine pointe de l'éducation.

Je ne suis pas surprise que les députés d'en face n'appuient pas les mesures environnementales, mais je suis étonnée de voir que les bloquistes ne les appuient pas non plus. Le Bloc a toujours fortement appuyé le Protocole de Kyoto et les autres dossiers environnementaux. Au cours de mes 12 années à la Chambre, ces gens-là ont répété jour après jour que nous avons besoin de données scientifiques solides. Pendant que le reste du monde progresse et reconnaît que la planète se réchauffe et que le smog fait des victimes et cause l'asthme chez les jeunes, ces gens-là répètent « Donnez-nous des preuves scientifiques », tel un mantra. Ils sont complètement déconnectés de la réalité.

Le projet de loi C-48 propose d'affecter 900 millions de dollars à un Fonds éco-net, afin d'aider les familles à faible revenu à améliorer l'efficacité énergétique de leur maison. C'est de la bonne gouvernance et c'est encore une fois conforme à nos priorités. Le gouvernement a investi 1 milliard de dollars sur cinq ans dans le Fonds éco-net afin d'encourager les projets et les mesures rentables visant à réduire la production de gaz à effet de serre.

Nous avons collaboré avec un autre parti politique de la Chambre pour accomplir exactement ce que les Canadiens s'attendent d'un gouvernement minoritaire, soit collaborer sans partisanerie pour le bien de la population.

● (1815)

Je me demande si les députés d'en face me diront que le logement abordable ne sert pas l'intérêt des Canadiens et n'est pas important pour différentes catégories de nos concitoyens. De toute évidence, ils n'ont pas de ces citoyens dans leurs circonscriptions parce qu'ils ne savent même pas que ce besoin existe. Au chapitre de l'environnement, l'Association médicale canadienne a récemment souligné que nombre d'enfants canadiens souffrent maintenant d'asthme à cause du smog. Pour ce qui est de l'éducation postsecondaire, le gouvernement veut que les jeunes canadiens possèdent les outils nécessaires pour se tailler une situation et pour accroître la compétitivité du Canada au cours de la prochaine génération.

En outre, le gouvernement rembourse la dette. Il s'y emploie. Après ces dépenses, il lui reste encore 4 milliards de dollars à utiliser

pour réduire la dette. Chaque année, c'est ce que fait le gouvernement. Il consacre 3 milliards de dollars au remboursement de la dette. Il a réussi à remédier aux dommages causés par l'administration conservatrice qui l'a précédé. Le gouvernement libéral a sorti les Canadiens du désespoir dans lequel ils étaient plongés. Nombre de nos concitoyens ont perdu leur maison parce que les taux hypothécaires étaient trop élevés. Le chômage avait dépassé 10 p. 100. Les Canadiens étaient complètement désespérés parce qu'ils ne savaient pas eux-mêmes quoi faire.

Quant à l'idée de laisser une dette, rappelons que nous élevons des jeunes. Les conservateurs souhaiteraient que nous laissions les jeunes de la prochaine génération payer la dette.

J'appuie ce projet de loi et je dis aux députés d'en face qu'ils devraient avoir honte s'ils n'en font pas autant.

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, la députée a vraiment affiché ses couleurs. Le Protocole de Kyoto a trait au dioxyde de carbone et à la vapeur d'eau. Eh bien, après le discours de la députée, la Chambre en est plus remplie que jamais.

La députée a fait référence à des taux d'intérêt dépassant 10 p. 100. Je me rappelle avoir offert des services-conseils à des personnes dont la maison risquait d'être saisie et qui croyaient avoir fait une mauvaise affaire. Si je me souviens bien, cela se passait au début des années 1980, avant que les conservateurs ne soient élus. Cela se passait sous un gouvernement libéral.

Je pense aussi à la dette dont les députés d'en face ne cessent de parler. Ils ne cessent de blâmer les conservateurs. Il faut savoir une chose: si les libéraux n'avaient pas, en 1984, fait cadeau d'une dette aux conservateurs, il n'y aurait pas eu de dette en 1993. En effet, pendant leurs neuf années au pouvoir, les conservateurs ont affiché un budget équilibré en matière de dépenses de programmes. Le montant rajouté à la dette ne représente que les intérêts composés sur la dette dont les conservateurs ont hérité en 1984.

Ce que je viens de dire est exact. La députée va probablement se lever et tenter de réfuter mes arguments en déplaçant beaucoup d'air. Cependant, mes calculs sont corrects mathématiquement. Je le sais, parce que je les ai faits au moment de mon élection en 1993. Le candidat conservateur l'a affirmé et j'allais le contredire, mais je suis un honnête homme qui aime les mathématiques. J'ai fait les calculs et voilà: prenons la dette que les libéraux ont laissée aux conservateurs en 1984, ajoutons-y les intérêts composés en fonction des taux de l'époque et nous obtenons la dette des conservateurs. Nous pouvons peut-être les blâmer de ne pas avoir corrigé les erreurs des libéraux plus tôt, mais c'est le plus loin que nous puissions aller.

Par ailleurs, revenons aux années dont les libéraux aiment se vanter. Durant ces années, ils ont réussi à éponger le déficit et tout le reste, mais pour y arriver, ils ont pris 30 milliards de dollars dans la caisse de retraite des employés et pillé la caisse d'assurance-emploi. Voilà comment ils ont fait.

Initiatives ministérielles

En outre, nous ajoutons des choses comme la TPS, que la plupart des Canadiens détestent, mais que les libéraux n'ont pas cessé de percevoir. Les libéraux ont promis en 1993 d'abolir cette taxe. Entre-temps, ils en profitent. Ils ont perçu beaucoup trop de cotisations d'assurance-emploi, soit 45 milliards de dollars de trop. Si nous avions eu un gouvernement responsable, la dette aurait fondu au lieu de diminuer juste un peu. Les libéraux nous ont simplement jeté de la poudre aux yeux. Ils ne sont pas à la hauteur au chapitre de la responsabilité financière.

Je concéderai cependant que ce sont des libéraux et qu'ils auraient pu dépenser beaucoup plus. J'imagine donc qu'il nous faut les féliciter dans une certaine mesure d'avoir écouté nos conseils et d'avoir réagi quand nous avons préconisé d'équilibrer les budgets et de mettre fin aux emprunts.

Je me souviens qu'en 1993 nous avions un plan d'élimination du déficit en trois ans. Les libéraux ont déclaré que c'était impossible et qu'il y avait cet énorme déficit. Ils ont donc réagi en procédant à des réductions dans de nombreux programmes. Nous avions simplement lu les exposés économiques comme il faut. En matière de prévisions économiques, les libéraux sont nuls. Si j'étais leur enseignant, ils obtiendraient tous zéro dans ce cours.

En fait, nous avons bien lu les exposés. Nous avons dit que c'était possible. Le fait qu'ils ont réussi prouve que c'était possible. Entre-temps, ils nous ont dénigrés. Je pourrais continuer encore et encore, mais je sais qu'il s'agit de la période de questions et d'observations et que je dois laisser à la députée l'occasion de répondre, ce qui ne m'enchantait guère. Je ne veux pas entendre ce qu'elle aura à dire, car ce sera incroyable.

● (1820)

L'hon. Hedy Fry: Monsieur le Président, si ce n'était pas aussi drôle, ce serait triste.

Le député a dit qu'il a fallu neuf ans au gouvernement conservateur pour se libérer de la dette laissée par le gouvernement libéral et qu'il s'agissait entièrement d'intérêts composés.

Il nous a fallu trois ans pour payer les intérêts composés dont parlent les conservateurs. Il n'a fallu que trois ans de saine gestion pour le faire.

Il y a eu neuf années inutiles pendant lesquelles les conservateurs ont adopté la TPS pour aider à supprimer le déficit. Ils ont augmenté la dette. J'ai un terme assez simple pour décrire cela: mauvaise gestion. Nous le voyons partout où un gouvernement conservateur est au pouvoir: mauvaise gestion.

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face a commis des erreurs colossales dans ses observations. Je veux faire une mise au point.

Il a dit que les Partis conservateurs des années 1980 ont hérité d'une dette et que, par conséquent, ils n'ont eu d'autre choix que d'augmenter massivement l'endettement des Canadiens, ce qu'ils ont fait. Lorsque notre parti est arrivé au pouvoir en 1993, nous aussi aurions dû, par conséquent, augmenter massivement l'endettement, mais nous n'aurions pas été à blâmer. Nos prédécesseurs auraient été à blâmer.

Dans les années 1990, nous avons entrepris de mettre de l'ordre dans nos finances. Des sacrifices ont été faits. L'actuel premier ministre, lorsqu'il était ministre des Finances, a dû prendre des décisions difficiles et il a mis de l'ordre dans les finances de notre pays. Aujourd'hui, nous avons l'économie la plus robuste de tous les pays de l'OCDE.

Nos taux d'intérêt, d'inflation et de chômage sont très faibles. Cela est attribuable aux décisions difficiles et fermes que nous avons dû prendre dans les années 1990. Des observations intéressantes avaient été faites par l'ancien Parti réformiste à l'époque, et je vais rappeler au Parti conservateur ce qui avait été dit.

Herb Grubel, qui était alors porte-parole du Parti réformiste en matière de finances, avait dit très clairement qu'il félicitait le ministre des Finances de l'époque d'avoir pris des décisions difficiles pour remettre de l'ordre dans les finances de l'État. Cette tâche n'était pas facile. Il s'est attiré les foudres de son parti pour avoir dit la vérité.

Et qu'est-ce que ça a donné? Les dépenses menant aux déficits constituent une des plus grandes menaces à nos programmes sociaux, qu'il s'agisse des pensions, du système de soins de santé, de l'éducation ou de tout autre domaine de dépenses publiques. Si un gouvernement dépense plus d'argent qu'il n'en génère, il s'endette, les intérêts s'accumulent et il faut les payer tous les ans. Le fait d'avoir à payer des intérêts sape la capacité d'un gouvernement à répondre aux besoins des Canadiens.

C'est pourquoi le premier ministre, quand il était ministre des Finances, a fait face au problème et a pris ces décisions. Il l'a fait afin de sauver nos programmes sociaux. Il l'a aussi fait pour veiller à la création d'un environnement propice à la prospérité du secteur privé. Si le secteur privé n'est pas prospère, les capitaux s'enfuient. Les entreprises quittent les pays où l'inflation et les taux d'intérêt sont élevés et où les gouvernements ne font pas preuve de diligence raisonnable pour veiller à ce que les finances du pays se portent bien.

Un gouvernement est responsable, entre autre, de veiller à ce que le moteur principal des emplois, nommément le secteur privé, surtout les petites et moyennes entreprises, bénéficie de taux d'intérêt faibles, d'un taux d'inflation faible et stable et de règlements qui ne mettent pas les bâtons dans les roues. L'actuel premier ministre, quand il était ministre des Finances, a créé un tel environnement. C'est une de nos obligations en tant que gouvernement. C'est ce que nous avons fait dans ce budget. Cependant, nous sommes allés plus loin.

Une des initiatives encourageantes concerne la réglementation intelligente. Nous savons tous que les règlements peuvent devenir excessifs, coûteux et superflus. Les ministres ont travaillé de concert avec l'industrie. Ils ont établi un modèle de réglementation intelligent dans le cadre duquel nous travaillerons avec le secteur des affaires et les provinces pour abolir les règlements et règles qui nuisent au secteur privé. Ainsi, ce dernier sera libre de travailler et de maintenir la concurrence non seulement au sein du Canada mais aussi à l'étranger.

● (1825)

Voilà l'un des éléments que nous offre le budget. Nous avons l'intention d'être en concurrence non seulement avec nos compatriotes et nos amis au sud de la frontière mais aussi avec l'ensemble du monde. La raison en est simple. Nous sommes un pays commerçant. Notre population est petite et notre pays est vaste. Pour maintenir et améliorer notre niveau de vie, créer des emplois pour notre population, avoir l'assiette fiscale qui nous permettra de dépenser pour la défense, la santé, l'éducation et bien d'autres objectifs prioritaires, nous devons cultiver un climat qui permettra au secteur privé de prospérer et d'être concurrentiel à l'étranger.

Initiatives ministérielles

Nous devons plus de la moitié de notre PIB à notre commerce. Nous sommes un pays commerçant. Pour continuer de l'être, nous devons bénéficier de taux d'imposition concurrentiels. De plus, notre population doit être instruite et formée, et notre réglementation ne doit pas constituer un fardeau. Il nous faut un régime réglementaire qui ne nuira pas à notre secteur privé. Nous devons investir le monde avec enthousiasme et concurrencer les autres pays sur un pied d'égalité.

Nous intervenons de diverses façons pour que ce soit le cas. Par exemple, nous collaborons avec la collectivité internationale, par le truchement des organismes internationaux de réglementation et l'OMC, dans le but de supprimer divers règles et règlements et d'établir un système commercial équitable. Nous nous appliquons donc à supprimer des obstacles au commerce qui ont longtemps été nuisibles.

Également, pour ce qui est du projet de loi à l'étude, nous investissons dans le système d'éducation pour faire en sorte que les étudiants bénéficient des occasions qui leur sont nécessaires. Nous savons que l'un des principaux facteurs déterminants de l'employabilité à l'avenir sera la capacité d'accès des étudiants à l'enseignement postsecondaire. La chose est vraie non seulement pour le secteur universitaire et collégial, mais aussi pour le secteur des métiers.

Dans ce dernier secteur justement, nous collaborons avec le secteur privé et les provinces pour élargir les possibilités. L'un des grands défis consiste à trouver les moyens de combler les pénuries prévisibles dans certains métiers. Nous aurons à résoudre ce problème incontournable.

Je suis très heureux de dire que nous travaillons avec les provinces pour veiller à ce que nos étudiants profitent de ces occasions. Ce ne sont pas tous les jeunes qui peuvent ou qui veulent faire des études supérieures dans les collèges et les universités. Cependant, nous voulons créer des possibilités pour combler les lacunes dans le secteur des métiers. Je sais que ceux qui oeuvrent dans le secteur des métiers ont conscience des défis démographiques auxquels nous serons confrontés dans l'avenir. À mesure que nous vieillissons, les membres de toutes les professions vieillissent aussi. C'est un problème non seulement dans ma profession, la médecine, mais encore dans les métiers et d'autres secteurs de travailleurs qualifiés.

Nous travaillons avec nos homologues provinciaux pour régler ce problème. C'est pour cela que ce budget est important. Il prévoit des fonds à cet égard.

Nous espérons certainement que les fonds seront utilisés pour alléger la dette de nos étudiants. Je sais que le NPD s'intéresse vivement à cette question, et il n'est pas le seul puisque nous nous y intéressons tous aussi. Comment alléger la dette des étudiants et faire en sorte que l'aspect financier ne soit pas un obstacle à l'acquisition d'une instruction postsecondaire? Ce problème sévit depuis un certain temps. Le manque d'argent est devenu un obstacle à l'accès à certaines professions pour un certain nombre de gens.

Nous voulons faire en sorte, notamment, que les gens soient admis dans des établissements postsecondaires en fonction du mérite, pas de leurs ressources financières. C'est un projet que nous trouvons emballant. Nous allons travailler avec nos homologues provinciaux pour le concrétiser.

● (1830)

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Un député d'en face parle sans arrêt et très fort. C'est très impoli. Je ne sais pas s'il a consommé quelque chose, mais je demande au Président de...

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale a la parole.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue et ami de son intervention. Ce n'est pas facile, les députés d'en face ont été très impolis. Ils ont même parlé assez fort pour couvrir le son de ma voix.

Les Canadiens savent très bien que, dans le projet de loi sur le budget, nous avons fait de notre mieux pour tenir compte de leurs préoccupations et affecter les fonds là où ils le souhaitent.

C'est la raison d'être d'un budget. C'est pourquoi nous faisons ces dépenses. Les sacrifices que les Canadiens font depuis longtemps nous ont permis de dégager un excédent budgétaire. Nous utilisons ces ressources pour aider les étudiants, offrir des logements abordables, des réductions d'impôt et des soins de santé, nous occuper de la défense, des services aux anciens combattants et de nombreux autres secteurs, non seulement pour répondre à nos attentes, mais aussi pour répondre aux attentes des Canadiens.

Ce sont leurs priorités et les nôtres. Nous continuerons de travailler de façon à respecter ces priorités.

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais commenter les propos de mon collègue des banquettes libérales à propos du logement abordable.

Comment se sent-il face aux promesses faites par le passé? J'ai été frustré de voir que le budget initial ne prévoyait pas de fonds pour le logement abordable. Toutefois, subitement, dans ce budget du NPD qui ressemble à une belle trouvaille, il y a de l'argent pour le logement abordable.

Il vaut la peine de faire remarquer que dans le livre rouge de la campagne électorale de l'an 2000, les libéraux promettaient de construire jusqu'à 120 000 unités de logement abordable au coût de 680 millions de dollars. Un montant supplémentaire de 320 millions de dollars a été ajouté dans le budget de 2003. Comme un député l'a dit plus tôt, il y avait aussi un financement de 1,53 milliard de dollars pour les sans-abri. On serait porté à croire que le financement pour les sans-abri viserait à aider les sans-abri. Quelle est la meilleure façon d'aider ces derniers? C'est de mettre des maisons à la disposition des sans-abri. Ce sont donc 2,1 milliards de dollars qui ont été investis au cours des quatre dernières années.

J'ai un communiqué de presse du ministre du Travail et du Logement, où il affirme qu'à ce jour, le gouvernement a construit 16 000 unités. Si nous faisons les calculs à partir du montant de 2,1 milliards de dollars, nous constatons que chaque unité de logement abordable fournie a coûté 130 000 \$.

Quel bien cela fait-il de continuer d'investir de l'argent quand les premiers résultats ont été mauvais, d'engloutir 1,5 milliard de dollars de plus dans le logement abordable quand cet investissement n'a pas porté les fruits attendus? Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas le travail qui s'impose pour ce qui est du montant d'argent à investir, pourquoi n'élabore-t-il pas des plans vraiment adéquats qui permettront de produire des unités de logement et procureront aux Canadiens les logements abordables qu'ils veulent?

● (1835)

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, je sais que mon collègue a fait beaucoup dans le dossier du logement abordable, que ses interventions ont été bien accueillies et qu'il a proposé des solutions constructives dans ce domaine.

Initiatives ministérielles

Il est dommage que son propre parti ne tienne pas compte des solutions qu'il propose. J'espère qu'il sera en mesure de présenter d'autres documents intéressants au ministre responsable de ce dossier, comme il l'a fait par le passé, sur la question du logement abordable. Ce serait très utile.

Comme il l'a souligné à juste titre, nous avons investi de l'argent dans le logement abordable. En collaboration avec les provinces, nous avons construit des logements à prix abordable.

Il n'est pas sans savoir que l'itinérance est un problème complexe. C'est un problème qui a des incidences sur bon nombre de secteurs, notamment celui des soins de santé.

L'une des pires choses qui se soient produites, c'est que l'on a sorti des personnes ayant des problèmes psychiatriques des institutions où elles étaient soignées pour les installer dans des milieux résidentiels. Toutefois, les soins dont ces personnes avaient besoin n'étaient pas disponibles au niveau provincial. Malheureusement, certaines d'entre elles vivent maintenant dans la rue. Ce sont des malades mentaux qui ne prennent pas les médicaments qui leur ont été prescrits. Ce sont des gens qui sont passés à travers les mailles du filet. Ce sont des âmes perdues, des gens pour lesquels nous devons travailler encore plus fort, en collaboration avec les provinces, pour nous assurer qu'ils obtiennent les soins dont ils ont besoin.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour poser une question. Je tiens d'abord à féliciter le secrétaire parlementaire qui vient de prendre la parole et le député de Vancouver-Centre, qui s'est penché sur le contenu du projet de loi C-48.

Je les félicite, car ils ont parlé du logement abordable, de l'accès à l'éducation, du transport en commun et des mesures qui nous permettront de répondre à nos obligations internationales en matière d'aide étrangère, alors que les députés d'en face se livrent à un verbiage réactionnaire de droite qui n'a rien à voir avec le projet de loi et la réalité.

J'ai une question précise à poser au député, qui est médecin et qui se préoccupe vivement de ce qu'est devenue la vie des Canadiens au cours des 15 dernières années. Il reconnaîtra assurément que les réductions massives effectuées unilatéralement dans nos systèmes de santé, d'éducation et d'aide sociale ont fait des victimes.

J'arrive à ma question. Le secrétaire parlementaire reconnaît-il que la disparition du Régime d'assurance publique du Canada a entraîné dans son sillage la disparition de toute notion de droit à l'égard de la satisfaction des besoins fondamentaux et de la notion selon laquelle personne dans notre société ne devrait avoir faim ou ne pas avoir de toit?

Un argument convaincant appuie le rétablissement d'un cadre juridique compatible avec nos obligations internationales aux termes du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et avec notre ancien Régime d'assurance publique.

Le secrétaire parlementaire ne reconnaît-il pas qu'il est essentiel de revenir à l'idée selon laquelle les gens ne sauraient être à la merci de mesures de bienfaisance, mais qu'on devrait leur fournir une protection légale qui constituerait une base solide sur laquelle...

● (1840)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale a la parole.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, je vais être bref. Notre engagement mutuel vise à faire en sorte que personne ne passe entre les mailles du filet. En ce qui a trait aux cadres législatifs, les

jours noirs du socialisme en Europe du Nord ont démontré que ces cadres ne fonctionnent absolument pas.

Nous voulons nous assurer d'atteindre les buts mentionnés par la députée. Je sais que celle-ci est très engagée et déterminée à aider des personnes qui comptent parmi les plus pauvres de la planète, et nous le sommes aussi. C'est la raison pour laquelle nous avons collaboré avec son parti relativement à ce budget. C'est la raison pour laquelle nous investissons davantage dans le logement, l'enseignement et l'aide internationale.

Je vais terminer en disant que ces compressions ont dû être faites précisément pour sauver les programmes sociaux auxquels la députée fait allusion. Si nous n'avions pas fait ces compressions, si nous n'avions pas mis de l'ordre dans les finances de la nation, nous aurions compromis l'existence de ces programmes sociaux et cela aurait été irresponsable de notre part.

M. Jeremy Harrison (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui au nom de mes électeurs de la circonscription de Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, dans le Nord de la Saskatchewan, pour parler du projet de loi C-48, le projet de loi budgétaire libéral-néo-démocrate.

Il s'agit d'un projet de loi concocté en pleine nuit dans une chambre d'hôtel de Toronto par un premier ministre désespéré, par un chef néo-démocrate faisant fi de ses principes ainsi que par Buzz Hargrove. Nous avons vu le résultat de leur travail, soit un document d'environ deux pages que j'ai actuellement dans la main. Il contient trois articles, dont deux comprenant des dispositions juridiques et un article d'un quart de page qui vise à affecter la somme de 4,6 milliards de dollars tirée des poches des contribuables.

Il suffit donc d'un quart de page pour dépenser 4,6 milliards de dollars sans obligation de rendre compte, sans indication sur le mode de distribution de l'argent et sans aucune planification. On veut mettre 4,6 milliards de dollars dans une grosse caisse noire. Nous avons déjà vu des exemples de ce type de dépenses libérales auparavant, et elles n'ont pas donné de bons résultats, qu'il s'agisse du registre des armes à feu, du scandale des commandites ou du gâchis au ministère du Développement des ressources humaines. Nous pourrions ainsi énumérer bien d'autres cas.

Comme je l'ai dit, il s'agit d'un projet de loi de quatre pages, dont deux pages sont en fait vides. Les remplira-t-on plus tard? Que prévoit-on en faire? Les libéraux et les néo-démocrates comptent-ils y inscrire leurs intentions secrètes liées à l'accord contre nature qu'ils ont conclu?

Je crois fermement que cet accord louche signé derrière des portes closes est mauvais pour le Canada et mauvais pour la Saskatchewan. Il est mauvais pour le Canada parce que le Parti libéral, malgré sa corruption et ses actes criminels, est parvenu à s'accrocher au pouvoir pour dilapider encore pendant quelques mois l'argent des contribuables et pour duper les Canadiens de partout au pays.

Cet accord est mauvais pour ma province, la Saskatchewan. Si les députés du NPD avaient vraiment à coeur le sort de la Saskatchewan, l'accord signé aurait été différent. Nous savons toutefois que le NPD fédéral se fiche éperdument de la Saskatchewan, et particulièrement du Nord de la Saskatchewan. C'est évident, puisque rien n'est prévu pour le monde agricole dans cet accord.

Initiatives ministérielles

Le monde agricole est en crise d'un bout à l'autre du pays. Les producteurs de ma circonscription et de partout en Saskatchewan ont été durement éprouvés par le gel, le mauvais temps et l'ESB. Les agriculteurs vivent des moments très difficiles, et cet accord ne fait absolument rien pour les aider.

Comment cela se fait-il? Si nous repassons la liste des priorités du NPD, nous ne verrons pas un cent pour l'agriculture dans cette entente de 4,6 milliards de dollars. Cela montre bien que les néo-démocrates ne se soucient absolument pas des producteurs agricoles de notre pays.

Je vais également mentionner à la Chambre un autre endroit où il n'y a pas d'argent, et c'est dans une entente sur la formule de péréquation. Nous savons tous que la Saskatchewan est probablement traitée plus injustement que toute autre province. Les ressources naturelles non renouvelables sont incluses dans la formule de péréquation pour la Saskatchewan. Elles ont été récemment retirées de la formule pour Terre-Neuve-et-Labrador et pour la Nouvelle-Écosse, dans l'Accord atlantique, que j'appuie totalement. Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont maintenant le droit de garder les revenus tirés de l'exploitation pétrolière et gazière au large des côtes et d'en faire profiter leurs habitants.

La Saskatchewan n'a pas eu droit au même accord. Elle est traitée injustement. Tous les politiciens élus dans ma province, sauf un, qui se trouve à être le ministre des Finances du pays, sont d'accord sur le fait que la Saskatchewan ne jouit pas d'un traitement équitable.

Selon la proposition des conservateurs, qui retirerait les ressources naturelles non renouvelables de la formule, ma province recevrait environ un milliard de dollars de plus par année en paiements de péréquation. Cela ferait une différence énorme pour les habitants de ma province.

Il n'y a pas un seul mot à ce sujet dans cette entente conclue dans les coulisses par Buzz Hargrove, le député de Toronto—Danforth et le premier ministre. Pas un seul mot à ce sujet.

● (1845)

Je veux citer un chroniqueur nommé Andrew Coyne qui a réuni dans un article paru la veille du vote de défiance, le 19 mai, divers points de vue qui reflètent bien l'opinion d'un grand nombre d'habitants de la Saskatchewan et de ma circonscription:

J'avais pensé que le sentiment de nausée qui m'avait envahi à l'écoute des nouvelles résultait du dégoût. Maintenant, je me rends compte que c'est du vertige. Il n'y a plus d'assise qui tienne en politique canadienne. En pratique, il n'y a plus ni règles, ni frontières, ni limites. Nous sommes face à un abysse où tout est permis.

Les coeurs sensibles qui, à la Tribune de la presse, ont été tellement scandalisés à l'idée que les libéraux pourraient s'abaisser jusqu'à planifier le vote sur le budget en fonction de la chirurgie de Darrell Stinson pour un cancer pourraient maintenant avoir la décence de l'admettre: bien sûr que les libéraux en sont capables. Ça devrait être évident pour tout le monde, à présent, que ce gouvernement — ce premier ministre — est prêt à n'importe quoi pour assurer son maintien au pouvoir, et j'entends bien n'importe quoi. Tous les gouvernements répugnent à quitter le pouvoir, tous se croient indispensables, mais je n'ai pas souvenir d'un autre gouvernement qui se soit accroché de façon aussi désespérée, aussi... hystérique.

La perte d'un vote de confiance ne doit plus être interprétée comme une perte fondamentale de légitimité démocratique, mais plutôt comme le signal de dépenser davantage, de se faire plus menaçant et de marauder des votes dans les rangs de l'opposition aussi longtemps que cela se révèle nécessaire.

En fait, il est permis de se demander si les libéraux auraient tenu le vote sur le budget s'ils n'avaient pas conclu cette entente, ou encore s'ils auraient promis un tel vote s'ils n'étaient pas déjà en train d'en conclure une.

Impossible? Outrageant? Mais l'outrage dépend des limites que l'on se fixe et de la détermination à rappeler à l'ordre celui qui les transgresse. Les libéraux franchissent ces limites l'une après l'autre depuis des années, et leur propre manque de honte nous a simplement amenés à hausser les épaules de complicité. Le geste est outrageant tant qu'il n'est pas posé, puis nous oublions que nous avons déjà pensé autrement.

Voici un exemple: mercredi dernier, le *Globe and Mail* a publié un éditorial cinglant qui incitait les libéraux à obtenir « immédiatement » un vote de confiance, à déclencher des élections « sur-le-champ » ou à mettre aux voix « rapidement » leur projet de loi budgétaire.

« À chaque instant où ils demeurent en poste, écrit le *Globe*, ils se révèlent tellement désespérés de s'accrocher au pouvoir qu'ils crachent à la face des Communes tout en prétendant la respecter. »

Vendredi, les libéraux étaient toujours en place, le gouvernement avait subi deux revers, le vote sur le budget n'avait pas eu lieu — et le *Globe* se demandait à quoi était dû tout cet émoi. Se faisant moralisateur à l'endroit de l'opposition, le journal ajoute: « Affirmer que le gouvernement a perdu toute légitimité est une réaction franchement disproportionnée. » Et voilà: tout ce sentiment d'outrage est tombé au plus profond de notre mémoire. En deux jours seulement.

S'agit-il d'une crise constitutionnelle si personne ne comprend que c'en est une?

Un gouvernement qui n'a pas l'appui de la majorité au Parlement a dépensé des milliards de dollars alors que, légalement, il n'est pas habilité à le faire et il a fait miroiter des postes qu'il n'est pas autorisé à accorder, dans l'espoir de regagner cette majorité.

Voilà le genre de gouvernement que le NPD maintient au pouvoir. C'est un gouvernement complètement corrompu qui n'a d'autre souci que d'exercer le pouvoir. C'est un gouvernement qui sera prêt à mentir, à tricher et à voler pour se maintenir au pouvoir. En résumé, c'est un gouvernement qui n'a plus la légitimité morale de diriger notre pays. Les députés néo-démocrates devraient avoir honte.

Voici un autre exemple. Comme les députés le savent, c'est aujourd'hui la Journée nationale des Autochtones. J'ai assisté à une cérémonie en l'honneur des anciens combattants autochtones de partout au Canada, à un service commémoratif pour rappeler la contribution des anciens combattants autochtones qui ont, à ce jour, participé à la Première Guerre mondiale, à la Seconde Guerre mondiale, à la guerre de Corée et aux missions de maintien de la paix.

Cette question me tient énormément à coeur et elle est très importante pour les habitants de ma circonscription. La première chose que j'ai faite à titre de député, c'est de présenter une motion d'initiative parlementaire qui exhortait le gouvernement et la Chambre des communes à reconnaître l'inégalité de traitement historique dont les anciens combattants autochtones ont été victimes à leur retour de conflits outre-mer. Malheureusement, tous les députés libéraux sauf deux ont voté contre la motion visant à reconnaître le travail des anciens combattants autochtones. Ils n'avaient aucune raison de s'opposer à cela.

Rien dans cet accord ne reconnaît l'apport des anciens combattants autochtones. Rien dans cet accord n'est à la hauteur de ce que proposait la motion n° 193. Le gouvernement et le NPD devraient avoir honte.

● (1850)

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je veux dire à mon collègue de Rivière Churchill qu'il est tout à fait inadmissible de dire, ici-même, qu'un député ou parti mettrait une vie en danger pour jouer des jeux politiques. Cela a été prouvé quand on a proposé le pairage; le député devrait avoir honte de poursuivre en ce sens.

Je ne pense pas qu'un député de la Chambre se livrerait à de telles choses; c'est inacceptable. Il est inacceptable de continuer de faire croire cela aux Canadiens. Ça en dit très peu sur l'humanité de tous les parlementaires.

Initiatives ministérielles

Mais passons à autre chose. Personne n'acceptera cela. Nous avons des différences partisans, mais personne ne mettrait la vie de quelqu'un en danger pour cela, et je ne saurais tolérer qu'on en parle une fois de plus à la Chambre. Il fallait que je le dise.

Mon collègue d'en face prétend qu'il n'y a rien dans le budget pour la Saskatchewan et pour sa circonscription. Et qu'en est-il du logement à prix modique? Je connais les communautés dans sa circonscription. Je sais qu'elles ont besoin de logements à prix modique. Pourquoi les conservateurs n'appuieraient-ils pas le projet de loi C-48, qui prévoit des sommes supplémentaires? Des investissements sont prévus précisément dans le logement pour les Autochtones, et dans les domaines où les besoins sont les plus grands. Je suis incapable de comprendre pourquoi on n'appuierait pas cela.

Les conservateurs prétendent-ils que les agriculteurs, les gens dans les circonscriptions rurales, les petites et les moyennes entreprises ne profiteront pas des sommes supplémentaires consacrées à l'éducation de leur famille? Les sommes consacrées au logement abordable permettront de construire de tels logements dans toutes les collectivités canadiennes, et tout le monde s'en portera mieux. Il est inadmissible que les conservateurs n'appuient pas ces mesures quand ils ont appuyé des réductions d'impôt pour les sociétés. C'est impensable.

M. Jeremy Harrison: Monsieur le Président, Tommy Douglas se retournerait dans sa tombe s'il voyait le NPD s'acoquiner ainsi avec le gouvernement le plus criminel et le plus corrompu de tous les temps au Canada.

Il faut que je dise à la Chambre qu'il y a autre chose que je trouve scandaleux. Je connais la circonscription que la députée représente; celle-ci est contiguë à la mienne. La députée représente le nord du Manitoba, tandis que je représente le nord de la Saskatchewan. Aux yeux de la population de ma région, comme de la sienne j'en suis sûr, l'enregistrement des armes à feu est l'un des pires gaspillages de notre histoire. Cette députée a quand même voté en faveur d'allouer 55 millions de dollars de plus à l'enregistrement des armes à feu.

Si les citoyens de Flin Flon savaient que la députée a voté en faveur d'allouer des fonds supplémentaires à l'enregistrement des armes à feu, ils ne seraient pas très contents. La députée pense que cela va passer inaperçu, qu'elle peut tout bonnement voter en faveur d'allouer des fonds supplémentaires à l'enregistrement des armes à feu et que les gens n'en sauront rien. J'ai des nouvelles pour elle; ils vont savoir qu'elle a voté en faveur d'allouer des fonds supplémentaires à l'enregistrement des armes à feu.

Dans le nord de la Saskatchewan et dans le nord du Manitoba, les gens ne sont pas en faveur du projet de loi C-38, au moyen duquel le gouvernement essaie de faire accepter de force aux Canadiens le mariage entre personnes du même sexe. La députée a maintes fois réitéré son opposition à ce projet de loi et celle de ses électeurs. Au bout du compte, que fait-elle? Elle vote en faveur de démolir la définition traditionnelle du mariage.

• (1855)

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, j'ai entendu mon collègue signaler l'impopularité de l'enregistrement des armes à feu dans l'Ouest canadien, notamment en Saskatchewan et dans le nord du Manitoba. La plupart des Canadiens sont catégoriquement opposés à l'affectation de fonds supplémentaires à ce programme de broche à foin, un puits sans fond qui n'aide nullement à enrayer la criminalité, mais dans lequel on engloutit l'argent que les contribuables canadiens ont gagné à la sueur de leur front.

Que pense mon collègue de l'idée du Nouveau Parti démocratique de ne pas s'en tenir à l'enregistrement, mais d'aller jusqu'à la confiscation d'armes que des citoyens respectueux des lois ont en leur possession? Pourrait-il dire quelques mots à ce sujet?

M. Jeremy Harrison: Monsieur le Président, le député de Regina—Qu'Appelle a raison. Lorsqu'il était conseiller municipal à Toronto, le chef du NPD a proposé une mesure qui aurait essentiellement entraîné la confiscation de toutes les armes à feu dans les collectivités de cette région.

Si on veut parler d'extrémiste radical, le chef du NPD en est un excellent exemple. Les néo-démocrates ont voté en faveur du projet de loi C-43 qui prévoit l'octroi de plus de 200 millions de dollars supplémentaires pour le registre des armes à feu, tandis que, parallèlement à cela, le gouvernement libéral ferme des postes de police dans certaines régions rurales de la Saskatchewan. Le gouvernement a fermé le poste de police de Goodsoil, une localité de ma circonscription, dans le nord de la Saskatchewan. Il investit toutefois des centaines de millions de dollars dans le registre des armes à feu. C'est de la folie. Qu'en est-il des priorités?

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs sont probablement très heureux de sortir de la situation embarrassante créée par le discours que nous venons d'entendre et qui ne portait pas du tout sur le sujet à l'étude.

Nous avons vu des députés se lever l'un après l'autre pour prononcer un discours rédigé par un attaché de recherche. Je peux répéter les mêmes mots. On les retrouve dans chaque discours. Il y a des allusions à l'ACDI, au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, à la vérificatrice générale, à l'absence d'un plan et, évidemment, des insultes.

L'opposition n'a pas du tout parlé du projet de loi. On peut comprendre pourquoi. Il serait très gênant pour un parti de s'exprimer ici contre le transport en commun, l'air pur pour les Canadiens, l'aide extérieure, les enfants qui n'ont même pas un repas par jour, les logements abordables pour les familles et l'enseignement postsecondaire.

Peut-on imaginer les conservateurs en train de faire du porte à porte dans le cadre d'une campagne électorale et dire, « nous sommes désolés, mais nous sommes ici pour vous dire que nous nous opposons à l'air pur. Nous sommes ici pour vous dire que nous en avons contre les gens d'autres pays, contre le fait d'offrir des logements à ceux qui n'ont pas les moyens d'avoir une maison et contre l'enseignement postsecondaire pour les peuples autochtones ».

Dans quelques minutes, chaque député conservateur devra faire un examen introspectif. Je vois un député qui fait encore partie de l'aile progressiste du Parti conservateur et qui pourrait voter en faveur de mesures telles que l'amélioration de la qualité de l'air, l'aide extérieure, le logement et l'enseignement postsecondaire.

Je vais faire une prédiction pour les médias, relativement à l'avenir politique de ce parti. S'il n'y a pas d'éléments progressistes dans ce parti, celui-ci va commencer à dépérir, parce qu'il sera à l'extrême droite. Or, comme nous le savons, les Canadiens ne peuvent appuyer une telle position. En fait, s'il y a...

Initiatives ministérielles

● (1900)

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 19 heures, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la question sur l'amendement à la motion n^o 1 est réputée mise aux voix, le vote par appel nominal est réputé demandé et le vote se tiendra immédiatement.

Convoquez les députés.

● (1930)

(L'amendement à la motion n^o 1, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n^o 128)

POUR

Députés

Abbott
Allison
Anders
Batters
Bezan
Brown (Leeds—Grenville)
Casey
Chong
Day
Doyle
Epp
Fitzpatrick
Forseth
Goldring
Gouk
Guergis
Harris
Hearn
Hill
Jaffer
Johnston
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lauzon
Lunn
MacKay (Central Nova)
Mark
Merrifield
Mills
Moore (Fundy Royal)
O'Brien
Ohrai
Pallister
Poilievre
Preston
Reid
Richardson
Scheer
Skelton
Solberg
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tilson
Trost
Van Loan
Warawa
White
Yelich — 93

Ablonczy
Ambrose
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Benoit
Breitkreuz
Carrie
Casson
Cummins
Devolin
Duncan
Finley
Fletcher
Gallant
Goodyear
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Harper
Harrison
Hiebert
Hinton
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kilgour
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lukiwski
Lunney
MacKenzie
Menzies
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Nicholson
O'Connor
Oda
Penson
Prentice
Rajotte
Reynolds
Ritz
Schellenberger
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
Thompson (Wild Rose)
Toews
Tweed
Vellacott
Watson
Williams

CONTRE

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Angus
Augustine
Bagnell
Bakopanos
Beaumier
Bell
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Blondin-Andrew
Boivin

Alcock
André
Asselin
Bachand
Bains
Barnes
Bélanger
Bellavance
Bergeron
Bigras
Blais
Boire
Bonin

Bonsant
Bouchard
Boulianne
Bradshaw
Broadbent
Brunelle
Byrne
Cardin
Carrier
Catterall
Chan
Clavet
Coderre
Comuzzi
Cotler
Crowder
Cullen (Etobicoke North)
D'Amours
Demers
Desjarlais
DeVillers
Dion
Drouin
Duceppe
Efford
Eyking
Folco
Frulla
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet
Godbout
Godin
Graham
Guay
Holland
Ianno
Julian
Karetak-Lindell
Khan
Laframboise
Lapierre (Outremont)
Lastewka
Layton
Lee
Lessard
Longfield
MacAulay
Malhi
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)
Matthews
McDonough
McGuire
McLellan
Ménard (Hochelega)
Minna
Murphy
Neville
Pacetti
Paradis
Patry
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Poirier-Rivard
Proulx
Redman
Robillard
Rota
Russell
Sauvageau
Savoy
Scott
Siksay
Simard (Beauport—Limoilou)
Simms
Boshcoff
Boudria
Bourgeois
Brison
Brown (Oakville)
Bulte
Cannis
Carr
Carroll
Chamberlain
Christopherson
Cleary
Comartin
Côté
Crête
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cuzner
Davies
Deschamps
Desrochers
Dhalla
Dosanjh
Dryden
Easter
Emerson
Faille
Fontana
Fry
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Galloway
Gauthier
Godfrey
Goodale
Guarnieri
Guimond
Hubbard
Jennings
Kadis
Karygiannis
Kotto
Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée
LeBlanc
Lemay
Lévesque
Loubier
Macklin
Maloney
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Masse
McCallum
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Mitchell
Myers
Owen
Paquette
Parrish
Perron
Pettigrew
Picard (Drummond)
Plamondon
Powers
Ratansi
Regan
Rodriguez
Roy
Saada
Savage
Scarpaleggia
Sgro
Silva
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)

St-Hilaire
St. Denis
Stoffer
Szabo
Temelkovski
Basques)
Thibault (West Nova)
Torsney
Valeri
Vincent
Wappel
Wilfert
Zed— 205

St. Amand
Steckle
Stronach
Telegdi
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Tonks
Ur
Valley
Volpe
Wasylycia-Leis
Wrzesnewskyj

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare l'amendement à la motion n° 1 rejeté.

● (1935)

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 1.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, si la Chambre est d'accord, je propose que vous demandiez s'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux votant oui.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, les députés du Parti conservateur votent contre cette motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront contre cette motion.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD votent en faveur de cette motion, et j'aimerais aussi ajouter à la liste le député de Sault Ste. Marie.

[Traduction]

Mme Carolyn Parrish: Monsieur le Président, je vote en faveur de la motion.

L'hon. David Kilgour: Monsieur le Président, je vote contre cette motion.

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, je vote contre cette motion.

(La motion n° 1, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 129)

POUR

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Augustine
Bains
Barnes
Bélangier
Bennett
Blaikie
Boivin
Boshcoff
Bradshaw
Broadbent
Bulte
Cannis
Carroll
Chamberlain

Alcock
Angus
Bagnell
Bakopanos
Beaumier
Bell
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Boudria
Brisson
Brown (Oakville)
Byrne
Carr
Catterall
Chan

Christopherson
Comartin
Cotler
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cuzner
Davies
DeVillers
Dion
Drouin
Easter
Emerson
Folco
Frulla
Galloway
Godfrey
Goodale
Guarnieri
Hubbard
Jennings
Kadis
Karygiannis
Lapierre (Outremont)
Layton
Lee
MacAulay
Malhi
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)
Matthews
McDonough
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
Pacetti
Parrish
Peterson
Phinney
Powers
Ratansi
Regan
Rodriguez
Russell
Savage
Scarpaleggia
Sgro
Silva
Simms
St. Amand
Steckle
Stronach
Telegdi
Thibault (West Nova)
Torsney
Valeri
Volpe
Wasylycia-Leis
Wrzesnewskyj

Initiatives ministérielles

Coderre
Comuzzi
Crowder
Cullen (Etobicoke North)
D'Amours
Desjarlais
Dhalla
Dosanjh
Dryden
Efford
Eyking
Fontana
Fry
Godbout
Godin
Graham
Holland
Ianno
Julian
Karetak-Lindell
Khan
Lastewka
LeBlanc
Longfield
Macklin
Maloney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)
Masse
McCallum
McGuinly
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Mitchell
Myers
Owen
Paradis
Patri
Pettigrew
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Proulx
Redman
Robillard
Rota
Saada
Savoy
Scott
Siksay
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)
St. Denis
Stoffer
Szabo
Temelkovski
Tonks
Ur
Valley
Wappel
Wilfert
Zed— 152

CONTRE

Députés

Abbott
Allison
Anders
André
Bachand
Bellavance
Bergeron
Bigras
Boire
Bouchard
Bourgeois
Brown (Leeds—Grenville)
Cardin
Carrier
Casson
Clavet
Côté
Cummins
Demers

Ablonczy
Ambrose
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Asselin
Batters
Benoit
Bezan
Blais
Bonsant
Boulianne
Breitkreuz
Brunelle
Carrie
Casey
Chong
Cleary
Crête
Day
Deschamps

Initiatives ministérielles

Desrochers	Devolin
Doyle	Duceppe
Duncan	Epp
Faille	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Forseth	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gallant	Gaudet
Gauthier	Goldring
Goodyear	Gouk
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay
Guergis	Guimond
Harper	Harris
Harrison	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Jaffer
Jean	Johnston
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour	Komaricki
Kotto	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Laframboise	Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lauzon
Lavallée	Lemay
Lessard	Lévesque
Loubier	Lukiwski
Lunn	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Marceau	Mark
Ménard (Hochelaga)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	O'Brien
Nicholson	Obhrai
O'Connor	Pallister
Oda	Penson
Paquette	Picard (Drummond)
Perron	Poilievre
Plamondon	Prentice
Poirier-Rivard	Rajotte
Preston	Reynolds
Reid	Ritz
Richardson	Sauvageau
Roy	Schellenberger
Scheer	Skelton
Simard (Beauport—Limoilou)	Solberg
Smith (Kildonan—St. Paul)	St-Hilaire
Sorenson	Tilson
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	Trost
Thompson (New Brunswick Southwest)	Van Loan
Thompson (Wild Rose)	Vincent
Toews	Watson
Tweed	Williams
Vellacott	
Warawa	
White	
Yelich — 147	

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion n° 1 adoptée.

Le vote suivant porte sur l'amendement à la motion n° 2.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, si la Chambre est d'accord, je propose que vous demandiez s'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux votant non.

Le vice-président: Est-on d'accord pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, les députés du Parti conservateur votent en faveur de cet amendement.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront contre l'amendement.

[Traduction]

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates votent contre cet amendement.

Mme Carolyn Parrish: Monsieur le Président, je vote contre cet amendement.

[Français]

L'hon. David Kilgour: Monsieur le Président, je vote en faveur de l'amendement.

[Traduction]

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, je vote en faveur de cet amendement.

● (1940)

[Français]

(L'amendement à la motion n° 2, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n° 130)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Batters	Benoit
Bezan	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Carrie
Casey	Casson
Chong	Cummins
Day	Devolin
Doyle	Duncan
Epp	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Forseth	Gallant
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis	Harper
Harris	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Jaffer	Jean
Johnston	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)	Kilgour
Komaricki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon	Lukiwski
Lunn	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Mark	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
O'Brien	O'Connor
Obhrai	Oda
Pallister	Penson
Poilievre	Prentice
Preston	Rajotte
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Scheer	Schellenberger
Skelton	Smith (Kildonan—St. Paul)
Solberg	Sorenson
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tilson	Toews
Trost	Tweed
Van Loan	Vellacott
Warawa	Watson
White	Williams
Yelich — 93	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	André
Angus	Asselin

Augustine
Bagnell
Bakopanos
Beaumier
Bell
Bennett
Bevilacqua
Blaikie
Blondin-Andrew
Boivin
Bonsant
Bouchard
Boulianne
Bradshaw
Broadbent
Brunelle
Byrne
Cardin
Carrier
Catterall
Chan
Clavet
Coderre
Comuzzi
Cotler
Crowder
Cullen (Etobicoke North)
D'Amours
Demers
Desjarlais
DeVillers
Dion
Drouin
Duceppe
Efford
Eyking
Folco
Frulla
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet
Godbout
Godin
Graham
Guay
Holland
Ianno
Julian
Karetak-Lindell
Khan
Laframboise
Lapierre (Outremont)
Lastewka
Layton
Lee
Lessard
Longfield
MacAulay
Malhi
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Énard)
Masse
McCallum
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Mitchell
Myers
Owen
Paquette
Parrish
Perron
Pettigrew
Picard (Drummond)
Plamondon
Powers
Ratansi
Regan
Rodriguez
Roy
Saada
Savage
Scarpaleggia
Sgro
Silva
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)

Bachand
Bains
Barnes
Bélangier
Bellavance
Bergeron
Bigras
Blais
Boire
Bonin
Boshcoff
Boudria
Bourgeois
Brisson
Brown (Oakville)
Bulte
Cannis
Carr
Carroll
Chamberlain
Christopherson
Cleary
Comartin
Côté
Crête
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cuzner
Davies
Deschamps
Desrochers
Dhalla
Dosanjh
Dryden
Easter
Emerson
Faille
Fontana
Fry
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Galloway
Gauthier
Godfrey
Goodale
Guarnieri
Guimond
Hubbard
Jennings
Kadis
Karygiannis
Kotto
Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée
LeBlanc
Lemay
Lévesque
Loubier
Macklin
Maloney
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)
Matthews
McDonough
McGuire
McLellan
Ménard (Hochelaga)
Minna
Murphy
Neville
Pacetti
Paradis
Patry
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Poirier-Rivard
Proulx
Redman
Robillard
Rota
Russell
Sauvageau
Savoy
Scott
Siksay
Simard (Beauport—Limoulu)
Simms
St-Hilaire

St. Amand
Steckle
Stronach
Telegdi
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Thibault (West Nova)
Tonks
Ur
Valley
Volpe
Wasylycia-Leis
Wrzesnewskyj

St. Denis
Stoffer
Szabo
Temelkovski
Torsney
Valeri
Vincent
Wappel
Wilfert
Zed- — 206

Initiatives ministérielles

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare l'amendement à la motion n° 2 rejeté.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 2.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, si la Chambre est d'accord, je propose que vous demandiez s'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux votant oui.

Le vice-président: Est-on d'accord pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, les députés du Parti conservateur voteront contre cette motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront contre cette motion.

[Traduction]

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD voteront en faveur de cette motion.

Mme Carolyn Parrish: Monsieur le Président, je vote en faveur.

L'hon. David Kilgour: Monsieur le Président, je vote contre.

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, je vote contre.

(La motion n° 2, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 131)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélangier	Bell
Bennett	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Brisson
Broadbent	Brown (Oakville)
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carroll	Catterall

Initiatives ministérielles

Chamberlain	Chan	Fitzpatrick	Fletcher
Christopherson	Coderre	Forseth	Gagnon (Québec)
Comartin	Comuzzi	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Cotler	Crowder	Gallant	Gaudet
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cullen (Etobicoke North)	Gauthier	Goldring
Cuzner	D'Amours	Goodyear	Gouk
Davies	Desjarlais	Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay
DeVillers	Dhalla	Guergis	Guimond
Dion	Dosanjh	Harper	Harris
Drouin	Dryden	Harrison	Hearn
Easter	Efford	Hiebert	Hill
Emerson	Eyking	Hinton	Jaffer
Folco	Fontana	Jean	Johnston
Frulla	Fry	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Kennedy (Calgary Southeast)
Galloway	Godbout	Kilgour	Komarnicki
Godfrey	Godin	Kotto	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Goodale	Graham	Laframboise	Lalonde
Guarnieri	Holland	Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lauzon
Hubbard	Ianno	Lavallée	Lemay
Jennings	Julian	Lessard	Lévesque
Kadis	Karetak-Lindell	Loubier	Lukiwski
Karygiannis	Khan	Lunn	Lunney
Lapierre (Outremont)	Lastewka	MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Layton	LeBlanc	Marceau	Mark
Lee	Longfield	Ménard (Hochelega)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
MacAulay	Macklin	Menzies	Merrifield
Malhi	Maloney	Miller	Mills
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (LaSalle—Énard)	Moore (Fundy Royal)	
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse	Nicholson	O'Brien
Matthews	McCallum	O'Connor	Obhrai
McDonough	McGuinty	Oda	Pallister
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)	Paquette	Penson
McLellan	McTeague	Perron	Picard (Drummond)
Minna	Mitchell	Plamondon	Poilevre
Murphy	Myers	Poirier-Rivard	Prentice
Neville	Owen	Preston	Rajotte
Pacetti	Paradis	Reid	Reynolds
Parrish	Patry	Richardson	Ritz
Peterson	Pettigrew	Roy	Sauvageau
Phinney	Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Scheer	Schellenberger
Powers	Proulx	Simard (Beauport—Limoulu)	Skelton
Ratansi	Redman	Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Regan	Robillard	Sorenson	St-Hilaire
Rodriguez	Rota	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Russell	Saada	Thompson (New Brunswick Southwest)	
Savage	Savoy	Thompson (Wild Rose)	Tilson
Scarpaleggia	Scott	Toews	Trost
Sgro	Siksay	Tweed	Van Loan
Silva	Simard (Saint Boniface)	Vellacott	Vincent
Simms	Smith (Pontiac)	Warawa	Watson
St. Amand	St. Denis	White	Williams
Steckle	Stoffer	Yelich — 147	
Stronach	Szabo		
Telegdi	Temelkovski		
Thibault (West Nova)	Tonks		
Torsney	Ur		
Valeri	Valley		
Volpe	Wappel		
Wasylycia-Leis	Wilfert		
Wrzesnewskyj	Zed — 152		

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
André	Asselin
Bachand	Batters
Bellavance	Benoit
Bergeron	Bezan
Bigras	Blais
Boire	Bonsant
Bouchard	Boulianne
Bourgeois	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Cardin	Carrie
Carrier	Casey
Casson	Chong
Clavet	Cleary
Côté	Crête
Cummins	Day
Demers	Deschamps
Desrochers	Devolin
Doyle	Duceppe
Duncan	Epp
Faillie	Finley

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion n^o 2 adoptée.

Le vote suivant porte sur l'amendement à la motion n^o 3.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je crois que si vous le demandez, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que l'on applique le résultat du vote qui vient d'avoir lieu, mais à l'inverse, les députés libéraux présents votant contre.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

(La motion n^o 3, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

*(Vote n° 132)***POUR**

Députés

Abbott
Allison
Anders
André
Bachand
Bellavance
Bergeron
Bigras
Boire
Bouchard
Bourgeois
Brown (Leeds—Grenville)
Cardin
Carrier
Casson
Clavet
Côté
Cummins
Demers
Desrochers
Doyle
Duncan
Faille
Fitzpatrick
Forseth
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gallant
Gauthier
Goodyear
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis
Harper
Harrison
Hiebert
Hinton
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kilgour
Kotto
Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée
Lessard
Loubier
Lunn
MacKay (Central Nova)
Marceau
Ménard (Hochelaga)
Menzies
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)
Nicholson
O'Connor
Oda
Paquette
Perron
Plamondon
Poirier-Rivard
Preston
Reid
Richardson
Roy
Scheer
Simard (Beauport—Limoilou)
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)
Toews
Tweed
Vellacott
Warawa
White
Yelich — 147

Ablonczy
Ambrose
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Asselin
Batters
Benoit
Bezan
Blais
Bonsant
Boulianne
Breitkreuz
Brunelle
Carrie
Casey
Chong
Cleary
Crête
Day
Deschamps
Devolin
Duceppe
Epp
Finley
Fletcher
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet
Goldring
Gouk
Guay
Guimond
Harris
Hearn
Hill
Jaffer
Johnston
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lalonde
Lauzon
Lemay
Lévesque
Lukiwski
Lunney
MacKenzie
Mark
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Merrifield
Mills
O'Brien
Obhrai
Pallister
Penson
Picard (Drummond)
Poilievre
Prentice
Rajotte
Reynolds
Ritz
Sauvageau
Schellenberger
Skelton
Solberg
St-Hilaire
Tilson
Trost
Van Loan
Vincent
Watson
Williams

CONTRE

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Alcock
Angus

Initiatives ministérielles

Augustine
Bains
Barnes
Bélanger
Bennett
Blaikie
Boivin
Boshcoff
Bradshaw
Broadbent
Bulte
Cannis
Carroll
Chamberlain
Christopherson
Comartin
Cotler
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cuzner
Davies
DeVillers
Dion
Drouin
Easter
Emerson
Folco
Frulla
Galloway
Godfrey
Goodale
Guarnieri
Hubbard
Jennings
Kadis
Karygiannis
Lapierre (Outremont)
Layton
Lee
MacAulay
Malhi
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)
Matthews
McDonough
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
Pacetti
Parrish
Peterson
Phinney
Powers
Ratansi
Regan
Rodriguez
Russell
Savage
Scarpaleggia
Sgro
Silva
Simms
St. Amand
Steckle
Stronach
Telegdi
Thibault (West Nova)
Torsney
Valeri
Volpe
Wasylycia-Leis
Wrzesnewskyj

Bagnell
Bakopanos
Beaumier
Bell
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Boudria
Brisson
Brown (Oakville)
Byrne
Carr
Catterall
Chan
Coderre
Comuzzi
Crowder
Cullen (Etobicoke North)
D'Amours
Desjarlais
Dhalla
Dosanjh
Dryden
Efford
Eyking
Fontana
Fry
Godbout
Godin
Graham
Holland
Iano
Julian
Karetak-Lindell
Khan
Lastewka
LeBlanc
Longfield
Macklin
Maloney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)
Masse
McCallum
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Mitchell
Myers
Owen
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Proulx
Redman
Robillard
Rota
Saada
Savoy
Scott
Siksay
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)
St. Denis
Stoffer
Szabo
Temelkovski
Tonks
Ur
Valley
Wappel
Wilfert
Zed — 152

PAIRÉS

Aucun

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je déclare l'amendement à la motion n° 3 rejeté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 3.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je crois que si vous le demandez, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que l'on applique le résultat du vote qui vient d'avoir lieu, mais à l'inverse, les députés libéraux présents votant en faveur.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 3, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 133)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélanger	Bell
Bennett	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Brison
Broadbent	Brown (Oakville)
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carroll	Catterall
Chamberlain	Chan
Christopherson	Coderre
Comartin	Comuzzi
Cotler	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cullen (Etobicoke North)
Cuzner	D'Amours
Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhalla
Dion	Dosanjh
Drouin	Dryden
Easter	Efford
Emerson	Eyking
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Galloway	Godbout
Godfrey	Godin
Goodale	Graham
Guarnieri	Holland
Hubbard	Ianno
Jennings	Julian
Kadis	Karetak-Lindell
Karygiannis	Khan
Lapierre (Outremont)	Lastewka
Layton	LeBlanc
Lee	Longfield
MacAulay	Macklin
Malhi	Maloney
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (LaSalle—Énard)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
Matthews	McCallum
McDonough	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	McTeague
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Neville	Owen
Pacetti	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Powers	Proulx
Ratansi	Redman
Regan	Robillard
Rodriguez	Rota
Russell	Saada
Savage	Savoy
Scarpaleggia	Scott
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Saint Boniface)

Simms	Smith (Pontiac)
St. Amand	St. Denis
Steckle	Stoffer
Stronach	Szabo
Telegdi	Temelkovski
Thibault (West Nova)	Tonks
Torsney	Ur
Valeri	Valley
Volpe	Wappel
Wasylcyia-Leis	Wilfert
Wrzesnewskyj	Zed- — 152

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
André	Asselin
Bachand	Batters
Bellavance	Benoit
Bergeron	Bezan
Bigras	Blais
Boire	Bonsant
Bouchard	Boulianne
Bourgeois	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Cardin	Carrie
Carrier	Casey
Casson	Chong
Clavet	Cleary
Côté	Crête
Cummins	Day
Demers	Deschamps
Desrochers	Devolin
Doyle	Duceppe
Duncan	Epp
Faile	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Forseth	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gallant	Gaudet
Gauthier	Goldring
Goodyear	Gouk
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay
Guergis	Guimond
Harper	Harris
Harrison	Heam
Hiebert	Hill
Hinton	Jaffer
Jean	Johnston
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour	Komarnicki
Kotto	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Laframboise	Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lauzon
Lavallée	Lemay
Lessard	Lévesque
Loubier	Lukiwski
Lunn	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Marceau	Mark
Ménard (Hochelaga)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	O'Brien
O'Connor	Obhrai
Oda	Pallister
Paquette	Penson
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Poilevire
Poirier-Rivard	Prentice
Preston	Rajotte

Reid
Richardson
Roy
Scheer
Simard (Beauport—Limoilou)
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)
Toews
Tweed
Vellacott
Warawa
White
Yelich — 147

Reynolds
Ritz
Sauvageau
Schellenberger
Skelton
Solberg
St-Hilaire
Tilson
Trost
Van Loan
Vincent
Watson
Williams

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion n° 3 adoptée.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.) propose que le projet de loi soit adopté.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (1950)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 134)

POUR

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Augustine
Bains
Barnes
Bélangier
Bennett
Blaikie
Boivin
Boshcoff
Bradshaw
Broadbent
Bulte
Cannis
Carroll
Chamberlain
Christopherson
Comartin
Cotler
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cuzner
Davies
DeVillers
Dion
Drouin
Easter
Emerson
Folco
Frulla
Galloway
Godfrey
Goodale
Guarnieri
Hubbard
Jennings

Alcock
Angus
Bagnell
Bakopanos
Beaumier
Bell
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Boudria
Brisson
Brown (Oakville)
Byrne
Carr
Catterall
Chan
Coderre
Comuzzi
Crowder
Cullen (Etobicoke North)
D'Amours
Desjarlais
Dhalla
Dosanjh
Dryden
Efford
Eyking
Fontana
Fry
Godbout
Godin
Graham
Holland
Ianno
Julian

Kadis
Karygiannis
Lapierre (Outremont)
Layton
Lee
MacAulay
Malhi
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)
Matthews
McDonough
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
Pacetti
Parrish
Peterson
Phinney
Powers
Ratansi
Regan
Rodriguez
Russell
Savage
Scarpaleggia
Sgro
Silva
Simms
St. Amand
Steckle
Stronach
Telegdi
Thibault (West Nova)
Torsney
Valeri
Volpe
Wasylycia-Leis
Wrzesnewskyj

Initiatives ministérielles

Karetak-Lindell
Khan
Lastewka
LeBlanc
Longfield
Macklin
Maloney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)
Masse
McCallum
McGuinity
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Mitchell
Myers
Owen
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Proulx
Redman
Robillard
Rota
Saada
Savoy
Scott
Siksay
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)
St. Denis
Stoffer
Szabo
Temelkovski
Tonks
Ur
Valley
Wappel
Wilfert
Zed- — 152

CONTRE

Députés

Abbott
Allison
Anders
André
Bachand
Bellavance
Bergeron
Bigras
Boire
Bouchard
Bourgeois
Brown (Leeds—Grenville)
Cardin
Carrier
Casson
Clavet
Côté
Cummins
Demers
Desrochers
Doyle
Duncan
Faille
Fitzpatrick
Forseth
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gallant

Ablonczy
Ambrose
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Asselin
Batters
Benoit
Bezan
Blais
Bonsant
Boulianne
Breitkreuz
Brunelle
Carrie
Casey
Chong
Cleary
Crête
Day
Deschamps
Devolin
Duceppe
Epp
Finley
Fletcher
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet

Décision de la présidence

Gauthier	Goldring
Goodyear	Gouk
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay
Guergis	Guimond
Harper	Harris
Harrison	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Jaffer
Jean	Johnston
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour	Komarnicki
Kotto	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Laframboise	Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lauzon
Lavallée	Lemay
Lessard	Lévesque
Loubier	Lukiwski
Lunn	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Marceau	Mark
Ménard (Hochelaga)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Menzies	Merrifield
Miller	Mills
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	O'Brien
O'Connor	Obhrai
Oda	Pallister
Paquette	Penson
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Poilevire
Poirier-Rivard	Prentice
Preston	Rajotte
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Roy	Sauvageau
Scheer	Schellenberger
Simard (Beauport—Limoilou)	Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	St-Hilaire
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Thompson (New Brunswick Southwest)	
Thompson (Wild Rose)	Tilson
Toews	Trost
Tweed	Van Loan
Véllacott	Vincent
Warawa	Watson
White	Williams
Yelich — 147	

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? À la prochaine séance de la Chambre.

* * *

● (1955)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MOTION NO 17 DU GOUVERNEMENT—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à me prononcer sur un rappel au Règlement soulevé plus tôt aujourd'hui par le leader de l'opposition à la Chambre au sujet de la période d'avis de l'article n^o 17 des affaires du gouvernement. Je remercie le leader de l'opposition à la Chambre d'avoir soulevé la question.

Le leader de l'opposition à la Chambre a soutenu que l'article n^o 17 ne pouvait être mis à l'étude, au plus tôt, qu'à 0 h 25 le jeudi 23 juin parce que le texte de l'avis a été frappé d'embargo jusqu'à la

publication du *Feuilleton des Avis* à 0 h 25 ce matin, 21 juin. C'est seulement à ce moment, a-t-il dit, que serait satisfaite l'exigence d'avis de 48 heures prévue à l'article 54 du Règlement.

Toutefois, comme Marleau et Montpetit l'écrivent à la page 470 de leur ouvrage:

Dans les faits, le préavis de 48 heures ne constitue pas exactement une période de 48 heures consécutives, mais signifie plutôt une première publication de l'avis dans le *Feuilleton des Avis* et son transfert le lendemain dans le *Feuilleton*.

[Français]

Cette pratique a été confirmée dans une décision rendue par le Président Lamoureux, le 6 octobre 1970, que l'on peut retrouver à la page 1410 des journaux.

[Traduction]

Comme les députés le savent, l'article 54 du Règlement dispose que l'avis de 48 heures doit être donné pour toute motion de fond et que, le lundi, les avis doivent être déposés sur le bureau avant 18 heures pour publication dans le *Feuilleton des Avis* du lendemain. Il s'agit de prévenir les députés et la Chambre pour qu'ils ne soient pas appelés à débattre une question à l'improviste.

Selon la pratique à laquelle le personnel de la Direction des journaux se conforme depuis longtemps, les articles visés par un embargo dont il est donné avis sont rendus publics lorsque le *Feuilleton des Avis* est publié, toujours après l'ajournement de la Chambre.

Ces derniers temps, cela a voulu dire que les articles pouvaient être consultés assez peu longtemps après l'ajournement, souvent moins d'une heure après. Je dois signaler que, avant que la technologie ne permette la publication électronique, il n'était pas rare que les parties intéressées doivent attendre au lendemain matin avant de lire le texte des articles dont l'avis avait été donné le soir précédent.

[Français]

Cette pratique a servi les intérêts de tous les partis à la Chambre de façon équitable. En d'autres mots, chacun des partis en a tiré avantage à un moment ou à un autre.

[Traduction]

Cela dit, il arrive très souvent que des députés, par courtoisie, remette à d'autres députés le texte de l'article dont ils donnent avis, et c'est assurément une pratique qu'il y a lieu d'encourager.

En ce qui concerne l'article n^o 17 des affaires du gouvernement, l'avis a été donné avant 18 heures hier et la motion a été inscrite au *Feuilleton des Avis* d'aujourd'hui, conformément à l'article 54 du Règlement. Il sera transféré sous la rubrique qui convient dans le *Feuilleton* de demain, et l'exigence de préavis que comportent nos usages aura été satisfaite.

La présidence conclut donc qu'il n'y a pas eu dérogation aux règles et usages de la Chambre. En conséquence, le leader du gouvernement à la Chambre pourra, s'il le veut, proposer l'article n^o 17 des affaires du gouvernement demain, au moment qui conviendra.

[Suite des délibérations au fascicule B.]

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 21 juin 2005

AFFAIRES COURANTES			
Réponse du gouvernement à des pétitions		Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
M. LeBlanc.....	7503	M. LeBlanc.....	7511
Loi interdisant la vente de médailles		Demande de débat d'urgence	
M. Stoffer	7503	Le projet de détournement des eaux du lac Devils	
Projet de loi C-415. Présentation et première lecture.....	7503	La présidente suppléante (L'hon. Augustine).....	7512
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	7503	Mme Smith (Kildonan—St. Paul).....	7512
La Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts		INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
M. Efford (Avalon).....	7503	Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements	
Projet de loi S-36. Première lecture.....	7503	Projet de loi C-48. Étape du rapport.....	7512
Adoption de la motion; première lecture du projet de loi.....	7503	M. MacKay.....	7512
Les comités de la Chambre		M. Casey	7514
Justice, droits de la personne, sécurité publique et protection civile		M. Watson	7514
M. Warawa	7503	M. Boudria	7516
Motion d'adoption.....	7503	M. Cummins	7517
M. Szabo	7504	M. Trost	7518
M. Scheer.....	7505	M. Fitzpatrick	7519
M. Lunn	7505	M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	7520
M. Szabo	7506	Mme Desjarlais.....	7521
M. LeBlanc.....	7507	M. Trost	7521
Motion.....	7507	M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	7523
Adoption de la motion.....	7508	M. Casson	7524
Pétitions		Mme Desjarlais.....	7525
L'immigration		M. Khan	7526
M. Siksay.....	7508	M. Carrie	7526
La Société canadienne des postes		Mme Longfield.....	7528
M. Trost.....	7508	M. Day	7529
La loi sur le mariage civil		M. Scarpaleggia	7530
Mme Bonsant	7509	Mme McDonough.....	7530
M. Miller	7509	M. Harris	7531
Les impôts		DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
M. Miller	7509	L'émeute anti-Grecs de 1918 à Toronto	
La dérivation des eaux des Grands Lacs		M. Karygiannis.....	7531
M. Miller	7509	La Journée nationale des Autochtones	
La santé		M. Harrison	7532
M. Miller	7509	L'épée de marine des Forces canadiennes	
Le diabète		Mme Torsney.....	7532
M. Miller	7509	Carmel Paquin	
La Société canadienne des postes		M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain).....	7532
M. Batters	7509	Les pompiers bénévoles	
L'immigration		M. LeBlanc.....	7532
M. Telegdi	7509	Les dispensateurs de soins de santé	
L'aide étrangère		M. Fletcher	7532
Mme McDonough.....	7509	La Journée nationale des Autochtones	
La qualité de l'eau		Mme Karetak-Lindell	7533
Mme Gallant	7509	Gisèle et Jean-Charles Burelle	
La défense nationale		Mme St-Hilaire.....	7533
Mme McDonough.....	7509	Anne-Marie Alonzo	
Questions au Feuilleton		Mme Folco	7533
M. LeBlanc.....	7510		

Les employés des députés	
M. Rajotte	7533
Les infrastructures	
M. Boudria	7533
La Journée nationale des Autochtones	
M. Layton	7534
La fonction publique	
M. O'Connor	7534
La Journée nationale des Autochtones	
M. Cleary	7534
Les droits de la personne	
M. Abbott	7534
Etobicoke—Lakeshore	
Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore)	7534

QUESTIONS ORALES

La citoyenneté et l'immigration	
M. Harper	7535
M. Martin (LaSalle—Émard)	7535
M. Harper	7535
M. Volpe	7535
M. Harper	7535
M. Martin (LaSalle—Émard)	7535
Le prix de l'essence	
M. Solberg	7535
M. Goodale	7535
M. Solberg	7535
M. Goodale	7535
M. Duceppe	7536
M. Emerson	7536
M. Duceppe	7536
M. Emerson	7536
M. Crête	7536
M. Emerson	7536
M. Crête	7536
M. Emerson	7536
La coopération internationale	
M. Layton	7536
M. Martin (LaSalle—Émard)	7536
M. Layton	7536
M. Goodale	7537
La citoyenneté et l'immigration	
M. Hiebert	7537
M. Valeri	7537
M. Hiebert	7537
M. Martin (LaSalle—Émard)	7537
Les ressources naturelles	
Mme Smith (Kildonan—St. Paul)	7537
M. Pettigrew	7537
M. Bezan	7537
M. Dion	7537
La radiodiffusion	
M. Kotto	7537
Mme Frulla	7537
M. Kotto	7538
Mme Frulla	7538

M. Gauthier	7538
Mme Frulla	7538
M. Gauthier	7538
Mme Frulla	7538
Partenariat technologique Canada	
M. Rajotte	7538
M. Emerson	7538
M. Rajotte	7538
M. Emerson	7538
M. Schmidt	7539
M. Emerson	7539
M. Schmidt	7539
M. Emerson	7539
Les inondations en Alberta	
Mme Neville	7539
Mme McLellan	7539
L'agriculture	
M. Angus	7539
M. Mitchell	7539
M. Angus	7539
M. Mitchell	7539
La santé	
M. Merrifield	7540
M. Graham (Toronto-Centre)	7540
M. Merrifield	7540
M. Dosanjh	7540
M. Fletcher	7540
M. Dosanjh	7540
M. Fletcher	7540
M. Dosanjh	7540
L'immigration	
Mme Faille	7540
M. Volpe	7540
Mme Faille	7540
M. Volpe	7541
Les affaires étrangères	
M. Day	7541
M. Pettigrew	7541
M. Day	7541
M. Pettigrew	7541
Les affaires autochtones	
M. Valley	7541
Mme Blondin-Andrew	7541
La Chine	
Mme Guergis	7541
Mme Carroll	7541
Le commissaire à l'information	
M. Tilton	7542
M. Alcock	7542
Les anciens combattants	
M. Bachand	7542
M. Graham (Toronto-Centre)	7542
Les techniques de reproduction	
M. Szabo	7542
M. Dosanjh	7542

Le Vietnam	
M. Kilgour	7542
Mme Carroll	7542

Recours au Règlement

La motion no 17 du gouvernement

M. Hill	7543
M. Valeri	7543

Dépôt de documents

Mme Smith (Kildonan—St. Paul)	7543
-------------------------------------	------

La question de privilège soulevée par la députée d'Ahuntsic

M. Anders	7543
Mme Bakopanos	7543

Demande d'un débat d'urgence

Décision de la présidence

Le Président	7544
--------------------	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements

Projet de loi C-48. Étape du rapport	7544
Mme Redman	7544
Motion	7544
Adoption de la motion	7544
M. Harris	7544
M. Bagnell	7545
Mme Desjarlais	7546

Les travaux de la Chambre

Motion	7546
Adoption de la motion	7546

Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements

Projet de loi C-48. Étape du rapport	7546
M. Boudria	7546
M. Komarnicki	7547
M. Gouk	7548
M. Mills	7548
M. Boudria	7549
Mme McDonough	7550
M. Trost	7551
Mme Jennings	7552
M. Carrie	7553
Mme McDonough	7553
M. Lunn	7554
M. Julian	7555
M. Wrzesnewskyj	7556
M. Bains	7556

M. Boudria	7558
M. Julian	7558
M. Merrifield	7559
M. Boudria	7561
M. Tonks	7561

Les travaux de la Chambre

Mme Redman	7562
Motion	7562
Adoption de la motion	7562

Message du Sénat

Le président suppléant (M. Proulx)	7562
--	------

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Un symbole pour la Chambre des communes

Motion	7562
Mme Oda	7562
M. Boudria	7563
Report du vote sur la motion	7564

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements

Projet de loi C-48. Étape du rapport	7564
Mme Yelich	7564
M. Adams	7566
Mme Fry	7567
M. Epp	7568
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	7569
M. Goldring	7570
Mme McDonough	7571
M. Harrison	7571
Mme Desjarlais	7572
M. Scheer	7573
M. Bagnell	7573
Rejet de l'amendement à la motion n° 1	7575
Adoption de la motion n° 1	7576
Rejet de l'amendement à la motion n° 2	7577
La motion n° 2 est adoptée	7578
L'amendement à la motion n° 3 est rejeté	7580
Adoption de la motion	7581
Adoption de la motion n° 3	7581
Adoption de la motion	7582

Recours au Règlement

La motion no 17 du gouvernement—Décision de la présidence

Le Président	7582
--------------------	------

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 120 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 21 juin 2005
Partie B

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 21 juin 2005

[Suite des délibérations consignées à la partie A]

DÉBAT D'URGENCE

[Traduction]

LE PROJET DE DÉTOURNEMENT DES EAUX DU LAC DEVILS

Le Président: La Chambre passe maintenant à l'étude d'une motion d'ajournement pour débattre d'un sujet important et précis de nature urgente, à savoir, la projet de détournement des eaux du lac Devils.

Conformément à l'article 52 du Règlement, la députée de Kildonan—St. Paul a obtenu la permission de présenter sa motion.

• (2000)

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

— Monsieur le Président, le député de Selkirk—Interlake a appuyé la motion voulant que le débat ait lieu ce soir en raison de la très haute importance de la question pour la population du Manitoba.

Je dois dire d'entrée de jeu que le problème du détournement des eaux du lac Devils a une longue histoire. Le détournement est sur le point de se faire. Il devait normalement être fait à compter du 1^{er} juillet, mais en raison du mauvais temps, il a été reporté. Nous nous réjouissons de disposer d'un peu plus de temps pour exercer davantage de pressions. Cela préoccupe énormément les Manitobains en raison du risque de contamination des voies d'eau de la province.

Le député de Selkirk—Interlake a joué un rôle de leadership tout à fait spécial dans ce dossier. Le réseau hydrographique visé est très important dans nos deux circonscriptions. En outre, en tant que députés du Manitoba, nous devons parler haut et fort pour protéger les voies d'eau de la province qui ont besoin de toute urgence d'être protégées en ce moment. D'innombrables problèmes caractérisent ce dossier.

Nos vis-à-vis ont déclaré que le retard de l'ouverture des vannes était attribuable à leurs négociations avec les États-Unis. Je trouve cela tout à fait épouvantable étant donné que ce n'est pas vrai. Le fait est que le gouverneur du Dakota du Nord a déclaré très clairement que la raison de ce retard était tout simplement le mauvais temps.

Depuis que nous sommes ici, nous avons beaucoup fait pour tenter de stopper ce projet. Dans ce dossier très grave, le gouvernement actuel a tâtonné et n'a fait aucune déclaration claire. Il a négligé les besoins des Manitobains.

Monsieur le Président, ce soir, je partagerai le temps dont je dispose avec le député de Selkirk—Interlake. Je suis très heureuse de partager le temps dont je dispose avec lui en raison du leadership

dont il a fait preuve dans ce dossier très important pour notre province.

Aujourd'hui, j'ai déposé à la Chambre une lettre datée du 21 mai 2002, qui a été écrite à Marc Grossman, sous-secrétaire des affaires politiques au Département d'État à Washington, D.C., par l'ancien ambassadeur, Michael Kergin. Cette lettre indique très clairement qu'il y a eu un renvoi à la Commission mixte internationale et qu'une offre de participation aux travaux de cette commission a été faite au Canada. On y lit ceci:

Je vous écris en réponse à votre lettre du 20 mai et à d'autres lettres reçues du Département d'État, invitant le gouvernement du Canada à se joindre au gouvernement des États-Unis pour présenter un renvoi à la Commission mixte internationale, relativement à la conformité au Traité des eaux limitrophes du projet de décharge du lac Devils.

Nous soulignons que, dans la lettre envoyée par la directrice des Affaires canadiennes, Mme Nancy Mason, le 17 avril 2002, il est indiqué que la décharge du lac Devils n'était pas la solution idéale recommandée dans l'ébauche de rapport intégré sur les incidences environnementales, publiée le 26 février 2002 par le Corps of Engineers de l'armée américaine.

Visiblement, des signaux d'alerte ont été lancés de tous les côtés à propos des dangers éventuels, du manque de données scientifiques disponibles et de l'absence d'études sur les incidences environnementales, qui sont nécessaires pour assurer la sécurité des eaux du Manitoba. L'absence d'une procédure scientifique à cet égard aura de graves conséquences pour les Manitobains.

• (2005)

Les cours d'eau alimentent l'industrie et le commerce et sont également source de divertissement et de loisirs dans notre province. Ils soutiennent les industries des pêches, du tourisme et bien d'autres. Des gens habitent le long de la rivière. Les cours d'eau nous sont chers pour bien des raisons. Nous voulons les protéger au Manitoba.

Le lac Winnipeg est soumis à bien des pressions. Il y a parfois des avertissements de ne pas nager dans ses eaux. La présence d'espèces exotiques et de bactéries entraîne certaines préoccupations. Il y a une initiative au Manitoba qui vise précisément les eaux du lac Winnipeg.

Il est très facile de publier un communiqué expliquant avec moult hyperboles comment les cours d'eau sont protégés. Les députés d'en face sont passés maîtres dans cet art. Malheureusement, ils n'ont pas eu autant de succès dans leur tentative d'empêcher l'ouverture de la décharge.

Cela s'explique par les relations extérieures et le manque d'interaction du gouvernement actuel avec nos voisins du Sud. Il y a un manque de volonté. L'étude scientifique nécessaire n'a pas été réalisée. Bon nombre de facteurs mettent nos cours d'eau en péril.

Article 52 du Règlement

Nous n'avons pas ménagé nos efforts à la Chambre dernièrement. Ce problème est apparu il y a plus de huit ans. L'actuel gouvernement est au pouvoir depuis plus d'une décennie. Ce n'est pas un nouveau problème que le gouvernement n'a pas vu venir. C'est un problème qui nous préoccupe grandement depuis un bon moment.

En février 2003, le Corps of Engineers de l'armée américaine a publié des données selon lesquelles il privilégierait, pour réduire les inondations, un autre moyen que la décharge du lac Devils et il a fait des recommandations. Dès que des voies navigables sont en cause, de nombreux signaux d'alarme sont lancés au pays. Le détournement des eaux du lac Devils affectera le lac Winnipeg, la rivière Rouge et toutes les eaux jusqu'au bassin d'Hudson. Les conséquences seront énormes.

Le débat d'urgence, ce soir, vise à réveiller les députés d'en face. Nous nous attendons ce soir à ce qu'ils nous affirment, sans aucune retenue, qu'ils ont d'excellentes relations avec les États-Unis. Ils nous diront qu'ils ont fait beaucoup de choses et que toutes nos déclarations sont inexactes.

En réalité, il ne faudrait pas que l'ouvrage de dérivation soit ouvert. Cet ouvrage ne devrait pas exister. Nous craignons que les députés d'en face ne puissent rien faire à ce sujet. L'alerte a été donnée. Le fait que les libéraux ont pris la parole à la Chambre des communes devant tous les Canadiens pour déclarer qu'ils avaient réussi à repousser l'ouverture de l'ouvrage grâce à leurs pourparlers est une source d'embarras pour les Manitobains et pour tous les Canadiens.

En réalité, c'est la météo qui n'a pas collaboré, mais le beau temps revient. Dans quelques semaines, le canal de dérivation sera ouvert et toutes sortes de choses seront déversées dans les voies navigables du Manitoba.

Ce soir, nous discuterons de ce dossier. Nous voulons que les Manitobains et les Canadiens sachent que nous nous battons pour défendre la qualité des eaux navigables du Manitoba.

Je tiens à féliciter le caucus du Manitoba. Je dois féliciter le député de Selkirk—Interlake et le député de Provencher qui ont consacré beaucoup de temps à ce dossier, de même que le sénateur Johnson et le sénateur Stratton. Les habitants du Manitoba veulent que des mesures soient prises. Ce soir, nous espérons forcer le gouvernement à agir.

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Pendant l'intervention de ma collègue, le président du Conseil du Trésor la traitait de menteuse. Je lui demanderais de bien vouloir se rétracter.

• (2010)

Le vice-président: Pendant le débat, il y a eu du chahut. Je n'ai donc pas entendu. Si pourtant un tel langage a été utilisé, peut-être le député voudra-t-il bien se rétracter.

L'hon. Reg Alcock: Monsieur le président, ce genre de langage semble être la norme de l'autre côté de la Chambre. Cependant, ce que j'ai dit, c'est que j'en avais assez de tous ces mensonges. Je n'ai pas dit que la députée en question était une menteuse. Par contre, ses déclarations étaient fausses. Je pense que cela correspond aux normes de langage établies par la présidence.

Le vice-président: Il est difficile d'établir s'il y a une différence entre traiter quelqu'un de menteur et affirmer que cette personne dit des mensonges. C'est pratiquement la même chose. Je demande donc au ministre de bien vouloir retirer le mot « mensonges » avant de poursuivre le débat.

L'hon. Reg Alcock: Monsieur le président, nous avons soulevé cette question à maintes reprises à la Chambre. Le président a jugé que, tant que les allégations de ce genre ne s'adressent pas directement à une personne, elles sont acceptables. Cependant, pour faciliter la poursuite du débat, je retirerai toute référence à la personne en question.

Le vice-président: Je remercie le ministre.

Questions et observations.

M. James Bezan: Monsieur le président, y a-t-il du temps alloué aux questions et observations?

Le vice-président: Il y a cinq minutes pour les questions et observations.

Une voix: On nous a dit que ce n'était pas le cas.

Le vice-président: Je crois que les déclarations sont suivies de questions et d'observations, à moins qu'un ordre spécial n'ait été adopté qui dise le contraire. Comme d'habitude, cinq minutes seront donc allouées pour les questions et les observations.

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, je m'excuse du jeu de mots, mais nous sommes inondés de problèmes d'eau au Canada ces jours-ci. Il y a l'inondation en Alberta et, bien sûr, cette question qui touche...

L'hon. Dan McTeague: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La présidence a rendu une décision. Je ne veux pas faire de misères au député qui a la parole, mais il me semble que, selon l'article 52 du Règlement, si je ne m'abuse, on ne peut pas en ce moment poser des questions ou faire des observations. J'estime que c'est ce que prévoyait l'entente précédente, mais je m'en remets à votre second examen de la question.

Le vice-président: Il y a peut-être une certaine confusion quant à la différence qu'il faut faire entre un débat exploratoire et un débat d'urgence. L'alinéa 43(1)b) du Règlement prévoit:

Toutefois, si nécessaire, après chaque intervention du premier ministre, du chef de l'Opposition, d'un ministre proposant un ordre émanant du gouvernement ou d'un député répliquant immédiatement après ce ministre, et après toute intervention de vingt minutes, une période n'excédant pas dix minutes est réservée afin de permettre aux députés de poser des questions et de faire de brèves observations sur des sujets ayant trait au discours, ainsi que de permettre des réponses auxdites questions et observations.

En ce qui concerne les débats d'urgence, le paragraphe 52(13) du Règlement stipule:

Aucun député ne doit avoir la parole pendant plus de vingt minutes au cours du débat sur une motion de ce genre,

... c'est-à-dire un débat d'urgence...

mais un député peut indiquer au Président qu'il partagera son temps de parole avec un autre député.

Par conséquent, les députés peuvent partager leur temps de parole et je crois qu'il peut y avoir une période de questions et d'observations, contrairement à ce qui se passe durant un débat exploratoire. Nous pouvons procéder de cette façon.

Nous allons reprendre la période des questions et des observations, le député d'Edmonton—Sherwood Park ayant la parole.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, là où je voulais en venir, c'est que nous sommes assaillis par tous ces problèmes liés à l'eau dans notre pays maintenant et qu'ils sont très graves. Dans un cas, il s'agit du nécessaire approvisionnement en eau, dans l'autre, d'une inondation, qui constitue un surapprovisionnement plutôt différent.

Article 52 du Règlement

Je voudrais que le député nous brosse un résumé très succinct de ce détournement et de ce qu'il représente pour l'approvisionnement en eau et la gestion de l'eau de la province.

● (2015)

Mme Joy Smith: Monsieur le Président, ce dont il est question ici c'est d'assurer la salubrité de nos eaux navigables du Manitoba. Il manque de connaissances scientifiques sur la question. Les répercussions environnementales du détournement des eaux du lac Devils n'ont pas fait l'objet d'une étude. Des solutions existent, mais le problème c'est que le temps presse.

Il a été proposé d'installer un écran qui protégerait nos eaux de la décharge venant des États-Unis. Cependant, à l'heure actuelle, les eaux de la rivière Rouge sont très hautes et les niveaux d'eau sont très élevés au Manitoba. Lorsqu'on ouvrira le canal de dérivation du lac Devils, rien ne permettra de connaître le contenu des eaux de décharge.

La situation n'est pas bonne dans le lac Winnipeg à l'heure actuelle. Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails mais certaines bactéries, ainsi que des nitrates et autres éléments menacent la qualité de l'eau du lac Winnipeg.

Le lac Winnipeg est la 10^e étendue d'eau douce en importance au monde et il approvisionne en eau un grand nombre de Manitobains. Nous avons soulevé la question à maintes reprises à la Chambre. Les signaux d'alarme se sont manifestés il y a huit ans.

Au moment où l'ouverture de la décharge du lac Devils est imminente, nous voulons collaborer avec nos voisins au Sud à résoudre le problème et à garantir la salubrité de l'eau du Manitoba.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NDP): Monsieur le Président, il y a une certaine confusion qui me rend inquiet à propos d'une des propositions. La députée a mentionné qu'elle avait une foule de choses à proposer. L'une des suggestions de son parti concerne le système de filtration. Ce système a été remis en question; on se demande en effet s'il s'agit d'une solution efficace au détournement.

De plus, je pense que son parti voudrait que ce soit le gouvernement du Canada qui paie. Préconiser ce type de solution, alors que nous traitons avec nos voisins américains de questions comme la qualité de l'eau, me semblerait, au mieux, prudent, et, au pire, terrible pour notre pays. Suggérer que nous assumions les coûts de la filtration de l'eau sale des Américains avant qu'elle n'arrive à la frontière canadienne ne me semble pas correct. Ce n'est pas une voie à emprunter.

Durant la discussion, il ne faut pas perdre de vue les faits très explicites de cette affaire. Quand les Américains nous ont-ils présenté un projet que nous aurions examiné et soumis à la Commission mixte internationale? La date est extrêmement importante. Je me demande si la députée peut nous parler de cette partie du processus, puis de la suggestion que le Canada paie pour un système de filtration dont nous ne sommes pas certains de l'efficacité.

Mme Joy Smith: Monsieur le Président, j'aimerais corriger une inexactitude. J'ai dit qu'une suggestion avait été faite très récemment au Dakota du Nord afin qu'un filtre soit installé. Aucune mention n'a été faite relativement à la question de savoir si le gouvernement du Canada devrait assumer les coûts de ce filtre ou serait disposé à le faire. J'ai aussi dit qu'il n'y avait pas suffisamment de données scientifiques pour déterminer ce qu'il y a lieu de faire afin de s'assurer que les eaux du Manitoba soient protégées.

J'ai fait mention de ce genre de propositions en provenance des États-Unis, mais je dis qu'il faut étudier toutes les options. Le gouvernement actuel détient le pouvoir et il devrait s'occuper de ce dossier. Il a eu plus d'une décennie pour le faire et cette responsabilité incombe carrément aux libéraux. Certains députés du Manitoba ont aussi fait part de leurs préoccupations.

Malheureusement, la province du Manitoba a porté ce dossier devant les tribunaux. Lorsque nous parlons de ce dossier aujourd'hui, nous parlons de la nécessité d'effectuer une étude d'impact, mais cela n'a pas été fait. Nous n'en savons pas assez sur ce qui se passe dans nos réseaux hydrographiques. Nous avons des données qui montrent clairement que l'intégrité du réseau hydrographique pourrait être menacée.

● (2020)

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi d'intervenir à nouveau dans ce débat sur le projet de détournement des eaux du lac Devils et les répercussions qu'il entraînera. Je remercie ma collègue de Kildonan—St. Paul pour le leadership dont elle a fait preuve en présentant cette question au nom du caucus du Parti conservateur du Manitoba.

J'aimerais également remercier les sénateurs Janis Johnson et Terry Stratton du travail qu'ils ont réalisé dans le dossier des eaux limitrophes au cours des 20 dernières années, depuis la lutte qui a permis de faire avorter le projet de dérivation de la rivière Garrison dans le Dakota du Nord.

Je dois également remercier tous mes collègues du caucus conservateur du Manitoba qui ont poursuivi la lutte dans ce dossier au cours des dernières années. Je sais que depuis mon arrivée à la Chambre l'an dernier, c'est l'un des dossiers les plus importants pour ma circonscription.

Les répercussions d'un tel projet seraient évidemment énormes pour la circonscription de Selkirk—Interlake. Il ne faut pas oublier qu'on y retrouve les 10^e et 11^e plus grands lacs d'eau douce du Canada, dont le lac Winnipeg qui se trouve fondamentalement à la partie terminale des eaux sortant du lac Devils. Si ces eaux peuvent être détournées vers la rivière Rouge et finalement vers le lac Winnipeg, cela entraînera d'énormes répercussions.

Cela touchera bon nombre de pêcheurs commerciaux qui habitent le long du lac. Nous avons une importante industrie touristique qui repose sur les plages du lac Winnipeg et les sports nautiques qu'on y pratique. Dans ma famille, nous aimons bien aller pêcher dans ce lac et profiter des plages environnantes. Nous ne voulons pas que la qualité des eaux du lac Winnipeg se détériore davantage.

J'aimerais revenir un peu en arrière pour parler de la qualité des eaux du lac Devils. Les ministres libéraux ne le savent peut-être pas, mais le lac Devils est un bassin délimité, ce qui signifie essentiellement qu'on n'y retrouve pas de sortie d'eau naturelle. L'eau qui entre dans le lac y demeure. Ce bassin est distinct du bassin de la rivière Rouge et du bassin de la baie d'Hudson, et cela n'a pas changé depuis plus de 1000 ans.

Le Corps of Engineers de l'armée américaine a fait une étude sur les problèmes de pollution liés au lac Devils. Il ne faut pas oublier qu'on y retrouve du biote étranger qui est un parasite qui peut s'attaquer aux populations de poissons. Le lac Devils renferme au moins deux types de biote différents de ceux que l'on trouve dans la rivière Rouge et dans le lac Winnipeg.

Article 52 du Règlement

Le Corps of Engineers de l'armée américaine a dit qu'il lui fallait étudier la question plus avant afin de déterminer les autres composantes du biote du lac Devils parce que les études réalisées à ce jour avait été mal faites. Toutefois, même avec ces deux mauvaises études, ils sont arrivés à identifier deux espèces du biote qui sont différentes de celles du lac Winnipeg.

Nous savons également qu'il y a des concentrations élevées de sel et de sulfates, et on a estimé que 40 000 livres de phosphore seront déversés à partir du lac Devils lorsque la décharge commencera à fonctionner.

Le lac Winnipeg est aux prises depuis un certain temps avec des problèmes concernant la qualité de ses propres eaux. On l'a comparé au lac Érié d'il y a 25 ans. C'est un lac en crise. Nous avons ces énormes proliférations d'algues toxiques qui surviennent dans le lac et il nous faut vraiment veiller à ne pas y ajouter d'autres problèmes, tenter de résoudre le problème qui se pose maintenant et nous efforcer de détourner ailleurs ces eaux venant du lac Devils.

L'autre chose à garder à l'esprit en ce qui concerne le lac Devils, c'est que les populations de poissons dans le lac Devils sont toutes le fruit de l'ensemencement. Dans les années de sécheresse et les années normales, avant que les programmes de drainage ne soient lancés dans le Dakota du Nord, toutes les eaux de ruissellement se retrouvaient dans le lac Devils et, souvent, les poissons mouraient. Souvent, le lac s'est asséché. En 1942, le lac s'est complètement asséché. Tous les stocks de poissons sont morts. Il a fallu faire venir de l'eau à la faveur des changements de saisons, pluvieuses et sèches, et on a amené des poissons pour semencer le lac. Certaines des espèces de poissons qu'on a mises dans le lac ne se retrouvent pas naturellement dans le bassin de la rivière Rouge, comme le bar d'Amérique, mais il pourrait y avoir d'autres espèces envahissantes.

Il y a un élément qui n'est pas encore clair, c'est le taux de mercure dans le lac Devils. Nous n'avons pas intérêt non plus à déverser encore plus de mercure dans le bassin de la rivière Rouge.

Je veux lire une lettre rédigée par Stephen Mafhood, directeur du département américain des Ressources naturelles envoyée le 18 juin 2003 au Corps of Engineers de l'armée américaine. Il a dit:

En résumé, nous considérons ce projet comme un des projets les plus malavisés et les moins plausibles de tous les projets du Corps jamais examinés par cette agence. Il n'a aucune justification économique, il entraînerait des dommages écologiques et environnementaux qui dépasseraient de loin les prétendus avantages, et il n'atteindrait probablement aucun de ses objectifs, à l'exception d'offrir un sentiment de sécurité — en fait, de fausse sécurité — à ceux qui réclament des mesures. L'exploitation du canal proposé serait probablement préjudiciable à l'environnement de la rivière Sheyenne, des rivières en aval et, à long terme, du lac Devils lui-même.

Il avait sûrement compris que c'était de la pure folie que de mettre en oeuvre ce projet de détournement des eaux du lac Devils.

● (2025)

Parlons un peu d'histoire. En 1909, les deux grands pays qu'étaient le Canada et les États-Unis ont décidé de se consulter et d'élaborer le Traité des eaux limitrophes. Ce traité a mené à la création de la Commission mixte internationale, qui nous a donné un mécanisme de règlement des différends pour résoudre les enjeux liés aux eaux transfrontalières.

En 2002, le département d'État américain a invité le gouvernement canadien à participer à un renvoi conjoint, parce que ces renvois doivent être faits conjointement par les deux pays, à la Commission mixte internationale. Michael Kergin, qui était à l'époque ambassadeur au Canada, disait ceci dans une lettre envoyée à Marc Grossman, sous-secrétaire du département d'État américain aux Affaires politiques:

De l'avis du gouvernement du Canada, il ne convient pas de renvoyer à la CMI une proposition, comme le projet éventuel du lac Devils, qui n'est ni finalisée ni recommandée par le Corps of Engineers de l'armée, pour savoir si elle serait conforme aux dispositions du Traité des eaux limitrophes.

Il ajoute:

[...] d'autres propositions de détournement des eaux de Garrison et de transfert d'eau entre bassins hydrographiques, comme le projet Northwest Area Water Supply, risquent également d'avoir des effets hors frontières, qu'il faudra examiner dans un renvoi. Afin d'éviter de faire de nombreux renvois à la CMI, il semblerait raisonnable, au moment opportun, de discuter d'un renvoi plus large que celui qui ne concerne que le canal de détournement des eaux du lac Devils.

Je soutiens que nous avons une occasion de saisir la commission d'un renvoi à l'invitation des États-Unis. J'ai toujours cru qu'un tien vaut mieux que deux tu l'auras, mais nous avons été trop enthousiastes. Nous voulions tout d'un seul coup. Résultat, la commission n'est saisie d'aucun renvoi.

Bien sûr, cela a envoyé des signaux contradictoires au gouvernement du Dakota du Nord. Ne voyant aucune opposition, celui-ci est allé de l'avant. Il a élaboré le projet de dérivation, et les travaux sont presque terminés. On en est à quelques jours de l'ouverture de la décharge, de l'activation des pompes.

Le gouvernement a échoué dans ce dossier. Il a soit été incompetent dans les négociations, soit laissé tomber le Manitoba, soit fait fi de toute prudence à l'égard de nos traités internationaux.

Selon le gouverneur du Dakota du Nord, le gouverneur Hoeven, le Canada devrait acheter le filtre à sable que recommande le Corps of Engineers de l'armée américaine, au coût de 20 millions de dollars américains.

Les ouvrages de dérivation sont parachevés. En janvier, j'ai participé à un congrès à Fargo afin de m'adresser à la commission de l'eau du Dakota du Nord et d'entendre parler du projet. Ils sont prêts. Les fonds sont dépensés. Ils veulent commencer le pompage. Il n'y a que la pluie qui les retienne.

Le gouvernement nous avait donné à penser qu'un délai avait été négocié, mais il n'y en a pas. Le seul délai est causé par la pluie. Les niveaux d'eau sont élevés, et les travaux de parachèvement sont ralentis parce que tout est trop mouillé, mais ils reprendront dès que les conditions permettront de mettre la dernière touche au projet.

Nous n'avons plus de temps à perdre. Il est grand temps de nous pencher sur la protection des cours d'eau du Manitoba. Le précédent qui sera établi pourrait être dangereux. Si nous laissons les choses suivre leur cours sans entreprendre de procédure de renvoi, cela pourrait créer un dangereux précédent qui risquerait d'être invoqué pour toutes les autres questions transfrontalières. Nous pourrions aussi bien supprimer le Traité des eaux limitrophes de 1909, mais je ne voudrais pas que ça arrive.

Nous devons exercer des pressions sur le terrain. Nous devons conclure un marché. Nous devons obtenir le changement du projet et faire tout en notre pouvoir pour protéger le Manitoba, nos cours d'eau et le lac Winnipeg.

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je trouve intéressant que le député manifeste son intérêt à l'égard de ce projet, car la première fois qu'il en a parlé, c'était la semaine dernière, mais mieux vaut tard que jamais.

Article 52 du Règlement

Je ne saisis pas très bien pourquoi le député utilise les informations fournies par le promoteur qui veut ouvrir les vannes et déverser des eaux polluées au Manitoba. On dirait qu'il appuie cette position. Je ne comprends pas en quoi cela serait dans l'intérêt des habitants de sa circonscription.

Puisque le député prétend connaître le dossier et avoir été une sorte d'activiste à cet égard, il pourrait peut-être nous expliquer la position de l'État du Minnesota sur cette question. Combien de gouverneurs appuient le Manitoba en l'occurrence?

Le député pourrait-il nous expliquer les positions du Conseil des Grands Lacs, du Québec et de l'Ontario? Pourrait-il nous expliquer pourquoi il s'oppose aussi farouchement aux mesures prises par le premier ministre Doer, qui a fait un travail absolument exemplaire pour faire valoir ses arguments? Sa collègue a dit que son parti s'opposait aux arguments juridiques inopportuns du premier ministre Doer.

Si le député connaît si bien la question, il pourrait peut-être nous fournir des explications au lieu de simplement répéter les informations erronées qui ont été présentées jusqu'à maintenant?

● (2030)

M. James Bezan: En fait, monsieur le président, cette information provient en grande partie du Manitoba, et pas du tout du Dakota du Nord.

J'avais l'intention de le dire dans mon discours mais je n'en ai pas eu le temps. Le Manitoba est d'une allégeance politique différente de la mienne, mais il a été seul à lutter. L'État du Minnesota coopère avec lui depuis peu et je pense que l'Iowa s'est aussi rallié à ses côtés.

Cependant, le gouvernement du Canada n'a pas aidé dans le cadre de l'affaire originale qui s'est déroulée au Dakota du Nord et qui a ensuite été renvoyée à la Cour suprême par l'État du Minnesota et la province du Manitoba.

Nous devons nous pencher sur les faits. Le fait est que l'occasion s'est présentée quand on a effectué un renvoi à la CMI en 2002. Les libéraux ont croisé les bras au lieu de faire ce qui s'imposait, au lieu d'aller de l'avant et de veiller à prendre toutes les mesures requises pour répondre aux besoins des Manitobains, des gens de ma circonscription, des pêcheurs et des entreprises touristiques de ma circonscription.

Nous avons besoin de ce renvoi, mais on nous l'a refusé. Le Canada a voulu plaire au lieu de prendre les mesures qui s'imposaient à l'époque. Nous aurions pu faire dérailler le projet en 2002. Mais nous voici aujourd'hui, sans la moindre possibilité de le faire. Le cheval a quitté la chute, nous sommes sur son dos et je ne pense pas que nous tiendrons huit secondes.

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Monsieur le Président, je voudrais remercier la députée de Kildonan—St. Paul d'avoir présenté la motion dont nous débattons ce soir et je voudrais aussi féliciter le député de Selkirk—Interlake pour l'excellent travail qu'il accomplit.

Si la motion a été présentée ce soir, c'est que le gouvernement n'a pas fait son travail au cours de la dernière décennie. Nous en sommes à la onzième heure. Les pompes vont être mises en service.

Le gouvernement a eu plus d'une décennie pour s'occuper de ce problème. Je me souviens d'en avoir entendu parler avant d'être élu député. Et, depuis que je suis député, j'ai entendu des ministres des Affaires étrangères précédents débattre de ce problème.

Malheureusement, le gouvernement a raté l'occasion de faire quelque chose au sujet de l'eau. Il aurait pu au moins renvoyer la question à la Commission mixte internationale. Je me souviens

encore d'avoir assisté à une réunion où le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Lloyd Axworthy, prononçait un discours sur cette question. Il s'adressait, je crois, à l'association pour l'amitié canado-américaine. Il se demandait alors s'il devait renvoyer la question à la Commission mixte internationale.

Nous voici à la onzième heure, alors que les pompes sont prêtes à déverser l'eau dans la rivière Sheyenne, puis dans les cours d'eau de notre pays. J'ai une question pour le député de Selkirk—Interlake. Qu'est-ce qui a mal tourné? Pourquoi, au cours des 12 dernières années, le gouvernement libéral n'a rien fait dans ce dossier pour nous éviter d'en arriver là?

M. James Bezan: Monsieur le Président, mon collègue de Dauphin—Swan River—Marquette a raison. La réalité, c'est que le gouverneur Hoeven, du Dakota du Nord, a le doigt sur l'interrupteur et qu'il s'apprête à appuyer dessus. Nous avons eu l'occasion de faire ce renvoi. Le gouvernement a cafouillé beaucoup trop souvent dans ce dossier.

Certains députés veulent savoir ce que j'ai fait dans le passé. Je suis un nouveau venu en politique et je ne suis député que depuis un an, mais j'ai eu l'occasion de prendre la parole sur cette question un certain nombre de fois. J'ai aussi fait des déclarations à la Chambre. Je n'hésiterai pas à dire aux députés que c'est un dossier sur lequel j'ai travaillé fort dans ma circonscription. Je me suis rendu au Dakota du Nord pour parler à la commission des eaux de cet État alors que les libéraux se tournaient les pouces.

Nous devons nous donner la possibilité de résoudre ce problème rapidement par un véritable dialogue avec nos amis américains.

● (2035)

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui dans le cadre de ce débat spécial sur la décharge du lac Devils.

[Français]

Je partagerai mon temps avec mon collègue et ami, le ministre de l'Environnement, qui est également très engagé dans ce dossier important pour notre gouvernement.

Le Canada estime que le traité des eaux limitrophes est fondamental pour gérer et protéger les eaux limitrophes et transfrontalières entre le Canada et les États-Unis. Nous sommes fermement déterminés à défendre l'intégrité du traité et le rôle de la Commission mixte internationale en vertu du traité.

[Traduction]

Le gouvernement a, à maintes reprises depuis quelques années, fait part aux plus hautes instances gouvernementales américaines des préoccupations du Canada concernant la décharge du lac Devils, dans le Dakota du Nord. Nous avons travaillé diligemment avec le gouvernement du Manitoba et avec tous les Manitobains afin d'exposer nos préoccupations au gouvernement américain.

Article 52 du Règlement

Nous avons recueilli aux États-Unis des appuis importants à l'égard de notre position dans le dossier du lac Devils. Les gouverneurs du Minnesota, du Missouri et de l'Ohio ainsi que les représentants du Minnesota, de l'Ohio, de New York, de l'Illinois, de l'Indiana, du Wisconsin, du Rhode Island, de Washington et de l'Arizona au Congrès américain ont tous appuyé la position du Canada dans le dossier du lac Devils.

L'Assemblée des Premières Nations, les maires de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, la Commission des Grands Lacs et les premiers ministres McGuinty, de l'Ontario, et Charest, du Québec, ont tous exprimé des inquiétudes au sujet de la décharge du lac Devils.

Pourquoi la position du Canada dans le dossier du lac Devils a-t-elle recueilli un appui aussi généralisé? Parce que tous s'entendent pour dire que la frontière canado-américaine est, dans une proportion assez remarquable, marine. En effet, sur quelque 3 500 kilomètres, entre l'Atlantique et le Pacifique, la frontière est délimitée par les eaux limitrophes. Cela fait beaucoup d'eau. Par conséquent, les gens de part et d'autre de la frontière reconnaissent l'importance de la gestion binationale des eaux frontalières. Voilà pourquoi un si grand nombre d'organismes divers et de dirigeants politiques ont appuyé le Canada et sa position contre la décharge du lac Devils.

Notre travail dans le dossier du lac Devils a commencé il y a plusieurs années. Nous avons fait part à maintes reprises de nos préoccupations sur le fait qu'une décharge du lac Devils pourrait présenter un risque environnemental pour les eaux de la rivière Rouge et du lac Winnipeg.

Notre position est très simple. En 1909, le Canada et les États-Unis ont signé le Traité des eaux limitrophes, aux termes duquel les deux pays ont convenu de protéger les ressources hydriques des deux côtés de la frontière. Voici ce qui est dit à l'article 4 du traité:

...[les eaux] qui coupent la frontière ne seront d'aucun côté contaminées au préjudice des biens ou de la santé de l'autre côté.

Jusqu'à maintenant, le Traité des eaux limitrophes a été extrêmement utile aux deux pays. La Commission mixte internationale, la CMI, indépendante et binationale, a été mise sur pied aux termes du traité afin de fournir les principes et les mécanismes nécessaires pour résoudre les différends et empêcher leur apparition, en particulier en ce qui a trait à la quantité et à la qualité de l'eau le long de la frontière entre les États-Unis et le Canada. Il est essentiel pour les deux pays que l'intégrité du Traité des eaux limitrophes soit maintenue.

Le Canada a exprimé pour la première fois ses préoccupations relatives à une éventuelle décharge au Dakota du Nord financée par l'État en 1999. Nous avons fait part à maintes reprises de nos préoccupations en ce qui a trait au transfert de biote du lac Devils vers la rivière Rouge et le lac Winnipeg. Nous avons posé des questions sur les incidences de la décharge du lac Devils sur la qualité de l'eau dans le bassin de la rivière Rouge et les conséquences économiques pour les utilisateurs des eaux en aval au Manitoba.

● (2040)

[Français]

En 2002, les États-Unis ont demandé une référence à la Commission mixte internationale, mais il s'agissait d'un tout autre réservoir proposé par le gouvernement fédéral américain.

[Traduction]

Les conservateurs sont tout simplement dans l'erreur lorsqu'ils affirment que les États-Unis ont proposé un renvoi à la CMI au sujet de ce projet. Cela concernait un tout autre projet, qui portait sur une

décharge proposée par les autorités fédérales des États-Unis et non sur celle proposée par l'État du Dakota du Nord. Les choses doivent être claires à la Chambre.

[Français]

Le Canada a alors dit qu'il serait prématuré de le renvoyer devant la commission mixte tant que l'évaluation environnementale ne serait pas terminée.

L'évaluation environnementale de 2002-2003 a été très litigieuse. Le projet a fait l'objet d'une forte opposition, notamment de la part des États du Minnesota et du Missouri, de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement, du Canada et du Manitoba.

Le Canada a fait savoir qu'il était disposé à discuter de plusieurs projets de dérivation des eaux du Dakota du Nord, en cours d'élaboration à l'époque, qui pourraient avoir des répercussions en vertu du Traité des eaux limitrophes.

[Traduction]

Lorsque le Dakota du Nord a commencé l'aménagement de la décharge du lac Devils, le Canada a fait état de ses préoccupations et a demandé aux États-Unis l'assurance que le Traité des eaux limitrophes serait respecté. C'est pour cette raison que, en avril 2004, nous avons demandé aux États-Unis de se joindre à nous pour demander à la Commission mixte internationale de réaliser une évaluation indépendante et scientifique du projet de détournement des eaux du lac Devils.

La Commission mixte internationale a fait ses preuves et a aidé les gouvernements du Canada et des États-Unis à résoudre des questions difficiles et litigieuses concernant leurs eaux limitrophes.

Au cours des derniers mois, le gouvernement n'a ménagé aucun effort pour en arriver à une solution au sujet du projet du lac Devils. L'ambassadeur McKenna a exercé des pressions auprès des leaders du Congrès américain et a rencontré certains gouverneurs pour discuter des préoccupations du Canada à l'égard du projet et pour obtenir leur appui pour renvoyer la question à la Commission mixte internationale. Le premier ministre a communiqué avec le président pour souligner l'importance du lac Devils pour le Canada. Voilà le genre de leadership qui donne des résultats et que nos partisans souhaitent et saluent.

Permettez-moi de citer un article signé par Les Ami(e)s de la Terre. On peut y lire: « À son grand mérite, le premier ministre du Canada [...] a fait part, directement [au président Bush], des préoccupations du Canada au sujet du projet du lac Devils ». Le premier ministre est non seulement intervenu, mais les ministres ont également communiqué avec leurs homologues américains afin que tout le monde soit au courant des préoccupations du Canada.

Nous nous employons toujours à trouver une solution et, à ce jour, nos efforts ont été en partie récompensés. Nous avons réussi à fortement sensibiliser les intervenants à nos préoccupations et, ce qui est encore plus important, nous avons demandé et obtenu l'appui de douzaines de membres du Congrès, de maires, de gouverneurs, d'organisations environnementales et d'éditorialistes américains.

Grâce à nos efforts intensifs, le Council of Environmental Quality de la Maison-Blanche participe maintenant aux discussions. Ces discussions se poursuivent et le gouvernement s'est engagé à arriver à une solution assurant la protection de l'environnement du Canada et le respect du Traité des eaux limitrophes.

Article 52 du Règlement

[Français]

Le Canada est résolu à rechercher une solution qui respecte le Traité des eaux limitrophes, lequel engage les deux gouvernements à coopérer pour prévenir la pollution transfrontalière. Que ce soit par l'intermédiaire de la Commission mixte internationale ou de tout autre mécanisme compatible avec le traité, notre but est d'arriver à une solution qui empêche la migration d'espèces envahissantes du lac Devils.

[Traduction]

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, ce soir j'ai écouté le discours prononcé à partir du lutrin, le député y lançant toutes les affirmations partisans prévisibles, alors que la dérivation doit commencer le 1^{er} juillet.

Je félicite le gouvernement du Manitoba. Nous ne sommes pas de la même affiliation politique, mais il s'est tenu debout et il a fait de son mieux sans aide de la part du gouvernement fédéral dans cette affaire. La réalité, c'est que ce gouvernement est au pouvoir depuis plus d'une décennie et, maintenant, le canal de dérivation est sur le point de s'ouvrir sans étude scientifique préalable.

Je pose une question au ministre. Si les relations étaient si bonnes et si tous les États et tous les voisins offraient leur appui, pourquoi diable cette affaire n'a-t-elle pas été référée à la Commission mixte internationale depuis longtemps, et pourquoi n'a-t-on pas réalisé d'étude scientifique? Les propos du ministre ne sont pas très convaincants.

● (2045)

L'hon. Pierre Pettigrew: Monsieur le Président, je peux dire que ce n'est certainement pas à cause de l'intérêt manifesté par la députée ou par les conservateurs, qui n'ont absolument pas appuyé le gouvernement ou n'ont témoigné aucun intérêt à ce que le gouvernement intervienne à ce sujet.

Ceux-ci se livrent en ce moment à un exercice de rattrapage, les conservateurs cherchant à reprendre du terrain, alors que nous sommes à pied d'oeuvre depuis des années. Nous avons réuni de nombreux appuis.

Voilà de la propagande caractéristique des conservateurs. La députée demande à la Chambre de quel soutien nous disposons. Je suis très fier de constater tous les appuis que la position canadienne a recueillis aux États-Unis.

Les conservateurs disent: « Qu'est-ce que cela? » « Nous ne croyons pas ça ». On ne peut pas confondre les conservateurs avec des faits indiscutables. C'est ça le problème. Ils ne s'intéressent absolument pas véritablement à cette question, sauf pour marquer facilement des points politiques.

Nous recherchons une solution à cette affaire. Nous entendons défendre le Traité des eaux limitrophes. Nous avons approché la Maison-Blanche et la commission. Des pourparlers ont lieu en ce moment même afin d'empêcher la migration d'espèces vers le lac Winnipeg et la rivière Rouge.

Nous voulons des gestes concrets dans ce dossier et nous allons nous présenter avec l'appui des Manitobains, de tous les Canadiens et de beaucoup d'Américains. Voilà ce qui compte vraiment dans cette affaire.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, le ton du débat m'inquiète. Une heure seulement s'est écoulée et les flèches à saveur partisane font ombre à la gravité de la question.

Le ministre des Affaires étrangères a raison: le gouvernement s'intéresse à ce dossier depuis aussi longtemps que le gouvernement

du Manitoba. En 1999, j'ai moi-même accompagné Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères de l'époque, à Washington pour exposer notre position. Nous avons déclaré que les modèles que proposaient les Américains seraient catastrophiques. Il nous faut dénoncer le transfert d'eau entre bassins et exiger que le Traité des eaux limitrophes soit respecté.

Nous sommes rendus à la dernière heure et le temps n'est plus propice aux critiques des conservateurs. J'espérais que nous puissions nous montrer unis, nous, députés de la Chambre des communes du Canada, et envoyer un message unanime à nos négociateurs, tant fédéraux que provinciaux, aux États-Unis, pour qu'ils puissent convaincre leurs homologues américains que le Canada est saisi de la question et que notre Parlement parle d'une seule voix pour les implorer d'annuler cette décision catastrophique.

L'hon. Pierre Pettigrew: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Centre a absolument raison. Il est important que Washington et le Dakota du Nord comprennent que la Chambre des communes est très sérieuse en ce qui concerne les discussions qui se tiennent actuellement avec la Maison-Blanche.

Nous ne voulons pas que cette décharge soit ouverte tant que nous n'aurons pas plus de données scientifiques. Mon collègue, le ministre de l'Environnement, qui prendra la parole après moi, énumérera les éléments qui sont pour nous de la plus haute importance.

La Chambre peut compter sur nous. Je conviens que c'est un effort de dernière minute. Nous devons réussir à repousser l'ouverture de la décharge tant que nous n'aurons pas toutes les garanties et tous les outils nécessaires pour protéger nos eaux. Je suis certain que mon collègue, le ministre de l'Environnement, vous expliquera en détail les mesures que nous prenons.

[Français]

Le Président: J'encourage tous les députés à adresser leurs remarques au Président au lieu de les adresser aux autres députés.

● (2050)

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour défendre un lac de mon pays, et quel lac!

[Traduction]

Le lac Winnipeg est le 12^e lac d'eau douce en importance dans le monde, et le 6^e lac en importance au Canada. Il est le 3^e lac en importance se trouvant complètement en territoire canadien, et il occupe la 1^{re} place dans le coeur des Manitobains.

Le Parlement canadien a une responsabilité envers le Manitoba, le Canada dans son ensemble et la planète tout entière: protéger le lac Winnipeg. C'est un superbe plan d'eau et une destination touristique de première classe dans le monde. Son bassin hydrologique comprend des portions de quatre provinces et de quatre États américains. Le bassin hydrologique du lac Winnipeg s'étend sur presque un million de kilomètres carrés et cinq millions de gens y habitent. Il est le site d'une importante industrie de la pêche.

L'État du Dakota du Nord a conçu un projet de déversement des eaux du lac Devils dans la rivière Sheyenne toute proche. Cette rivière se jette dans la rivière Rouge qui, elle-même, s'écoule dans le lac Winnipeg, au nord.

Article 52 du Règlement

Les gouvernements du Canada et du Manitoba s'inquiètent vivement des risques que ce projet, dont la réalisation est presque terminée, présente pour les eaux canadiennes. Nous nous préoccupons des effets qu'il pourrait avoir sur l'intégrité écologique de nos eaux et des répercussions économiques que pourrait avoir le déversement des eaux du lac Devils dans le bassin hydrologique de la rivière Rouge.

Permettez-moi de dire à la Chambre pourquoi le gouvernement du Canada participe si vigoureusement aux efforts pour régler le différend concernant le canal de détournement des eaux du lac Devils. Grâce au leadership du premier ministre, la Maison-Blanche a accepté d'examiner des solutions éventuelles avec nous. Permettez-moi de dire à la Chambre pourquoi le Canada est tellement déterminé à trouver une solution qui protégera notre environnement et qui tiendra compte de l'esprit du Traité des eaux limitrophes.

Ce projet se déroule sans examen environnemental approfondi. Nous estimons que le canal de détournement des eaux du lac Devils ne devrait pas être exploité tant que des mécanismes de protection appropriés n'auront pas été mis en place. Il y a de bonnes raisons de s'inquiéter du canal de détournement que construit actuellement le Dakota du Nord.

Le lac Devils n'a aucun canal naturel de prise ou de détournement, de sorte qu'il est isolé du plus vaste bassin de la rivière Rouge depuis environ 1 000 ans.

En effet, dans les années 1940, le lac était essentiellement tari, de sorte que tous les plus grands êtres vivants, comme le poisson qu'on trouve actuellement dans le lac, ont été introduits par les humains depuis cette époque. Le Canada craint énormément le transfert éventuel d'espèces qui vivent peut-être actuellement dans le lac Devils, mais qui s'écouleraient dans la rivière Rouge et le lac Winnipeg.

Ce transfert de biote risque d'avoir des effets catastrophiques sur l'environnement et sur l'économie. Les Canadiens et les Américains sont bien au courant des dégâts causés par des espèces exotiques envahissantes dans les Grands Lacs, par l'introduction d'espèces étrangères comme la moule zébrée.

Un engagement à l'égard du principe de précaution signifie que nous devons faire preuve de prudence. Nous devons nous assurer de disposer des données scientifiques et des mécanismes de protection nécessaires avant que le canal de détournement ne commence à être exploité, s'il représente la solution. Une fois que des espèces exotiques envahissantes pénètrent dans un nouveau réseau et s'y installent, on ne peut plus réparer les dégâts qu'elles causent.

Les données scientifiques sur le biote du lac Devils sont insuffisantes; c'est une opinion que partage le Corps of Engineers de l'armée américaine, qui a cerné un certain nombre d'espèces préoccupantes pour le contrôle de base. En fait, le Corps of Engineers de l'armée américaine demeure préoccupé par le transfert de biote, même si le Dakota du Nord ne l'est apparemment pas.

Le Corps of Engineers de l'armée américaine élabore un plan et traite les échantillons de biote du lac Devils pour examiner le biote nuisible et déceler la présence d'espèces qui pourraient se répandre dans d'autres parties du bassin hydrographique de la rivière Rouge. Il faut combler les lacunes dans les données scientifiques pour comprendre toute la portée des dangers que présente le biote du lac Devils et pour trouver les meilleurs moyens de lutter contre ces dangers.

● (2055)

La position du Canada est claire. Nous devons nous assurer de disposer de données scientifiques solides, déterminer quelles mesures d'atténuation sont nécessaires et mettre en place tous les systèmes qu'il faut pour protéger le bassin hydrographique contre tout transfert supplémentaire d'êtres vivants. Le Canada est également préoccupé de la décharge d'eau de mauvaise qualité dans le bassin hydrographique étendu.

Le Canada et les États-Unis se sont entendus pour fixer des objectifs en fait de qualité de l'eau. Environnement Canada surveille la teneur en produits chimiques de l'eau de la rivière Rouge lorsqu'elle arrive à la frontière canadienne à notre poste d'Emerson, au Manitoba. Mon ministère a accru la fréquence des prélèvements à la frontière et ils se font actuellement à chaque minute.

Mon objectif, c'est de soutenir les efforts du Canada en m'assurant que nous disposons des meilleures données possibles sur toute variation dans la qualité de l'eau. J'ai également annoncé que nous allions améliorer la surveillance et la collecte des données pour nous assurer que nous avons des données détaillées sur la présence de produits chimiques dans l'eau, les plantes et les animaux qui se trouvent dans le lac Winnipeg et dans la rivière Rouge.

L'eau du lac Devils est très salée. Elle a une forte concentration en matières dissoutes, y compris en sulfates. Envoyer les eaux du lac dans les rivières Sheyenne et Rouge multipliera à la frontière le nombre de dépassements des normes de qualité de l'eau fixées par la Commission mixte internationale et représentera vraisemblablement une infraction au Traité des eaux limitrophes.

En outre, le Corps of Engineers de l'armée américaine a déclaré qu'il y aurait une augmentation de la concentration de phosphore et d'azote dans le lac Winnipeg en raison de l'arrivée des eaux du lac Devils à un moment où un abaissement du taux d'oxygène dans le lac constitue déjà un problème connu. En fait, le phosphore provenant du lac Devils, qui représente jusqu'à 40 000 livres par année, pourrait créer une couche épaisse d'algues sur près de dix milles de plages du lac Winnipeg.

Il ne faut pas oublier que tout ce qui sort du lac Devils finira dans le lac Winnipeg. À cet égard, les menaces qui pèsent sur l'environnement canadien sont très différentes de celles qui pèsent sur les collectivités situées en aval des canaux de décharge dans le Dakota du Nord et le Minnesota. L'eau ne fait que passer dans ces deux États tandis qu'elle s'accumule dans le lac Winnipeg. C'est pourquoi le Canada tient tant à trouver une solution qui protégera son environnement et reflétera l'esprit du Traité des eaux limitrophes.

Le traité appelle les deux pays à collaborer afin de prévenir la pollution transfrontalière des eaux. Les renvois à la Commission mixte internationale constituent, pour nous, le moyen privilégié de régler les différends, mais nous accepterions tout autre mécanisme conforme au traité qui nous permettrait de trouver une solution qui calmerait les inquiétudes du Canada pour l'environnement, protégerait la rivière Sheyenne, la rivière Rouge et le lac Winnipeg, et respecterait le Traité des eaux limitrophes.

[Français]

J'en appelle donc au sens des responsabilités de tous mes collègues de la Chambre pour que ce Parlement, d'une seule voix, travaille afin de trouver la bonne solution pour la rivière Sheyenne, la rivière Rouge, le lac Winnipeg et le traité qui, depuis un siècle, sert si bien les deux pays.

Article 52 du Règlement

[Traduction]

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, nous ne sommes pas ici pour débattre de l'aspect scientifique ou de l'importance du Traité des eaux limitrophes. Nous comprenons tous cela.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre, comme tous les habitants de ma circonscription qui subiront les conséquences néfastes de la décision du Dakota du Nord si cet État décide unilatéralement de commencer à pomper l'eau, veulent savoir quel plan a été mis en place. Nous devons savoir ce que nous faisons maintenant, aujourd'hui même, dans le cadre de nos négociations avec le Département d'État américain. Où en sommes-nous dans nos négociations avec Condoleezza Rice pour nous assurer que les États-Unis renvoient la question à la Commission mixte internationale?

Nous devons savoir quelle sera notre prochaine étape si ces négociations échouent, si, pour quelque raison politique que ce soit, les Américains décident de ne pas renvoyer la question à la CMI.

L'hon. Stéphane Dion: Monsieur le Président, il n'est jamais trop tard pour être positifs et pour travailler ensemble. J'espère que le parti du député changera de ton parce que, jusqu'à maintenant, il a donné surtout dans la politique partisane, mais il n'est pas trop tard et je suis ravi de répondre à la question.

Nous travaillons effectivement très fort et je suis heureux de voir que, grâce à l'intervention du premier ministre auprès du président, la Maison-Blanche s'intéresse maintenant au dossier et a entrepris des discussions avec nous. Nos représentants échangent de l'information et des données.

Nos arguments sont tellement solides que je suis optimiste. Nous verrons. Je ne peux prendre d'engagement parce qu'il m'est impossible de prédire ce qui arrivera, mais je peux assurer à mon collègue que nous faisons de notre mieux pour transmettre toute l'information à la Maison-Blanche afin qu'elle nous aide à trouver une bonne solution.

Nous continuons de privilégier un renvoi à la CMI. C'est ce que nous essayons d'obtenir, mais peut-être que d'autres solutions seront proposées et qu'elles donneront le même résultat, c'est-à-dire la protection de la qualité des eaux et du biote.

•(2100)

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le président, j'aimerais que le ministre de l'Environnement nous parle de l'affirmation de la députée de Kildonan—St. Paul selon laquelle ce n'est qu'à cause du climat, et non des négociations, que le détournement des eaux sera repoussé jusqu'au 1^{er} juillet. Si c'est vrai, nous aimerions en avoir la confirmation. Peut-être est-ce un peu des deux puisque le 1^{er} juillet n'est pas si loin.

Le ministre peut-il nous dire si les États-Unis se sont engagés concrètement à ne pas ouvrir le robinet avant la conclusion de ce processus, quoi qu'il advienne?

L'hon. Stéphane Dion: Monsieur le président, c'est ce que nous avons compris. Depuis, le gouverneur a dit que non, c'est à cause du climat. S'il dit que c'est le climat, ça nous convient dans la mesure où nous avons le temps de trouver une solution acceptable. Je rédigerai mon mémoire cette semaine. Je suis sûr que le député comprend que la situation implique beaucoup de politique locale, et je ne veux surtout pas nuire à la cause. Nous avons le temps de nous réunir et de trouver une bonne solution.

Si le gouverneur est convaincu que les conditions biotiques et la qualité de l'eau sont acceptables, pourquoi s'opposerait-il à ce qu'on

prenne le temps de faire faire une évaluation environnementale rigoureuse qui appuiera sa position? C'est ce que nous soutenons. Nous ne voulons pas lui causer des problèmes à l'échelle locale. Nous voulons trouver une solution acceptable pour tous. La rivière Sheyenne passe par son État. Il se doit d'être très responsable et nous voulons travailler de façon positive. Je n'ai aucun doute que le Parlement veut transmettre ce message.

[Français]

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre. Lorsqu'il parle des bonnes solutions à trouver, qu'envisage-t-il de faire si les États-Unis refusaient de faire une demande conjointe? Serait-ce de faire une demande de la part du Canada seulement et d'avoir alors un conseil ou une recommandation qui, dans les faits, a eu un poids presque égal à une décision par le passé?

Je suis très consciente qu'il est préférable d'avoir une référence conjointe. Cependant, si les États-Unis refusaient, envisage-t-il de faire la demande tout de même, de la part du Canada seulement?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le problème est que si on y va seul, comme référence unilatérale du Canada — c'est une possibilité, je ne suis fermé à aucune possibilité aujourd'hui —, cela ne réglerait rien. De toute façon, dès l'instant où l'eau passe par le canal et se rend dans la rivière, pour ensuite se rendre au lac, le dommage touchant des espèces envahissantes est fait. Ce n'est donc vraiment pas cette direction que l'on veut prendre.

On est en train de surveiller de très près la qualité de l'eau. Comme je l'ai mentionné plus tôt, on le fait à toutes les 11 minutes. On a renforcé nos contrôles et on se prépare à toute éventualité.

Je ne dis pas que l'on écarte l'hypothèse de ma collègue, mais je ne vois pas en quoi cela serait une solution positive. Cela serait vraiment un dernier recours. Finalement, ce serait un baroud d'honneur.

Mme Francine Lalonde: Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour parler au sujet de cette question importante qui fait l'objet d'un débat d'urgence et qui touche le lac Winnipeg, la rivière Sheyenne et la rivière Rouge. En effet, par rapport à l'enjeu de l'eau, une solidarité, non seulement nationale, mais internationale est nécessaire. On voit bien le problème causé par la volonté des autorités du Dakota du Nord de construire ce canal de 22 km pour acheminer les eaux du lac Devils dans les eaux de la rivière Sheyenne, de la rivière Rouge et ensuite, du lac Winnipeg.

Si vous me le permettez, je vais situer un peu le contexte. S'il y a des Québécois et Québécoises qui nous écoutent, peut-être ne sont-ils pas au courant du problème, lequel peut se poser à d'autres endroits, à d'autres moments. C'est la raison pour laquelle il est important de développer cette conscience et cette solidarité.

Je dois dire d'emblée que, dans les milieux environnementaux, au Québec, on était déjà très sensibilisés. Les députés du Bloc québécois ont fait une tournée concernant cette question de l'eau du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs. À cette occasion, nous nous sommes fait dire combien il était urgent de presser le gouvernement fédéral de faire une demande conjointe avec les États-Unis auprès de la Commission mixte internationale au sujet du possible déversement des eaux du lac Devils dans les eaux de la rivière Sheyenne, de la rivière Rouge et dans le lac Winnipeg.

Article 52 du Règlement

Les gens préoccupés par l'environnement et par l'eau savent qu'on ne peut permettre un tel précédent que pourrait être le déversement du lac pollué et très salé du Dakota du Nord. Il doit y avoir un soulèvement, pas seulement des gouvernements d'ailleurs. Cela a commencé dans la population. J'ai entendu le collègue de Selkirk—Interlake qui était fâché. Je comprends qu'il puisse l'être. De même, les gens, les citoyens ont le sentiment que le gouvernement s'est traîné les pieds.

La prise de conscience était déjà vive au mois de mai, lorsque nous avons rencontré plusieurs environmentalistes. Vous avez sans doute entendu dire, d'ailleurs, que le 26 mai — cela me fait plaisir de le souligner —, les maires des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent participaient à une grande réunion. Il s'agit d'un nouveau regroupement qu'on appelle l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Ces maires ont adopté une résolution demandant expressément au Secrétaire d'État américain et au ministre canadien des Affaires étrangères le renvoi du litige concernant le lac Devils devant la Commission mixte internationale, pour que celle-ci étudie les impacts économiques et environnementaux de ce projet controversé de dérivation.

Le maire de Toronto, David Miller, a dit à ce moment-là: « Si on perd la bataille du lac Devils, cela va créer un précédent qui pourra se répéter dans les Grands Lacs. » C'est donc une des conclusions importantes qui est ressortie de cette rencontre de la 19^e conférence de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent qui se tenait à Québec.

En fait, cela me permet de dire tout de suite, pour les personnes qui ne le savent pas et qui nous écoutent, qu'il existe le Traité des eaux limitrophes de 1909, signé entre le Canada et les États-Unis.

• (2105)

Ce traité porte sur tous les problèmes liés aux eaux originant le long de la frontière entre le Canada et les États-Unis.

En vertu de ce traité, aucune déviation des eaux limitrophes, d'un côté ou de l'autre de la frontière, qui influence le débit ou le niveau naturel des eaux limitrophes de l'autre côté de la frontière ne peut être effectuée sans l'approbation préalable de la Commission mixte internationale.

En signant ce traité, les États-Unis et le Canada se sont aussi engagés à ce que les eaux limitrophes et les eaux qui coupent la frontière ne soient pas contaminées au préjudice de la santé des habitants de l'autre côté.

Lorsqu'ils constatent un problème en contravention à leurs obligations, les États-Unis et le Canada ont un recours. Je signale toutefois que ce recours est plus fort lorsqu'il est conjoint. De fait, un recours conjoint permet à la Commission mixte internationale d'utiliser son pouvoir afin de fixer un interdit ou de demander de corriger une situation. Quand la demande n'est pas faite conjointement, ladite commission procède tout de même à une étude. Dans ce cas, la recommandation a quand même une puissante force morale. Elle n'est pas inutile, mais on comprend qu'une référence conjointe est plus forte. Ainsi, la Commission mixte internationale joue un rôle extrêmement important.

Je me permets de revenir au lac Devils. Ce lac est situé dans l'État américain du Dakota du Nord. Depuis une décennie, cet État vit un problème en raison d'un apport plus important en eau, ce qui a fait pratiquement triplé l'étendue du lac. Par conséquent, des fermes et des terrains situés à proximité ont été inondés, forçant l'évacuation de plusieurs familles. Le phénomène prend de l'ampleur chaque printemps.

Les autorités du Dakota du Nord ont entamé la construction d'un canal — ce n'est pas une petite oeuvre — de 22 km de long afin de dériver une partie des eaux du lac Devils pour que celui-ci ne déborde plus. Ce projet de 28 millions de dollars consiste donc à relier le lac Devils à la rivière Sheyenne, qui est un affluent de la rivière Rouge, laquelle coule vers le Manitoba pour ensuite se déverser dans le lac Winnipeg.

L'ouverture du canal était initialement prévue pour le 1^{er} juillet 2005. Or, pourquoi les populations ont-elles été alertées et les environmentalistes se sont-ils soulevés, comme je l'ai dit? C'est parce que les eaux du lac Devils, dans le Dakota du Nord, sont fortement polluées, d'une part, et très salées, d'autre part.

En revanche, le lac Winnipeg est un des bijoux aquatiques du Canada, du Manitoba encore davantage et même du monde, comme vient de le dire le ministre de l'Environnement. Déjà en 2003, le gouvernement manitobain avait décidé d'un plan d'action pour rétablir la qualité de l'eau au niveau où elle se situait au début des années 1970. Tout ce travail serait donc compromis, en plus de tous les inconvénients que même des espèces étrangères au lac Winnipeg pourraient entraîner, en plus de la pollution et de la salinité dont j'ai parlé.

• (2110)

Qu'est-ce qui a été fait?

Il est intéressant de savoir que les gouvernements canadien et manitobain faisaient déjà pression sur le Dakota du Nord en 1999 pour bloquer les projets de détournement des eaux. Cela est clair. En effet, en 1999, l'ambassadeur, Raymond Chrétien, et le premier ministre du Manitoba rencontraient des hauts fonctionnaires américains et des représentants de différents groupes. En juillet 2001, malgré le fait que l'évaluation environnementale n'était pas terminée, le Dakota du Nord lançait des appels d'offres pour l'aménagement d'un projet de détournement temporaire.

En 2004, le gouvernement du Canada, seul, a demandé que le cas de la dérivation du lac Devils soit référé à la Commission mixte internationale. Comme je l'ai dit plus tôt, quand il s'agit d'une demande isolée, cela n'a pas le même pouvoir. Le gouvernement du Dakota du Nord a opposé une fin de non-recevoir indiquant qu'il avait lui-même offert au Canada de soumettre le cas du lac Devils en 2002, mais que celui-ci avait refusé.

J'explique aux citoyens du Québec qui suivent ce débat que le collègue conservateur se plaint du fait que le gouvernement du Canada n'a pas accepté, en 2002, cette demande de référence qui avait été soumise par le Dakota du Nord lui-même. Le gouvernement du Canada avait alors dit qu'il estimait qu'il était prématuré de recourir à la commission puisque l'on en était encore au stade des consultations auprès des autorités régionales au sujet du canal de dérivation.

Par cela, je veux dire que je comprends la colère du collègue de Selkirk—Interlake, mais, en même temps, le gouvernement peut faire sa défense. Toutefois, qu'est-ce qui est important ici? L'important, c'est qu'il y ait unanimité dans la volonté de réunir la plus grande force pour faire pression, d'une part, sur le gouvernement américain, mais, d'autre part, auprès de collègues américains qui, eux aussi, doivent faire pression sur le gouvernement. En l'occurrence, le désastre qui surviendrait à la suite de l'ouverture de ce fameux canal de dérivation ne touche pas seulement les Manitobains, les Canadiens ou les Québécois; à terme, il touche tout le monde.

Article 52 du Règlement

Encore une fois, je rappelle que les maires du Canada et du Québec réunis à Québec ont dit que si on laissait passer cela, ce serait dramatique car, après, on ne pourrait plus s'opposer à aucune de ces dérivations qui, pourtant, sont interdites en vertu du traité de 1909 si l'on n'obtient pas l'accord de la Commission mixte internationale.

Le premier ministre dit que c'est lui qui a éveillé le président Bush à ce sujet. Ce qui est important, c'est que du côté des États-Unis, on accepte de référer ce dossier conjointement. Comme moi, monsieur le Président, vous avez dû recevoir une lettre de sénateurs américains nous enjoignant de faire pression auprès de notre gouvernement. Ils disent qu'ils font de même auprès de leur.

Tel est le type d'action en vertu duquel les parlementaires peuvent être utiles. Je ne sais pas si cela a été fait, mais si, en notre qualité de parlementaires, nous envoyions une lettre par fax, demain et après-demain, à tous les parlementaires de tous les États touchés pour qu'ils fassent pression également, peut-être serait-ce un moyen de pousser davantage sur le gouvernement américain et assurer ainsi nos collègues du Manitoba qu'ils ne sont pas seuls. Ils ont raison de faire une bataille de tous les diables.

• (2115)

Si je parle ici ce soir, c'est pour leur dire que nous sommes conscients qu'ils ont absolument raison de mener cette bataille, et que nous leur offrons notre collaboration. C'est l'essentiel de ce que j'avais à dire. Je sais que je parle au nom de beaucoup de gens.

Toutefois, je le répète, où que ce soit, même si nous avons beaucoup d'eau — nous pensons avoir beaucoup d'eau de qualité —, celle-ci se pollue et, à cause des changements climatiques, elle se déplacera dans ces masses. On a donc besoin de développer une nouvelle solidarité en ce qui a trait à cette question d'eau. Je souhaite que ce problème grave nous permette à tous d'élever un peu notre conscience afin de développer une solidarité qui est nécessaire face à ces questions qui sont plus qu'environnementales. En effet, ce sont des questions de vie ou de mort.

• (2120)

[Traduction]

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de ses observations très pertinentes. Si la Chambre est saisie de cette question ce soir c'est en raison de la gravité de la situation. Ce qui est frustrant c'est qu'il se fait tard.

Je félicite le député de Selkirk—Interlake de ses remarques. Je félicite la députée de ses propos. Je félicite aussi les sénateurs, qui ont travaillé très fort. Nous avons entendu notre collègue affirmer qu'il faut que tous travaillent ensemble. C'est frustrant. Les gens, tant du côté américain que canadien, sont préoccupés par cette question.

La députée a tout à fait raison de dire que si ce projet est mis en oeuvre, il affectera la qualité de toutes nos eaux. Nous ne pouvons rester passifs et laisser une telle chose se produire. Ce projet aurait une incidence sur notre belle province et sur tout le pays.

La députée pourrait-elle formuler des observations relativement au fait que le détournement est censé commencer le 1^{er} juillet? Nous en sommes presque là et le projet est prêt à démarrer. Les renseignements que nous avons reçus du Dakota du Nord ont été fournis par la personne qui a le doigt sur le bouton qui permettra de commencer le détournement. La députée pourrait-elle nous donner son point de vue sur la situation, particulièrement en ce qui a trait à certains points qu'elle a mentionnés plus tôt lorsqu'elle a fait allusion

à la possibilité de renvoyer ce dossier à la CMI aux fins d'une étude d'impact sur l'environnement?

Il est frustrant de savoir qu'un grand nombre de signaux d'alarme ont été donnés auparavant. Que faire? Allons-nous rester assis ici à attendre que les choses se déroulent? Nous ne pouvons faire cela. Le débat sur ces questions environnementales très importantes a été transporté à la Chambre des communes ce soir. La députée pourrait-elle nous dire ce qu'elle en pense?

[Français]

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, je ne sais pas si quelqu'un peut prendre au bond la proposition que je faisais plus tôt. Demain, nous avons tous des réunions à nos caucus respectifs. Si on pouvait avoir une lettre toute prête, on pourrait l'envoyer par télécopieur ou par courriel dans les parlements des États-Unis. Vous pourriez certainement, monsieur le Président, nous accommoder en nous donnant les adresses des différents parlements des États qui se trouvent près de nous.

Il me semble que cela serait au moins quelque chose d'extrêmement positif et concret, au lieu d'attendre, comme vous dites. En effet, on ne peut pas attendre.

J'ai entendu plus tôt une des interprétations. Mon collègue a posé une question à ce sujet. Quelles sont les sources pour dire que s'il y a un arrêt, c'est parce que le niveau de l'eau de la rivière Sheyenne est plus élevé, et qu'on ne peut donc pas faire la dérivation? Est-ce pour cette raison ou est-ce à la suite des pressions du Canada? On ne le sait pas. Toutefois, je pense que ce n'est pas une raison pour arrêter les pressions. C'est plutôt une raison pour les continuer. Je constate maintenant que ces pressions peuvent être faites auprès des parlementaires. C'est vrai qu'il est dommage que l'on n'ait pas eu l'occasion de s'en parler avant, afin de voir comment on pouvait joindre nos forces.

• (2125)

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, je veux remercier ma collègue du Bloc de son excellent discours. J'ai remarqué qu'elle a beaucoup d'expérience quant aux questions relatives aux commissions internationales et à la protection de nos eaux.

La question que j'aimerais poser à ma collègue concerne la Commission mixte internationale. Si l'on ne peut pas soumettre les problèmes du lac Devils à cette commission, un précédent sera-t-il créé? Cela pourrait-il être très dangereux pour d'autres décisions à venir? Si la Commission mixte internationale ne peut pas trouver de solution, cela posera-t-il problème? C'est ma première question.

Mon autre question concerne la qualité de l'eau. Si l'on ne peut arrêter le déversement de l'eau du lac Devils dans les rivières du Canada et jusqu'au lac Winnipeg, peut-on imaginer de graves problèmes en ce qui concerne la qualité de l'eau en général au Canada?

Mme Francine Lalonde: Monsieur le Président, je n'ai pas assez d'information pour répondre à la deuxième question. Je ne suis donc pas en mesure de décrire de façon précise quelles seraient les conséquences.

Ce que je comprends toutefois des informations que j'ai m'inquiète. C'est suffisamment inquiétant. Le lac Winnipeg représente une grande nappe d'eau qui joue un rôle important pour les écosystèmes. On ne peut donc pas se permettre qu'il soit pollué ou habité par de nouvelles espèces ou que son degré de salinité soit modifié sans que cela ait des conséquences importantes.

Article 52 du Règlement

Je reviens à la première question de la députée. Les environmentalistes qu'on a rencontrés étaient très inquiets. Jusqu'à présent, la Commission mixte internationale constitue l'autorité suprême en matière d'eaux. Il faut savoir que les deux pays y ont investi des ressources très importantes. Chacun dispose, à la Commission mixte internationale, de scientifiques et d'experts dans tous les domaines pour mener des études. C'est une grosse machine. C'est cette commission qui est chargée d'évaluer la qualité de l'eau. À mon avis, un laisser-aller dans la gestion de la qualité de l'eau créerait en effet un précédent extrêmement important, puisque, à l'avenir, on pourrait accepter l'abandon de cette gestion.

C'est la raison pour laquelle je dis qu'il faut au moins essayer de mobiliser les parlementaires des autres États. Si d'autres plans sont proposés, je suis certaine que les députés du Bloc seront partants pour les étudier.

[Traduction]

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je remercie tout d'abord ma collègue du Bloc d'avoir proposé que, dans les jours qui viennent, nous réfléchissions à la façon dont la Chambre pourrait s'exprimer unanimement au sujet de la décharge du lac Devils. Peut-être pourrait-il y avoir une certaine collaboration entre les leaders à la Chambre pour parvenir à une motion que la Chambre pourrait adopter à l'unanimité et communiquer au Congrès des États-Unis, tant à la Chambre des représentants qu'au Sénat. Il me semble que ce serait excellent si nous pouvions communiquer ce message, communiquer une motion convenablement libellée pour transmettre ce message. Cela montrerait que la Chambre est unanime et solidaire, attitude qui, hélas, était déplorablement absente au début du débat.

Au départ, j'avais l'intention de prendre la parole au nom du NPD et de remercier la députée de Kildonan—St. Paul d'avoir rendu possible ce débat d'urgence. Nous avons songé à quelques reprises à demander ce débat. Nous nous sommes beaucoup occupés de ce dossier, comme tous ceux qui sont présents le savent. J'ai soulevé la question à quelques reprises, comme l'ont aussi fait mon chef et d'autres députés néo-démocrates. J'ai donc été très déçu du ton de la première intervention. À écouter la députée de Kildonan—St. Paul, on aurait cru que seuls les conservateurs s'intéressaient à la question du lac Devils.

Elle a parlé du caucus du Manitoba pour ensuite nommer les députés de Provencher et de Selkirk—Interlake et d'autres, mais cela est devenu plutôt transparent après un certain temps. Je sais que les conservateurs parlent parfois de transparence, mais je ne suis pas certain s'il s'agit du genre de transparence qu'ils recherchent. Il était plutôt évident que ce débat, au lieu d'être le genre de débat que j'espérais, a tourné dès le début, pour l'opposition officielle, en une sorte de rattrapage politique sur la question. Les conservateurs essaient peut-être de compenser leur peu d'intérêt pour cette question jusqu'à maintenant, bien que je sache que le député de Selkirk—Interlake s'y intéresse depuis longtemps. Je ne veux pas le déprécier, mais son intérêt pour la question est assez normal puisque le lac Winnipeg se trouve au beau milieu de sa circonscription.

Il s'est rendu à la conférence de Fargo en janvier. J'y suis presque allé moi-même. Je sais qu'il s'est préoccupé de la question et c'est pourquoi je ne comprends pas qu'il refuse avec insistance de participer au débat, dont le ton, comme je l'espérais, est en train de changer. À coup sûr, sa dernière intervention a été beaucoup plus utile que celles qui l'ont précédée. J'espère que ce débat permettra à la Chambre de s'exprimer à l'unanimité et d'une façon qui sera utile pour le gouvernement. Il n'est pas utile de laisser entendre que, d'une certaine façon, la décharge qui doit bientôt ouvrir, la décharge du lac

Devils, aurait déjà pu faire l'objet d'un renvoi devant la CMI mais que le Canada n'a pas saisi l'occasion, car c'est faux.

Je ne crois pas que quiconque puisse m'accuser d'un manque de fermeté à l'égard des libéraux. Je n'ai vraiment pas cette réputation. Si je pense qu'ils ont commis une erreur, je suis le premier à le dire, quoique je ne vais sans doute pas le faire ce soir, parce qu'avec le recul, c'est trop facile et ce n'est pas forcément utile. Même si l'analyse conservatrice était juste — et je ne crois pas qu'elle le soit; je pense qu'elle est erronée dans cette affaire — mais même si elle était juste, il ne serait pas utile de soulever cela ce soir et de donner aux gens du Dakota du Nord et aux autres qui souhaitent que ce projet de décharge se réalise de quoi dire: « Les Canadiens n'arrivent même pas à se mettre d'accord entre eux. Ils ont tenu un débat à la Chambre des communes l'autre soir et ils n'ont rien fait d'autre que de se quereller. » Cela est vraiment utile et j'espère que je n'aurai pas à souligner que je me fais sarcastique.

Je rappelle au député, qui a choisi cette stratégie donnée pour des motifs qui me dépassent, que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a envoyé une lettre à Condoleezza Rice le 9 juin dernier, il y a quelques jours à peine. Tous les membres du comité, dont le député conservateur, se sont entendus sur le contenu de cette lettre.

• (2130)

Je vais lire un paragraphe de cette lettre du comité:

Le comité sait que les États-Unis ont demandé au Canada de se joindre à eux pour renvoyer à la CMI un projet de détournement du Corps of Engineers de l'armée américaine, en 2002. Le Canada, à cette époque, a indiqué que l'idée de ce renvoi était prématurée, étant donné que le projet de l'USACE —

— c'est le projet du Corps of Engineers de l'armée américaine —

— faisait l'objet d'une évaluation sur le plan intérieur. Le projet parrainé par un État qui est actuellement remis en cause n'est pas —

— je répète que je cite la lettre envoyée par le président du Comité permanent de l'environnement et du développement durable:

Le projet parrainé par un État qui est actuellement remis en cause n'est pas celui de l'USACE et il ne comprend pas de dispositions visant à sauvegarder la qualité de l'eau, comme celles qui figuraient dans la proposition de l'USACE.

En réalité, d'après ce que je comprends, la proposition du Corps of Engineers de l'armée américaine a été rejetée par le Dakota du Nord en raison justement de ce que le Corps of Engineers a dit du projet quand il a fait son analyse. Je vais passer en revue certaines des observations qu'il a formulées.

Le Corps of Engineers de l'armée américaine confirme qu'une décharge « aurait des aspects nocifs sur les eaux réceptrices en aval, y compris la dégradation de la qualité de l'eau, l'augmentation de l'érosion, l'accroissement de la sédimentation, la diminution de la valeur de l'habitat aquatique, la perte d'habitat riverain, les effets sur les installations de traitement des eaux », etc.

Article 52 du Règlement

Il ajoute qu'il existe une probabilité de 75 p. 100 environ que, sur le plan économique, la construction d'une décharge ne serait pas avantageuse. Le plan d'exploitation actuel ne respecte pas complètement les normes et objectifs de qualité de l'eau en aval. Toute révision du plan d'exploitation visant à réduire les effets sur la qualité de l'eau réduirait vraisemblablement la faisabilité économique.

Les gens du Dakota du Nord n'ont rien voulu savoir de cette analyse et ils ont donc lancé leur propre projet. Ils ont conçu un projet qui leur permettait d'éviter l'évaluation environnementale. S'ils devaient faire traverser des terres humides à une canalisation au lieu de la faire passer en surface, ce qui aurait déclenché une évaluation environnementale selon la loi des États-Unis, ils l'avaient fait passer sous la surface des terres humides, ce qui les dispensait d'une telle évaluation.

Je tente de montrer en quoi les deux projets diffèrent, d'une part celui qui est sur le point d'être terminé et qui nous inquiète et, d'autre part, celui qui était prévu antérieurement et qui résultait du travail du Corps of Engineers de l'armée américaine.

Il se peut qu'un jour un étudiant en train de faire sa thèse de doctorat veuille spéculer sur le fait que l'acceptation d'un renvoi à la CMI du projet antérieur qui n'a jamais abouti aurait pu donner de l'information utile ou donner tel ou tel résultat. Ce soir toutefois, alors que les États-Unis s'apprentent à décider s'ils vont accueillir favorablement ou non la demande canadienne d'un renvoi à la CMI, il convient de mettre la pédale douce sur tout argument selon lequel les Canadiens ont eu leur chance et n'ont pas su en profiter.

Ça, c'est de la vraie solidarité. Ça, c'est une vraie réflexion stratégique. Ça, c'est une vraie tactique. Non, c'est tout simplement la pire sorte de raisonnement politique possible.

J'ai eu le désagréable sentiment ce soir que c'était là la raison pour laquelle je déteste parfois la politique. Le débat d'urgence de ce soir devait être une belle occasion, mais c'est une bonne idée qui a mal tourné. J'espère que le débat s'améliorera à mesure que la soirée avance, car il nous reste beaucoup de temps. C'est une bonne idée qui a mal tourné, car quelqu'un a décidé de faire de la petite politique. Eh bien, cela ne marche avec personne, parce que, quant à moi, je vois clair dans ce qui se passe.

Il aurait été préférable que la députée de Kildonan—St. Paul s'en tienne aux faits et exerce des pressions sur le gouvernement. Elle aurait d'ailleurs été dans une meilleure posture politique, si vous voulez. Je ne pense pas que le gouvernement n'ait rien à se reprocher. Je pense que le premier ministre a mis beaucoup de temps avant de prêter attention au dossier. Nous avons travaillé fort pour attirer son attention. Il n'y a rien de mal à faire pression auprès du gouvernement à ce sujet.

Toutefois, il faut éviter à tout prix de donner des arguments à ceux qui ouvriraient la décharge le 1^{er} juillet, ou plus tard si les négociations en cours échouent.

• (2135)

Nous avons exercé des pressions sur le gouvernement. On ne peut jamais prouver ces choses. Cependant, je crois que certaines des questions que nous avons posées ont aidé le premier ministre à s'intéresser de près au dossier, particulièrement lorsque nous pensions que des élections étaient imminentes. Je me souviens d'avoir posé une question en disant que la pire chose qui aurait pu arriver à certains égards, laissant de côté toutes les autres questions, aurait été que nous soyons au beau milieu d'une campagne électorale à l'approche de la date butoir du 1^{er} juillet et que nous ne portions aucune attention à ce dossier. Les gens auraient manifestement été préoccupés par d'autres choses.

J'ai posé une question au premier ministre à la Chambre et je lui ai parlé personnellement par la suite. Je lui ai dit qu'il devait téléphoner au président, et il a répondu qu'il le ferait. Je sais qu'il l'a fait. Ce que nous attendons, c'est que le président rappelle. Quand le président montrera-t-il le genre de respect dont il devrait faire preuve à l'endroit d'un premier ministre canadien et nous rappellera-t-il pour nous dire, espérons-le, que la Maison-Blanche a été capable d'amener le Dakota du Nord à changer sa position et de voir à ce que la question soit renvoyée à la CMI? C'est ce que nous espérons. Je crois que le gouvernement doit nous faire part non seulement de ce qu'il a fait jusqu'à maintenant, mais aussi de son plan pour les jours et les semaines qui viennent.

Je ne doute pas de la sincérité du ministre de l'Environnement et je suis persuadé qu'il travaille très fort sur ce dossier. Par contre, je trouve parfois le ministre des Affaires étrangères trop empressé à nous énumérer tout ce qu'il a fait, sans cependant nous dire exactement quel est son plan et quelles mesures seront prises dans l'immédiat pour s'assurer que nous ne nous retrouvions pas dans la pire des situations imaginables.

Pour les Manitobains, mais pas seulement pour eux, car le ministre de l'Environnement avait raison quand il a dit que le problème touche la planète tout entière, la pire des situations imaginables est que, si un énorme écosystème comme le bassin de la baie d'Hudson peut être touché, alors n'importe quel écosystème peut l'être. Si un État peut décider unilatéralement de polluer la moitié d'un continent afin de régler un problème d'envergure locale, si la Commission mixte internationale n'est pas saisie de l'affaire et s'il est permis à cet État d'agir de son propre chef, cela crée un terrible précédent, un précédent que les Canadiens, et les Américains aussi, dans certains cas, pourraient bien regretter.

C'est pour cette raison que des Américains appuient les Canadiens. C'est aussi pourquoi il faut se garder de considérer les Américains comme formant un bloc monolithique dans ce dossier. On nous rappelle, comme il se doit, que l'État du Minnesota a travaillé de concert avec le Gouvernement du Manitoba.

Il y a d'autres gouverneurs, d'autres États et d'autres maires qui militent en faveur d'un renvoi à la CMI. Il y a par exemple un certain M. Taft, qui est le petit-fils du fondateur de la CMI et qui est, je n'en suis pas certain, le gouverneur de l'Ohio. Ce sont là des victoires politiques bien sûr, mais elles ne comptent que si elles mènent à un renvoi à la CMI, si elles permettent d'empêcher les eaux polluées qui contiennent du biote étranger, une forte teneur en phosphore et Dieu sait quoi encore ne passent du lac Devils à la rivière Sheyenne et à la rivière Rouge pour se retrouver finalement dans le lac Winnipeg, dans la rivière Nelson, dans la rivière Churchill et enfin dans la baie d'Hudson.

Ces eaux sont isolées dans le lac Devils depuis un millénaire. Elles devraient y être retenues. Les échanges entre bassins ne sont tout simplement pas acceptables.

Article 52 du Règlement

J'exhorte mes voisins du Dakota du Nord à ne pas aller de l'avant. Je me suis moi-même rendu au Dakota du Nord à plusieurs reprises. Ce n'est pas comme ça qu'on se conduit entre voisins. On ne peut jeter ses problèmes par-dessus la clôture et laisser quelqu'un d'autre en subir les conséquences. C'est fondamentalement ce qu'on essaie de faire dans le cas présent.

J'ai été plutôt déçu d'entendre la députée de Kildonan—St. Paul prononcer les paroles suivantes: « Malheureusement, le gouvernement du Manitoba a soumis la question aux tribunaux du Dakota du Nord. » Elle me corrigera si elle ne voulait pas dire ce que j'ai cru comprendre.

• (2140)

Veut-elle dire que la décision de la cour est déplorable? C'est le cas. Reproche-t-elle implicitement au gouvernement du Manitoba d'avoir porté l'affaire devant la Cour suprême du Dakota du Nord? La députée pourrait fournir des éclaircissements. Lorsqu'on a laissé entendre qu'elle avait tenu de tels propos, elle s'est remuée dans son fauteuil, affirmant que ce n'est pas ce qu'elle avait dit. J'ai écouté attentivement ce qu'elle a dit et elle a utilisé le mot « malheureusement ».

La députée pourrait peut-être préciser si elle croit que le gouvernement du Manitoba s'y est mal pris dans ce dossier. La question a suscité un vaste mouvement de solidarité dans la province. Je ne me souviens pas que des députés du caucus conservateur, de l'assemblée législative provinciale et même de la Chambre avant tout récemment, aient dit « vous auriez dû faire ceci » et « vous auriez dû faire cela », au sujet de ce qui s'est passé.

Des députés ont demandé « qu'allez-vous faire maintenant? », « quand aurons-nous une réponse? », affirmant que le temps pressait, autant de commentaires appropriés. Toutefois, je trouve déplorable la tenue de ce type de discours sur le passé, surtout en ce qui concerne le soi-disant renvoi à la CMI que le gouvernement du Canada aurait rejeté.

Je n'ai pas grand-chose de plus à ajouter, mais je pourrais citer des tas de gens sur le projet du lac Devils. Nous reconnaissons tous que ce projet est inacceptable, si bien que je n'ai personne à convaincre à cet égard. C'est Washington qu'il faut convaincre, et pour y arriver, nous devons faire front commun. Voilà mon message.

Je ne dis pas que nous ne devrions pas formuler de critiques. Je ne dis pas que nous ne devrions pas intervenir auprès du premier ministre, du président du Conseil du Trésor, du ministre des Affaires étrangères ou du ministre de l'Environnement pour leur demander pourquoi ils ne font pas ceci ou leur dire que nous pensons qu'il vaudrait mieux faire cela. On engagera le dialogue, mais il vaudrait mieux ne pas le faire en public. Les minutes sont comptées, et nous devrions tenter de nous surpasser.

Ces jours-ci, il est beaucoup question de sécurité aux États-Unis. Existe-t-il une question plus étroitement liée à la sécurité que l'intégrité de tout un écosystème? J'apprécie de pouvoir pêcher dans le lac Winnipeg et je comprends les arguments des représentants de cette industrie. J'aime me rendre à Gimli pour y capturer, comme tout le monde, mon quota annuel de doré jaune. Je n'arrive pas à imaginer que des espèces de poisson étrangères introduites dans le lac Winnipeg pourraient finir par sonner le glas de la pêche au doré.

Je pense au sort que pourrait connaître le lac Winnipeg, et ce n'est là qu'une possibilité, mais c'est pour cette raison que nous voulons que le gouvernement renvoie la question à la CMI. Nous voulons examiner les aspects scientifiques. Nous voulons que la question soit renvoyée à la CMI. Nous voulons que le principe de prudence s'applique et, à partir de là, les choses suivront leur cours. Je n'arrive

pas à imaginer qu'un pays chrétien comme les États-Unis laisse ce genre de situation se produire.

Le président dit toujours que les États-Unis d'Amérique sont un pays chrétien. Au catéchisme, le dimanche, j'ai notamment appris ceci: « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fasse. » À mon avis, les Américains ne voudraient pas que d'autres leur réservent ce traitement. Je ne pense pas que les États-Unis voudraient que le Canada les traite de cette façon dans des circonstances semblables.

Par conséquent, monsieur le Président, je dis indirectement au président, car je suis certain qu'il ne suit pas nos travaux, que l'action chrétienne, ce n'est pas seulement une question de moralité individuelle. Elle ne se limite pas au mariage, à l'avortement et à toutes les autres questions dont on dit parfois qu'elles sont des questions morales. Le traitement qu'on réserve à l'écosystème de son voisin, c'est une question morale. Le traitement qu'on réserve à l'environnement, c'est une question morale. Il en est de même du traitement qu'on réserve à la création. Si l'on ne respecte pas la création et que l'on ne s'occupe pas de la Terre comme la Genèse a chargé l'homme de le faire, on a alors un comportement discutable du point de vue biblique.

• (2145)

J'exhorte donc tout représentant de l'ambassade des États-Unis qui suit nos travaux à la télévision, parce que, de toute évidence, il n'y en a aucun ici, à transmettre ce message à la Maison-Blanche. Renvoyons la question à la CMI. Faisons les choses comme il se doit. Faisons les choses comme le feraient de bons voisins et, à partir de là, les choses suivront leur cours.

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, je dois remettre certaines choses en question, car le député d'en face est aussi à la Chambre depuis plus d'une décennie et nous avons eu amplement d'occasions de tenir ce débat avant aujourd'hui.

Je suis une nouvelle députée, mais il est très important, tant pour les anciens que pour les nouveaux, que la Chambre des communes soit saisie de ce dossier. J'ai dit que le gouvernement du Manitoba a malheureusement décidé qu'il devait s'adresser aux tribunaux. Je l'ai félicité car il se bat seul. Même si je suis d'une allégeance politique différente, je félicite le premier ministre du combat qu'il mène à cet égard. Je crois qu'il a fait de l'excellent travail et je tenais à le déclarer officiellement.

Je ne sais pas ce que les députés d'en face ont fait concrètement, car ils ne constituent pas le parti ministériel. Ce rôle échoit plutôt au Parti libéral. Nous devons donc tous veiller à ce que la voix de l'opposition se fasse entendre afin que le gouvernement prenne les mesures qui s'imposent. La décharge du lac Devils nous préoccupe énormément.

Avant de poser ma dernière question, permettez-moi de citer ce que le premier ministre Doer du Manitoba a déclaré dans le *Winnipeg Sun* du lundi 20 juin:

Le gouvernement fédéral est mis à l'épreuve [...] Si le Canada n'arrive pas à faire respecter le traité sur les eaux limitrophes qu'il a conclu avec les États-Unis, qu'en est-il des autres traités dont il est partie à l'échelle internationale? [...] C'est vraiment un échec pour les citoyens canadiens et pour les citoyens américains.

Je conviens que nous pourrions tous faire front commun à la Chambre sur cette question. J'apprécie l'idée du député qui suggère d'envoyer une lettre à tous les parlementaires. Toutefois, nous discutons de la question ici ce soir à la Chambre alors que nous aurions dû le faire depuis longtemps. C'est un problème.

Je félicite le député de Selkirk—Interlake du leadership dont il a fait preuve à l'égard de cette importante initiative. Cette question lui tient à coeur parce qu'elle concerne sa circonscription. Elle concerne également ma circonscription. J'ai reçu de nombreuses lettres à ce sujet. J'ai assisté à nombre de rencontres sur la question. Je participe à de nombreuses activités concernant cette question.

D'après ce que j'ai entendu au Manitoba, les députés néo-démocrates ont déployé énormément d'efforts à cet égard. Je les en félicite et je présente mes excuses au député pour avoir oublié de reconnaître ces efforts. Ce soir, mon attention se porte sur autre chose.

Je suis préoccupée par le fait que le canal de dérivation du lac Devils doit ouvrir bientôt. Maintenant, à la dernière minute, il faut nous assurer d'avoir une voix très forte pour mettre le projet de dérivation en attente, avant qu'autre ne se produise, jusqu'à l'obtention d'une étude d'impact en bonne et due forme.

Cette question doit être renvoyée à la CMI. Si ce soir les députés du gouvernement disent avoir des intentions si louables et des relations si positives avec les États-Unis, comment se fait-il que le renvoi n'a pas déjà eu lieu? Pourquoi l'étude d'impact n'a-t-elle pas été réalisée? Pourquoi les Manitobains ne reçoivent-ils pas l'assurance que les cours d'eau de leur province ne seront pas menacés?

● (2150)

L'hon. Bill Blaikie: Monsieur le Président, je remercie la députée d'avoir rétabli les faits en ce qui concerne l'initiative du gouvernement du Manitoba, qui a saisi la cour suprême du Dakota du Nord de la question. Il me semble que cette initiative était opportune. Nous souhaitons tous qu'elle réussisse.

Je la remercie également d'avoir complimenté le travail du premier ministre Gary Doer, avec qui j'ai gardé un contact étroit dans ce dossier. Nous avons fait notre possible pour reconnaître qu'il y a un moment et un lieu pour débattre des questions à la Chambre et que parfois il n'est pas approprié de le faire. Lorsque des négociations sont en cours, il faut souvent faire des choix politiques difficiles.

Je me souviens de l'époque où le gouvernement conservateur était au pouvoir, au moment des projets d'acquisition des appareils CF-18. C'est une question d'un tout autre ordre, mais c'est tout de même un bon exemple. Je me souviens de m'être adressé aux députés et aux ministres conservateurs pour leur demander si je pouvais soulever cette question à la Chambre. Ils m'ont alors dit de n'en rien faire, car tout allait pour le mieux. Ils pensaient que si j'en parlais, je ferais tout échouer. Ils pensaient que si je disais quoi que ce soit, je risquais de nuire aux négociations. Je n'ai donc rien dit. Par la suite, le gouvernement n'a pas obtenu les CF-18 et nous avons été critiqués durement parce que nous n'avions rien dit. Parfois, le processus politique est un dilemme. C'en était un exemple.

Le premier ministre Doer a raison de dire que cette question est maintenant entre les mains du gouvernement fédéral. Il a dit que le problème devait maintenant se régler entre le président et le premier ministre. Le premier ministre n'est pas le premier à avoir des problèmes avec les États-Unis d'Amérique au sujet de questions environnementales.

Je siégeais à la Chambre quand le Canada et les États-Unis ont éprouvé quelques divergences dans le dossier des pluies acides. Les deux gouvernements avaient alors convenu de nommer un envoyé spécial chacun. Bill Davis était l'envoyé spécial du Canada et un homme du nom de Drew Lewis était celui des États-Unis. Ils avaient tous deux le mandat de trouver une solution. Je me permettrai de recommander aux députés libéraux qui occupent les banquettes de la

Article 52 du Règlement

première rangée, c'est-à-dire au président du Conseil du Trésor en ce moment, qu'on pourrait peut-être charger un envoyé, d'un côté ou de l'autre, de trouver une façon de régler cette affaire.

Ce qui importe, c'est que ce soir nous transmettions le message unanime que le Parlement du Canada est très inquiet de ce qu'il adviendra des relations canado-américaines si cela va de l'avant sans renvoi à la CMI. Qu'arrivera-t-il à un important écosystème canadien si cela va de l'avant? Nous pouvons être en désaccord sur bien des choses plus tard, mais pour l'instant nous devons parler d'une seule voix. J'espère que nous rapporterons tous à nos leaders parlementaires tôt demain matin que cette question a été soulevée à la Chambre ce soir.

La députée a dit qu'elle était nouvelle. Je ne voulais pas insinuer qu'il y avait quoi que ce soit de mal à ce qu'elle présente cette motion en sa qualité de nouvelle députée. Je voulais la complimenter de l'avoir fait. Je n'étais tout simplement pas content du ton du débat au départ, mais je crois qu'il change. J'espère que nous pouvons continuer à partir d'ici.

● (2155)

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire une observation. Le député d'Elmwood—Transcona, qui était auparavant mon député, a critiqué injustement selon moi ma collègue de Kildonan—St. Paul.

J'ai écouté son discours très attentivement, et il a commencé par faire une critique implicite du président des États-Unis après avoir fustigé la députée de Kildonan—St. Paul pour avoir choisi la collaboration. Il a dit en quelque sorte que la foi chrétienne du président était moins digne de respect que celle des autres. Franchement, je crois qu'il n'y a pas de place pour la religion dans le présent débat.

Je pense plutôt que la meilleure approche consiste à se demander ce que la Commission mixte internationale pourrait faire. Quels sont les principes en jeu dans le cas présent? Il s'agit d'un différend d'ordre juridique. Tâchons d'éviter les discussions à propos de la moralité d'une personne, même s'il s'agit du président des États-Unis. En tant que parlementaires, nous croyons en la primauté du droit, et j'ose espérer que le président des États-Unis partage notre conviction à cet égard. Nous devrions donc nous concentrer sur les questions de droit. Le débat devrait être axé sur ces questions.

L'hon. Bill Blaikie: Monsieur le Président, à certains égards, je crois que le député de Provencher interprète mes paroles de façon abusive. J'étais en train d'exhorter le Président à agir. Je ne le critiquais pas. Je voulais l'exhorter à agir d'une certaine manière, que je crois compatible avec les meilleurs principes issus de la tradition biblique, auxquels lui et moi adhérons. Je ne vois rien de mal à cela.

Ce qui ne va pas, selon moi, c'est que le député de Provencher insinue qu'il ne s'agit aucunement d'une question morale ou religieuse alors qu'il s'agit d'une question strictement juridique.

Lorsque, dans le cours des travaux du comité dont le député a récemment fait partie, il a entendu des arguments religieux, il n'a pas rétorqué à toutes les personnes concernées qu'il s'agissait strictement d'une question juridique, et non d'une question religieuse. Il ne leur a pas dit qu'il ne voulait pas entendre leurs arguments religieux.

C'est précisément ce qui ne va pas dans le rôle actuel de la religion en politique. Elle est confinée à deux ou trois dossiers particuliers.

Article 52 du Règlement

Je suis d'avis que le respect de la création et de l'environnement est une question religieuse et morale. Je ne suis pas d'accord avec le député et je pense que la plupart des gens de sa confession ne seraient pas d'accord, eux non plus.

● (2200)

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le député d'Elmwood—Transcona du ton très constructif qu'il a adopté dans ce débat. Je souscris tout à fait à son point de vue et je pense qu'il serait très intéressant de voir ce à quoi pourrait parvenir la Chambre au moyen d'une résolution unanime sur cette question.

Le problème auquel nous sommes maintenant confrontés vient en partie de ce qu'à mesure que nous nous sommes approchés de la date du parachèvement de ce projet, les discours partisans ont commencé. Beaucoup d'informations erronées ont circulé. Cela a causé de la confusion au sujet de ce qui se passe en réalité.

Je voudrais dire, monsieur le Président, que je partagerai mon temps de parole avec la députée de Winnipeg-Centre-Sud.

J'ai travaillé avec un groupe qui, dans les années 1980, s'est intéressé au projet Garrison et qui a fait de la sensibilisation sur ce projet Garrison, qui visait le déversement d'eau du bassin hydrologique du Missouri. À l'époque, on s'inquiétait beaucoup des effets de ce projet puisqu'il s'agissait d'un transfert total d'un bassin à l'autre, de la dérivation du bassin hydrologique du Mississippi à travers la ligne de partage des eaux et dans la rivière Rouge.

L'État du Dakota du Nord a procédé à cette dérivation parce qu'il était aux prises avec un problème. En effet, cet État connaissait une grande sécheresse et, en amenant de l'eau dans ce qui était essentiellement un lac asséché, il comptait pouvoir créer une réserve d'eau qui servirait à l'irrigation. Cela a soulevé de vives inquiétudes en raison du transfert entre bassins hydrologiques.

Après de longues négociations entre les deux pays et beaucoup de sensibilisation, le projet a été arrêté.

Depuis lors, le Dakota du Nord a entrepris de drainer un certain nombre de ses mouillères et de les transformer en terres agricoles, ce qui a eu pour effet qu'une grande quantité d'eau s'est retrouvée dans le bassin, qui a fini par déborder et inonder les agglomérations environnantes. D'importants dommages ont été subis et les autorités ont dû tenter de réparer ces dommages causés par le drainage des mouillères.

Les renseignements erronés qui circulent à la Chambre ne viennent pas seulement de certains députés d'en face. On en trouve dans une lettre rédigée par des promoteurs politiques du projet et adressée au président des États-Unis en date du 10 juin. Au sujet de la pollution de l'eau et de son risque éventuel, les tenants du projet écrivent que « si des débordements non maîtrisés survenaient, comme c'est arrivé à quelques reprises au cours des derniers siècles, les effets seraient catastrophiques et les collectivités en aval connaîtraient de graves problèmes environnementaux et sanitaires ».

Voilà la position des promoteurs sur la qualité de l'eau qu'ils veulent détourner vers le nord, chez nous. Ils parlent de ce fameux projet du Corps of Engineers de l'armée américaine, mais des députés ont lu la lettre de 2002. J'ai la lettre de 2004, adressée au gouverneur Hoeven par Paul V. Kelly, secrétaire adjoint aux Affaires législatives. Dans la lettre, il est clairement indiqué que les remarques se rapportant au Corps of Engineers de l'armée américaine ne s'appliquent pas.

Le gouverneur a dit que le gouvernement fédéral, sous le secrétaire Powell, avait offert des garanties supplémentaires selon lesquelles la décharge n'enfreindrait pas le traité. En fait, il a reçu expressément une lettre destinée à « attirer son attention sur le fait que les garanties formulées par le secrétaire d'État le 20 juin 2004 ne concernaient que le projet fédéral faisant l'objet de discussions pour le lac Devils ». La lettre dit aussi que « le secrétaire n'a pas examiné le projet de l'État et n'a pas exprimé de point de vue ».

Le député d'Elmwood—Transcona en a parlé, et il a fait part de préoccupations au sujet des effets d'un projet non contrôlé sur les bassins hydrologiques du Manitoba.

La solution, c'est de respecter le traité qui fonctionne bien pour les deux pays. La solution, c'est de soumettre cette affaire à la CMI, comme nous l'avons fait quelque 53 fois dans l'histoire de ce traité. Ce qui pose problème, c'est qu'on soit incapable de porter cette affaire devant la CMI. Selon les promoteurs qui ont écrit au président, il faut huit ans et demi pour obtenir un renvoi à la CMI. Ce sont des inepties.

● (2205)

Dans le cas du renvoi de 1997 sur la protection de la rivière Rouge, le rapport provisoire était prêt après six mois. Le renvoi de 1999 visant l'examen de l'utilisation de l'eau et les ouvrages de dérivation dans les Grands Lacs a été complété en un an. Le renvoi de 2004 sur la baie Missisquoi a pris moins d'un an à la CMI. Le premier ministre Doer et l'ambassadeur McKenna ont approché la CMI pour savoir si elle accepterait un renvoi avec délai. La commission est tout à fait disposée à le faire, d'autant plus qu'elle s'inquiète des répercussions du projet de dérivation.

Et voici ce qu'on dit également. Le Corps of Engineers de l'armée américaine serait arrivé à la conclusion que l'ouvrage de déversement serait le meilleur moyen de régler le problème des crues. Pourtant, de projet ne comporte aucune des solutions d'atténuation préconisées par le Corps of Engineers comme des filtres de sable, des traitements à l'ultraviolet et des dispositifs de sédimentation, prévues d'ailleurs dans le cadre d'un projet beaucoup plus vaste et visant le déplacement de volumes d'eau beaucoup plus considérables.

Il est tout à fait erroné de prétendre que la solution retenue est acceptable. Sur le plan de l'hydrologie, on prétend qu'il s'agit d'un moyen de réguler ce lac où les mouvements d'eau sont forts et variables. On prévoit une réduction d'environ deux pouces par année du volume, ce qui est loin d'être suffisant pour un lac dont les variations se mesurent en pieds.

Cela dit, il existe un problème réel. Les habitants du Dakota du Nord sont nos amis, pas nos ennemis. Considérer cette situation comme une bataille entre deux groupes ne va pas aider notre cause. Les habitants de cet État viennent nous rendre visite et nous allons chez eux. Nos équipes de hockey battent les leurs et leurs équipes de baseball battent les nôtres. Ce sont des relations de voisins. Il est très regrettable que nous en soyons au point où les deux camps sont dressés l'un contre l'autre et où nous sommes même prêts à envisager de polluer le pays voisin.

Les habitants du Dakota du Nord ont un problème. Ce lac leur cause un problème, mais ils ont le temps. Selon les dernières informations météorologiques du US Weather Service, les risques que le niveau du lac monte sont d'environ 20 p. 100, étant donné le faible enneigement des dernières années. Ils ont donc le temps d'attendre que nous terminions l'étude. Ils ont le temps d'attendre que nous trouvions les bonnes mesures correctives.

Nous devons être sensibles à leurs préoccupations. Nous ne pouvons pas rester là à ne rien faire, sans même essayer de les aider, tandis que nos voisins sont victimes d'inondations et que leurs maisons sont détruites. Mais refiler le problème à leurs voisins du Nord n'est pas une solution acceptable. Faire ce que certains d'entre eux proposent, c'est-à-dire déverser ces eaux chez nous, quitte à s'occuper ensuite de la pollution au moyen de réclamations une fois le mal fait, est une solution nettement inacceptable dans une société moderne qui se soucie de l'environnement.

Alors que faut-il faire? Je me suis occupé de cette question, et j'estime qu'il faut reconnaître au premier ministre Doer un grand mérite pour le leadership dont il a fait preuve dans ce dossier. Il a abordé la question au niveau de l'État. Il s'est adressé directement aux tribunaux du Dakota du Nord. Il a agi sur le front diplomatique à Ottawa en s'adressant aux différents gouverneurs. Je me suis rendu à Washington avec lui. Nous avons fait un voyage ensemble, et j'en ai fait d'autres. J'ai rencontré les quatre promoteurs du projet et j'ai discuté avec eux.

Honnêtement, n'en déplaise à certains députés, les mesures qui sont prises en ce moment même découlent directement de la conversation entre le premier ministre et le président Bush. Cela m'a donné un certain espoir. Je tiens à féliciter le premier ministre et le président Bush. Certaines forces politiques sont en jeu aux États-Unis, ce qui complique passablement la donne. Le président Bush aurait très bien pu dire que c'était un problème qui concernait le Dakota du Nord et qu'il n'était pas concerné. Il ne l'a pas fait. Il a saisi son cabinet de la question et nous nous penchons sur d'éventuelles solutions. Des discussions sont en cours. Je pense que tous les intervenants agissent de façon responsable.

La rhétorique politique a pris des proportions telles qu'il est difficile de parler de la question sans la comparer à un combat, mais en réalité, je pense que des gens compétents font preuve de bonne volonté afin de trouver une solution qui donnera l'espoir aux habitants du Dakota du Nord que les torts considérables qu'ils subissent seront réglés, et ce, sans que le problème soit déplacé vers le nord, au Manitoba. J'ai toujours beaucoup d'espoir.

L'ambassadeur, M. McKenna, a fait du merveilleux travail. Le ministre de l'Environnement et le ministre des Affaires étrangères sont tout aussi déterminés, et les discussions se poursuivent.

• (2210)

Comme l'a suggéré le député d'Elmwood—Transcona, il serait utile que la Chambre envoie un message unanime, clair et solidaire aux leaders politiques, afin qu'ils n'oublient pas l'importance de cette question.

Il y a un autre problème, cependant. Si un État peut violer un accord international en toute impunité, il n'y a pas d'accord. Qu'est-ce qui empêche la Colombie-Britannique de se retrouver dans la même situation avec la rivière Flathead?

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, certains des commentaires formulés plus tôt ce soir ont suscité des préoccupations. Les députés doivent comprendre qu'il s'agit là d'un dossier qui me tient vraiment à cœur. C'est une décision qui pourrait avoir des effets dévastateurs pour les gens de ma

circonscription. Mais surtout, c'est en leur nom que j'exprime ces préoccupations à la Chambre ce soir.

J'aimerais donner suite à certaines des discussions en cours sur la possibilité que la Chambre en arrive à une décision unanime, afin que nous puissions présenter la question en toute bonne foi au gouvernement américain dans l'espoir d'obtenir ce renvoi à la CMI.

Je serai même tenté de lancer encore un défi au ministre. Pourrait-il veiller à ce qu'une délégation composée de députés de tous les partis représentés à la Chambre aille présenter cette motion et une lettre d'accompagnement à la secrétaire d'État Condoleezza Rice? Nous pourrions également rencontrer des représentants du Sénat et du Congrès pour discuter de la question et convaincre le Dakota du Nord de ne pas procéder unilatéralement en prenant une décision qui contreviendrait aux dispositions du Traité des eaux limitrophes.

Nous devons veiller à ce que les traités que nous avons en place soient respectés. Nous devons éviter de créer un précédent dangereux.

À l'instar du ministre, j'éprouve de la sympathie pour les gens qui habitent autour du lac Devils. En raison des décisions prises dans cet État, ils sont aux prises avec des crues nivales année après année. Au cours d'une saison pluvieuse, comme celle que nous avons connue cette année, ils déplaceront probablement encore une vingtaine de résidences. Ils déménagent des cours en entier et toutes les maisons dans un endroit plus élevé et plus sec.

Cela ne peut pas durer non plus. Nous devons nous rendre compte que les habitants du Dakota du Nord ont un problème d'inondation, comme le ministre l'a fait remarquer. Je comprends pourquoi ils se sentent pressés de réagir.

Comme les données scientifiques l'ont confirmé et que le Corps of Engineers de l'armée américaine l'a dit, et comme je l'ai dit plus tôt dans ma allocution et dans le passage que j'ai cité de la lettre du directeur du département américain des Ressources naturelles, c'est un projet malavisé.

Il n'en demeure pas moins que le gouvernement du Dakota du Nord veut mettre son projet en branle. Qu'il ait ou non la patience nécessaire pour faire un renvoi à la CMI, c'est une autre histoire.

Le président du Conseil du Trésor s'engagera-t-il à formuler une recommandation, présentée par des représentants de tous les partis de la Chambre, pour que le gouvernement canadien et l'administration américaine fassent le renvoi conjoint à la CMI que nous voulons si désespérément?

L'hon. Reg Alcock: Monsieur le Président, nous devrions assurément obtenir une résolution unanime de ce genre de la Chambre et je vois plusieurs avenues pour faire passer ce message là-bas.

La seule mise en garde que je ferais, c'est que je ne suis pas le ministre qui pilote ce dossier. Je m'en remets à ce que savent le ministre des Affaires étrangères et l'ambassadeur qui est la personne-contact là-bas. Je leur demanderais leur avis quant à savoir s'il serait préférable de dépêcher une délégation parlementaire, un groupe multipartite ou un autre groupe. Ce n'est pas à moi de formuler des commentaires à ce sujet. En tout cas, nous aurions là une manifestation de solidarité de la part de la Chambre des communes dans ce dossier.

Article 52 du Règlement

Il pourrait y avoir des conséquences plus sérieuses si nous ne prenons pas ce risque. Cela me préoccupe vivement. J'ai dit que j'étais encouragé par le ton des pourparlers et par le fait qu'il y a des discussions en cours et qu'on convoque toujours des réunions.

Si la Chambre faisait front commun pour donner son appui unanime au renvoi devant la CMI et exercer des pressions sur les États-Unis dans ce dossier, le débat serait facilité. J'invite le député à faire ce qu'il peut de son côté pour que les députés de sa formation en viennent à la même conclusion.

• (2215)

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour discuter du dossier dont nous sommes saisis. Si l'on jette un coup d'oeil des deux côtés de la Chambre, on constate que ce sont surtout des députés du Manitoba, tous partis confondus, qui s'expriment sur cette question. Nous le faisons, parce que ce dossier nous préoccupe beaucoup, nous et tous les Manitobains.

J'aimerais discuter de certains mythes et idées fausses qui sont liés au projet proposé et à la CMI. Il y a lieu de clarifier un certain nombre de déclarations faites tant à la Chambre qu'à l'extérieur de celle-ci. Les députés d'Elmwood—Transcona et de Winnipeg-Sud en ont déjà fait état.

Néanmoins, je vais répéter certaines observations, parce qu'il est important d'être clair afin que les Canadiens sachent ce qui s'est effectivement passé et ce qui ne s'est pas produit.

Premièrement, nous avons entendu dire qu'en 2002 le Canada avait refusé une demande des États-Unis pour faire un renvoi à la CMI relativement au dossier du lac Devils. Encore une fois, le député d'Elmwood—Transcona a traité de cette question et il a dit que les préoccupations du Canada liées à la proposition des États-Unis l'avaient incité à rejeter la demande de renvoi à la CMI. Dans ce cas-ci, ce sont véritablement les détails qui font problème.

Il est facile de se lever, de faire état de lettres et de faire valoir que le Canada a rejeté un renvoi. C'est facile à faire quand on n'écoute qu'une version des faits et lorsqu'on s'intéresse davantage à marquer des points peut-être qu'à oeuvrer de manière constructive pour régler le problème. Je suis trop heureuse de voir un consensus émerger ce soir qui irait dans le sens d'une initiative conjointe de la Chambre.

Toutefois, il importe de faire observer que le Canada n'a pas repoussé une demande américaine de renvoi en 2002. La demande de 2002 portait en fait sur une décharge différente, qui devait être construite, comme l'a dit le Corps of Engineers de l'armée américaine, et qui devait être assortie de certaines sauvegardes environnementales qui ne sont pas présentes dans la décharge que l'État du Dakota du Nord est en train de construire.

En 2002, la demande des États-Unis était prématurée. L'évaluation environnementale américaine n'avait pas été achevée. La proposition de construction d'une décharge pour remédier aux inondations du lac Devils n'a pas été élaborée, en fait, avant octobre 2003. Le Canada n'a pas rejeté le renvoi demandé en 2002; il a simplement dit que, conformément à la tradition de la commission mixte, il conviendrait de mener à terme d'abord le processus d'approbation intérieur aux États-Unis.

Je tiens à rappeler à tous les députés qu'en avril 2004, il y a 15 mois, le Canada a demandé aux États-Unis de convenir d'un renvoi conjoint canado-américain à la Commission mixte internationale au sujet de la décharge du lac Devils financée par l'État.

L'évocation d'un renvoi en 2002 est, en fait, un faux-fuyant. En avril 2004, le Canada a proposé aux États-Unis un renvoi précis au sujet du projet financé par l'État. Si les États-Unis avaient accepté le renvoi en 2004, l'étude aurait été achevée, et le Canada et les États-Unis prendraient une décision éclairée aujourd'hui d'après les recommandations de la Commission mixte internationale.

Nous avons entendu de diverses sources que la CMI met trop de temps à formuler ses recommandations, qu'un renvoi relatif au lac Devils ne pourrait être terminé en moins de huit années et demie. Cela n'a pas de sens. Comme mon collègue de Winnipeg-Centre-Sud l'a indiqué, ce n'est tout simplement pas vrai.

Depuis maintenant près de 100 ans, la Commission mixte internationale soumet aux gouvernements des rapports et des recommandations fondées sur des données scientifiques solides et indépendantes.

• (2220)

La commission a prouvé à maintes occasions qu'elle peut traiter rapidement des questions environnementales complexes qui lui sont renvoyées. Comme quelqu'un l'a dit, en 1997, à la suite d'un renvoi sur la protection de la rivière Rouge, la commission a présenté son rapport provisoire sur l'inondation du bassin de cette rivière six mois après avoir été saisie de la question.

En 1999, le renvoi visant l'utilisation et le détournement des eaux dans les Grands Lacs a donné lieu à une étude exhaustive à laquelle ont participé les autorités fédérales des deux pays concernés, les gouvernements de huit États et ceux de deux provinces; la commission a remis son rapport un an après avoir été saisie de la question. La CMI peut traiter rapidement les questions qui lui sont renvoyées, elle est disposée à le faire en l'occurrence et elle attend avec impatience d'être saisie de la question.

Nous avons aussi entendu dire que le lac Devils a connu des débordements dans le passé et, comme chacun le sait, nous sympathisons beaucoup avec les habitants des localités victimes d'inondation, car une localité de notre pays fait face à cette tragédie en ce moment. Mais encore une fois, les faits sont bien différents.

Le lac Devils est un bassin fermé. Il n'a pas de décharge naturelle et il est isolé du bassin hydrologique de la baie d'Hudson depuis plus de 1 000 ans. Certains ont dit que le Dakota du Nord a fait des centaines d'études sur le lac Devils et qu'il a examiné toutes les répercussions environnementales possibles de la décharge.

Encore une fois, la réalité est quelque peu différente. Le projet de canal de dérivation de l'État n'a fait l'objet d'aucune évaluation environnementale. Le département de la santé du Dakota du Nord a délivré un permis en vertu de la Clean Water Act des États-Unis en se fondant sur des données de référence insuffisantes sur la qualité de l'eau, sans tenir compte de la surveillance des impacts environnementaux ni des exigences en matière de surveillance du biote étranger.

Ces affirmations contradictoires montrent bien à quel point il est important que nous travaillions avec les États-Unis pour trouver une solution acceptable pour le Canada. Il est essentiel, dans l'intérêt de nos deux pays, que nous arrivions à régler cette question par des négociations à l'amiable.

Article 52 du Règlement

Le Canada est déterminé à trouver une solution qui protégerait notre environnement et respecterait le Traité des eaux limitrophes, une solution qui exigerait que les deux gouvernements collaborent pour la prévention de la pollution transfrontalière. C'est important parce que, à l'avenir, il se pourrait bien que nous ayons des questions qui touchent les États-Unis et il est donc essentiel que nous respections la Commission internationale mixte.

Notre but est de trouver une solution qui protégerait l'environnement du Canada. Notre but est de trouver une solution qui protégerait le bassin hydrologique du lac Winnipeg, qui est essentiel au bien-être économique et social des Manitobains.

J'exhorte mes collègues à collaborer en vue de l'adoption d'une résolution de la Chambre que nous pourrions présenter aux Américains. Il se fait tard et le temps est venu de travailler ensemble pour nous entendre sur une position commune de la Chambre, à défaut d'une solution.

• (2225)

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Monsieur le Président, je me demande si la députée peut m'expliquer comment elle envisage la suite des événements dans ce dossier qui constitue un précédent.

La Commission mixte internationale pourrait décider de se pencher sur la question ou de ne pas le faire. Si elle ne le fait pas, les conséquences d'un tel précédent pourraient être renversantes et dramatiques, particulièrement si l'on tient compte de nos intérêts transfrontaliers uniques. Je me demande si elle peut commenter cet aspect.

Mme Anita Neville: Monsieur le Président, si le Traité des eaux limitrophes, qui existe depuis 1909, n'est pas respecté, son efficacité serait certainement remise en question et on pourrait en venir à se demander si des dossiers futurs, qu'ils concernent un côté ou l'autre de la frontière, seraient renvoyés à la Commission mixte internationale.

Il s'agit d'une question importante pas seulement pour le Manitoba, le lac Winnipeg et le bassin hydrographique de la baie d'Hudson. Nous discutons aujourd'hui d'un précédent majeur qui pourrait avoir des répercussions dans tout le pays.

M. Joe Comart (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le Président, je reconnais le bien-fondé des commentaires de la députée, mais je m'interroge sur l'importance réelle que l'on attribue au dossier et sur la participation au débat de ce soir.

Ce dossier est d'une importance phénoménale pour les Grands Lacs compte tenu du fait que, depuis quatre ou cinq ans, huit États américains qui les bordent manifestent un intérêt certain pour l'eau de ces lacs, leur exportation et leur détournement.

Je tiens à affirmer à ma collègue de Winnipeg que, si on permet que le projet de détournement des eaux du lac Devils se fasse sans que la Commission mixte internationale se penche sur le dossier, cela aura des répercussions majeures. C'est pour cela que ce dossier est suivi de très près dans la région des Grands Lacs.

Étant donné que la députée siège du côté ministériel, je m'inquiète beaucoup de constater qu'on ne nous présente pas de stratégie gouvernementale de remplacement. Nous sommes allés aussi loin que nous le pouvions en fait de pressions auprès du gouvernement fédéral et certainement auprès du Dakota du Nord. Est-ce que la députée sait si le gouvernement a une stratégie de remplacement pour le cas où nous ne réussirions pas à trouver un terrain d'entente dans le dossier qui nous occupe?

Mme Anita Neville: Monsieur le Président, mon collègue a parfaitement raison. Il s'agit d'une question importante pour la région des Grands Lacs, et j'aurais dû le mentionner, comme j'aurais dû signaler la présence d'autres députés que la question intéresse.

L'imminence d'une décision concernant le lac Devils affecte ceux d'entre nous qui viennent du Manitoba et, si j'en juge par le grand nombre de députés venant du Manitoba qui sont à la Chambre ce soir, l'imminence de cette décision soulève une vive inquiétude.

Le gouvernement négocie ferme, en ce moment, afin d'en arriver à une solution dans ce dossier. Je ne suis pas au courant de tous les détails, mais je sais que d'intenses négociations sont en cours afin de régler le problème dans l'intérêt de nos deux pays. Je pense que ce serait l'idéal.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole relativement à cet important dossier et je remercie la députée de Kildonan—St. Paul d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre.

Ce dossier préoccupe grandement les électeurs de ma circonscription, Provencher, qui occupe la plus grande partie du sud-est du Manitoba, puisqu'elle s'étend de la frontière américaine jusqu'à Pine Falls, et de la frontière ontarienne jusqu'à la ville de Winnipeg. La rivière Rouge coule dans ma circonscription, elle contourne la ville de Winnipeg, puis continue au nord de celle-ci, pour enfin se déverser dans le lac Winnipeg.

Au cours du week-end, j'ai eu l'occasion de passer du temps au lac Winnipeg et sur la belle plage Victoria. Beaucoup de gens connaissent le secteur des plages Victoria et Grand, où l'on trouve certaines des plus belles plages et aires de loisirs au monde.

Le projet dont nous discutons aurait une incidence sur la qualité de l'eau dans ma circonscription. Il aurait aussi une incidence sur l'environnement, non seulement pour les êtres humains, mais aussi pour la faune. La menace qu'il pose pour l'écosystème ne fait aucun doute. En fait, un grand nombre de personnes sont très préoccupées par cet aspect particulier.

Le Manitoba est préoccupé non seulement par l'augmentation du volume d'eau de la rivière Rouge et du lac Winnipeg, ce qui rendra les risques d'inondation plus grands, mais aussi par l'impact de ce projet sur l'environnement.

Depuis un certain nombre d'années, il y a eu beaucoup d'inondations dans ma circonscription. Ces inondations étaient parfois dues aux pluies, comme c'est le cas cette année mais, à d'autres occasions, on a craint que celles-ci ne soient causées par l'eau en provenance des États-Unis.

Je signale ici que je vais partager mon temps de parole avec le député de Charleswood—St. James—Assiniboia.

Le problème de l'eau en provenance des États-Unis crée des tensions avec nos voisins américains. Je sais que des préoccupations ont été formulées au sujet de la mesure prise unilatéralement par les Américains dans ce dossier. Je tiens à souligner encore une fois que, d'une façon générale, nous entretenons de bonnes relations avec les Américains. Ma propre circonscription compte énormément sur la fabrication de produits qui sont ensuite exportés aux États-Unis. Je ne pense pas que ma circonscription soit la seule dans cette situation, mais environ 80 p. 100 des produits que nous fabriquons sont exportés aux États-Unis.

Article 52 du Règlement

De temps à autre, nous avons des problèmes avec nos voisins américains, que ce soit au sujet de la qualité de l'eau ou au sujet du bois d'oeuvre, entre autres, dans le nord de ma circonscription. Il y a aussi le dossier de l'ESB et celui des tarifs sur le porc, pour ne nommer que ceux-là. Les agriculteurs de ma circonscription ont des intérêts considérables dans l'agriculture. L'élevage de porcs et le transport de ceux-ci de l'autre côté de la frontière sont une importante source de revenus dans ma collectivité agricole.

Toutes ces éléments suscitent des différends de temps à autre. Même si nous sommes de bons voisins, le respect demeure de mise. C'est une partie du problème actuellement. Malheureusement, il faut reconnaître que nos relations avec nos voisins américains n'ont pas toujours été ce qu'elles devraient être. Au lieu d'adopter un ton respectueux, nous nous sommes parfois montrés critiques. Je crois que de nombreux électeurs sont en colère contre les Américains, mais il incombe à la Chambre de s'élever au-dessus de ces sentiments.

● (2230)

Je me suis vivement inquiété quand j'ai entendu le député de Winnipeg-Centre parler du recours à des sanctions commerciales contre les Américains. Pareille réaction impulsive peut sembler acceptable pour certaines personnes, jusqu'à ce qu'elles se rendent compte de la quantité de nos produits qui seraient touchés par ces sanctions commerciales. Il n'est pas utile de proférer ce genre de menace ni de comparer le Dakota du Nord à la Corée du Nord. Je compte que le député fera savoir clairement aux Américains qu'il a tenu ses propos sous l'empire de la colère alors qu'il ne voulait en réalité qu'exprimer les très réelles préoccupations de nos électeurs.

L'enseignement qu'il faut tirer de cela, c'est que nous devrions garder à un minimum nos affrontements avec nos voisins américains et recourir plutôt à des solutions juridiques.

Le député d'Elmwood—Transcona a affirmé que je ne pensais pas que c'était une question morale. Bien sûr que c'est une question morale. Ce que je propose, c'est qu'au lieu de comparer nos principes moraux, car nous nous conformons tous à des codes moraux différents, nous devrions nous en tenir à la primauté du droit, c'est-à-dire, en l'occurrence, au traité en cause. J'ai proposé que nous tentions de régler nos différends en nous reportant à ce traité parce qu'il se fonde sur certains principes, dont celui qui veut que de bons voisins s'emploient à résoudre ensemble leurs différends.

Je ne pense pas qu'il soit particulièrement utile de croire que la morale de M. Bush est en quelque sorte inférieure à celle des Canadiens. Nous disposons d'un mécanisme pour résoudre ce genre de différend sans qu'il soit nécessaire de tirer ce genre de conclusion. Il faut faire bouger les choses.

J'ai trouvé très curieux d'entendre le président du Conseil du Trésor se dire préoccupé des dommages qui pourraient être causés à l'environnement canadien. Il estime qu'il y a vraiment un risque de dommage environnemental et que cet afflux artificiel d'eau ne servira pas l'intérêt des Canadiens. Je partage son opinion.

Le Canada critique les Américains et le président du Conseil du Trésor leur reproche de ne pas venir négocier et discuter de la question.

En réalité, dans ma propre circonscription, Provencher, ici même au Canada, où coule cette même rivière Rouge qui cause parfois de graves inondations, comme ce fut le cas en 1997, le président du Conseil du Trésor n'est pas disposé à discuter de l'expansion du canal de dérivation de Winnipeg avec les maires des municipalités affectées. Ces maires disent précisément que le canal de dérivation

forcera la circulation des eaux et provoquera artificiellement une inondation qui, à son tour, causera des dommages.

J'ai récemment lu une lettre du maire de Ritchot, une municipalité juste au sud de Winnipeg, gravement affectée par l'inondation de 1997 et par d'autres inondations lorsque le canal de dérivation a été utilisé. Dans sa lettre, le maire de Ritchot demande au président du Conseil du Trésor de s'asseoir pour discuter. Cependant, pour une raison ou pour une autre, le président du Conseil du Trésor n'est pas prêt à mettre en pratique pour ses concitoyens, dans de sa province, les principes dont il exige le respect de la part des Américains.

Je suis très déçu et je pense que le président du Conseil du Trésor devrait immédiatement se pencher sur cette question et s'asseoir avec les intervenants manitobains pour en discuter.

● (2235)

Il faut commencer par mettre les principes en pratique chez soi. J'ai hâte de collaborer avec tous les députés pour trouver une solution à cette question difficile.

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part ce soir à cet important débat sur la situation relative au lac Devils et aux dommages que le canal de dérivation de ce lac pourrait causer s'il devait se décharger dans la rivière Rouge et le lac Winnipeg et, en fait, dans l'ensemble du bassin hydrologique du lac Winnipeg. Cela aurait des effets dramatiques sur le centre de notre continent et sur notre pays.

Les gens de ma circonscription, Burnaby—Douglas, sont plutôt éloignés du lac Devils et du Manitoba, mais ils sont tout de même préoccupés par cette situation. Bon nombre de mes électeurs sont au courant de l'importance de ce dossier et de tout ce qui est en jeu. Il y a des préoccupations sur les plans écologique et environnemental, mais aussi du côté de nos relations internationales, du fonctionnement de notre relation avec les États-Unis et de l'importance de respecter la Commission mixte internationale et ses mécanismes.

En Colombie-Britannique, il y a des cours d'eau qui traversent la frontière. Nous savons à quel point cette situation est importante. Ce dossier touche l'ensemble du Canada, pas seulement les gens du Manitoba.

J'ai écouté avec intérêt l'intervention du député de Provencher. Il a dit qu'il fallait discuter de ce dossier de façon respectueuse avec nos voisins américains. J'ai l'impression que nous allons bientôt atteindre un point critique. Le robinet devait être ouvert le 1^{er} juillet, mais je crois comprendre que l'ouverture a été remise, pour une raison quelconque. Je suis conscient du besoin d'agir avec respect. Il a dit que nous donnons parfois l'impression de seulement critiquer, mais je crois qu'il est possible de critiquer de façon respectueuse.

Je voudrais demander au député s'il est d'avis qu'il est de plus en plus urgent de régler cette situation. Ne serait-il pas indiqué de faire preuve d'un peu plus de clarté, ou encore d'une approche un peu plus directe dans notre quête d'une solution durable à ce problème très important?

Article 52 du Règlement

• (2240)

M. Vic Toews: Madame la Présidente, le point que je voulais faire ressortir, c'est que nous pouvons être fermes sans manquer de respect. Dans la presse manitobaine, j'ai vu des députés du parti du député qui comparaient le Dakota du Nord à la Corée du Nord, comme si notre bon voisin, le Dakota du Nord, pouvait ressembler un tant soit peu de la Corée du Nord. J'ai aussi entendu des gens qualifier les Américains de bâtards. Un tel langage est tout simplement inacceptable.

Je sais que cette question arrive au point critique. Je sais que les tensions sont grandes dans notre province en ce qui concerne ce dossier, mais nous pouvons être fermes sans manquer de respect. C'est tout ce que je demandais à cet égard.

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour son discours. Il a fait ressortir des nouveaux points fort intéressants sur des questions dont nous avons discuté dans notre caucus.

Certaines des remarques qu'il a faites au sujet des relations canado-américaines étaient extrêmement importantes. Le député a mentionné qu'il était absolument essentiel de travailler en collaboration avec nos voisins du Sud. À la Chambre, c'est le gouvernement actuel qui est responsable de ces questions. Le rôle de l'opposition est de pousser le gouvernement, de l'appuyer et de travailler avec lui à ces dossiers.

Le 1^{er} juillet est la date prévue d'ouverture du canal de dérivation des eaux du lac Devils. Ces eaux seront dérivées vers le Manitoba. Le député pourrait-il faire quelques brèves observations supplémentaires sur la façon dont le gouvernement peut s'y prendre pour négocier avec nos voisins du Sud pour s'assurer que nous avons cette confiance entre le Canada et les États-Unis qui est si importante pour nous tous?

M. Vic Toews: Madame la Présidente, le gouverneur de l'État du Dakota du Nord nous a donné un exemple très concret. Il a dit que si nous nous préoccupons autant de la qualité de l'eau qui proviendrait de lac Devils, le gouvernement canadien devrait investir dans le filtre à sable de 20 millions de dollars. C'est une dépense de 20 millions de dollars. Quand je vois tout l'argent dépensé par la Chambre, je me demande pourquoi le gouvernement n'achèterait pas, simplement, ce filtre de 20 millions de dollars. En le faisant installer, ne préserverait-il pas la moitié de l'approvisionnement en eau de toute la partie septentrionale du continent nord-américain?

C'est une proposition très simple et nous pourrions simplement dire aux Américains: « Faisons-le dès maintenant. Voici les 20 millions de dollars. Mettons-nous au travail. »

• (2245)

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Madame la Présidente, je remercie le député de Kildonan—St. Paul pour avoir présenté la motion demandant la tenue du débat de ce soir. Je remercie également le député de Selkirk—Interlake de son insistance soutenue auprès du gouvernement au sujet de cette question importante.

La raison pour laquelle nous sommes réunis ici ce soir, c'est que le lac Devils est en train de s'étendre en raison de l'accroissement du débit de l'eau qui se déverse dans son bassin hydrographique. Je sympathise vraiment avec les riverains du lac Devils, car leurs maisons sont en train d'être inondées. Au Manitoba, nous sommes très sensibles à ce problème. Cependant, il est également clair qu'il faut trouver une solution pour protéger l'environnement du Dakota du Nord et du Manitoba.

Nous avons beaucoup entendu parler du lac Winnipeg et de la rivière Rouge, mais ce problème touche aussi directement ma circonscription au Manitoba, car la rivière Assiniboine, qui est un affluent de la rivière Rouge, traverse ma circonscription. D'autres rivières de la province sont également touchées, comme la rivière du patrimoine canadien, la rivière Bloodvein, qui est une bien connue pour le canotage ainsi que la rivière Hayes, la rivière Echimamish, la rivière Nelson et le réseau hydrographique de la rivière Saskatchewan. Ce problème touche non seulement le Manitoba, mais aussi l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta. Il peut également déborder vers d'autres bassins versants, jusqu'au Québec.

Voilà qui m'amène au prochain aspect. Il est intéressant de voir quelles sont les parties intéressées qui souhaitent que la question soit soumise à la CMI. Le Manitoba, l'Ontario, le Québec ainsi que les États de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, de la Pennsylvanie, du Wisconsin et du Missouri souhaitent tous un renvoi devant la Commission mixte internationale.

Je sais qu'il ne convient pas de commenter les présences à la Chambre, mais je crois que je vais le faire puisque personne des ministériels n'est là pour invoquer le Règlement. Sur une question de cette importance, il est malheureux qu'il n'y ait pas plus d'intérêt de la part de ceux qui influent sur les relations internationales avec les États-Unis, à savoir ceux qui forment le gouvernement.

Le gouvernement semble avoir pris l'habitude de ne pas mener les dossiers à terme. Nous l'avons vu en 2002 lorsque le gouvernement a eu l'occasion de saisir la CMI du dossier. Il aurait pu régler la question à ce moment-là, mais il a plutôt décidé de retarder les choses, et nous voilà maintenant en situation de crise. Il nous reste deux semaines avant l'ouverture des vannes et la contamination possible du réseau hydrographique canadien par des organismes pathogènes et d'autres formes de vie et ce, à cause de la négligence du gouvernement.

Nous constatons la même chose dans la façon de mener d'autres dossiers comme ceux qui ont trait aux soins de santé, aux relations avec nos militaires, au scandale des commandites et à la corruption. Le gouvernement ne fait que retarder les choses en ne faisant rien tant qu'il n'y a pas crise. Je pense que la plupart des députés de l'opposition seraient d'accord pour dire que le gouvernement n'agit pas assez rapidement. C'est lui qui est à l'origine de bon nombre des problèmes que nous avons à l'heure actuelle.

• (2250)

Voici ce que dit le Traité des eaux limitrophes de 1909, qui accorde une égale protection aux États-Unis et au Canada:

[...] que celles [les eaux] qui coupent la frontière ne seront d'aucun côté contaminées au préjudice des biens ou de la santé de l'autre côté.

Il s'agit de l'article IV du Traité des eaux limitrophes de 1909. Il est évident que le projet du lac Devils causerait un préjudice. Il aurait été utile, lorsqu'il est devenu évident qu'un problème surgirait, de faire des études de base. On ne l'a pas fait.

Nous devons nous assurer que le gouvernement réclame ces études, non seulement maintenant, mais aussi à l'avenir. Nous devons tirer des enseignements de ce qui s'est passé dans ce cas-ci à cause des tergiversations du gouvernement. Il faut veiller à ce que ce genre de problème ne se reproduise jamais. Il existe également un lien avec le précédent dont ont parlé des députés d'autres partis de l'opposition. Il me semble que c'est une préoccupation très valable.

Article 52 du Règlement

Cette fois-ci, il s'agit du lac Devils, mais la prochaine fois, ce pourrait être la Columbia, les Grands Lacs ou autre chose. La pente est glissante. Si nous ne faisons pas respecter le traité, si nous laissons faire, nous savons où cela nous mènera. Il est troublant de constater que, dans cette affaire, le gouvernement a laissé s'effriter notre souveraineté.

Que faire? Il est malheureux que certains députés libéraux se soient mis à dos les Américains. Je pense en particulier à l'un des députés libéraux de Winnipeg. Néanmoins, tâchons de nous élever au-dessus de cela. Je crois qu'il est important de porter la question à l'attention de la Commission mixte internationale, c'est-à-dire qu'on lui demande d'imposer un délai avant l'ouverture des vannes.

J'ai un diplôme en génie géologique et j'ai étudié les phénomènes hydrologiques. À mesure que la superficie du lac Devils augmente, il faut de plus en plus d'eau pour élever son niveau. Donc, le rythme d'élévation du niveau du lac ne sera peut-être plus ce qu'il a été dans le passé, ce qui nous laisse du temps pour porter la question à l'attention de la Commission mixte internationale. En réponse à l'objection voulant que le délai puisse être de huit ans et demi, faisons preuve de bon sens et disons que nous nous montrerons plus expéditifs.

Il est dans l'intérêt des Américains et certainement dans l'intérêt du Canada d'agir ainsi et de faire preuve de bonne foi, tout en respectant les balises du Traité des eaux limitrophes. Je pense que les gens seraient ainsi bien servis.

Je félicite le gouvernement du Manitoba, qui a pris le dossier en charge alors que le gouvernement fédéral manquait à ses obligations. Il est décevant de constater que le gouvernement fédéral a manqué à son obligation constitutionnelle de protéger nos intérêts dans nos relations avec les autres États souverains, ce qui a obligé le gouvernement provincial à prendre la relève. Nous avons encore une fois une démonstration du manque de leadership du gouvernement libéral en ce qui a trait aux relations du Canada avec les États-Unis et au rôle du Canada dans le monde.

J'espère que le problème du lac Devils sera résolu de manière à protéger l'environnement et nos réserves d'eau pour l'avenir. Par ailleurs, je pense que nous sommes capables de faire preuve d'empathie envers nos amis du Dakota du Nord. Nous comprenons que les inondations sont effectivement un problème, mais qu'il peut y avoir plusieurs moyens d'arriver au résultat souhaité.

• (2255)

Je pense que les discussions devraient avoir lieu dans le cadre du Traité des eaux limitrophes et que le gouvernement devrait faire tout son possible pour veiller à ce que ce soit bien le cas.

Il est malheureux, je le répète, que le gouvernement ait raté l'occasion d'agir il y a plusieurs années. Néanmoins, tâchons de regarder devant nous. Je suis certain que les partis d'opposition seront d'accord avec cette proposition.

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD): Madame la Présidente, cela peut sembler un peu injuste pour le député de Charleswood—St. James—Assiniboia, mais le dernier intervenant du Parti conservateur a fait valoir ses arguments jusqu'à la dernière seconde. Je n'ai donc pas eu l'occasion de lui demander si le Canada doit, en quelque sorte, payer la note pour la pollution qui vient des États-Unis.

Est-ce la position du parti du député? Ce n'est pas la première fois que je l'entends. J'ai déjà entendu ce point de vue exprimé de manière officieuse. Si c'est le cas, son parti va-t-il aussi préconiser que nous payions pour nettoyer les centrales au charbon du côté

américain, qui polluent l'air à la frontière, tuant, littéralement, de nombreux résidents de ma circonscription, dans le Sud-Ouest ontarien?

M. Steven Fletcher: Madame la Présidente, le Parti conservateur n'est pas en faveur d'assumer les coûts des procédés de filtration aux États-Unis. C'est la responsabilité des États-Unis de voir à la propreté de leurs eaux, surtout lorsque la situation a des effets sur d'autres pays. Je pense particulièrement à notre pays.

J'aimerais dire ceci au député: je crois savoir que l'eau du lac Devils ne sert même pas à l'irrigation aux États-Unis. On peut donc penser qu'il y a des choses très dommageables dans l'eau. Nous devons protéger l'approvisionnement en eau du Canada. Ce devrait être une priorité absolue.

J'aimerais aussi rappeler aux députés que cette question ne concerne pas uniquement le Manitoba et le Canada. Une demi-douzaine d'États sont d'accord avec nous. C'est la bonne chose à faire. Nous devons chacun respecter l'environnement de l'autre. Comme quelqu'un l'a dit plus tôt, il n'existe qu'une Terre et nous en faisons tous partie.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue et ami de Charleswood—St. James—Assiniboia de son intervention. Il a longtemps travaillé à la défense des dossiers environnementaux et il a une formation en génie, avec spécialisation en hydrologie. Il connaît bien ce dossier. J'ai beaucoup apprécié les commentaires qu'il a formulés et les connaissances qu'ils nous a fait partager.

Comme il l'a mentionné, il y a une chose dont nous devons tenir compte, et c'est le fait qu'une inondation menace nos amis du Dakota du Nord. Toutefois, en tentant de résoudre ce problème, ces derniers risquent d'enfreindre certaines dispositions du Traité des eaux limitrophes qui a été signé en 1909 et qui définit les paramètres de ce que nous pouvons faire pour assurer la qualité de l'eau.

Pourrait-il nous donner son avis sur ce qui risquerait de se produire si le gouvernement du Dakota du Nord décidait de continuer dans cette voie et de violer ce traité?

• (2300)

M. Steven Fletcher: Madame la Présidente, tout d'abord, je tiens à préciser que j'ai un diplôme en génie géologique et que je me suis spécialisé dans ce qu'on pourrait appeler l'hydrologie souterraine, alors que nous parlons plutôt ici d'hydrologie superficielle.

Le député de Selkirk—Interlake soulève un point très intéressant. Il parle des répercussions possibles d'un tel projet. Puisqu'aucune étude préliminaire n'a été effectuée à ce sujet, il est difficile de préciser ce qu'elles pourraient être. C'est pourquoi il faut faire une étude scientifique. Il faut déterminer ce que contiennent les eaux du lac Devils et ce qui se trouve dans les eaux de notre bassin hydrologique manitobain. Nous devons être en mesure de faire des comparaisons. Je ne suis pas certain que de telles études aient été réalisées.

S'il y avait suffisamment de produits nocifs qui passaient des eaux du lac Devils dans nos bassins, cela finirait par entraîner des répercussions sur une grande partie de notre bassin hydrologique, des montagnes Rocheuses jusqu'en Ontario, et peut-être même entre les divers bassins et indirectement un peu partout au pays, comme ce fut le cas avec les moules zébrées.

Cela pourrait causer de graves problèmes. C'est pourquoi nous devons tenter de trouver une solution dès maintenant.

Article 52 du Règlement

L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais tout d'abord dire très clairement que le ministre de l'Environnement a soulevé cette question à maintes reprises et que le premier ministre a récemment abordé le sujet directement avec le président Bush. Nous sommes très heureux que la Maison-Blanche participe directement au processus.

Il ne s'agit pas d'un dossier partisan. Cela concerne tous les Canadiens. Tous les Canadiens sont visés par les conséquences éventuelles de ce projet. C'est pourquoi nous devons collaborer pour faire en sorte que les discussions entre le gouvernement du Canada, la Maison-Blanche et d'autres politiciens américains débouchent sur un règlement qui soit bon pour le Canada et pour les États-Unis et qui protège l'intégrité écologique de l'écosystème et de l'environnement.

L'esprit du Traité des eaux limitrophes est extrêmement important. Depuis 1909, ce traité constitue la plaque tournante du règlement des différends par l'entremise de la CMI. Je sais que mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, avec qui je partagerai le temps qui m'est alloué, en dira plus à ce sujet.

Nous oeuvrons en liaison étroite avec le gouvernement du Manitoba depuis des années. Je tiens à faire l'éloge du gouvernement du Manitoba pour le travail qu'il a fait; Il n'y a pas de désaccord entre le gouvernement du Manitoba et celui du Canada sur les objectifs que nous poursuivons.

Je signale qu'il s'est tenu beaucoup de réunions où nous avons exprimé ces préoccupations. Il y en a d'autres qui se tiennent, mais particulièrement en avril dernier, le président du Conseil du Trésor, le premier ministre du Manitoba, l'ambassadeur McKenna et des ministres provinciaux du Manitoba, de l'Ontario et du Québec ont eu des rencontres avec de hauts fonctionnaires américains.

Le ministre de l'Environnement continue de porter cette question à l'attention de ses collègues américains, particulièrement le Council on Environmental Quality de la Maison-Blanche, par exemple. Le ministre des Affaires étrangères a, bien sûr, soulevé cette question devant la secrétaire d'État Condoleezza Rice. Le ministre de l'Environnement n'a jamais laissé passer une occasion d'aborder ces préoccupations, parce que si le projet devait se réaliser, il serait extrêmement important que l'intégrité environnementale soit protégée.

Je le répète, il ne s'agit pas d'une question partisane. J'ai été un peu déçu de la façon dont le dernier intervenant a expliqué l'enjeu de 2002, le renvoi. Je souligne encore une fois que le renvoi était fondé sur un projet fédéral, et non sur un projet d'État, que le Corps of Engineers de l'armée américaine n'avait pas terminé son évaluation environnementale, et qu'il n'était même pas certain que le projet serait mis en branle. Il n'était même pas sûr qu'un financement serait possible à l'époque. Le Corps of Engineers de l'armée américaine n'a jamais recommandé la construction d'un canal de détournement comme solution de rechange.

Il est important que nous nous concentrons sur l'objectif que nous voulons atteindre et sur la façon d'en arriver à une solution satisfaisante. Sauf tout le respect que je leur dois, ceux qui laissent entendre que le Canada a raté une occasion en 2002 ne présentent pas les faits.

Le fait est que nous sommes disposés à renvoyer cette question à la Commission mixte internationale. Nous sommes prêts à faire sorte que, en fin de compte, l'intégrité du système écologique et des cours d'eau comme le lac Winnipeg soient protégés. C'est dans notre intérêt

à tous, que nous venons de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve, de l'Arctique ou de partout ailleurs.

De toute évidence, au cours des quelques derniers mois, nous avons créé une vaste coalition de tous les intervenants, qu'il s'agisse des ONG ou des dirigeants politiques provinciaux, municipaux, etc., de ce côté-ci ou de l'autre côté de la frontière.

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes, composé de députés de tous les partis, a tenu une conférence de presse dans laquelle tous les partis ont dit que nous devions collaborer sur cette question. Nous ne saurions laisser la politique sectaire nous faire oublier le fait que, en fin de compte, si nous n'agissons pas comme il convient, nous aurons un grave problème environnemental. C'est pourquoi nous devons collaborer de très près.

• (2305)

Il est évident qu'il importe de travailler avec des membres du Congrès tels que le sénateur Mark Dayton du Minnesota ou le sénateur Mike DeWine de l'Ohio. Il est primordial que nous travaillions avec des leaders politiques tels que le sénateur Richard Lugar de l'Indiana.

On a vu l'initiative des municipalités des Grands Lacs et du St-Laurent, une coalition de maires, notamment les maires de Toronto et de Chicago ainsi que des maires du Québec, de l'Ontario et des huit États américains qui bordent les Grands Lacs, adopter des résolutions incitant à l'action.

Il est indéniable que des négociations très délicates se déroulent actuellement. Je n'aimerais pas penser que des députés puissent faire des déclarations susceptibles de servir de munitions à ceux qui désirent prendre un raccourci dans un dossier environnemental aussi délicat.

Le gouvernement est préoccupé et je sais que tous les députés sont préoccupés aussi des effets qui pourraient menacer l'intégrité écologique de nos eaux et des conséquences économiques qui pourraient en découler. L'introduction possible d'espèces étrangères nous préoccupe. D'après les discours que j'ai écoutés ce soir, nous avons les mêmes préoccupations.

Nous devons assurer qu'on a les données scientifiques et les mesures de protection nécessaires avant d'ouvrir la décharge. J'assure à tous les députés que nous ne relâcherons pas nos efforts tant que nous ne serons pas parvenus à une conclusion satisfaisante. Le ministre de l'Environnement a d'ailleurs donné cette assurance claire.

Le renvoi à la CMI serait préférable, certes, mais nous tenons à ce que le résultat final soit dans l'intérêt des deux parties, étant donné ce qui pourrait venir après. En effet, d'autres enjeux pourraient se pointer à l'horizon et nous voudrions avoir l'assurance que le mécanisme qui sert le Canada et les États-Unis depuis 1909 est protégé et utilisé.

Il est clair que les efforts fournis par tous les gouvernements, tous les ONG et tous les partis ont mis ce dossier sur l'écran radar pour que les gens disent « Ça suffit! Passons à l'action! ». On n'a qu'une chance et elle consiste à assurer que l'on fera l'impossible pour parvenir à un règlement. Je crois que telle est la volonté des députés. Je félicite la députée d'en face qui a soulevé cette question ce soir.

Article 52 du Règlement

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable s'est réuni. En situation de gouvernement minoritaire, on entend parfois énormément de beaux discours politiques quand les gens adoptent des positions différentes. Le comité a été très clair; il a dit qu'il voulait que ce soit très clair pour la secrétaire d'État Condoleezza Rice. Le comité lui a envoyée une lettre, que tous les membres du comité ont appuyée, pour s'assurer que la Maison-Blanche allait s'engager. Encore une fois, je parle de la discussion que le premier ministre a eue avec le président des États-Unis.

Nous collaborons et nous continuerons de le faire parce que nous savons qu'en définitive, c'est dans notre intérêt. J'ose espérer que, à la fin du débat de ce soir, nous parlerons tous d'une même voix pour dire que ce projet ne peut pas et ne doit pas aller de l'avant sans que l'étude d'impact complète qui s'impose n'ait été réalisée.

Je crois fermement que nous disposons des mécanismes nécessaires à cet égard. Je crois également que les pressions et les décisions du ministère des Affaires étrangères, au sujet desquelles mon collègue fournira plus de détails, comme je l'ai dit, sont très utiles et très constructives pour trouver une solution au problème.

• (2310)

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Madame la Présidente, je remercie le secrétaire parlementaire de son intervention et d'avoir souligné la nature apolitique de cette question.

J'ai aussi été quelque peu choquée par les propos du député de Charleswood—St. James—Assiniboia, dont le ton était semblable à celui de la députée de Kildonan—St. Paul. Leurs propos avaient un aspect partisan et politique qui n'est pas nécessaire ce soir.

J'aimerais faire écho aux paroles de mon collègue, le député d'Elmwood—Transcona, qui nous a encouragés à mettre de côté ce genre de chamaillerie et à prendre conscience du fait qu'il s'agit d'une question d'intérêt public. C'est un problème qui menace la vie de tous, une menace que nous devons tous conjurer.

Toutes les parties se sont impliquées activement dans le processus, qu'il s'agisse du gouvernement du premier ministre Doer au Manitoba, des députés de tous les partis de la Chambre ou du Comité de l'environnement, qui a rédigé un plaidoyer au nom de tous les partis à l'attention de Condoleezza Rice.

Ma question pour le député porte sur l'urgence de la question. Plus tôt, quelqu'un a proposé que nous adoptions une résolution à l'unanimité et que nous l'envoyions à nos homologues américains. J'aimerais que le député écoute la proposition suivante et me dise s'il pense que ses collègues l'appuieraient. J'aimerais que tous mes collègues y pensent cette nuit et reviennent, demain, disposés à l'adopter.

Voici la résolution proposée:

Que la Chambre demande à l'unanimité à la Chambre des représentants et au Sénat des États-Unis, conformément au Traité des eaux limitrophes, qu'un renvoi immédiat soit fait à la Commission mixte internationale afin que soit entreprise une évaluation indépendante du projet de dérivation des eaux du lac Devils.

Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait nous donner un signe d'appui, ou s'il pourrait au moins demander l'appui de ses collègues cette nuit.

L'hon. Bryon Wilfert: Madame la Présidente, je remercie la députée de sa suggestion et je m'en réjouis. Il serait bon que la Chambre s'entende à l'unanimité sur une demande à présenter au Congrès des États-Unis; il est certain que je considérerais sérieusement cette demande. La députée a fait des observations très pertinentes, qui expliquent bien ce que nous essayons de faire, c'est-à-dire arriver à une solution fondée sur des données scientifiques et une évaluation environnementale rigoureuse.

Je pense que ce genre d'observations et de propos non sectaires sont utiles. À titre de gouvernement, nous sommes certainement prêts à considérer tout ce qui pourra faire avancer les choses dans ce dossier.

• (2315)

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Madame la Présidente, je remarque que le secrétaire parlementaire a encore une fois dit que ce qui est mentionné dans la lettre dont il a été question plus tôt aujourd'hui, pendant la période des questions, et par la suite, est faux.

Le député pourra peut-être comprendre la frustration que j'éprouve à titre de député de la circonscription de Selkirk—Interlake, où se trouve le lac Winnipeg, et au nom des habitants de ma circonscription. Nous sommes très contrariés que le gouvernement ait apparemment laissé passer une occasion de faire un renvoi à la CMI au sujet d'une décharge du lac Devils.

Quelle qu'ait été la nature du projet, je me demande pourquoi nous n'avons pas fait ce renvoi, pourquoi nous n'avons pas demandé à la CMI d'examiner la qualité de l'eau dans le lac Devils, par opposition à celle du bassin hydrographique de la rivière Rouge.

Il a quelques années, le Dakota du Nord a voulu mener à bien un projet au sujet du lac Devils, et nous avons eu l'occasion de nous pencher sur la question. Je voudrais savoir pourquoi nous ne l'avons pas fait alors.

L'hon. Bryon Wilfert: Madame la présidente, lorsque j'ai mentionné cette question dans mes observations liminaires, il s'agissait bien d'un projet fédéral et non pas d'un projet d'État. En effet, on se demandait s'il serait même autorisé, du fait qu'il n'avait pas été recommandé par le Corps of Engineers de l'armée américaine. C'est exactement comme comparer des pommes et des oranges. Il s'agit de choses totalement différentes. Par conséquent, il était prématuré, à l'époque de suggérer un renvoi. L'évaluation environnementale recommandée par le Corps of Engineers de l'armée américaine n'avait pas été complétée. Lorsqu'elle a été proposée par le Corps of Engineers, le Dakota du Nord a estimé qu'elle coûterait très cher et qu'il serait préférable que l'État s'en charge lui-même. Cependant, c'était un projet fédéral et non pas un projet d'État. Voilà pourquoi. J'espère que ces informations éclaireront le député.

[Français]

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, c'est pour moi un grand honneur de participer à ce débat ici. Je dois souligner un conflit d'intérêts pour moi dans ce grand débat. Je me joins à mes collègues du Manitoba, étant moi-même un Manitobain de naissance. En effet, je suis né à Winnipeg en 1962. Je sais que j'ai l'air un peu plus vieux. En réalité, le nombre important de questions auxquelles nous avons à répondre à la Chambre des communes nous rend un peu plus âgés et nous fait vieillir prématurément.

Article 52 du Règlement

Tout d'abord, comme l'a indiqué le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, je partagerai avec lui le temps de parole imparti. Je l'en remercie. Je prendrai donc la parole sur un sujet très important. Je tiens à féliciter la députée de Kildonan—St. Paul de son initiative.

La coopération Canada—États-Unis sur les ressources en eau est essentielle. De fait, des masses d'eau majeures chevauchent les frontières des deux pays et des cours d'eau s'écoulent dans les deux directions. Les Grands Lacs et les autres masses d'eau transfrontalières représentent plus de 20 p. 100 des réserves mondiales d'eau douce. La coopération bilatérale compte à son actif une longue série de succès basée sur le Traité des eaux limitrophes de 1909 et sur la Commission mixte internationale, aussi appelée la CMI.

La Commission mixte internationale est un instrument efficace de règlement des différends et de gestion des ressources en eau qui a depuis longtemps fait ses preuves. Effectivement, 52 des 54 renvois devant la commission ont donné lieu à des rapports consensuels basés sur un examen indépendant et de solides données scientifiques.

La qualité et la quantité des ressources en eau, de même que les espèces envahissantes, demeurent des enjeux importants pour les deux pays et nécessiteront une intensification de la coopération bilatérale à l'avenir, par exemple dans le cas de crues, de sécheresses et de pollution.

À défaut de disposer de mécanismes efficaces de règlement des différends faisant appel à des analyses partagées et à de solides données scientifiques, les deux pays risquent fort de voir la situation se détériorer.

En mars 2005, le président Bush et le premier ministre se sont publiquement engagés à « améliorer la qualité de l'eau en travaillant dans un cadre bilatéral [...] ou par l'entremise d'organismes régionaux tels que [...] la Commission mixte internationale ». Ces paroles ont été prononcées à Waco, au Texas, le 23 mars.

• (2320)

[Traduction]

La fluctuation du niveau des eaux a clairement causé des problèmes à nos amis du Dakota du Nord, mais la décharge de l'État pourrait, comme nous le savons tous et comme certains de nos collègues l'ont exprimé si éloquemment, causer des dommages importants au Canada. On ne s'entend évidemment pas sur les faits, et des données doivent nous être fournies dès que possible.

Que savons-nous? La décharge de l'État n'a fait l'objet d'aucune évaluation environnementale. Le Dakota du Nord s'en est remis aux évaluations environnementales effectuées au sujet de la décharge proposée par le Corps of Engineers de l'armée américaine, soit un projet différent.

De plus, le Dakota du Nord a choisi d'ignorer les conclusions des évaluations environnementales du Corps of Engineers qui faisaient ressortir des risques potentiels même par rapport aux exigences en matière d'atténuation du secrétaire Powell à l'époque. Le projet de décharge de l'État comporte, d'après ce que nous pouvons voir, des risques sur trois plans: le transfert de biote, les répercussions sur la qualité de l'eau et les répercussions socioéconomiques, la dégradation de la qualité de l'eau et le transfert de biote étranger, qui auraient des incidences sociales évidentes sur le bassin hydrologique du lac Winnipeg.

Le lac Winnipeg est le dixième lac d'eau douce en importance au monde et le sixième en Amérique du Nord. La pêche commerciale et la pêche récréative qu'on y pratique représentent une industrie de plus de 100 millions de dollars par année. Les premières nations

effectuent environ 80 p. 100 de la pêche commerciale. Le lac fait vivre une industrie touristique dynamique représentant 110 millions de dollars par année et, bien sûr, le lac Winnipeg et la rivière Rouge fournissent en eau potable environ 40 000 personnes au Manitoba. Les espèces envahissantes qui entrent dans le lac Winnipeg pourraient se propager au grand bassin de la baie d'Hudson.

Le Dakota du Nord a laissé entendre que la demande de renvoi à la CMI constitue une tactique par laquelle le Canada cherche à gagner du temps. Il se demande pourquoi nous intervenons à la dernière minute. D'autres ont dit la même chose. Le Canada a manifesté ses premières inquiétudes au sujet de la décharge de l'État dès 1999 et il a répété ses préoccupations régulièrement par la suite.

Je suis au courant, car j'ai eu à me pencher sur une de ces questions à la Chambre récemment. Le Canada a proposé officiellement que la décharge financée par l'État fasse l'objet d'un renvoi commun en avril 2004, il y a 14 mois. Il est fort probable que ce renvoi aurait maintenant été étudié si on applique le délai d'un an.

De plus, les représentants du gouvernement des États-Unis nous ont donné l'assurance à diverses reprises que tout projet de décharge serait conforme aux obligations du Traité sur les eaux limitrophes. Une certaine confusion existe au sujet du prétendu refus du Canada de demander le renvoi en 2002.

Je crois comprendre que le député de Selkirk—Interlake a eu un échange avec le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement sur la question de la différence entre le projet de décharge de l'État et le projet fédéral. Il est évident que le renvoi proposé était prématuré du fait que le Corps of Engineers de l'armée américaine n'avait pas terminé son évaluation environnementale.

Il y a aussi un autre aspect. Il s'agit peut-être d'une simple allégation du Dakota du Nord mais elle doit être contestée. Certains prétendent que le processus durerait huit ans et demi. Or, la CMI a déclaré aux gouvernements du Canada et des États-Unis que l'affaire pourrait être menée à terme en un an à peu près.

[Français]

Notre ambassade, de concert avec le Manitoba, coordonne nos efforts. Il y a les appels de la part du premier ministre et du ministre des Affaires étrangères, des ministres de l'Environnement, de la Justice et du Conseil du Trésor. Il y a des rencontres des membres de l'ambassade avec les membres du Congrès et avec les dirigeants des États limitrophes. C'est la plus vaste campagne épistolaire.

Il y a eu la parution dans le New York Times d'un article de l'ambassadeur McKenna dans la page éditoriale. Les résultats ont été les suivants: des articles d'appui dans les journaux américains; des lettres à la secrétaire d'État, Mme Rice, de la part des sénateurs Lugar, DeWine et Voinovich, du gouverneur du Minnesota, M. Pawlenty, et du gouverneur de l'Ohio, M. Taft; de nombreux représentants américains de la Commission des Grands Lacs; des maires et des grandes ONG.

Le Conseil sur la qualité de l'environnement de la Maison-Blanche a tenu une série de discussions pour voir s'il était possible d'obtenir une solution négociée.

Les agents canadiens se sont réunis à deux reprises avec la Commission sur la qualité environnementale pour lui exprimer nos préoccupations au sujet des espèces envahissantes et des répercussions sur la qualité de l'eau. À l'heure actuelle, les experts analysent les données sur les conditions qui règnent au lac Devils.

Article 52 du Règlement

Nous sommes encouragés par l'évolution de la situation et par l'intérêt manifesté par le Dakota du Nord en vue de trouver une solution acceptable de part et d'autre en vertu du Traité sur les eaux limitrophes.

Le Canada estime toutefois que la décharge du lac Devils ne devrait pas entamer ses activités tant que les mesures nécessaires pour faire en sorte que le projet soit conforme au Traité aient été prises.

● (2325)

[Traduction]

Nous travaillons fort avec le gouvernement du Manitoba pour aboutir à une issue acceptable pour tous les intéressés. J'invite les députés de tous les partis à collaborer pour soutenir nos efforts afin d'en venir à une solution à cette question importante.

Une fois de plus, je remercie les députés de leur collaboration et de l'intérêt qu'ils manifestent pour cette question en en discutant à la Chambre des communes. Je souhaite que nous en arrivions à affirmer incontestablement, comme l'a proposé la députée de Winnipeg-Nord, que nous souhaitons que ce projet n'aille pas de l'avant.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Madame la Présidente, nous sommes en train de négocier une résolution Les conservateurs en avaient déjà rédigé une, qu'ils ont présentée à la Chambre. Cette résolution obtiendrait probablement le consentement unanime. Je pense que nous réussirons à nous entendre avec nos collègues d'en face. Nous avons préparé une résolution. Nous travaillerons ensemble pour choisir un libellé acceptable pour tout le monde, ce qui inclut nos amis libéraux.

Je remercie le secrétaire parlementaire de son intervention. J'aimerais revenir sur quelques points, qui expliquent peut-être la confusion qui règne dans les campagnes et ici à la Chambre. Cela concerne la façon dont le Traité des eaux limitrophes est appliqué lorsque des projets fédéraux américains ou canadiens existent parallèlement à des projets d'État ou des projets provinciaux.

Il est extrêmement déroutant qu'un projet de l'État du Dakota du Nord aille de l'avant sans l'aval du gouvernement fédéral. La construction a débuté en 2002-2003, enfreignant toutes les recommandations découlant des évaluations des incidences environnementales faites et présentées à ce moment-là.

Nous semblons incapables d'obliger les Américains à se conformer au Traité des eaux limitrophes de 1909. Nous semblons être incapables de les amener à se pencher sur les recommandations environnementales qui ont été présentées par le gouvernement américain et le Corps of Engineers de l'armée américaine.

L'une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas exercé de pressions sur cette question du lac Devils ces dernières semaines, c'est que nous avions espéré que des négociations étaient en cours. C'est alors que l'on nous a présenté cette lettre et les contestations du gouverneur du Dakota du Nord la semaine dernière. Cela nous a rappelé que nous devons recommencer à en parler à la Chambre des communes puisque la question avait été mise de côté au profit de toutes les autres dont est saisi le gouvernement.

Comment pouvons-nous croire que la CMI peut intervenir dans ce dossier et convaincre le gouvernement de cet État d'arrêter les travaux alors qu'il semble que sa décision soit prise et qu'il fera ce qui lui plaît, comme en témoigne le fait qu'il ait créé ce programme?

Quelques semaines seulement nous séparent du jour où l'État mettra les pompes en marche. Le secrétaire parlementaire m'a expliqué, et a expliqué à tous les gens qui suivent le débat, au

Manitoba en particulier, que le problème, c'est que l'on craint que le Dakota du Nord ne respectera pas le traité.

En outre, il se peut que cet État ne soit même pas lié par le traité à cause du renvoi fait précédemment selon lequel la raison pour laquelle aucun renvoi n'avait été fait avant, c'est que c'était un projet créé par un État plutôt qu'un projet fédéral.

● (2330)

L'hon. Dan McTeague: Madame la Présidente, bien qu'ils soient assujettis aux traités de la Commission mixte internationale, les projets des États relèvent du traité entre les deux pays. Plus précisément, l'impact de la décharge pourrait bien se concrétiser seulement au moment où les eaux sont déversés

Ce n'est pas parce que nous avons des compétences concurrentes entre les pouvoirs fédéraux américains et les États. En fait, il semble que n'importe quel État pourrait entreprendre de remédier à un problème particulier à l'intérieur de son territoire. C'est seulement lorsqu'il y a déversement dans une rivière qui coule vers le nord, comme l'hydrogéologie de la région l'indique, que la question prend soudain une dimension nationale.

Il semblerait que, en considérant ce projet comme relevant seulement de l'État, on évite que le dossier suive les circuits normaux. Nous avons appris — et nous avons reçu à cet effet des signes très nets de la Maison-Blanche et du président — qu'il y a un réel intérêt pour cette question et que, en fait, il devrait y avoir renvoi à la Commission mixte internationale.

Élément plus important, il faut faire une évaluation correcte. Les seules conclusions possibles seraient que le projet aura des conséquences sur l'approvisionnement en eau, car la rivière coule vers le Canada, ce qui fera intervenir le traité et justifiera une intervention de la Commission mixte internationale.

J'estime qu'il s'agit d'une affaire très importante qui surgit à un moment crucial. Ce n'est certainement pas la première fois depuis que je suis secrétaire parlementaire que nous traitons avec la Commission mixte internationale.

[Français]

Nous l'avons fait dans le cas du lac Memphrémagog, au sujet de Coventry, où l'eau a emprunté différentes directions.

[Traduction]

Toutefois, il est très important que nous reconnaissons et comprenions qu'un État peut fort bien avoir la capacité de bâtir quelque chose qui relève de ses compétences et se situe dans son territoire, malgré les répercussions naturelles plus larges et à plus long terme qui tiennent au fait que les eaux s'écoulent vers le nord. Nous ne pouvons pas attendre que cela se produise, car, à ce moment-là, le mal aura déjà été fait.

Article 52 du Règlement

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Madame la Présidente, c'est avec une grande joie que je participe ce soir, à une heure très tardive, soit 23 h 30, à cet important débat sur les dangers que peut représenter le projet de dérivation des eaux du lac Devils vers la rivière Rouge et, plus concrètement, vers le lac Winnipeg.

Cela me fait plaisir d'intervenir. Non seulement ce projet risque d'avoir un impact considérable sur le lac Winnipeg, mais il risque de créer un véritable précédent, voire un dangereux précédent quant aux différentes eaux limitrophes près des frontières Québec—États-Unis.

En premier lieu, il est important de rappeler aux gens du Québec qui ne connaissent pas véritablement ce projet — il ne faut pas se le cacher — l'impact qu'il pourrait avoir. Il s'agit d'un projet ambitieux que s'est d'abord donné le corps des ingénieurs américains. Par la suite, le projet a été parrainé et mené par l'État du Dakota. Ce projet vise, en principe, à éviter l'inondation d'un certain nombre de fermes et de terrains aux abords du lac Devils.

Au cours des dernières années, on a assisté à une augmentation importante du niveau des eaux du lac Devils; on dit même qu'il a triplé. Cette augmentation, qui s'est effectuée sur une période de 10 ans, a été causée par des apports d'eau, bien sûr, mais aussi par une fonte de plus en plus considérable pendant la période bien particulière du printemps. Par conséquent, comme je l'ai dit, la quantité d'eau du lac Devils a augmenté considérablement.

C'est alors que le corps des ingénieurs américains a prévu de construire un canal de dérivation d'une longueur de 22 km. C'était un projet ambitieux et coûteux, de l'ordre de 28 millions de dollars, visant à faire dériver ces surplus d'eau, par l'entremise de la rivière Cheyenne et de l'affluent de la rivière Rouge, vers le lac Winnipeg. Comme je l'ai dit, le but de ce projet était d'assurer aux citoyens que les terres ou les fermes qu'ils possèdent aux abords du lac Devils ne seraient plus inondées.

Ce sont des travaux importants: il en a coûté 28 millions de dollars pour construire un canal de 22 km. On peut dire aujourd'hui que les travaux, à toutes fins pratiques, sont terminés, puisque plus de 90 p. 100 du projet de canal est actuellement réalisé.

Pourquoi devons-nous tenir un débat d'urgence ce soir, à une heure tardive, sur ce projet? C'est parce que l'ouverture de ce canal de dérivation est prévue dans quelques semaines. Certains estiment que ce sera le 1^{er} juillet; d'autres, un peu plus tard. Ce qui est certain, c'est que le projet vise l'ouverture de ce canal de dérivation pour que ces eaux et ces apports d'eaux supplémentaires puissent se déverser directement dans le lac Winnipeg.

Pourquoi faut-il s'opposer à ce projet? Au fond, deux raisons doivent motiver un moratoire minimal sur ce projet. La première raison est d'ordre environnemental.

• (2335)

Ceux qui connaissent le lac Winnipeg pourront conclure et dire clairement que c'est l'un des beaux lacs que nous avons ici, au Canada et que depuis plusieurs années, des efforts considérables ont été mis en place par les gouvernements pour nous assurer que la qualité de l'eau de ce lac puisse être rétablie au niveau qui existait en 1970.

En effet, on a vu la qualité de l'eau du lac Winnipeg varier considérablement ces dernières années. Des plans de rétablissement et des plans d'action vigoureux ont été établis pour faire en sorte que la qualité de l'eau du lac Winnipeg puisse être rétablie à des niveaux de qualité comparables à ceux que nous connaissions en 1970. Des

efforts considérables ont été faits par la communauté, le gouvernement et les intervenants. Nous étions alors en voie de rétablir cette qualité de l'eau du lac Winnipeg que les citoyens et citoyennes étaient en droit d'exiger.

Quiconque connaît le lac Devils peut dire sans crainte de se tromper qu'il est l'un des lacs les plus pollués. Ce lac dans le Dakota est pollué par le phosphore, le nitrate et d'autres agents contaminants. Que ferait alors ce projet? Il ferait en sorte que ces contaminants se retrouvant dans un des lacs les plus pollués risqueraient de se retrouver dans le lac Winnipeg, au sujet duquel les intervenants et le gouvernement ont mis des efforts considérables ces dernières années pour améliorer la qualité de son eau.

Est-il normal que, lorsqu'une communauté se mobilise pour améliorer la qualité de l'eau de ses lacs, nous, les parlementaires, approuvions un projet qui ferait en sorte de transférer ni plus ni moins les contaminants de phosphore et de nitrate du lac Devils vers le lac Winnipeg, par le truchement des différents affluents, que ce soit la rivière Sheyenne ou même la rivière Rouge? La réponse est non parce que, sur les plans environnemental et communautaire, c'est inacceptable.

De plus, sur le plan environnemental, ce projet risque d'avoir des conséquences considérablement néfastes sur le lac Winnipeg en raison du transfert des espèces envahissantes. On sait ce que c'est, lorsqu'on parle aux citoyens des Grands Lacs qui ont fait des efforts louables ces dernières années afin d'éviter la multiplication des espèces envahissantes. Or, nous ne devons pas souhaiter aux riverains du lac Winnipeg de se retrouver dans la même situation que celle dans laquelle certains riverains se retrouvent actuellement en Ontario, au regard de la prolifération des espèces envahissantes dans les Grands Lacs.

Par conséquent, sur les plans environnemental et communautaire, ce projet est inacceptable parce qu'il risque en premier lieu de transférer des contaminants du lac Devils vers le lac Winnipeg et, en second lieu, parce qu'il risque d'amplifier la prolifération des espèces envahissantes dans le lac Winnipeg.

Il y a un autre élément fondamental en vertu duquel il faut s'opposer à ce type de projet: c'est à cause des raisons économiques. En effet, on sait qu'au lac Winnipeg les enjeux et les activités de la pêche commerciale sont vraiment importants. Il s'agit de quelque 25 millions de dollars reliés à l'activité de la pêche commerciale au lac Winnipeg. On peut se poser la question suivante: quelles seront les incidences de ce projet, compte tenu des éléments que je viens d'énoncer plus tôt, sur l'activité économique reliée à la pêche commerciale dans le lac Winnipeg?

Il y a de quoi s'inquiéter. Lorsqu'on croit au développement durable et que l'on sait que la protection de l'environnement est reliée directement aux développements économique et social, c'est clair que ce projet ne répond nullement aux enjeux reliés à un développement que nous souhaitons durable.

• (2340)

À partir du moment où il y a des risques environnementaux et économiques reliés à ce projet, il faut prendre des actions énergiques.

À mon avis, deux actions doivent être prises rapidement. Bien sûr, il y a des actions diplomatiques. On l'a constaté, le gouvernement et le premier ministre ont intercédé auprès du président américain, George Bush, afin de nous assurer que ce projet ne se réalise pas.

Article 52 du Règlement

Ma collègue a énoncé plus tôt l'importance, comme parlementaires, de sensibiliser l'État du Dakota aux risques considérables que constitue ce projet.

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a adopté une motion demandant justement que ce projet ne puisse pas se réaliser, sans que la Commission mixte internationale en soit saisie. Voilà, à mon avis, le type d'action diplomatique que nous, comme parlementaires, pouvons entreprendre rapidement.

Deuxièmement, il ne faut pas avoir peur d'utiliser des moyens juridiques contre certains États qui ne respectent pas ce qu'il y a de plus fondamental historiquement dans la relation Canada-États-Unis, soit le Traité sur les eaux limitrophes qui a été signé en 1909. Ce Traité mentionne que lorsque des projets de dérivation d'un pays vers l'autre ont un impact, la Commission mixte internationale doit être saisie de la question. Lorsque dans un projet, il y a risque d'y avoir un transfert de contaminants, la Commission mixte internationale doit être saisie de la question. Voilà, à mon avis, un traité qui respecte, dans un rapport de réciprocité, la notion de développement durable.

Cependant, on sait que le Canada a été saisi de ce projet. Dès 2002, un projet que le gouvernement disait, à l'époque, embryonnaire, a été soumis par le corps des ingénieurs américains qui, en principe, intégrait des mesures de médiation pour nous assurer que les impacts environnementaux soient les plus faibles possibles.

On nous a dit que c'était un projet, à l'époque — le secrétaire parlementaire nous annonçait cela ce soir —, non pas du Dakota et de l'État, mais plutôt un projet du corps des ingénieurs américains. Pourtant, l'offre a été faite au gouvernement canadien, à l'effet que cette question soit soumise à la Commission mixte internationale.

Les principes les plus élémentaires de prudence et de précaution auraient dû guider le gouvernement, dès 2002, à ce que cette question soit soumise immédiatement à la Commission mixte internationale. En effet, on sait de ce côté-ci de la Chambre, que pour qu'une question soit acceptée et étudiée par la Commission mixte internationale, on a besoin des deux parties composantes, soit les deux nations. Toutefois, en 2002, le Canada a refusé l'invitation des États-Unis de soumettre ce projet à la Commission mixte internationale.

Il y a quelque chose qui doit au moins éveiller notre esprit. Il y a un moyen qui doit clairement indiquer que le Canada, il est vrai, aujourd'hui fait des pressions diplomatiques et adhère à des motions signées au Comité permanent de l'environnement et du développement durable visant même à prendre des moyens juridiques, mais il avait l'opportunité, en 2002, de soumettre cette question à la Commission mixte internationale avec proposition des États-Unis. Le gouvernement a décidé de faire fi de ses responsabilités.

Ce projet fait en sorte qu'il y a encore une opportunité. Le gouvernement — lorsqu'on lit bien le Traité des eaux limitrophes, lorsque qu'on connaît bien la Commission mixte internationale — sait que le Canada peut demander unilatéralement à la Commission mixte internationale de se pencher sur la question. Bien sûr, la réponse de la Commission mixte internationale ne fera pas oeuvre de décision. Elle ne fera qu'oeuvre de conseil.

• (2345)

Au moins, ladite Commission mixte internationale en sera saisie. À mon avis, c'est fondamental. Par conséquent, il faut nous assurer que ce projet ne pourra pas aller de l'avant sans que cette commission soit saisie de la question. En effet, dans un système comme le nôtre, on ne peut pas accepter que des projets comme celui-là se concrétisent sans qu'une évaluation environnementale indépendante

soit réalisée. Aujourd'hui, on peut même se questionner pour savoir si le projet entourant cette dérivation est le bon.

Lorsqu'on examine les évaluations et qu'on voit que ce projet ne permettra que de réduire de 1,5 pouce par année le niveau d'eau du lac Devils, il y a de quoi questionner le fondement même du projet qui s'apprête à entrer en vigueur dans quelques semaines. L'État du Dakota n'aurait-il pas pu entrevoir d'autres moyens? Le rétablissement des zones humides autour du lac n'aurait-il pas pu être envisagé pour éviter ce type de projet? Des installations de filtres de sable n'auraient-elles pas pu être mises en place pour éviter ce projet, qui a coûté 28 millions de dollars, mais qui, au bout du compte, ne pourra peut-être permettre que de réduire le niveau du lac Devils de 1,5 pouce par année?

Le projet même se doit donc d'être remis en question en ce qui concerne non seulement son efficacité, mais aussi ses conséquences environnementales et ses externalités négatives en matière environnementale.

À mon avis, au-delà du projet du lac Devils, ce projet créera un dangereux précédent qui, bien sûr, touchera non seulement les lacs Devils et Winnipeg, mais toutes les eaux limitrophes Canada—États-Unis. En effet, le risque est que si ce projet se réalise sans même que la Commission mixte internationale ait été saisie de la question, c'est peut-être au Québec, demain, que se réalisera ce type de projet alors que ladite Commission mixte internationale ne sera pas saisie de la question. Nous devons dire aujourd'hui aux Québécois et aux Québécoises que ce qui se produit aujourd'hui se produira peut-être demain au Québec. En effet, une brèche importante vient d'être ouverte dans le rôle véritable qu'a à jouer la Commission mixte internationale, mais aussi sur le fondement même du traité de 1909 sur les eaux limitrophes et son véritable pouvoir sur la capacité de traiter les dérivations d'eau.

Par conséquent, comme il me reste une minute, je conclurai en disant que c'est sans réserve que j'appuie les efforts diplomatiques et juridiques de mes collègues de la Chambre des communes, parce qu'il n'y a aucune partisanerie associée à ce type de projet, aujourd'hui. Je sais que mon collègue du NPD a fait des efforts considérables en comité parlementaire. À mon avis, c'est une cause commune et il y a un danger commun. Peu importe à quel parti nous appartenons, l'enjeu même de la souveraineté canadienne et de la protection de l'environnement est remis en question. Cela risque d'avoir un effet marquant sur les relations Canada—États-Unis.

Nous avons donc le devoir de faire en sorte que des communautés au lac Winnipeg qui ont mis en place des mesures massives pour améliorer la qualité de l'eau ne se voient pas brimées du jour au lendemain. Il faut aussi que tous ces efforts pour faire en sorte que la qualité de l'eau du lac Winnipeg soit rétablie au même niveau qu'en 1970 ne soient pas au fond effacés à la suite d'un tel projet qui aurait pour conséquence de transférer non seulement les polluants, mais les espèces envahissantes du lac Devils, qui est dans un état lamentable, vers le lac Winnipeg où une communauté a fait des efforts majeurs.

• (2350)

[Traduction]

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Madame la Présidente, mon collègue du Bloc est une personne très érudite, qui a accompli beaucoup de travail remarquable au Comité de l'environnement. J'ai bien aimé ses observations au sujet de la CMI et le fait qu'il ait souligné la beauté du lac Winnipeg et l'importance de la pêche commerciale, ainsi que les répercussions négatives qu'elle pourrait subir. La pêche au brochet dans le lac Winnipeg est la plus répandue à l'extérieur de la région des Grands Lacs. Nous devons protéger cette ressource.

Le député a dit que ce projet créera un précédent très dangereux pour tous les autres traités environnementaux que nous avons dans notre pays et que nous devrions veiller à recourir à tous les moyens juridiques.

Je remercie tous les participants qui ont pris le temps, ce soir, de se présenter à la Chambre pour parler du lac Devils. Je suis reconnaissant de toutes les contributions et de toutes les interventions qui ont été faites. Espérons que nous obtiendrons le consentement unanime et que nous pourrions avancer dans ce dossier.

[Français]

M. Bernard Bigras: Madame la Présidente, bien sûr, lors de mon intervention, j'ai pris la peine d'énoncer les dangers environnementaux reliés à ce type de projet. Effectivement, des dangers et des impacts économiques sont également reliés à la réalisation d'un tel projet.

C'est un excellent exemple visant à démontrer que le développement durable, c'est-à-dire cette sphère entre la protection de l'environnement, le développement économique et le développement social, doit aller de pair.

Nous avons et nous avons toujours un traité intéressant, soit le Traité sur les eaux limitrophes. Celui-ci accorde à la Commission mixte internationale un pouvoir qu'on peut critiquer à certains moments. Quoi qu'il en soit, ce traité doit être respecté à la lettre. Cela exige des efforts de part et d'autre.

Bien sûr, en 2002, le gouvernement canadien s'est fait offrir de soumettre la question à la Commission mixte internationale. Or, le gouvernement du Dakota doit comprendre qu'on ne peut pas prendre de décisions de façon unilatérale, comme il s'apprête à le faire.

Aujourd'hui, il faut souhaiter un moratoire sur la question. Il faut également souhaiter que tous les efforts seront consentis pour que ce projet ne se réalise pas.

• (2355)

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Madame la Présidente, je suis heureuse qu'il me reste quelques minutes avant minuit pour parler de cette question très importante.

Je veux d'abord remercier le député de Selkirk—Interlake et la députée de Kildonan—St. Paul d'avoir proposé la tenue de ce débat ce soir. Je tiens à souligner l'engagement que les députés de tous les partis ont pris ce soir, celui de ne ménager aucun effort pour trouver une solution. Je trouve particulièrement rassurant de voir autant de députés du Manitoba ici présents ce soir, parce que cette question revêt une importance capitale pour le Manitoba et pour l'avenir de ses approvisionnements en eau et de ses écosystèmes. Cette question a toutefois des répercussions sur nous tous. Comme vient de le dire le député du Bloc, le dénouement de cette affaire aura d'énormes répercussions sur des cas semblables partout en Amérique du Nord.

Article 52 du Règlement

C'est très important pour l'avenir de tous nos écosystèmes et bassins hydrographiques.

Il importe de mentionner qu'un grand nombre de députés ont travaillé très fort pour changer les choses. Je songe ici à mon collègue au Comité de l'environnement, le député de Skeena—Bulkley Valley. Il a collaboré avec tous les autres députés du comité et ceux-ci ont pris la décision sans précédent de travailler ensemble afin de trouver une solution à un problème qui, pour l'instant, touche une province. C'est là une initiative historique et je tiens à donner au député le crédit qu'il mérite pour son travail. Mes autres collègues, les députés de Windsor—Tecumseh et d'Elmwood—Transcona, ont aussi travaillé de façon diligente sur ce dossier.

Nous sommes ici ce soir parce que le danger est très imminent et que la menace pour notre réseau hydrographique est très réelle. En clair, nous parlons de la possibilité que les eaux du lac Devils soient détournées dans la rivière Sheyenne, pour ensuite se déverser dans la rivière Rouge, franchir la frontière canadienne, puis arriver à la baie d'Hudson.

Comme le Comité de l'environnement le mentionne dans son rapport, les eaux de ce lac n'ont pas coulé dans la rivière Rouge depuis plus de 1 000 ans. Certaines études, y compris celle du Corps of Engineers de l'armée américaine, nous informent aussi du risque d'avoir une qualité d'eau dégradée, une érosion et une sédimentation accrues, un appauvrissement de la qualité de l'habitat aquatique, une perte de ressources aquatiques, et ainsi de suite.

Nombre d'intervenants objectifs ont indiqué que l'eau du Devils Lake qui se déverserait au Manitoba contiendrait des parasites et des espèces étrangères. Cela menacera de diverses façons la qualité de notre eau et l'ensemble de l'écosystème.

Voilà où en sont les choses. Il y a urgence. La question dont nous discutons revêt un intérêt national.

Ce soir, nous devons aborder les solutions possibles. Le premier ministre du Manitoba a piloté ce dossier avec diligence sur une base quotidienne. Le premier ministre, le Comité de l'environnement ici à Ottawa, les députés libéraux, les ONG, les organisations environnementales ainsi que des groupes de défense des citoyens ont uni leurs voix. Selon eux, il est essentiel que l'on procède au renvoi de la question à la Commission mixte internationale en vertu du Traité des eaux limitrophes de manière à assurer qu'on procède à une évaluation et à un examen indépendants des dangers que pose le projet de dérivation du lac Devils. C'est là la seule façon d'assurer que nous faisons tout en notre pouvoir pour protéger notre réseau hydrographique. Nous devons veiller à ce qu'un précédent dangereux n'hypothèque pas notre avenir.

En terminant, je dirai que le débat de ce soir nous a donné certaines possibilités, qu'il en est ressorti de la bonne volonté et que nous sommes déterminés à revenir ici demain et à nous entendre sur le texte d'une motion qui démontrera que notre pays et le monde sont sérieux et que nous voulons prendre la meilleure mesure possible. Demain, j'espère que tous les partis s'entendront sur un texte et il n'est pas nécessaire que ce soit le texte du NPD ou du Parti conservateur, mais sur un texte qui dira à nos vis-à-vis au Congrès, à la Chambre des représentants et au Sénat des États-Unis qu'il faut demander à la Commission mixte internationale de commander une évaluation indépendante du projet de déversement des eaux du lac Devils.

Article 52 du Règlement

• (2400)

Cela nous donne beaucoup d'espoir que nous pourrions trouver une solution et travailler ensemble dans un esprit de collaboration.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Comme il est minuit, je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Par conséquent, la Chambre s'ajourne à 14 heures, plus tard aujourd'hui, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à minuit.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 21 juin 2005

DÉBAT D'URGENCE

Le projet de détournement des eaux du lac Devils

Mme Smith (Kildonan—St. Paul).....	7583	M. Toews.....	7597
Motion.....	7583	M. Alcock.....	7598
M. Epp.....	7584	M. Bezan.....	7599
M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley).....	7585	Mme Neville.....	7600
M. Bezan.....	7585	M. Jean.....	7601
M. Alcock.....	7586	M. Comartin.....	7601
M. Mark.....	7587	M. Toews.....	7601
M. Pettigrew.....	7587	M. Siksay.....	7602
Mme Smith (Kildonan—St. Paul).....	7589	Mme Smith (Kildonan—St. Paul).....	7603
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	7589	M. Fletcher.....	7603
M. Dion.....	7589	M. Comartin.....	7604
M. Bezan.....	7591	M. Bezan.....	7604
M. Blaikie.....	7591	M. Wilfert.....	7605
Mme Lalonde.....	7591	Mme Wasylcyia-Leis.....	7606
M. Dion.....	7591	M. Bezan.....	7606
Mme Smith (Kildonan—St. Paul).....	7593	M. McTeague.....	7606
Mme Lalonde.....	7593	M. Bezan.....	7608
Mme Wasylcyia-Leis.....	7593	M. Bigras.....	7609
M. Blaikie.....	7594	M. Bezan.....	7611
Mme Smith (Kildonan—St. Paul).....	7596	Mme Wasylcyia-Leis.....	7611
		Adoption de la motion.....	7612

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**